

U of OTTAWA



39003002380383





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



OEUVRES  
D'ANDRÉ CHÉNIER.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

OEUVRES  
ANCIENNES  
D'ANDRÉ CHÉNIER,

REVUES, CORRIGÉES, ET MISES EN ORDRE

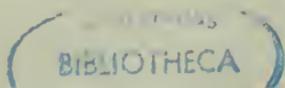
PAR D. CH. ROBERT.



PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTE-FEUILLE, N° 14.

M DCCC XXVI.

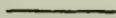


STATE OF TEXAS  
SOLVING THE PROBLEM



PQ  
1965  
.A1  
1826  
v.1

# MÉLANGES.



## POLITIQUE.

## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

---

Lorsque André Chénier publia son *Jeu de paume*, en 1791, il s'était déjà fait connaître comme publiciste dans un grand nombre d'articles politiques fortement pensés, qu'il avait imprimés dans divers journaux du tems, et que nous avons recueillis dans ce volume. Son début dans la carrière poétique fut accueilli avec transport; on admira ce coup d'essai d'une muse libre et fière; et l'impression de son succès fut si profonde qu'aujourd'hui même elle subsiste encore dans le souvenir de la plupart de ceux qui ont traversé la révolution. Malheureusement cette première inspiration d'André Chénier était aussi la dernière que les Français dussent applaudir de son vivant.

En appelant l'attention générale sur cet ouvrage, nous sommes loin cependant de vouloir le présenter comme irréprochable; mais, pour bien le juger, il faut se reporter au tems où il fut publié; il faut se retracer l'empressement, le besoin que chacun avait alors de se communiquer ses idées et ses sensations. C'est dans ce moment d'enthousiasme que parut le *Jeu de paume*: production pour ainsi dire improvisée, et portant l'empreinte naturelle aux travaux subitement enfantés par un cerveau bouillant et généreux: le bizarre à côté du sublime.

Mais un autre mérite, plus réel, et qui sera plus facilement apprécié, sauvera cet ouvrage de l'oubli: c'est le motif même qui l'a dicté. On consultera cet écrit comme un monument historique; et l'on saura quelque gré à l'auteur d'avoir tracé en peu de pages un tableau si fidèle et si varié des événemens précurseurs de l'illustre Assemblée nationale.

---

# LE JEU DE PAUME.

A LOUIS DAVID, PEINTRE.

1791.

---

I.

REPRENDS ta robe d'or, ceins ton riche bandeau,  
Jeune et divine Poésie!

Quoique ces tems d'orage éclipsent ton flambeau,  
Aux lèvres de David, roi du savant pinceau,  
Porte la coupe d'ambrosie.

La Patrie, à son art indiquant nos beaux jours,  
A confirmé mes antiques discours,

Quand je lui répétais que la Liberté mâle  
Des arts est le génie heureux;

Que nul talent n'est fils de la faveur royale;  
Qu'un pays libre est leur terre natale.

Là, sous un soleil généreux,  
Ces arts, fleurs de la vie, et délices du monde,  
Forts, à leur croissance livrés,

Atteignent leur grandeur féconde :  
La palette offre l'âme aux regards enivrés;

I.

Les antres de Paros de dieux peuplent la terre;  
L'airain coule et respire; en portiques sacrés  
S'élancent le marbre et la pierre.

## II.

Toi-même, belle Vierge, à la touchante voix,  
Nymphé ailée, aimable Sirène!  
Ta langue s'amollit dans les palais des rois;  
Ta hauteur se rabaisse; et d'enfantines lois  
Oppriment ta marche incertaine;  
Ton feu n'est que lueur, ta beauté n'est que fard.  
La Liberté du génie et de l'art  
T'ouvre tous les trésors; ta grâce, auguste et fière,  
De nature et d'éternité  
Fleurit; tes pas sont grands; ton front, ceint de lumière,  
Touche les cieus; ta flamme agite, éclaire,  
Dompte les cœurs. La Liberté,  
Pour dissoudre en secret nos entraves pesantes,  
Arme ton fraternel secours:  
C'est de tes lèvres séduisantes  
Qu'invisible elle vole; et par d'heureux détours  
Trompe les noirs verroux, les fortes citadelles,  
Et les mobiles ponts qui défendent les tours,  
Et les nocturnes sentinelles.

## III.

Son règne, au loin semé par tes doux entretiens,  
Germe dans l'ombre au cœur des sages:

Ils attendent son heure, unis par tes liens,  
Tous, en un monde à part, frères, concitoyens,  
    Dans tous les lieux, dans tous les âges.  
Tu guidais mon David, à la suivre empressé,  
    Quand, avec toi, dans le sein du passé,  
Fuyant parmi les morts sa patrie asservie,  
    Sous sa main, rivale des Dieux,  
La toile s'enflammait d'une éloquente vie;  
    Et la ciguë, instrument de l'envie,  
    Portant Socrate dans les cieus;  
Et le premier consul, plus citoyen que père,  
    Rentré seul par son jugement,  
    Aux pieds de sa Rome si chère  
Savourant de son cœur le glorieux tourment;  
L'obole mendié, seul appui d'un grand homme;  
Et l'Albain terrassé dans le mâle serment  
    Des trois frères sauveurs de Rome <sup>1</sup>.

## IV.

Un plus noble serment d'un si digne pinceau  
    Appelle aujourd'hui l'industrie.  
Marathon! tes Persans et leur sanglant tombeau  
Vivaient par ce bel art: un sublime tableau

---

1. Ces tableaux, la gloire de la peinture française, sont exposés, pour la plupart, au Musée du Luxembourg. (*Note de l'Éditeur.*)

Naît aussi pour notre Patrie <sup>1</sup>.

Elle expirait; son sang était tari; ses flancs  
 Ne portaient plus son poids. Depuis mille ans  
 A soi-même inconnue, à son heure suprême,  
 Ses guides, tremblans, incertains,  
 Fuyaient: il fallut donc, dans le péril extrême,  
 De son salut la charger elle-même.

Long-tems, en trois races d'humains,  
 Chez nous l'homme a maudit ou vanté sa naissance:  
 Les ministres de l'encensoir,  
 Et les Grands, et le Peuple immense.  
 Tous à leurs envoyés confiront leur pouvoir.  
 Versailles les attend. On s'empresse d'élire;  
 On nomme: trois palais s'ouvrent pour recevoir  
 Les Représentans de l'Empire <sup>2</sup>.

1. A cette époque, l'esquisse du tableau de David était déjà connue du public; une souscription particulière avait même été ouverte à ce sujet.

Le 28 septembre 1791, l'Assemblée nationale, considérant que le 20 juin 1789 est le jour qui a donné à la France une constitution libre, décréta, sur une motion de Barrère, que le tableau de Jacques-Louis David serait achevé aux frais du trésor public, et qu'il serait placé dans le lieu destiné aux séances de l'Assemblée nationale. (*Note de l'Éditeur.*)

2. L'ouverture des États-Généraux eut lieu le 5 mai 1789, dans la vaste salle dite *des Menus*, à Versailles. Le lendemain parut une proclamation du Roi, portant que les Députés des trois ordres se réuniraient ce jour même dans la salle destinée à les recevoir; mais les deux ordres privilégiés ne crurent pas devoir y

## V.

D'abord Pontifes, Grands, de cent titres ornés,  
Fiers d'un règne antique et farouche,  
De siècles ignorans à leurs pieds prosternés,  
De richesses, d'aïeux, vertueux ou prônés.

Douce Égalité! sur leur bouche,  
A ton seul nom, pétille un rire âcre et jaloux;  
Ils n'ont point vu sans effroi, sans courroux,  
Ces élus plébéiens, forts des maux de nos pères,  
Forts de tous nos droits éclaircis,  
De la dignité d'homme, et des vastes lumières  
Qui du mensonge ont percé les barrières.

Le sénat du Peuple est assis<sup>1</sup> :  
Il invite en son sein, où respire la France,  
Les deux fiers sénats; mais leurs cœurs  
N'ont que des refus. Il commence :  
Il doit tout voir; créer l'État, les lois, les mœurs.  
Puissant par notre aveu, sa main sage et profonde

---

obtempérer; et ils s'assemblèrent séparément, chacun dans une salle particulière, pour s'y occuper de la vérification des pouvoirs de leurs députés. (*Note de l'Éditeur.*)

1. Le 17 juin 1789, les Députés du Tiers-état, réunis dans la salle des États-Généraux, voyant les deux ordres privilégiés rebelles aux invitations réitérées qu'ils leur avaient faites de se joindre à eux, déclarèrent l'œuvre commune de la restauration du peuple commencée, et se constituèrent en Assemblée nationale. (*Note de l'Éditeur.*)

Veut sonder notre plaie, et de tant de douleurs  
Dévoiler la source féconde.

## VI.

On tremble; on croit, n'osant encor lever le bras,  
Les disperser par l'épouvante.  
Ils s'assemblaient: leur seuil, méconnaissant leurs pas,  
Les rejette; contre eux, prête à des attentats,  
Luit la baïonnette insolente<sup>1</sup>.  
Dieux! vont-ils fuir? Non, non: du peuple accompagnés,  
Tous, par la ville ils errent indignés:  
Comme Latone, enceinte, et déjà presque mère,  
Victime d'un jaloux pouvoir,  
Sans asile flottait, courait la terre entière,  
Pour mettre au jour les dieux de la lumière.  
Au loin fut un ample manoir,  
Où le réseau noueux, en élastique égide,  
Arme d'un bras souple et nerveux,  
Repoussant la balle rapide,  
Exerçait la jeunesse en de robustes jeux.  
Peuple! de tes élus cette retraite obscure

---

1. Le 20 juin 1789, les députés du tiers-état, s'étant présentés à la porte principale de la salle des États, la trouvèrent fermée et défendue par des soldats. Ils se réunirent dans le jeu de paume de la rue Saint-François à Versailles; et là ils prêtèrent le serment solennel de ne point se séparer avant que la Constitution fût achevée et établie. (*Note de l'Éditeur.*)

Fut la Délos. O murs! temple à jamais fameux!  
Berceau des lois! sainte Masure!

## VII.

N'allons pas d'or, de jaspe, avilir à grands frais  
Cette vénérable demeure:  
Sa rouille est son éclat! Qu'immuable à jamais  
Elle règne au milieu des dômes, des palais;  
    Qu'au lit de mort tout Français pleure,  
S'il n'a point vu ces murs où renaît son pays;  
    Que Sion, Delphe, et la Mecque, et Saïs,  
Aient de moins de croyans attiré l'œil fidèle;  
    Que ce voyage souhaité  
Récompense nos fils; que ce toit leur rappelle  
    Ce Tiers-état, à la honte rebelle,  
    Fondateur de la Liberté;  
Comme en hâte arrivait la troupe courageuse  
    A travers d'humides torrens,  
    Que versait la nue orageuse;  
Cinq prêtres avec eux; tous amis, tous parens,  
S'embrassant au hasard dans cette longue enceinte;  
Tous jurant de périr ou vaincre les tyrans;  
    De ranimer la France éteinte;

## VIII.

De ne se point quitter que nous n'eussions des lois  
    Qui nous feraient libres et justes;

Tout un peuple, inondant jusqu'aux faites des toits,  
 De larmes, de silence, ou de confuses voix,  
     Applaudissant ces vœux augustes.  
 O jour! jour triomphant! jour saint! jour immortel!  
     Jour le plus beau qu'ait fait luire le ciel  
 Depuis qu'au fier Clovis Bellone fut propice <sup>1</sup>!  
     O Soleil! ton char étonné  
 S'arrêta; du sommet de ton brûlant solstice  
     Tu contemplais ce divin sacrifice.  
     O jour de splendeur couronné!  
 Tu verras nos neveux, superbes de ta gloire,  
     Vers toi d'un œil religieux  
     Remonter au loin dans l'histoire.  
 Ton lustre impérissable, honneur de leurs aïeux,  
 Du dernier avenir ira percer les ombres;  
 Moins belle, la comète aux longs crins radioux  
     Enflamme les nuits les plus sombres.

## IX.

Que faisaient cependant les Sénats séparés?  
     Le front ceint d'un vaste plumage,  
 Ou de mitres, de croix, d'hermines décorés <sup>2</sup>,

---

1. Dans la fameuse bataille de Tolbiac, remportée sur les Germains près de Cologne, en 496, et qui valut à la religion catholique la conversion du roi vainqueur. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Ces détails sont historiques. Voyez, dans les *Mémoires de Ferrières*, tome I, la description des costumes divers prescrits aux trois ordres. (*Note de l'Éditeur.*)

Que tentaient-ils d'efforts pour demeurer sacrés ;  
Pour arrêter le noble ouvrage ;  
Pour n'être point Français ; pour commander aux lois ;  
Pour ramener ces tems de leurs exploits  
Où ces tyrans, valets sous le tyran suprême,  
Aux cris du Peuple indifférens,  
Partageaient le trésor, l'état, le diadème ?  
Mais l'Équité dans leurs sanhédrins même  
Trouve des amis : quelques Grands,  
Et des dignes Pasteurs une troupe fidèle,  
Par ta céleste main poussés,  
Conscience, chaste Immortelle !  
Viennent aux vrais Français, d'attendre enfin lassés,  
Se joindre, à leur orgueil abandonnant les prêtres  
D'opulence perdus, des Nobles insensés,  
Ensevelis dans leurs ancêtres.

## X.

Bientôt ce reste même est contraint de plier.  
O Raison, divine Puissance !  
Ton souffle impérieux dans le même sentier  
Les précipite tous <sup>1</sup> : je vois le fleuve entier

---

1. Ces défections partielles et quotidiennes amenèrent enfin la réunion des trois ordres. Elle eut lieu le 22 mai 1789 ; et le lendemain 23 fut le jour fixé pour la tenue d'une séance royale. Voyez les journaux du tems et les *Mémoires de Ferrières*, tome I. (*Note de l'Éditeur.*)

Rouler en paix son onde immense,  
 Et dans ce lit commun tous ces faibles ruisseaux  
 Perdre à jamais et leurs noms et leurs eaux.  
 O France! sois heureuse entre toutes les mères.  
 Ne pleure plus des fils ingrats,  
 Qui jadis s'indignaient d'être appelés nos frères :  
 Tous revenus des lointaines chimères,  
 La famille est toute en tes bras.  
 Mais que vois-je? Ils feignaient. Aux bords de notre Seine  
 Pourquoi ces belliqueux apprêts?  
 Pourquoi vers notre Cité-reine  
 Ces camps, ces étrangers, ces bataillons français,  
 Traînés à conspirer au trépas de la France<sup>1</sup>?  
 De quoi rit ce troupeau d'eunuques du palais?  
 Riez, lâche et perfide engeance;

## XI.

D'un roi facile et bon corrupteurs détrônés,  
 Riez; mais le torrent s'amasse.  
 Riez; mais du volcan les feux emprisonnés  
 Bouillonnent. Des lions si long-tems enchaînés  
 Vous n'attendiez plus tant d'audace?

---

1. L'auteur veut parler ici de cette armée de dix mille hommes, rassemblée autour de Versailles et commandée par le comte de Belley, sous les ordres du maréchal de Broglie. *Voyez les mêmes Mémoires. (Note de l'Éditeur.)*

Le Peuple est réveillé; le Peuple est souverain :  
Tout est vaincu. La Tyrannie en vain,  
Monstre aux bouches de bronze, arme pour cette guerre  
Ses cent yeux, ses vingt mille bras,  
Ses flancs gros de salpêtre, où mugit le tonnerre :  
Sous son pied faible elle sent fuir sa terre ;  
Et meurt sous les pesans éclats  
Des créneaux fulminans, des tours et des murailles,  
Qui ceignaient son front détesté.  
Déraciné dans ses entrailles,  
L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté,  
Vole, débris infâme, et cendre inanimée<sup>1</sup> ;  
Et, de ces grands tombeaux, la belle Liberté,  
Altière, étincelante, armée,

## XII.

Sort. Comme un triple foudre éclate au haut des cieux,  
Trois couleurs dans sa main agile  
Flottent en long drapeau. Son cri victorieux  
Tonne : à sa voix, qui sait, comme la voix des Dieux,  
En hommes transformer l'argile,  
La terre tressaillit. Elle quitta son deuil ;  
Le genre humain d'espérance et d'orgueil  
Sourit ; les noirs donjons s'écroulèrent d'eux-mêmes ;  
Jusque sur les trônes lointains

---

1. Cet événement mémorable eut lieu le 14 juillet 1789. (*Note de l'Éditeur.*)

Les tyrans, ébranlés, en hâte à leurs fronts blêmes,  
 Pour retenir leurs tremblans diadèmes,  
 Portèrent leurs royales mains.  
 A son souffle de feu, soudain de nos campagnes  
 S'écourent les soldats épars,  
 Comme les neiges des montagnes;  
 Et le fer ennemi, tourné vers nos remparts,  
 Comme aux rayons lancés du centre ardent d'un verre,  
 Tout-à-coup à nos yeux fondu de toutes parts,  
 Fuit et s'échappe sous la terre.

## XIII.

Il renaît citoyen; en moisson de soldats  
 Se résout la glèbe aguerrie;  
 Cérès même et sa faux s'arment pour les combats.  
 Sur tous ses fils, jurant d'affronter le trépas,  
 Appuyée au loin, la Patrie  
 Brave les rois jaloux, le transfuge imposteur,  
 Des paladins le fer gladiateur,  
 Des Zoïles verbeux l'hypocrite délire.  
 Salut, Peuple français! Ma main  
 Tresse pour toi les fleurs que fait naître la lyre.  
 Reprends tes droits, rentre dans ton empire:  
 Par toi sous le niveau divin  
 La fière Égalité range tout devant elle.  
 Ton choix, de splendeur revêtu,  
 Fait les grands; la race mortelle

Par toi lève son front, si long-tems abattu.  
 Devant les nations, Souverains légitimes,  
 Ces fronts, dits souverains, s'abaissent; la Vertu  
 Des honneurs aplanit les cimes.

## XIV.

O Peuple deux fois né! Peuple vieux et nouveau!  
 Tronc rajeuni par les années!  
 Phénix, sorti vivant des cendres du tombeau!  
 Et vous aussi, salut! vous, porteurs du flambeau  
 Qui nous montra nos destinées!  
 Paris vous tend les bras, Enfans de notre choix <sup>1</sup>!  
 Pères d'un peuple! Architectes des lois!  
 Vous qui savez fonder d'une main ferme et sûre  
 Pour l'homme un code solennel,  
 Sur tous ses premiers droits sa charte antique et pure,  
 Ses droits sacrés, nés avec la Nature,  
 Contemporains de l'Éternel.  
 Vous avez tout dompté; nul joug ne vous arrête;  
 Tout obstacle est mort sous vos coups;

---

1. L'Assemblée nationale partit de Versailles, avec le Roi, le 10 octobre 1789, et vint s'installer à Paris. Elle tint provisoirement ses séances à l'Archevêché; et, le 9 novembre, elle se transporta dans la salle dite *du Manège*, près des Tuileries. Aujourd'hui cet emplacement est occupé par une partie de la rue de Rivoli. (*Note de l'Éditeur.*)

Vous voilà montés sur le faite.  
 Soyez prompts à fléchir sous vos devoirs jaloux.  
 Bienfaiteurs, il vous reste un grand compte à nous rendre :  
 Il vous reste à borner et les autres et vous ;  
 Il vous reste à savoir descendre.

## XV.

Vos cœurs sont citoyens : je le veux ; toutefois  
 Vous pouvez tout : vous êtes hommes.  
 Hommes, d'un homme libre écoutez donc la voix !  
 Ne craignez plus que vous. Magistrats, peuples, rois,  
 Citoyens, tous tant que nous sommes !  
 Tout mortel dans son cœur cache, même à ses yeux,  
 L'ambition, serpent insidieux,  
 Arbre impur, que déguise une brillante écorce.  
 L'empire, l'absolu pouvoir,  
 Ont, pour la Vertu même, une mielleuse amorce.  
 Trop de désirs naissent de trop de force :  
 Qui peut tout pourra trop vouloir.  
 Il pourra négliger, sûr du commun suffrage,  
 Et l'équitable humanité,  
 Et la décence au doux langage.  
 L'obstacle nous fait grands : par l'obstacle excité,  
 L'homme, heureux à poursuivre une pénible gloire,  
 Va se perdre à l'écueil de la prospérité,  
 Vaincu par sa propre victoire.

## XVI.

Mais au peuple, surtout, sauvez l'abus amer  
De sa subite indépendance;  
Contenez dans son lit cette orageuse mer;  
Par vous seuls dépouillé de ses liens de fer,  
Dirigez sa bouillante enfance.  
Vers les lois, le devoir, et l'ordre, et l'équité,  
Guidez, hélas! sa jeune liberté.  
Gardez que nul remords n'en attriste la fête.  
Repoussant d'antiques affronts,  
Qu'il brise pour jamais, dans sa noble conquête,  
Le joug honteux qui pesait sur sa tête,  
Sans le poser sur d'autres fronts!  
Ah! ne le laissez pas, dans la sanglante rage  
D'un ressentiment inhumain,  
Souiller sa cause et votre ouvrage!  
Ah! ne le laissez pas sans conseil et sans frein,  
Armant, pour soutenir ses droits si légitimes,  
La torche incendiaire et le fer assassin,  
Venger la raison par des crimes!

## XVII.

Peuple! ne croyons pas que tout nous soit permis.  
Craignez vos courtisans avides,  
O Peuple souverain! A votre oreille admis,

Cent orateurs bourreaux se nomment vos amis :  
 Ils soufflent des feux homicides.  
 Aux pieds de notre orgueil prostituant les droits,  
 Nos passions par eux deviennent lois;  
 La pensée est livrée à leurs lâches tortures.  
 Partout cherchant des trahisons,  
 A nos soupçons jaloux, aux haines, aux parjures,  
 Ils vont forgeant d'exécrables pâtures.  
 Leurs feuilles, noires de poisons,  
 Sont autant de gibets affamés de carnage.  
 Ils attisent de rang en rang  
 La proscription et l'outrage.  
 Chaque jour, dans l'arène, ils déchirent le flanc  
 D'hommes, que nous livrons à la fureur des bêtes;  
 Ils nous vendent leur mort; ils emplissent de sang  
 Les coupes qu'ils nous tiennent prêtes.

## XVIII.

Peuple! la Liberté, d'un bras religieux,  
 Garde l'immuable équilibre  
 De tous les droits humains, tous émanés des Cieux.  
 Son courage n'est point féroce et furieux;  
 Et l'opresseur n'est jamais libre.  
 Périsse l'homme vil! Périssent les flatteurs,  
 Des rois, du peuple infâmes corrupteurs!  
 L'amour du souverain, de la loi salutare,  
 Toujours teint leurs lèvres de miel;

Peur, Avarice, ou Haine, est leur dieu sanguinaire.  
 Sur la Vertu toujours leur langue amère  
 Distille l'opprobre et le fiel.  
 Hydre en vain écrasé, toujours prompt à renaître ;  
 Séjans, Tigellins, empressés  
 Vers quiconque est devenu maître ;  
 Si, voués au lacet, de faibles accusés  
 Expirent sous les mains de leurs coupables frères ;  
 Si le meurtre est vainqueur ; si des bras insensés  
 Forcent des toits héréditaires ;

## XIX.

C'est bien : fais-toi justice, ô Peuple souverain !  
 Dit cette cour lâche et hardie.  
 Ils avaient dit : c'est bien, quand, la lyre à la main,  
 L'incestueux chanteur, ivre de sang romain,  
 Applaudissait à l'incendie<sup>1</sup>.  
 Ainsi de deux partis les aveugles conseils  
 Chassent la paix. Contraires, mais pareils,  
 Dans un égal abyme une égale démençe  
 De tous deux entraîne les pas.  
 L'un, Vandale stupide, en son humble arrogance,  
 Veut être esclave et despote, et s'offense  
 Que ramper soit honteux et bas.

---

1. Néron. Voyez, dans Suétone, la Vie de cet Empereur.

(Note de l'Éditeur.)

L'autre arme son poignard du sceau de la loi sainte ;  
 Il veut du faible sans soutien  
 Savourer les pleurs ou la crainte.  
 L'un du nom de sujet, l'autre de citoyen ,  
 Masque son âme inique et de vices flétrie ;  
 L'un sur l'autre acharnés, ils comptent tous pour rien  
 Liberté, Vérité, Patrie.

## XX.

De prières, d'encens, prodigue nuit et jour,  
 Le Fanatisme se relève.  
 Martyrs, bourreaux, tyrans, rebelles tour à tour ;  
 Ministres effrayans de concorde et d'amour,  
 Venus pour apporter le glaive ;  
 Ardens contre la terre à soulever les cieux ,  
 Rivaux des lois, d'humbles séditieux ,  
 De trouble et d'anathème artisans implacables...  
 Mais où vais-je? L'œil tout-puissant  
 Pénètre seul les cœurs à l'homme impénétrables.  
 Laissons cent fois échapper les coupables ,  
 Plutôt qu'outrager l'innocent.  
 Si plus d'un, pour tromper, étale un faux scrupule ;  
 Plus d'un, par les méchans conduit,  
 Est vertueux bien que crédule.  
 De l'exemple éloquent laissons germer le fruit ;  
 La Vertu vit encore : il est, il est des âmes  
 Où la Patrie, aimée et sans faste et sans bruit,  
 Allume de constantes flammes.

## XXI.

Par ces sages esprits, forts contre les excès,  
Rocs affermis au sein de l'onde,  
Raison, fille du Temps! tes durables succès  
Sur le pouvoir des lois établiront la paix.  
Et vous, Usurpateurs du monde,  
Rois, colosses d'orgueil, en délices noyés!  
Ouvrez les yeux; hâtez-vous. Vous voyez  
Quel tourbillon divin de vengeances prochaines  
S'avance vers vous : croyez-moi,  
Prévenez l'ouragan et vos chutes certaines;  
Aux nations déguisez mieux vos chaînes;  
Allégez-leur le poids d'un roi.  
Effacez de leur sein les livides blessures,  
Traces de vos pieds oppresseurs :  
Le Ciel parle dans leurs murmures.  
Si l'aspect d'un bon roi peut adoucir vos mœurs;  
Ou si le glaive ami, sauveur de l'esclavage,  
Sur vos fronts suspendu, peut éclairer vos cœurs  
D'un effroi salutaire et sage;

## XXII.

Apprenez la justice : apprenez que vos droits  
Ne sont point votre vain caprice.  
Si votre sceptre impie ose frapper les lois,  
Parricides! tremblez; tremblez, indignes Rois!

La Liberté législatrice,  
La sainte Liberté, fille du sol français,  
Pour venger l'homme et punir les forfaits,  
Va parcourir la terre en arbitre suprême.  
Tremblez! ses yeux lancent l'éclair.  
Il faudra comparaître, et répondre vous-même,  
Nus, sans flatteurs, sans cour, sans diadème,  
Sans gardes hérissés de fer.  
La Nécessité traîne, inflexible et puissante,  
A ce tribunal souverain  
Votre majesté chancelante.  
Là seront recueillis les pleurs du genre humain ;  
Là, juge incorruptible, et la main sur sa foudre,  
Elle entendra le peuple ; et les sceptres d'airain  
Disparaîtront, réduits en poudre.



---

# AVIS AUX FRANÇAIS

SUR

LEURS VÉRITABLES ENNEMIS<sup>1</sup>.

---

Passy, 24 août 1790.

LORSQU'UNE grande nation, après avoir vieilli dans l'erreur et dans l'insouciance, lasse enfin de malheurs et d'oppression, se réveille de cette longue léthargie, et, par une insurrection juste et légitime, rentre dans tous ses droits, et renverse l'ordre de choses qui les violait tous, elle ne peut en un instant se trouver établie et calme dans le nouvel état qui doit succéder à l'ancien. La forte impulsion donnée à une si pesante masse la fait vaciller quelque tems, avant de pouvoir prendre son assiette. Ainsi, après que tout ce qui était mal est détruit, lorsqu'il faut que les mains chargées des réformes poursuivent à la hâte leur ouvrage, il ne

---

1. Voyez au sujet de cet écrit la lettre d'André Chénier à Stanislas Auguste, roi de Pologne, fin du tome des Œuvres posthumes. (*Note de l'Éditeur.*)

faut pas espérer qu'un peuple, encore chaud des émotions qu'il a reçues, et exalté par le succès, puisse demeurer tranquille, et attendre paisiblement le nouveau régime qu'on lui prépare. Tous pensent avoir acquis le droit; tous ont l'imprudente prétention d'y concourir autrement que par une docilité raisonnée; tous veulent non-seulement assister et veiller au tout, mais encore présider au moins à une partie de l'édifice; et, comme toutes ces réformes partielles ne sont pas d'un intérêt général aussi évident et aussi frappant pour la multitude, l'unanimité n'est pas aussi grande ni aussi active; les efforts se croisent; un si grand nombre de pieds retarde la marche; un si grand nombre de bras retarde l'action.

Dans cet état d'incertitude, la politique s'empare de tous les esprits. Tous les autres travaux sont en suspens; tous les anciens genres d'industrie sont dépayés; les têtes s'échauffent; on enfante ou on croit enfanter des idées; on s'y attache, on ne voit qu'elles; les patriotes, qui dans le premier instant ne faisaient qu'un seul corps, parce qu'ils ne voyaient qu'un but, commencent à trouver entre eux des différences le plus souvent imaginaires; chacun s'évertue et se travaille; chacun veut se montrer, chacun veut porter le drapeau, chacun exalte ce qu'il a déjà fait, et ce qu'il compte faire encore; chacun, dans ses principes, dans ses dis-

cours, dans ses actions, veut aller au-delà des autres. Ceux qui, depuis longues années, imbus et nourris d'idées de liberté, ayant prévu par leurs pensées tout ce qui arrive, se sont trouvés prêts d'avance, et demeurent fermes et modérés, sont taxés d'un patriotisme peu zélé par les nouveaux convertis, et n'en font que rire. Les fautes, les erreurs, les démarches mal combinées, inséparables d'un moment où chacun croit devoir agir pour soi et pour tous, donnent lieu à ceux qui regrettent l'ancien régime et s'opposent aux nouveaux établissemens d'attaquer tout ce qui se fait et tout ce qui se fera, par de vaines objections, par d'insignifiantes railleries. D'autres, pour leur répondre, exagèrent la vérité jusqu'au point où ce n'est plus la vérité; et, voulant rendre la cause d'autrui odieuse ou ridicule, on gâte la sienne par la manière dont on la défend.

Ces agitations, pourvu qu'un nouvel ordre de choses, sage et aussi prompt qu'il se peut, ne leur laisse pas le tems d'aller trop loin, peuvent n'être point nuisibles, peuvent même tourner au profit du bien général, en excitant une sorte d'émulation patriotique; et si, au milieu de tout cela, la Nation, s'éclaire et se façonne à de justes principes de liberté; si les Représentans du peuple ne sont point interrompus dans l'ouvrage d'une constitution; et si toute la machine publique s'achemine

vers un bon gouvernement, tous ces faibles inconvéniens s'évanouissent bientôt d'eux-mêmes par la seule force des choses; et on ne doit point s'en alarmer. Mais, si bien loin d'avoir disparu après quelque tems, l'on voit les germes de haines publique s'enraciner profondément; si l'on voit les accusations graves, les imputations atroces se multiplier au hasard; si l'on voit surtout un faux esprit, de faux principes fermenter sourdement, et presque avec suite dans la plus nombreuse classe de citoyens; si l'on voit enfin aux mêmes instans, dans tous les coins de l'empire, des insurrections illégitimes, amenées de la même manière, fondées sur les mêmes méprises, soutenues par les mêmes sophismes; si l'on voit paraître souvent et en armes, et dans des occasions semblables, cette dernière classe du peuple, qui, ne connaissant rien, n'ayant rien, ne prenant intérêt à rien, ne sait que se vendre à qui veut la payer; alors ces symptômes doivent paraître effrayans. Ils semblent déceler une espèce de système général propre à empêcher le retour de l'ordre et de l'équilibre, sans lequel on ne peut rien regarder comme fini; à corrompre, à fatiguer la Nation dans une stagnante anarchie; à embarrasser les législateurs de mille incidens qu'il est impossible de prévoir ou d'écarter; à agrandir l'intervalle qu'il doit nécessairement y avoir entre la fin du passé et le

commencement de l'avenir; à suspendre tout achèvement au bien. La chose publique est dans un véritable danger; et il devient difficile alors de méconnaître le manège et l'influence de quelques ennemis publics. N'est-ce pas là notre portrait dans cet instant; ou bien n'est-ce qu'une peinture fantastique?

Mais ces ennemis, qui sont-ils? Ici commencent les cris vagues: chaque parti, chaque citoyen, s'en prend à quiconque ne pense pas en tout précisément comme lui. Les inculpations de complot, de conspirations, d'argent donné et reçu, qui peuvent, en quelques occasions, paraître appuyées sur assez de probabilités, deviennent cependant si générales qu'on n'y saurait plus donner aucune confiance. Il serait toutefois bien important de savoir avec certitude de quel côté nous avons à craindre, afin de savoir en même temps où nous devons porter notre défense; et que notre inquiétude errante et nos soupçons indéterminés ne nous jettent dans ces combats de nuit où l'on frappe amis et ennemis. Essayons donc si, en écoutant tout ce qui se dit, nous pourrions entrevoir quelque lueur qui nous conduise.

Tous ceux qui ont quelque sagesse, et qui veulent motiver les alarmes qu'ils nous donnent, et non se borner à des déclamations sans suite et sans liaison, se réduisent à peu près à ceci: ils

calculent le ressentiment des princes étrangers que notre révolution a pu blesser, et l'intérêt et les craintes de tous les rois dont les sujets peuvent être trop frappés de l'exemple des Français, et l'ambition et l'avidité des nations, qui, malgré les principes d'humanité, de justice et de droit des gens universellement professés aujourd'hui, ne laissent pas de continuer à épier toute occasion de s'enrichir et de s'agrandir aux dépens de celles qui paraissent être peu en état de se défendre. Ainsi, ils dirigent nos inquiétudes, tantôt vers les Autrichiens, qui cependant, fatigués et épuisés par une longue guerre sanglante et coûteuse, et alarmés eux-mêmes des insurrections ou commencées ou instantes dans plusieurs de leurs provinces, ne paraissent guère pouvoir songer à nous insulter; tantôt vers les Anglais (et cette nation, dont on parle tant à Paris, quoiqu'on l'y connaisse si mal, est en effet plus redoutable); tantôt contre d'autres puissances, qui toutes sont en effet plus ou moins à craindre; mais presque tous se réunissent à penser que ces puissances sont excitées et encouragées par les fugitifs français, et par les relations qu'ils ont conservées en France.

Il est pourtant bien peu vraisemblable que les cabinets de l'Europe soient entièrement livrés aux conseils d'étrangers fugitifs, dont les uns, et c'est le grand nombre, n'étaient dans leur patrie que des

particuliers peu connus; et dont les autres ont tous perdu leur crédit, et presque tous leurs richesses dans la révolution qui s'opère. Il est peu vraisemblable aussi qu'ils ne voient pas que cette révolution n'est point l'ouvrage de quelques volontés isolées; que la Nation entière en a eu besoin, l'a voulue, l'a opérée; et que, par conséquent, les secours formels qui pourraient leur être destinés parmi nous seraient peu de chose. Et, s'il est vrai que les puissances étrangères songent en effet à fondre sur nous, je crois qu'elles comptent beaucoup plus sur l'état de faiblesse où elles nous supposent, et où l'on suppose toujours, et presque toujours assez mal à propos, les peuples qui deviennent libres; sur les divisions insensées, et nullement fondées, qui nous fatiguent chaque jour; sur l'insubordination générale, et sur ces alarmes vagues qui nous agitent au seul nom de guerre, et qu'elles peuvent prendre pour de l'effroi.

C'est, d'ailleurs, vraiment une absurdité de croire que les Français qui n'aiment point notre révolution actuelle, principalement ceux que le mécontentement ou la crainte ont fait fuir chez les étrangers, soient tous, sans exception, des ennemis actifs, des conspirateurs ardens, qui n'aient d'autre vœu que de voir tous les citoyens s'entr'égorger, ou d'exciter contre nous les États voisins, afin de rentrer en France le fer et la

flamme à la main. Je ne suis que trop persuadé qu'il en est quelques-uns à qui l'orgueil blessé, la haine, la vengeance, un puéril attachement à des distinctions aussi frivoles qu'injustes, pourraient faire inventer ou adopter avidement ces projets insensés et coupables, et qui peut-être se repaissent au loin de la folle espérance d'être les Coriolans de leur patrie; mais la Nature humaine ne produit qu'un très-petit nombre de ces esprits inflexibles et turbulens sans relâche, que même le ressentiment d'une injure puisse égarer en des excès à la fois aussi violens et aussi durables. La plupart des hommes, capables peut-être d'un coup désespéré dans la première fureur d'une passion irritée, finissent par se calmer d'eux-mêmes, et sont bientôt fatigués de la seule idée de ces vengeances laborieuses et réfléchies.

Aussi la plupart de nos mécontents, soit sédentaires et secrets, soit fugitifs et connus, désirent probablement, plus qu'on ne le croit, plus peut-être qu'ils ne le croient eux-mêmes, de vivre sans inquiétude dans leur patrie, heureuse et tranquille, et de rentrer dans leurs foyers. Un esprit borné, une éducation erronée, une vanité pusillanime et ridicule, des pertes réelles dans leur fortune, des notions fausses et factices de ce qui est grand et noble, des dangers que plusieurs d'entre eux ont courus : tout cela les attache, les

affectionne à leurs antiques chimères; plusieurs les croient, de très-bonne foi, nécessaires à la félicité humaine, et, comparant le calme de l'ancien esclavage avec les troubles et les malheurs qui sont arrivés, et dont quelques-uns sont inséparables du moment où un grand peuple s'affranchit, en concluent que les meurtres et les incendies sont de l'essence de la liberté, c'est-à-dire, de la raison et de la justice; mais détrompez leur ignorance, en leur faisant voir l'ordre, l'équité, la concorde rétablis dans les villes et les campagnes; les choses et les personnes en sûreté; tous les citoyens sous la sauve-garde de la loi, et n'obéissant qu'à elle: qui peut douter qu'alors ils ne reviennent de leur exil et de leurs erreurs? Qui peut douter qu'alors dans l'âme de ceux qui sont absens il ne se réveille un vif désir de revoir leur patrie, que peut-être ils croient haïr? Qui peut les croire assez stupides pour préférer à la douceur de venir rétablir leur fortune, améliorer ce qui leur reste de biens, et achever de vivre tranquillement avec leurs amis et leur famille sur le sol qui les a vus naître, l'ennui d'errer de contrée en contrée, pauvres, ne tenant à rien, sans parens, sans amis, seuls, en butte à la fatigante curiosité ou à la pitié humiliante, ou même quelquefois à l'insulte et au mépris?

Mais, rentrés chez eux, ils ne seront peut-être

pas des patriotes bien zélés? Qu'importe? avez-vous d'ailleurs le droit, avez-vous le pouvoir de l'exiger? Pouvez-vous contraindre un homme à aimer ce qu'il n'aime point? Pouvez-vous le forcer à quitter des préjugés antiques, lorsque ses trop faibles yeux n'en voient point l'absurdité? Ce que vous pouvez exiger, c'est qu'ils soient dès citoyens paisibles; et il est évident qu'ils le seront. Peut-il tomber sous le sens qu'ils voulussent compromettre leur repos, leur sûreté, leur famille, leur vie, dans les hasards de complots, toujours si difficiles à tramer au milieu de la vigilance publique, et aujourd'hui impossibles à exécuter avec une si prodigieuse inégalité de force, de nombre et de moyens?

Je crois même hors de doute que la plupart seraient déjà revenus s'ils l'eussent osé, et qu'ils dépenseraient parmi nous leur fortune, dont l'absence se fait sentir. Beaucoup de gens qui détestaient l'ancien régime vivaient sous l'ancien régime: pourquoi tous ceux qui n'aiment pas le nouveau aimeraient-ils mieux s'exiler que d'y vivre, s'ils croyaient le pouvoir en sûreté? Mais leurs amis leur mandent comment ils courraient risque d'être accueillis; ils leur apprennent les visites, les interrogatoires, toutes ces perquisitions plus gênantes pour l'innocent que terribles pour le coupable; des courriers arrêtés sur les fron-

tières, menacés, renvoyés; des lettres ouvertes; les secrets des cabinets politiques, ceux des familles et des particuliers, plus sacrés encore, violés, divulgués, diffamés; et par qui? par des magistrats, par des officiers municipaux; par ceux que des suffrages libres et un choix réfléchi ont déclarés les plus sages de leurs cantons. Ils apprennent encore que des groupes de peuple, tantôt proposent de les forcer à revenir au bout d'un tel temps, à défaut de quoi, que leurs biens soient confisqués, quoiqu'un décret de l'Assemblée nationale prohibe les confiscations dans tous les cas; tantôt inventent d'autres moyens, tous du même genre. Cela est-il bien encourageant? Cela est-il propre à leur offrir leur patrie sous un aspect riant et doux? Qu'on change de méthode, ou qu'on cesse d'accuser leur absence.

Au reste, n'oublions pas qu'il en est plusieurs qui, sans avoir jamais mérité aucun blâme, ni fait aucun mal, ont été contraints de fuir après avoir vu leur asile violé, leur famille insultée; après avoir, eux et les leurs, échappé difficilement. Ceux-là, si leurs cœurs ulcérés les éloignaient à jamais de la France, s'ils ne pouvaient point lui faire le sacrifice de leur ressentiment, qui oserait leur en faire précisément un crime? Ceux-là, j'ai honte de le dire, nous avons moins à

leur faire des reproches que des réparations : c'est à eux de nous pardonner.

Il en est d'autres qui, jadis maîtres et tout-puissants dans l'État, dénués de talents et de mérite, ne seront plus jamais rien, parce qu'ils n'ont jamais dû rien être ; n'ont plus rien, parce qu'ils ne vivaient que d'extorsions et d'abus, et qu'un luxe prodigue épuisait dans leurs mains des dépredations immenses : ceux-là, il est difficile de croire qu'ils deviennent jamais de bons Français. Mais, hors ce petit nombre, tous les autres rentreront dès qu'ils verront la porte ouverte. La persécution ne fait pas des prosélytes : elle ne fait que des martyrs. Qu'on cesse de les effrayer ; et ils cesseront d'être à craindre.

Mais je veux admettre qu'ils le soient toujours, et autant qu'on le dit ; j'admets que nous soyons menacés par des millions d'ennemis extérieurs et intérieurs : avons-nous pensé que l'on acquerrait la liberté sans obstacles ? Je vois dans toutes les histoires des peuples libres leur liberté naissante attaquée de mille manières ; et je ne vois pas que les issues de presque toutes ces guerres doivent trop abattre notre courage. Nos alarmes subites aux plus absurdes nouvelles, nos espèces de terreurs paniques, sont-elles un bon moyen d'éloigner nos ennemis, de les combattre, de les connaître même ? La France est immensément

peuplée; elle a des armes; elle a de tout: ce n'est qu'avec de l'union, du sang-froid, de la sagesse, que l'on peut faire un usage vigoureux et efficace de ces forces; ce n'est qu'avec cette concorde courageuse qui ne connaît d'autre parti que le bien général qu'on parvient à tout voir, à tout prévenir, ou à tout réparer, à faire face à tout. Ainsi, cette désunion, cette division de partis, sont imprudentes et dangereuses; et la paix et l'unanimité sont aussi conformes à l'intérêt qu'à la dignité nationale.

Il est digne, en effet, de la liberté, et d'un grand peuple qui vient de la conquérir, qu'il prise assez sa conquête pour affronter tous les orages qu'elle peut attirer sur lui. Il a dû s'y attendre; et, si, calme et bien uni, et ne faisant pour ainsi dire qu'un seul homme, il attend les attaques avec une contenance mâle et altière, et une fierté paisible, fondée sur la conscience qu'il est libre, et qu'il ne peut plus ne pas l'être, on y réfléchit à deux fois avant de l'attaquer; et un grand peuple qui marche au combat avec la forte certitude qu'il peut périr, mais non pas servir, est bien rarement vaincu.

Du moment qu'il nous est bien démontré que, si nous avons des ennemis au dehors, ou des ennemis cachés au milieu de nous, ce n'est que dans le calme et la concorde que nous pouvons

trouver de sûrs moyens de les connaître, de les intimider, de les combattre, il reste évident que notre premier intérêt est de chercher et de détruire, comme ennemies, toutes les causes qui empêchent le calme et la concorde de se rétablir parmi nous, et d'amener un bon esprit public, sans lequel les institutions salutaires sont vaines. Et, examinant à quoi tient parmi nous ce penchant aux soupçons, au tumulte, aux insurrections, porté à un si haut degré, quoique la division d'intérêts, la chaleur des opinions, le peu d'habitude de la liberté, en soient des causes toutes naturelles, nous ne pourrions méconnaître qu'elles sont prodigieusement augmentées, nourries, entretenues, par une foule d'orateurs et d'écrivains qui semblent se réunir en un parti. Tout ce qui s'est fait de bien et de mal dans cette révolution est dû à des écrits : ce sera donc là peut-être aussi que nous trouverons la source des maux qui nous menacent. Nous chercherons alors quel peut être l'intérêt de ces auteurs de conseils sinistres ; et il se trouvera que la plupart sont des hommes trop obscurs, trop incapables, pour être des chefs de parti. Nous en concluons que leur mobile est l'argent, ou une sottise persuasion ; car, dans les révolutions politiques, il ne faut pas croire que tous ceux qui embrassent une mauvaise cause, et qui soutiennent des opinions

funestes, soient tous des hommes pervers et mal-intentionnés. Comme la plupart des hommes ont des passions fortes et un jugement faible, dans ce moment tumultueux, toutes ces passions étant en mouvement, ils veulent tous agir, et ne savent point ce qu'il faut faire, ce qui les met bientôt à la merci des scélérats habiles : alors, l'homme sage les suit des yeux ; il regarde où ils tendent ; il observe leurs démarches et leurs préceptes ; il finit peut-être par démêler quels intérêts les animent ; et il les déclare ennemis publics, s'il est vrai qu'ils prêchent une doctrine propre à égarer, reculer, détériorer l'esprit public.

Qu'est-ce qu'un bon esprit public dans un pays libre ? N'est-ce pas une certaine raison générale, une certaine sagesse pratique et comme de routine, à peu près également départie entre tous les citoyens, et toujours d'accord et de niveau avec toutes les institutions publiques ; et par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui lui appartient, et par conséquent ce qui appartient aux autres ; par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui est dû à la société entière, et s'y prête de tout son pouvoir ; par laquelle chaque citoyen respecte sa propre personne dans autrui, et ses droits dans ceux d'autrui ; par laquelle chaque citoyen, quoiqu'il étende ses prétentions aussi loin qu'il peut, ne dispute jamais contre lui, et s'arrête de-

vant elle machinalement et comme sans le vouloir? Et, quand la société dure depuis assez long-tems pour que tout cela soit dans tous une habitude innée, et soit devenu une sorte de religion, je dirais presque de superstition, certes, alors un pays a le meilleur esprit public qu'il puisse avoir. Je sais qu'il y aurait de la démente à vouloir qu'après une seule année d'affranchissement cela fût déjà ainsi parmi nous; je sais qu'on n'y arrive que lentement; et je ne suis pas de ceux qui crient que tout est perdu, lorsque tout n'est pas fait en un jour; mais encore est-il tel degré de lenteur qui permet de craindre qu'on n'arrive pas, et qu'on ne meure en chemin; et l'on peut au moins juger des progrès, lorsqu'il y a eu une grande quantité d'actions successives, auxquelles toutes ces règles de conduite s'appliquent naturellement.

Ainsi voyons quels pas notre raison nationale a faits vers ce modèle que nous devons nous proposer; voyons en quoi elle s'est éclairée, affermie, agrandie; voyons de quoi nous a servi l'expérience d'une année, et d'une année si fertile en événemens. Que si l'on m'objecte encore que ce ne sera pas là un juste pronostic de l'avenir, parce qu'on a fait naître autour de nous trop de tumultes et d'agitations pour que nous ayons pu avancer vers cette perfection sociale, j'en conviendrai; et cela même servira à montrer combien

ces tumultes et ces agitations inutiles nous ont été préjudiciables; et, que, par conséquent, nous n'avancerons pas davantage à l'avenir, si nous ne prévenons pas les mêmes troubles.

En effet, comme l'année dernière, nous n'écou-  
tons que nos caprices du moment; comme l'an-  
née dernière, nous oublions aujourd'hui la loi que  
nous avons faite hier. Nous poursuivons cette  
année les vendeurs d'argent, comme les vendeurs  
de blé l'année dernière. Comme l'année dernière,  
une partie du peuple se porte à des violences  
contre les Grands d'autrefois : ils semblent croire  
que la liberté leur donne le droit d'opprimer ceux  
qui les opprimaient jadis, et que la verge de fer  
n'a fait que changer de main. Comme l'année der-  
nière, nous parlons de fermer nos portes, de re-  
tenir les gens par force. Comme l'année dernière,  
des personnes à qui il plaît d'aller voyager, et  
qui ont le droit de faire en cela ce qui leur plaît,  
sont, au mépris des décrets de l'Assemblée na-  
tionale et des droits de l'homme, au mépris du  
sens commun, arrêtées, interrogées; et leurs équi-  
pages sont livrés à des recherches inexcusables.  
Comme l'année dernière, des comités d'inquisition  
fouillent dans les maisons, dans les papiers, dans  
les pensées; et nous les applaudissons. Et qu'on ne  
me dise pas que ces soins et ces perquisitions  
ont eu quelques bons effets; car, outre que je

pourrais le nier formellement, je dis que cette raison ne vaut rien; qu'un établissement mal conçu n'est jamais aussi utile un moment qu'il est nuisible à la longue, et qu'enfin on est bien loin d'un bon esprit public, quand on pense que le succès peut rendre bonne une chose essentiellement mauvaise. Enfin, comme l'année dernière, une partie du peuple s'obstine à se mettre à la place des tribunaux, et se fait un jeu, un amusement, de donner la mort; et, sans nos magistrats, sans nos gardes nationales, qui avancent l'ouvrage quand nous restons en arrière, personne ne doute que des scènes de sang ne se renouvelassent à nos yeux.

Abominable spectacle, ignominieux pour le nom français, ignominieux pour l'espèce humaine, de voir d'immenses troupes d'hommes se faire, au même instant, délateurs, juges et bourreaux! Qu'on excuse, qu'on justifie même, sur la première effervescence du moment, sur le sentiment d'une longue oppression, sur l'irrésistible effet d'un changement total dans un grand peuple, ces catastrophes, qui furent funestes à des hommes chefs d'établissements qui faisaient gémir la Nation: soit, j'y consens; mais excusera-t-on ces supplices longs et laborieux, ces tortures subtiles et recherchées auxquelles une populace impie a livré des victimes, pour la plupart innocentes?

Excusera-t-on ces exécrables railleries dont elle accompagnait leurs plaintes et leurs derniers momens? Excusera-t-on, expliquera-t-on dans des hommes cette horrible soif de sang, cet horrible appétit de voir souffrir, qui les porte à se jeter en foule sur des accusés qu'ils n'ont jamais connus, ou sur des coupables dont les crimes ne les ont jamais atteints, ou encore sur des hommes surpris dans des délits de police, qu'aucune législation n'est assez barbare pour punir de mort; à vouloir les massacrer de leurs propres mains; à murmurer, à se soulever contre les soldats armés par la loi, qui viennent leur arracher ces victimes au péril de leur vie?

Et qu'il se trouve des écrivains assez féroces, assez lâches pour se déclarer les protecteurs, les apologistes de ces assassinats! Qu'ils osent les encourager! Qu'ils osent les diriger sur la tête de tel ou tel! Qu'ils aient le front de donner à ces horribles violations de tout droit, de toute justice, le nom de justice populaire! Certes, il est incontestable que, tout pouvoir émanant du peuple, celui de pendre en émane aussi; mais il est bien affreux que ce soit le seul qu'il ne veuille pas exercer par Représentans; et c'est ici une des choses où les gens de bien ont le plus à se reprocher de n'avoir pas manifesté assez hautement leur indignation. Soit étonnement, soit désespoir de

réussir, soit crainte, ils sont presque demeurés muets; ils ont détourné la tête avec un silence mêlé d'horreur et de mépris; et ils ont abandonné cette classe du peuple aux fureurs, aux instigations meurtrières de ces hommes atroces et odieux, pour qui un accusé est toujours un coupable; pour qui la justification d'un innocent est une calamité publique; qui n'aiment la liberté que lorsqu'elle a des traîtres à punir; qui n'aiment la loi que lorsqu'elle prononce la mort; qui n'aiment les tribunaux que lorsqu'ils tuent; qui, lorsque la société s'est vue contrainte à verser du sang, l'en félicitent, et lui en souhaitent, et lui en demandent encore; et dont les cris et les murmures, quand ils voient absoudre, ressemblent à la rage et aux grincemens de bêtes féroces, aux dents et aux ongles desquelles on vient d'arracher des corps vivans qu'elles commençaient à dévorer.

Mais quoi! tous les citoyens n'ont-ils pas le droit d'avoir et de publier leur opinion sur tout ce qui concerne la chose publique? Assurément ils l'ont; mais ils n'ont pas celui de prêcher la révolte et la sédition; et, indépendamment de cela, quand même ils ne sortiraient pas des bornes que les lois doivent leur prescrire, il n'en serait pas moins possible, il n'en serait pas moins permis d'examiner où tendent leurs opinions, où tendent leurs principes et leur doctrine, et quelle

sorte d'influence leurs conseils peuvent, doivent avoir sur cet esprit public dont nous sommes occupés ici. Or, à travers cet amas bourbeux de déclamations, d'injures, d'atrocités, cherchons s'ils veulent, s'ils approuvent, s'ils proposent quelque chose; si, après une critique bonne ou mauvaise de telle ou telle loi, ils indiquent au moins bien ou mal ce qu'ils jugent qu'on pourrait mettre à la place. Non, rien : ils contredisent, mais ils ne disent pas; ils empêchent, mais ils ne font pas. Quel décret de l'Assemblée nationale leur plaît? Quelle loi ne leur semble point injuste, dure, tyrannique? Quel établissement leur paraît bon, utile, supportable, si ce n'est peut-être ces établissemens, heureusement éphémères, qui servent à inquiéter les citoyens, à les soumettre à des perquisitions iniques, à les arrêter, à les emprisonner, à les interroger sans décret et sans forme de loi? Enfin, quel emploi, quel office, quelle chose, quelle personne publique a pu trouver grâce devant eux?

M. Bailly est porté par le suffrage public à la première magistrature de la cité<sup>1</sup> : les gens de bien s'en réjouissent, et voient un encouragement au mérite et à la vertu dans l'élévation d'un homme

---

1. Jean-Sylvain Bailly fut élu maire de Paris le 16 juillet 1789.  
(*Note de l'Éditeur.*)

qui doit tout au mérite et à la vertu; mais, sitôt que cet homme veut remplir sévèrement les devoirs de sa charge, en s'efforçant d'établir le bon ordre et l'union, de calmer et de concilier les intérêts divers, et d'empêcher que les ambitions particulières n'empiètent sur les droits d'autrui et sur la paix publique, le voilà dénoncé lui-même comme un ambitieux, comme un despote ennemi de la liberté. M. de La Fayette est mis à la tête de l'armée parisienne<sup>1</sup>. De grandes actions exécutées pour une belle cause à un âge où la plupart des autres hommes se bornent à connaître les grandes actions d'autrui, le rendent cher à tous ceux qui pensent et qui sentent; tout le monde applaudit; mais, dès qu'avec beaucoup de courage, d'activité, de sagesse, il parvient à apaiser un peu les agitations de cette grande cité; dès qu'on le voit se porter de côté et d'autre en un instant et ramener la tranquillité, veiller à tout ce qui intéresse la ville au dedans et au dehors, contenir chacun dans ses limites, en un mot, faire son devoir; les voilà tous déchainés contre M. de La Fayette: c'est un traître, un homme vendu, un ennemi de la liberté. L'abbé Sieyes<sup>2</sup>, par des

---

1. M. de La Fayette fut nommé colonel-général de la milice parisienne le même jour que Bailly fut élu maire de Paris. Voyez la note précédente. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Les *Réflexions* de l'abbé Sieyes sur la nouvelle division

écrits énergiques et lumineux, et par son courage dans les États-généraux, jette les fondemens de l'Assemblée nationale, de notre constitution, et du gouvernement représentatif; et tout se réunit pour admirer, respecter, honorer l'abbé Sieyes. Ce même abbé Sieyes s'oppose au torrent de l'opinion générale dans une matière où l'expérience a démontré qu'il avait raison <sup>1</sup>; il condamne les rigueurs exercées contre des personnes, lorsqu'il ne devait être question que des choses; il veut mettre un frein à l'intolérable audace des écrivains calomniateurs : et voilà l'abbé Sieyes devenu un ennemi de l'État, un fauteur du despotisme, un dangereux hypocrite, un courtisan déguisé. Voyez M. de Condorcet, qui depuis vingt ans n'a cessé de bien mériter de l'espèce humaine, par nombre d'écrits profonds destinés à l'éclairer et à défendre tous ses droits; voyez, en un mot, tous les hommes qui ont consacré au bien public, à la patrie, à la liberté, leur voix, ou leur plume, ou leur épée : tous, sans exception, se sont vus dénoncés dans ces amas de feuilles impures, comme ennemis de la liberté, du moment qu'ils

---

*du royaume et l'organisation du gouvernement furent publiées dans le mois d'octobre 1789. (Note de l'Éditeur.)*

1. Voyez dans le *Moniteur* du 22 janvier 1790, le *Discours* de l'abbé Sieyes sur la liberté de la presse, la répression de ses délits, et la responsabilité des écrivains. (Note de l'Éditeur.)

n'ont pas voulu que la liberté consistât à diffamer au hasard, et à ouvrir des listes de proscrits dans les groupes du Palais-Royal.

Tel est l'esprit de cette nombreuse et effrayante race de libellistes sans pudeur, qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire : gens pour qui toute loi est onéreuse, tout frein insupportable, tout gouvernement odieux ; gens pour qui l'honnêteté est de tous les jous le plus pénible. Ils haïssent l'ancien régime, non parce qu'il était mauvais, mais parce que c'était un régime ; ils haïront le nouveau, ils les haïraient tous quels qu'ils fussent. D'une part, selon eux, les ministres du roi sont des perfides qui nous ruinent, qui appellent contre nous les armées étrangères, qui veulent ouvrir nos ports aux flottes ennemies. De l'autre, selon eux aussi, l'Assemblée nationale elle-même est vendue, est corrompue, et conspire contre nous. Ainsi, tout ce qui nous fait des lois, tout ce qui nous les explique, tout ce qui les fait exécuter, tout ce qui nous entoure, est ennemi et coupable ; ainsi, nous ne devons nous fier qu'à ceux qui nous agitent, qui nous aigrissent contre tous, qui nous mettent des poignards à la main, qui nous indiquent de quoi tuer, qui nous demandent en grâce de les baigner dans du sang.

Si les criaileries de ces brouillons faméliques étaient généralement dévouées au mépris ou à l'oubli qu'elles méritent, les honnêtes gens ne daigneraient pas sans doute s'abaisser jusqu'à leur répondre, et ne voudraient pas, en les citant, leur donner une sorte d'existence; mais il n'en est pas ainsi : ceux qui parlent ou écrivent de cette manière savent trop bien qu'elle est utile pour acquérir de la confiance ou de l'argent, et que la multitude aveugle, ignorante, et si longtemps opprimée, doit naturellement n'avoir que trop de penchant à écouter des soupçons de cette nature. Mais, que toutes les classes de citoyens examinent où nous conduiraient enfin tous ces furieux, qui ne conseillent que révolte et qu'insurrection, si leur doctrine était suivie. L'Assemblée nationale est le seul pouvoir qui existe en pleine activité; elle seule peut mettre en mouvement les autres pouvoirs constitués par elle au nom de la Nation. Tous les pouvoirs anciens avaient été détruits : les uns, parce que leur existence s'opposait à l'établissement d'une constitution libre; les autres, parce qu'ils n'étaient qu'une suite et une dépendance des premiers; tous, par l'irrésistible nécessité des choses. L'Assemblée nationale est donc la dernière ancre qui nous soutienne et nous empêche d'aller nous briser. L'Assemblée natio-

nale a fait des fautes, parce qu'elle est composée d'hommes; parce que ces hommes, vu la manière dont ils ont été élus, devaient nécessairement être agités d'intérêts divers et incompatibles; parce que des hommes ne peuvent pas n'être point fatigués de l'immense quantité de travaux que l'Assemblée nationale a été contrainte de faire dans le même instant, et qu'elle a déjà si fort avancés. Mais son ouvrage même renferme déjà les germes de perfections dont il sera susceptible; mais les fautes qu'elle a pu commettre peuvent être réparées par ce qu'elle-même a fait; mais la souveraineté de la Nation, l'égalité des hommes, et les autres immuables bases sur lesquelles elle a fondé son édifice, en assurent la durée, si nous-mêmes n'y mettons obstacle. Ainsi, elle est l'unique centre autour duquel tous les citoyens honnêtes, tous les Français doivent se rallier. Ils doivent tous l'aider de tout leur pouvoir à terminer son grand ouvrage, et à le placer dans des mains instruites par elle à le perfectionner, à le consolider.

Je le répète donc: que tous les citoyens honnêtes contemplent et envisagent sans effroi, s'ils le peuvent, dans quel abîme nous jetteraient les conseils de ces perturbateurs séditieux. Il ne faut, pour faire cet examen, que de la bonne foi et une raison ordinaire; car, indépendamment de leurs violentes sorties contre l'Assemblée natio-

nale elle-même, n'est-il pas évident que leur turbulente doctrine ne tend qu'à sa destruction, et par conséquent à la nôtre? En effet, si, comme ils le veulent, la plus nombreuse partie de la Nation conservait ce goût et cette habitude des atroupemens tumultueux et des soulèvemens contre tout ce qui ne lui plairait pas, que deviendraient les travaux et l'industrie, qui, seuls, peuvent faire acquitter les impôts, c'est-à-dire, soutenir la fortune publique? Et, ici, je ne parle même pas des conseils donnés expressément et directement contre l'impôt même, lorsque l'Assemblée nationale en a allégé le poids autant que pouvaient le permettre nos pénibles circonstances. Je me borne à montrer l'effet naturel, certain, infaillible, que produirait cet esprit d'insubordination, de fermentation, pour lequel le peuple a toujours du penchant, et que ses ennemis ont de tout tems cherché à lui faire regarder comme un de ses droits. Or, disais-je, n'est-il pas évident que, d'une part, les ouvriers et journaliers de tout genre, qui ne vivent que d'un travail constant et assidu, se livrant à cette oisiveté tumultueuse, ne pourraient plus gagner de quoi vivre; et, bientôt, aiguillonnés par la faim, et par la colère qu'elle inspire, ne pourraient avoir d'autre idée que d'aller chercher de l'argent dans les lieux où ils croiraient qu'il y en a? De l'autre, il est inutile de dire que les

terres et les ateliers, délaissés par cet abandon, cesseraient de pouvoir produire le revenu des particuliers, qui fait seul le revenu public. Ainsi, plus d'impôts : dès-lors plus de service public ; dès-lors les rentiers réduits à la misère, et n'écoutant plus que leur désespoir ; l'armée débandée, pillant et ravageant tout ; l'infâme banqueroute nationale faite et déclarée ; les citoyens armés tous contre tous. Plus d'impôts : dès-lors plus de gouvernement, plus d'empire ; l'Assemblée nationale contrainte d'abandonner son ouvrage, dispersée, fugitive, errante ; le feu et la mort partout ; les provinces, les villes, les particuliers s'accusant réciproquement des malheurs communs ; les vengeances, les meurtres, les crimes ; bientôt différens cantons, les armes à la main, cherchant à s'arranger entre eux ou avec les peuples voisins ; la France déchirée dans les convulsions de cette anarchie incendiaire, bientôt mise en pièces, et n'existant plus ; et ce qui survivrait de Français dévoué à l'esclavage, à l'opprobre qui accompagne la mauvaise conduite et l'infidélité dans les engagements, et condamné à la risée des tyrans étrangers, aux mépris, aux malédictions, aux reproches de toutes les nations de l'Europe.

Car, il ne le faut point perdre de vue, la France n'est point dans ce moment chargée de ses seuls intérêts : la cause de l'Europe entière est déposée

dans ses mains. La révolution qui s'achève parmi nous est, pour ainsi dire, grosse des destinées du monde. Les nations qui nous environnent ont l'œil fixé sur nous, et attendent l'évènement de nos combats intérieurs avec une impatience intéressée et une curieuse inquiétude; et l'on peut dire que la race humaine est maintenant occupée à faire sur nos têtes une grande expérience. Si nous réussissons, le sort de l'Europe est changé: les hommes rentrent dans leurs droits; les peuples rentrent dans leur souveraineté usurpée; les rois, frappés du succès de nos travaux et séduits par l'exemple du roi des Français, transigeront peut-être avec les nations qu'ils seront appelés à gouverner; et peut-être, bien instruits par nous, des peuples plus heureux que nous parviendront à une constitution équitable et libre, sans passer par les troubles et les malheurs qui nous auront conduits à ce premier de tous les biens. Alors, la Liberté s'étend et se propage dans tous les sens; et le nom de la France est à jamais béni sur la terre. Mais, s'il arrivait que nos dissensions, nos inconséquences, notre indocilité à la loi, fissent crouler cet édifice naissant, et parvinssent à nous abîmer dans cette dissolution de l'empire, alors, perdus pour jamais, nous perdons avec nous pour long-tems le reste de l'Europe; nous la reculons de plusieurs siècles; nous appesantissons ses chaînes; nous relevons

l'orgueil des tyraus. Le seul exemple de la France, rappelé par eux aux nations qui essaieraient de devenir libres, leur ferait baisser les yeux. « Que ferons-nous? se diraient-elles; avons-nous plus de lumières, plus de ressources que les Français? Sommes-nous plus riches, plus braves, plus nombreux? Regardons ce qu'ils sont devenus, et tremblons. » La Liberté serait calomniée; nos fautes, nos folies, nos perversités ne seraient imputées qu'à elle; elle-même serait renvoyée parmi ces rêves philosophiques vrais enfans de l'oisiveté; le spectacle de la France s'élèverait comme un épouvantail sinistre pour protéger partout les abus, et mettre en fuite toute idée de réforme et d'un meilleur ordre de choses; et la Vérité, la Raison, l'Égalité, n'oseraient se montrer sur la terre que lorsque le nom français serait effacé de la mémoire des hommes.

Dirait-on que c'est exagérer les conséquences, que c'est s'alarmer trop tôt, tandis que déjà, en plusieurs endroits, le peuple refuse violemment de payer des contributions justes, que l'on ne peut ni ne doit supprimer; tandis qu'une sédition contagieuse semble se répandre dans l'armée; tandis que plusieurs de nos villes sont épouvantées des fureurs de soldats dignes des châtimens les plus sévères; de soldats qui pillent les caisses de leurs régimens, qui outragent, emprisonnent,

menacent leurs officiers; de soldats dont la nation avait amélioré le sort de toute manière; de soldats qui sont venus assister à une des plus imposantes, des plus augustes cérémonies qu'ait jamais vues un peuple libre<sup>1</sup>, pour y jurer d'être fidèles à la Loi, à la Nation, au Roi? Ils ne sont retournés dans leurs garnisons que pour être, à leur arrivée, rebelles à la Loi, rebelles à la Nation, rebelles au Roi; et ils n'ont mis que l'intervalle d'un mois entre le serment et le parjure<sup>2</sup>.

Je voudrais que ces personnes, dont je connais plusieurs dignes d'estime, mais qui ne laissent pas d'être complètement tranquilles sur toutes ces fermentations populaires, de voir presque avec peine tous les efforts et les soins de la force publique pour les empêcher, et de regarder presque en pitié ceux qui s'en alarment; je voudrais, dis-je, que, pour nous rassurer entièrement, elles daignassent prendre la plume, et nous prouver que ces fermentations, ces orages, cette tourmente prolongée, ne conduisent pas où j'ai dit; qu'elles ne produisent pas l'esprit d'insubordina-

---

1. La fête mémorable de la Confédération nationale, célébrée au Champ-de-Mars le 14 juillet 1790. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Allusion aux troubles causés par la révolte de plusieurs régimens dans différentes villes de France, telles que Nancy, Nîmes et Montauban. (*Note de l'Éditeur.*)

tion et d'indiscipline; ou bien, que cet esprit n'est pas le plus redoutable ennemi des lois et de la liberté. Je voudrais aussi qu'elles nous montrassent ce que pourrait devenir la France, si le gros du peuple français, las de ses propres imprudences, et de l'anarchie, qui en serait la suite; las de ne pas voir arriver un terme qu'il aurait lui-même constamment éloigné, venait à croire que c'est là la liberté, à prendre en dégoût la liberté elle-même; et, comme le souvenir des maux passés s'efface promptement, s'il finissait par regretter l'antique joug sous lequel il rampait sans trouble. Ces mêmes personnes ne cessent de nous répéter que les choses se conservent par les mêmes moyens qui les ont acquises : si, par-là, elles veulent dire qu'il faut du courage, de l'activité, de l'union, pour conserver sa liberté, comme pour la conquérir, rien n'est plus indubitable, et ne touche moins à la question; mais, si elles entendent que, dans les deux cas, ce courage, cette activité, cette union, doivent se manifester de la même manière et par les mêmes actions, cela n'est pas vrai. C'est le contraire qui est vrai; car, pour détruire et renverser un colosse de puissance illégitime, plus le courage est ardent, emporté, rapide, plus le succès est assuré. Mais, après cela, quand la place est préparée, quand il faut reconstruire sur de vastes et durables fondemens,

quand il faut faire après avoir défait, alors le courage doit être précisément le contraire de ce qu'il était d'abord. Il doit être calme, prudent, réfléchi; il ne doit se manifester qu'en sagesse, en ténacité, en patience; il doit craindre de ressembler aux torrens qui ravagent et n'arrosent pas : d'où il suit que les moyens qui ont opéré la révolution, employés seuls et de la même manière, ne pourraient qu'en détruire l'effet en empêchant la constitution de s'établir; d'où il suit encore que ces écrivains de fougueux pamphlets, ces effrénés démagogues qui, ennemis, comme nous l'avons vu, de tout gouvernement, de toute discipline, tonnèrent, au commencement de la révolution, contre les antiques abus, se trouvèrent alors avoir raison; qu'ils se trouvèrent, dans ce court instant, réunis avec tous les gens de bien pour nous prêcher des vérités qui nous ont faits libres; mais qu'ils ne doivent pas réclamer notre confiance comme une dette, et accuser nos mépris d'ingratitude, aujourd'hui qu'employant les mêmes expressions, les mêmes déclamations contre des choses absolument différentes, ils prêchent réellement une tout autre doctrine, qui nous conduirait à une autre fin. A

J'oserai dire plus : j'oserai dire que, surtout, lorsqu'un peuple commence ses établissemens politiques, il doit, s'il les veut durables, se méfier

même des excès d'un enthousiasme honnête et généreux : car, dans cette ferveur première, rien ne paraît pénible ni difficile ; mais, comme cette passion, portée à ce degré, est trop ardente et trop active pour ne pas bientôt se consumer d'elle-même, il se trouverait, lorsqu'elle serait calmée, et que le peuple se serait rassis, que les institutions et les lois qui n'auraient pas eu d'autres bases seraient, pour ainsi dire, dans une région trop élevée ; et, ne portant plus sur aucune tête, en n'atteignant plus personne, n'auraient plus ni action ni objet, et seraient bientôt oubliées ; au lieu que les institutions véritablement sublimes et éternelles sont ces institutions vastes et fortes qui, ayant pour base et pour moyens toutes les facultés humaines, envisagées sous leurs rapports simples et habituels, saisissant ainsi et enveloppant les hommes dans tous leurs mouvemens, n'ont besoin d'un grand enthousiasme que pour s'établir, et ensuite continuent leur cours par le penchant naturel des choses, et n'exigent plus qu'un enthousiasme modéré, qu'elles-mêmes inspirent et alimentent.

Prévenons donc, il en est tems encore, tant et de si grands maux qui sont si près de nous. Nous marchons au bord des précipices. Soyons calmes, attentifs, déterminés ; donnons-nous le tems de saisir, de posséder profondément le sens et l'es-

prit des décrets, des institutions sur lesquelles notre avenir est fondé. Ce n'est point la méchanceté, c'est l'ignorance qui fait pêcher le plus grand nombre. Les méchans ne sont jamais puissans que par l'ignorance de ceux qui les écoutent. Dans plusieurs endroits de la France, des magistrats, des pasteurs, vraiment dignes de ce beau titre, se consacrent à expliquer à la classe la moins instruite les décrets de l'Assemblée nationale, à leur en montrer le but, à les leur traduire dans leur langage rustique, à leur en faciliter l'exécution. Dans ces cantons tout est paisible : ces hommes n'ont point ambitionné de s'élever sur un grand théâtre, et d'attirer sur eux tous les regards; mais ils auront rendu à la vérité, à la constitution, au bonheur public, plus de services que plusieurs dont les noms sont vantés. Puisse leur exemple être fécond! Puisse-t-il réveiller par toute la France beaucoup de citoyens aussi respectables qui prennent sur eux un si noble, un si patriotique emploi! Qu'ils instruisent le peuple; qu'ils lui montrent son bonheur, sa liberté dans ses devoirs; qu'ils lui rendent palpable et facile ce qu'il doit faire, et les moyens de le faire; qu'ils le conduisent par la main dans les routes nouvelles qui lui sont tracées; et bientôt, connaissant tous bien nos vrais intérêts, nous serons dociles et obéissans à la loi; bientôt les principes du bonheur

public ne seront plus une espèce de doctrine secrète entre les sages; bientôt, dans toutes les classes, tous les citoyens sauront ce que tous doivent savoir :

Qu'il ne peut y avoir de société heureuse et libre sans gouvernement, sans ordre public;

Qu'il ne peut y avoir de fortune privée, si le revenu public, c'est-à-dire, si la fortune publique n'est pas assurée;

Que la fortune publique ne saurait être assurée sans ordre public;

Que, si dans les États despotiques on appelle ordre public l'obéissance aveugle aux caprices des despotes, sous une constitution libre et fondée sur la souveraineté nationale, l'ordre public est l'unique sauvegarde des biens et des personnes, l'unique soutien de la constitution;

Qu'il n'est point de constitution, si tous les citoyens, affranchis de toute espèce de joug illégitime, ne sont unis de cœur à porter le joug de la loi, toujours léger quand tous le portent également;

Que toute nation estimable se respecte elle-même;

Que toute nation qui se respecte respecte ses lois et ses magistrats choisis par elle;

Qu'il n'est point de liberté sans loi;

Qu'il n'est point de loi, si une partie de la so-

ciété, fût-ce la partie la plus nombreuse, peut attaquer par violence et essayer de renverser l'ancienne volonté générale, qui a fait la loi, sans attendre les époques, et observer les formes indiquées par la constitution;

Que, comme M. de Condorcet l'a très bien développé dans un écrit publié depuis peu de jours, lorsque la constitution donne un moyen légal de réformer une loi que l'expérience a montrée fautive, l'insurrection contre une loi est le plus grand crime dont un citoyen puisse être coupable; par ce crime il dissout la société autant qu'il est en lui: c'est là le vrai crime de lèse-nation;

Qu'il n'est point de liberté, si tous n'obéissent point à la loi, et si aucun est contraint d'obéir à autre chose qu'à la loi et aux agens de la loi;

Que nul ne doit être arrêté, recherché, interrogé, jugé, puni que d'après la loi, conformément à la loi, et par les officiers de la loi;

Que la loi ne peut s'appliquer qu'aux actions, et que les inquisitions sur les opinions et les pensées ne sont pas moins attentatoires à la liberté lorsqu'elles s'exercent au nom de la Nation que lorsqu'elles s'exercent au nom des tyrans.

Quand nous serons tous bien imbus de ces vérités éternelles, et devenues triviales parmi tous les hommes qui pensent, il nous sera facile de

conclure que tous ceux qui nous inculquent sans relâche ces préceptes, source de tout bien, sont nos amis et nos frères; que les autres, par leurs discours emphatiques, ne peuvent que nous tromper et nous nuire; et nous commencerons à avoir des yeux pour regarder et pour voir; et nous commencerons à soupçonner d'où peuvent naître les maux qui nous affligent tous; et l'artisan, le marchand, l'ouvrier, tous ceux qui vivent des détails de commerce, s'ils ne travaillent plus, si leur négoce languit, si leur industrie est contrainte de dormir, jugeront s'ils ne doivent pas s'en prendre aux fureurs, aux menaces, aux violences, qui, tenant éloignés de la France ou du grand jour une foule de personnages opulens, dont les besoins et le luxe les aidaient à vivre, ont presque tari ces canaux de la prospérité privée; et nos villes et nos campagnes commenceront à deviner à qui elles doivent attribuer, au moins en partie, ces révoltes de régimens parjures, et ces assassinats, ces incendies, ces brigandages si fréquens, qui souillent d'horribles, d'ineffaçables taches une révolution qui n'aurait dû inspirer aux peuples étrangers et à la postérité que l'émulation et l'estime; et nous tous, enfin, nous tous citoyens français, nous commencerons à entrevoir combien nous sommes redevables à ces prétendus patriotes, qui n'épargnent

rien pour enraciner à jamais dans nos cœurs les haines, les vengeances et les discordes civiles.

Que si, ensuite, essayant de pénétrer plus avant, nous examinons quels peuvent être leurs motifs en nous égarant ainsi, nous trouverons que, puisqu'ils se sont séparés de l'intérêt public, leur sacrilège intérêt particulier les y excite fortement; car un instinct qui ne les trompe pas, leur dit que, dans le calme et la paix, le mérite, les talens, la vertu, étant pesés dans une balance sévère, il n'est que la bruyante faveur populaire qui puisse les élever à ces succès lucratifs et rapides qui préviennent cet examen. Il leur importe donc de faire naître, d'agiter, d'aigrir toutes les passions populaires qui éloignent la paix; il leur importe d'aller au devant des désirs de la multitude, de la flatter, de la caresser aux dépens de qui il appartiendra; de remplir ses oreilles de leur nom, et de gagner ainsi un puissant, quoique peu durable avantage sur ces citoyens incorruptibles, qui, moins jaloux des applaudissemens du peuple que de ceux de leur conscience, osent le braver pour lui être utiles; l'abandonnent dès qu'il abandonne la justice; préfèrent sa reconnaissance à venir à sa faveur du moment, et savent enfin dédaigner la popularité pour mériter l'estime publique, quand la popularité et l'estime publique ne sont pas la même chose.

Nous demeurerons bien convaincus dès lors qu'il n'est rien sur la terre de plus coupable que ces hommes qui fatiguent ainsi l'esprit public, qui le font flotter d'opinions vagues en opinions vagues, d'excès en excès, sans lui donner le tems de s'affermir et de s'asseoir sur des principes stables et éternels; qui usent et épuisent l'enthousiasme national contre des fantômes, au point qu'il n'aura peut-être plus de force s'il se présente un véritable combat; et que, si nous sommes assez insensés pour nous livrer à leur conduite, nous courons l'infaillible danger de tomber dans une anarchie interminable, destructrice certaine de notre constitution naissante, de notre liberté, de notre patrie. Aussi, tous ceux qui, follement ou odieusement attachés à l'ancien régime, n'ont pas honte de le regretter; tous ceux qui s'efforcent d'avilir l'Assemblée nationale, dont ils ont l'honneur d'être membres, par des oppositions déraisonnables, soutenues de scandaleuses folies; tous ceux, enfin, qui ne veulent ni liberté, ni constitution, ni patrie, ne fondent-ils plus aucun espoir que sur les extravagantes fureurs de ces hommes-là. Ils redoutent, ils haïssent mortellement tous ces citoyens probes et sages qui, par un patriotisme mêlé de cette fermeté inflexible dans les choses et de cette modération dans les moyens qui composent la vraie

équité, veulent élever la France à une prospérité inébranlable. Ils ont raison de haïr et de craindre ces derniers ; car ce sont leurs vrais ennemis, et par conséquent nos vrais amis ; mais, pour les autres, ils ont tout à en attendre. Ce sont donc leurs vrais amis, leurs amis réels, et, par conséquent, nos vrais ennemis ; et, quelle que soit la différence de langage de ces deux partis, puisqu'ils tendent au même but, puisque le succès de l'un amènerait infailliblement ce que l'autre désire, il est palpable qu'ils ne doivent être à nos yeux qu'un seul et même parti.

Ainsi, nous connaissons qui nous devons écouter, qui nous devons craindre ; ainsi, nous saurons à quels hommes nous devons les maux passés et présents ; et nous les punirons, non point par ces soulèvemens tumultueux et cruels, par ces persécutions acharnées, qui montreraient que nous ne serions pas encore tout-à-fait sortis de leur école, mais par un repentir notoire de toutes les violences, de toutes les imprudences qu'ils nous ont déjà fait commettre ; par un désir efficace de les réparer ; et par une défiance éternelle et un inextinguible mépris pour eux.

Nous avons été conduits à ces conclusions par un enchaînement simple de principes et de conséquences. Si j'en ai interverti l'ordre naturel, si j'y ai mêlé de faux raisonnemens et des sophismes,

que , sans emportement , sans injure , quelqu'un prenne la plume , et me réfute ; mais , jusque-là , qu'il me soit permis d'attester hautement les bons esprits de tous les tems et de tous les pays éclairés , et de les sommer de me dire si ce n'est point là la doctrine qu'ils professent tous ; si , dans ce cercle , ne sont point renfermés tous les devoirs de l'homme citoyen ; s'il est d'autre avis que l'on doive donner aux hommes pour qu'ils soient libres et justes ; s'il est d'autres notions dont les amis du peuple français doivent remplir ses oreilles , son cœur , sa pensée , sa mémoire , pour établir sa félicité sur des principes solides et immuables.

Et plût au Ciel que tous les vrais citoyens , tous les vrais patriotes , tous les vrais Français , épouvantés des hasards qui nous menacent , stimulés par une crainte réellement fondée , se tinsent tous par la main , et fissent , tous ensemble , je dirais presque un vertueux complot , une conspiration patriotique , pour répandre cette doctrine salutaire et dissoudre cette redoutable ligue des ennemis de la paix , de l'ordre , du bonheur public ; qu'ils tinsent les yeux ouverts sur toutes ses démarches ; qu'aucun de ses mouvemens ne leur échappât ; et que , non contents de l'emporter par la droiture des intentions ou par celle du jugement , ils apprissent encore à lutter de force et d'adresse contre ces dangereux adversaires !

Mais il est bien vrai que, dans les combats de cette espèce, les hommes qui, sous un masque imposant de rigidité patriotique, ne veulent qu'asservir les suffrages, maîtriser les jugemens, et égaler les opinions de leurs contemporains, ont et doivent naturellement avoir beaucoup plus d'activité, de vigilance, de rapidité dans les résolutions que les vrais citoyens qui ne veulent que maintenir leurs droits et les droits de tous, et qui ne veulent point faire de la chose publique leur chose privée. En effet, les premiers, ne voyant rien que le but de leur ambition, ne ménagent rien pour y parvenir : toute arme, tout moyen leur est bon, pourvu que les obstacles soient levés. Ils savent, d'ailleurs, qu'ils n'ont qu'un moment, et que, s'ils laissent aux humeurs populaires le tems de s'apaiser, ils sont perdus. Ainsi, tout yeux, tout oreilles, hardis, entreprenans, avertis à tems, préparés à tout, ils pressent, ils reculent, ils s'élancent à propos; ils se tiennent, ils se partagent; leur doctrine est versatile, parce qu'il faut suivre les circonstances, et qu'avec un peu d'effronterie les mêmes mots s'adaptent facilement à des choses diverses; ils saisissent l'occasion, ils la font naître, et finissent quelquefois par être vainqueurs : quittes ensuite, lorsque l'effervescence est calmée, mais que le mal est fait,

à retomber dans un précipice aussi profond que leur élévation avait été effrayante et rapide ; tandis que souvent les fidèles sectateurs de la Vérité et de la Vertu , craignant de les compromettre elles-mêmes par tout ce qui pourrait ressembler à des moyens indignes d'elles ; ennemis de tout ce qui peut avoir l'air de violence ; se reposant sur la bonté de leur cause ; espérant trop des hommes , parce qu'ils savent que , tôt ou tard , ils reviennent à la raison ; espérant trop du tems , parce qu'ils savent que , tôt ou tard , il leur fait justice , perdent les momens favorables , laissent dégénérer leur prudence en timidité , se découragent , composent avec l'avenir , et , enveloppés de leur conscience , finissent par s'endormir dans une bonne volonté immobile et dans une sorte d'innocence léthargique.

De plus , il ne faut point , avant de finir , omettre une réflexion d'une haute importance , et qui mérite d'être mûrement considérée par tous ceux qui veulent sincèrement le bien : c'est que les orateurs qui excitent les hommes à ces méfiances indistinctes , à cette fermentation vague et orageuse , à cette insubordination funeste et outrageante , ont un bien grand avantage sur ceux qui les rappellent à la modération , à la fraternité , à l'examen tranquille et impartial des accusations , à l'obéis-

sance légitime, en ce qu'ils trouvent dans le cœur humain et dans la nature des choses de bien plus puissans mobiles de persuasion. Les uns aigrissent nos soupçons contre les hommes éminens; et le peuple est naturellement soupçonneux contre tous ceux que lui-même a élevés au-dessus de lui. Ils nous alarment toujours sur de nouveaux périls; et le peuple a besoin de s'alarmer. Ils nous excitent à faire usage et montre de nos forces et de notre pouvoir; et c'est ce que les hommes aiment le mieux; tandis que les autres ne peuvent nous rassurer qu'en nous invitant à des discussions que le plus grand nombre ne peut pas faire, et qu'ils ne peuvent nous faire sentir la nécessité de modérer nous-mêmes l'usage de nos forces qu'en nous présentant des considérations morales, bien faibles contre ce que nous regardons comme notre intérêt pressant.

Ainsi, les uns n'ont besoin que de tout confondre dans leurs discours, de nous frapper les yeux par des chimères colossales, de transporter sur des classes entières de citoyens les crimes de quelques individus, de revêtir leurs tableaux de couleurs fortes et pathétiques, si faciles à trouver lorsqu'on ne respecte rien, et de nous assourdir en plaçant à grands cris et à tout propos les noms des choses les plus sacrées, pour nous entraîner, nous égarer, et nous rendre fous et injustes; au

lien que les autres ont besoin , pour nous calmer , et nous rendre justes et sages , d'employer des divisions , des distinctions d'idées qui échappent à l'attention vulgaire , et des raisonnemens compliqués qui ont besoin , pour être sentis , de ce sang-froid équitable que la multitude n'a pas , et non pas de ces passions irritables qu'elle a toujours. Ainsi , par notre nature , nous allons au-devant des uns , nous évitons les autres. Les uns , en nous guidant où nous voulons aller , sont écoutés avec amour ; tandis que les autres , nous retenant malgré nous , sont écoutés souvent avec estime , mais toujours avec répugnance. Les uns , enfin , nous montrent la douceur de vivre sans frein ; les autres nous présentent sans cesse le frein sévère de la raison : frein que nous recevons quelquefois , mais que nous mordons toujours. Ainsi , pour ouvrir l'oreille à la paisible vérité et repousser le turbulent mensonge , nous sommes contraints de lutter contre nous-mêmes , et de nous défier de ce qui nous plaît : opération toujours difficile , et qui suppose déjà un certain degré de sagesse. Et c'est là ce qui explique , en tout pays , le pouvoir effrayant des délateurs dont les histoires antiques et modernes offrent tant de sanglans témoignages ; et c'est là aussi ce qui explique parmi nous le prodigieux succès des perfides ou des fanatiques excitateurs de troubles , quoiqu'ils n'aient sur leurs

adversaires ni l'avantage de la vérité, ni certes celui des lumières et des talens.

Et qu'on ne m'objecte pas que je les ai tous confondus ensemble, sans distinguer mes accusations contre chacun d'eux; car c'est collectivement et en masse qu'ils sont redoutables: séparément ils n'existent pas.

J'ai, ce me semble, établi sur des notions assez claires, et fait reconnaître à des signes assez évidens, quels sont les vrais amis et les vrais ennemis du peuple; j'ai aussi suffisamment démontré combien il importe de les bien connaître, et de ne pas s'y tromper. Puissé-je n'avoir point nui à l'intérêt du sujet; et puisse ce travail, qui au moins par son objet n'est pas inutile à la chose publique, trouver un grand nombre de lecteurs! S'il peut seulement aider quelque citoyen honnête, mais aveugle et imprudent, à ouvrir les yeux sur les dangers qui nous environnent tous; s'il peut enhardir quelque citoyen honnête et éclairé, mais tiède et timide, à se déclarer ouvertement en faveur de l'ordre public, de la vraie liberté, du vrai patriotisme, contre la fausse liberté, le faux patriotisme, l'enthousiasme théâtral et factice, je ne croirai pas avoir perdu ma peine. J'espère, je l'avouerai, que mon ouvrage pourra produire cet effet. J'avais résolu, dans le commencement, de ne point essayer de sortir de mon obscurité dans les

conjonctures présentes, de ne point faire entendre ma voix inconnue au milieu de cette confusion de voix publiques et de cris particuliers, et d'attendre en silence la fin de l'ouvrage de nos législateurs, sans aller grossir la foule de ces écrivains morts-nés que notre révolution a fait éclore ; j'ai pensé, depuis, que le sacrifice de cet amour-propre pouvait être utile, et que chaque citoyen devait se regarder comme obligé à cette espèce de contribution patriotique de ses idées et de ses vues pour le bien commun. J'ai, de plus, goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien, en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués. J'ai cru servir la liberté, en la vengeant de leurs louanges. Si, comme je l'espère encore, ils succombent sous le poids de la raison, il sera honorable d'avoir, ne fût-ce qu'un peu, contribué à leur chute. S'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu que regardé comme ami.

Je n'ai pas eu la prétention de dire des choses bien neuves, et d'ouvrir des routes profondes et inconnues ; et, tout en avouant qu'une pareille tâche eût été fort au-dessus de moi, je ne laisserai pas d'ajouter que rien n'eût été plus inutile. Heureusement, les principes fondamentaux du bonheur social sont aujourd'hui bien connus et familiers à tous les hommes de bien qui ont cul-

tivé leur esprit. Il ne s'agit que de les propager, de les disséminer, de les faire germer dans cette classe très nombreuse qui renferme quantité de citoyens vertueux et honnêtes, mais à qui la pauvreté et une vie toute employée aux travaux du corps n'ont pas permis de perfectionner leur entendement par ces longues réflexions, par cet apprentissage de la raison, par cette éducation de l'esprit qui seule enseigne aux hommes à rappeler à des principes certains et simples toutes les actions de la vie humaine. Voilà à quel défaut il s'agit de suppléer en eux. Il ne s'agit que de leur faire comprendre, voir, toucher, qu'il n'est, je le répète, comme il faut le leur répéter, qu'il n'est point de bonheur, de bien-être, de contentement sur la terre, sans l'amour de l'ordre et de la justice, sans l'obéissance aux lois, sans le respect pour les propriétés et pour tous les droits d'autrui; que le salut public, la prospérité nationale et particulière n'est que là. Et, si, pour cet effet, tous les citoyens sages et vertueux s'associaient en une ligue active et vigilante; si, sans se piquer de dire des vérités neuves, ils se bornaient à manifester hautement, en toute occasion, les sentimens qui leur sont communs à tous; s'ils prêchaient en tous lieux; s'ils réunissaient leurs voix à élever une forte clameur publique en faveur de la justice, du bon sens et de la raison,

la justice, le bon sens, la raison, triompheraient toujours ; et les cris des sots et des méchants seraient toujours étouffés.

Tels sont les motifs qui ont donné naissance à cet écrit, pour lequel je ne demande point d'indulgence : les principes dont il est rempli n'en ont pas besoin ; et, quant au style, il me suffit qu'on le trouve clair et simple.



---

# RÉFLEXIONS

SUR

## L'ESPRIT DE PARTI.

1791.

---

L'ASPECT de tout ce qui se passe sous nos yeux dans ces tems si féconds en événemens m'a fait jeter sur le papier, sans dessein et sans suite, quelques réflexions sur l'esprit de parti. Jamais matière ne fut plus abondante ; et jamais écrit sur cette matière ne put paraître plus à propos. Je me suis donc déterminé à les publier comme elles me sont venues, sans essayer de les lier par un meilleur ordre, auquel elles auraient gagné au moins d'être sans doute abrégées. Je sens qu'elles pourraient être plus courtes, et renfermer plus de choses ; mais je ne les croirai pas inutiles, si elles sont cause que d'autres, voyant ce qui me manque, prennent la plume, et disent plus et mieux que moi. Il serait bon que tous les citoyens honnêtes et bien intentionnés représentassent comme en un tableau les diverses choses qui les ont frappés : je crois que peindre les vices, c'est travailler à leur destruction.

La Peur, qui est un des premiers mobiles de toutes les choses humaines, joue aussi un grand rôle dans les révolutions<sup>1</sup> : elle prend le nom de prudence ; et, sous prétexte de ne pas vouloir compromettre la bonne cause, elle reste muette devant la faction dominante, tergiverse, ne dit la vérité qu'à moitié, et seconde, par cette mollesse, les entreprises d'un petit nombre d'audacieux, qui s'embarrassent peu que les gens de bien les estiment ou les approuvent, pourvu qu'ils se taisent et les laissent faire.

L'homme vertueux et libre, le vrai citoyen, ne dit que la vérité, la dit toujours, la dit tout entière. Dédaignant la popularité d'un jour, n'aspirant à se rendre considérable aux yeux des hommes que par son invincible fermeté à soutenir ce qui est bon et juste, il hait, il poursuit la tyrannie partout où elle se trouve ; il ne veut d'autre maître que la volonté nationale, connue et rédigée en loi ; il veut lui obéir, et que tous obéissent comme lui ; il ne feint pas de prendre pour la Nation quelques centaines de vagabonds oisifs ; il n'excusera pas sans cesse avec une respectueuse terreur le patriotisme égaré de mesdames de la halle ; il ne veut pas plus de leurs privilèges que de ceux

---

1. Voyez dans les *OEuvres posthumes* de l'auteur, p. 322, l'article intitulé : *les Autels de la Peur*. (Note de l'Éditeur.)

des femmes de cour. Des voyageurs arrêtés, des voitures fouillées et retenues au hasard et sans ordre du magistrat, tant d'autres tumultueux plébiscites, ne valent pas mieux à ses yeux que des lettres-de-cachet : il ne le dissimule pas ; il ne sait pas plus ramper dans les rues que dans les antichambres.

Aujourd'hui que toutes les passions sont agitées par les contradictions, par les outrages, par le spectacle d'un mouvement général ; qu'un grand nombre de places électives ont réveillé toutes les ambitions à la fois, tous les partis, toutes les opinions, se bravent et s'intimident tour à tour. Plusieurs hommes, effrayés, étourdis de tout ce bruit, même quand ce sont eux qui l'ont fait, désespèrent, crient que tout est perdu, que rien ne peut aller ; mais ils ne voient pas que toutes ces clameurs qui les épouvantent ne partent que d'un très petit nombre de citoyens qui sont partout les mêmes ; que cet enthousiasme ardent et exagéré qu'inspirent nécessairement aux hommes de grands changemens et de grands intérêts, dont ils ne s'étaient jamais occupés, se consume et s'épuise bientôt par sa propre violence ; que la grande partie de la Nation, cette classe laborieuse et sage de marchands, de commerçans, de cultivateurs, a besoin de la paix établie sur de bonnes lois ; qu'elle la veut ; que c'est pour elle surtout que s'est faite la

révolution ; que c'est elle surtout qui peut la soutenir par son courage, sa patience, son industrie. C'est là vraiment le peuple français. Je ne conçois pas comment tant de personnes, et même des législateurs, se rendent assez peu compte de leurs expressions pour prodiguer sans cesse ces noms augustes et sacrés de Peuple, de Nation, à un vil ramas de brouillons qui ne feraient pas la centième partie de la Nation : mercenaires étrangers à toute honnête industrie ; inconnus et invisibles tant que règne le bon ordre ; et qui, semblables aux loups et aux serpens, ne sortent de leurs retraites que pour outrager et nuire. L'établissement des clubs et de ces assemblées où l'on discute bien ou mal les principes de l'art social est très-utile à la liberté, quand ces sociétés se multiplient beaucoup, sont de facile accès, et composées de membres très-nombreux ; car il est impossible qu'à la longue beaucoup d'hommes rassemblés et délibérant au grand jour s'accordent à soutenir des idées fausses, et à prêcher une doctrine pernicieuse. Mais l'instant de la naissance de ces sociétés est et doit être celui où une espèce de rivalité les anime les unes contre les autres. Chacun s'attache exclusivement à celle dont il est, où il a parlé, où il a été applaudi ; et, si, ce qui est vraiment dangereux et redoutable, elles ont le désir d'influer d'une manière active sur le gou-

vernement et sur l'opinion publique, alors elles s'épient, s'attaquent, s'accusent mutuellement; la moindre différence dans les choses ou dans les expressions est présentée comme un schisme, comme une hérésie; elles finissent par ressembler à ces anciennes congrégations de moines qui, toutes ennemies entre elles, quoique annonçant toutes le salut, ne voulaient que lutter de crédit et de puissance, en prônant à l'envi l'une de l'autre l'efficacité de leurs reliques et les miracles de leurs saints.

Nous avons vu détruire les corps : il faut plus de tems pour détruire l'esprit de corps. C'est l'incurable maladie de tous les caractères ardens joints à un jugement faible et à un esprit sans culture. On s'appuie sur ses voisins, et on croit marcher; on répète, et on croit dire.

C'est surtout dans les momens de réformes et d'innovations que celui qui veut demeurer sage, et conserver son jugement sain et incorruptible, doit penser, méditer, réfléchir seul, ne s'attacher qu'aux choses, et négliger absolument les personnes. S'il fait autrement, s'il se crée des idoles ou des objets d'inimitié, il n'est bientôt plus qu'un homme de parti. La raison lui paraît démence dans telle bouche; l'absurdité, sagesse dans telle autre : il ne juge plus les actions que par les hommes, et non les hommes par les actions.

Souvenons-nous bien que toutes les personnes, que tous les clubs, que toutes les coteries délibérantes ou non délibérantes passeront; que la liberté restera, parce que la France entière la connaît, la veut, la sent; que le fond de la Constitution restera à jamais, parce qu'il n'a point pour base de vaines fantaisies ou des conventions momentanées, mais tous les rapports qui découlent nécessairement de la nature de l'homme et de celle de la société.

Les petites républiques d'Italie, avant de tomber entre les mains de divers princes étrangers, parlaient beaucoup de la liberté, qu'elles ne connaissaient pas. Entièrement dépourvues de toutes les idées qui mènent à un bon gouvernement, elles étaient abandonnées à des factions capricieuses, qui, sans poser aucun principe, sans rien instituer qui pût être durable, se bornaient à se proscrire et à s'exiler mutuellement tour à tour. La France n'est point dans cet état; et les Français sont beaucoup plus divisés par les haines que par les opinions. Les principes reconnus et établis par l'Assemblée nationale sont ceux que les bons esprits de tous les tems ont annoncés en tout ou en partie comme les vrais fondemens du pacte social. Leur évidence a frappé la presque totalité de la Nation. Plusieurs même des mécontents les adoptent souvent dans la discussion. Il

n'y a donc que les fausses conséquences que l'intérêt de quelques particuliers en a su tirer, que les injustices auxquelles ils les ont fait servir de prétexte, qui aient pu élever contre eux un si grand nombre d'ennemis.

Ne sont-ils donc pas bien condamnables ceux qui semblent avoir pris à tâche d'entretenir cette aigreur dans les esprits, d'envenimer les plaies dès qu'elles paraissent prêtes à se fermer, de réveiller les passions dès qu'elles semblent s'assoupir, et de ranimer sans cesse cette fermentation populaire, que les lois doivent craindre dès qu'elles ne peuvent pas l'arrêter ?

Quelques-uns disent que cela sert à intimider les ennemis du dedans et du dehors : je dirais que la raison et l'expérience montrent que cela doit produire l'effet contraire ; mais il ne faut pas répondre sérieusement à des discours qui ne sont que de vaines défaites.

Examinons un des moyens les plus sûrs et le plus souvent employés, dans tous les tems, pour tenir la multitude en haleine : les délations. Nous en avons été inondés pendant deux ans. Qu'a-t-on découvert ? Quel crime a été démontré ? Et, alors, que de tristes infamies nous avons vues en pure perte ! Les dénonciations les plus vagues et les plus odieuses accueillies avec éloge ; les parentés, les amitiés suspectes ou perfides, les épanchemens

d'une confiance antique portés à une audience ; des convives ne rougissant pas de venir révéler les propos tenus à la table hospitalière où ils s'étaient assis ; des citoyens , assemblés en espèce de tribunal , ne rougissant pas de recevoir cette honteuse déposition ; des écrivains ne rougissant pas de décorer du nom de civisme cette lâcheté méprisable.

Nous respirions ; le mauvais succès de ces délateurs les avait réduits au silence ; et voilà que des sociétés entières les excitent de nouveau , les appellent au secours de la Patrie , se déclarent solidaires pour eux. Je suis persuadé que de bonnes intentions ont dicté ces démarches ; mais quel en peut être l'effet ? Elles rendront les délations plus fréquentes : les rendront-elles plus croyables , plus vraies , plus utiles ? Si une délation accompagnée de preuves est l'acte d'un bon citoyen , un amas de délations , bientôt reconnues fausses , n'a-t-il pas deux effets nuisibles : d'effrayer les gens de bien , et de rassurer les méchans ? N'a-t-il pas celui de corrompre les hommes simples , de les rendre haineux et malveillans , de leur inspirer de la méfiance contre le tribunal dont la décision ne justifiera pas leur préjugé , de leur laisser une longue prévention contre des accusés absous ? ce qui n'est pas à négliger dans une constitution comme la nôtre , où une ambition honnête n'a

d'autre voie pour s'élever que l'estime et le suffrage public; et surtout aujourd'hui une telle mesure n'est-elle pas plus imprudente que jamais?

Encore une fois, je ne suis pas de ceux qui, prêts à imiter eux-mêmes les emportemens qu'ils blâment, attribuent d'abord à toute une société les projets les plus désastreux et les vues les plus criminelles. Je sais que, dans tous les tems où de grandes nouveautés et de puissans intérêts font naître des troubles et des factions, beaucoup d'hommes aveugles et passionnés, mais honnêtes, sont entraînés par trois ou quatre méchans habiles et ambitieux; mais il est déplorable que ces sociétés ne voient pas que, par un tel exemple, elles contribuent à tenir le peuple entier dans cette agitation qui éloigne tout établissement. Ces commotions se communiquent au loin; tout s'agite; la vraie populace, c'est-à-dire, cette partie du peuple qui n'a ni propriété, ni domicile, ni industrie, devient l'arme de qui veut s'en servir; de là pillages, meurtres, incendies, attroupemens séditieux, qui demandent des têtes, qui menacent l'Assemblée nationale elle-même, qui s'appellent insolemment la Nation, comme si les citoyens paisibles, qui vaquent à leurs affaires en obéissant aux lois, étaient des esclaves ou des étrangers. Des écrivains avides alimentent ce feu, sachant que, dans les tems de troubles, on n'est pas lu et on

ne vend pas ses feuilles, si l'on parle de concorde et de raison. Chaque jour, quelque nouveau crime, quelque nouveau danger est pathétiquement révélé aux plus crédules, pour leur apprendre à inquiéter, à tourmenter au hasard ceux qu'on leur désigne comme ennemis; à ressusciter cette exécrationnable coutume des ôtages, qui rend le fils présent responsable des fautes de son père absent; à se défier de leurs législateurs, de leurs magistrats, de leurs généraux, de tous les officiers publics, qui ne peuvent rien que par la confiance publique; à les embarrasser d'obstacles, de dégoûts, de violences; à sévir eux-mêmes contre des hommes vaguement accusés, qui peuvent être coupables, mais qui, suivant l'expression de ce sage et vertueux Tacite, *condamnés sans être entendus et sans défense, meurent comme meurt un innocent* <sup>1</sup>.

Si tous ces excès ont trouvé parmi nous des apologistes, ne nous étonnons pas que l'on ait montré un peu trop d'indulgence pour un pernicieux exemple de la commune d'Arnay-le-Duc, qui, malgré les lois et malgré l'Assemblée natio-

---

1. *Ille, ut Nymphidii socius (Cingonius Varro), hic, ut dux Neronis (Petronius Turpilianus), inauliti atque indefensi, tanquam innocentes perierant.* Tacit. Histor. livre I. (Note de l'Éditeur.)

nale, s'obstinait à vouloir retenir Mesdames, tantes du Roi, dont le voyage a fait dire et faire tant de sottises <sup>1</sup>. On a dit, pour excuser cette absurdité, qu'elle avait sa source dans le patriotisme; et, moi, je dis qu'elle pourrait bien n'avoir sa source que dans cette fureur qui tourmente la plupart des hommes d'exercer un empire quelconque, de soumettre quelqu'un à leur seule autorité, et de s'élever par la force au-dessus de la place que les lois et la raison leur ont marquée.

Un grand mal est que cette erreur et d'autres semblables, qui peut-être ne tarderont pas à avoir lieu, appuieront trop bien les sophismes de quelques déclamateurs, qui, suivant leur coutume, faisant envisager cette inquiétude insensée de quelques villages comme le vœu de la Nation, essaieront par ce moyen, inutilement sans doute, d'arracher à l'Assemblée nationale cette loi sur les Émigrans <sup>2</sup>, dont la seule proposition eût dû

1. Voyez, au sujet de ce voyage, le décret rédigé par Mirabeau, et adopté par l'Assemblée nationale, condamnant la délibération de l'assemblée extraordinaire de la commune d'Arnay-le-Duc, convoquée le 22 février 1791, sur la réquisition expresse des habitans de cette ville.

Ces pièces, ainsi que d'autres également relatives à cette affaire, sont imprimées dans le *Moniteur* des 24 février et 4 mars 1791. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Ce projet de loi, tel qu'il fut présenté dans la séance du 9 juillet 1791 par le député Vernier, rapporteur de la com

être rejetée avec mépris : loi imprudente et vexatoire, ennemie du commerce et de la liberté, et heureusement aussi impossible à écrire qu'à exécuter.

Toutes les bonnes lois sont des lois contre l'émigration. Faites exécuter les lois qui sont déjà faites; que toute propriété soit inviolable; que les seuls agens de la loi commandent; que tout citoyen paisible soit en sûreté; que les soupçons vagues ne donnent pas lieu aux inquisitions, aux diffamations; et chacun restera dans ses foyers. Vous pouvez tout cela; et, quand vous ne le faites point, vous n'avez pas plus le droit que le pouvoir de retenir ceux qui ne veulent point vivre parmi vous; et il n'est vraiment pas concevable que ce soit aux hommes qui ont détruit la Bastille qu'il faille apprendre combien il est absurde et infâme de vouloir empêcher de sortir d'un lieu où l'on n'est pas bien.

J'ai entendu des partisans de cette loi s'étendre

---

mission nommée pour examiner la question, éleva de violentes réclamations, et resta sans effet. Cependant, vers la fin de la séance, une proposition tendante à modifier la loi contre les Émigrans fut ouverte par le député Rewbell: l'Assemblée la décréta, sauf rédaction; et, le 1<sup>er</sup> août de la même année, elle adopta définitivement le projet présenté pour l'exécution de cette loi ainsi modifiée.

*Voyez le Moniteur du tems. (Note de l'Éditeur.)*

beaucoup sur plusieurs idiots fanatiques ou brigands incendiaires qui sont, dit-on, parmi les Français absens, et qui cherchent partout de l'argent et des troupes pour rentrer dans leur patrie les armes à la main, et asservir par le fer et le feu la volonté nationale à leur intérêt et à leur volonté. Mais des hommes qui tenteraient d'exécuter ces détestables projets ne s'appellent pas des émigrans : ce seraient des assassins et des parricides, qui, du moment qu'ils poseraient un pied hostile sur le sol français, ne devraient y trouver qu'une loi de proscription, qui ne leur laisserait que le choix de se faire tuer sur le champ de bataille, ou de périr sur l'échafaud; et j'ajouterai que ce n'est qu'avec de l'union et un courage calme et clairvoyant que l'on peut prévenir ou repousser de telles attaques, s'il est vrai que nous en soyons menacés.

Quelqu'un a dit que, si l'on agit comme la révolution étant finie, elle ne se finira jamais; et, moi, je réponds que, si l'on se persuade toujours que la révolution n'est pas finie, et que si l'on agit toujours comme la révolution n'étant pas finie, c'est alors qu'elle ne se finira jamais. Je sais fort bien que l'organisation d'une partie du gouvernement, beaucoup trop retardée, n'est pas encore achevée; mais quoi! suit-il de là que les troubles, les inquiétudes, les sacrifices, les travaux de deux

années ne nous ont pas plus avancés que si nous fussions demeurés tout ce tems-là dans la plus profonde léthargie ? Y a-t-il maintenant assez de lois faites pour que tous les citoyens connaissent bien leur état et leur devoir ? Oui. Y a-t-il des tribunaux ? Oui. Y a-t-il des administrateurs ? Oui. Y a-t-il une force publique suffisante pour faire exécuter la loi quand on le voudra réellement ? Oui. Qu'y aura-t-il donc de plus quand on nous dira que la révolution est finie, et que le règne des lois a commencé ? Certes, au moment où toutes ces institutions nouvelles entrent en activité, s'écrier ainsi qu'elles n'existent même pas n'est propre qu'à les étouffer dès leur naissance, à les rendre méprisables aux yeux des faibles et des ignorans, qui croiront que nos lois ne sont que des jeux et nos magistrats de vains fantômes ; et tout justifier sans cesse, en répétant que c'est la faute du moment, n'est que le vrai moyen d'éterniser ce moment.

C'est ici le lieu de se souvenir de quelques personnages, qui, voilant leur ambition ou leur triste insensibilité sous une affectation de patriotisme stoïque, déclarent abhorrer ces mots d'ordre, d'union et de paix : car, disent-ils, c'est le langage des hypocrites. Ils ont raison : il est vrai, ces mots sont dans la bouche des hypocrites ; et ils doivent y être, car ils sont dans celle de tous

les gens de bien ; et l'hypocrisie ne serait plus dangereuse , et ne mériterait pas son nom , si elle n'avait l'art de ne répéter que les paroles qu'elle a entendu sortir des lèvres de la vertu ; et certes , tant de fougueux démagogues , tant de héros d'un jour seraient bientôt démasqués , s'ils n'avaient pas cet art insidieux , s'ils ne s'emparaient pas de ces noms de liberté , d'égalité , de bien public , d'amour de la patrie , et de tout ce qu'il y a de sacré pour les âmes honnêtes , afin d'en couvrir leurs projets , leurs vengeances , leurs fureurs . C'est ainsi qu'ils se revêtent d'une autorité censoriale , qu'ils distribuent des brevets de civisme . Quiconque ne s'enrôle pas avec eux , n'admire pas leur turbulente loquacité , et ne brûle pas de l'encens sur leur autel , est déclaré par eux ennemi de l'État et de la Constitution ; de la même manière que des prêtres , dans tous les pays , ont dit , disent et diront que vouloir les soumettre aux lois , réduire leur opulence usurpée , mépriser leurs fables corruptrices et leur sévérité intéressée , ou leur indulgence vénale , c'est attaquer le Ciel même , c'est être ennemi de Dieu et de la vertu .

Comme je n'ai ni le loisir , ni la volonté de faire un livre , et que je me borne à jeter à la hâte quelques réflexions que je crois justes , je ne m'arrêterai pas ici à marquer les différences faciles à saisir entre ces tartufes politiques et les

vrais amis de la patrie, de la liberté, du genre humain. Je ne pourrais guère rien ajouter sur cette matière à ce qui a été développé avec une force et une maturité peu communes dans une lettre adressée à un membre célèbre de l'Assemblée nationale par un auteur à qui je regrette que l'immense multitude de ses travaux n'ait pas toujours laissé le tems d'exprimer aussi dignement d'aussi saines réflexions. Je crois, d'ailleurs, que ceux qui m'entendraient et m'applaudiraient n'ont pas besoin de mes avis, et que ceux pour qui ce que je dirais serait entièrement nouveau sont bien loin de cet état de paix et de méditation où l'âme est disposée à revenir de ses erreurs : le tems seul pourra les instruire.

Aussi, lorsqu'au mois d'août de l'année dernière j'ai publié mes pensées à ce sujet dans un *Avis aux Français sur leurs véritables ennemis*<sup>1</sup>, je n'en ai pas attendu de bien grands effets : je n'en attends pas davantage de ce que je publie aujourd'hui. Je sais trop que, dans le fort des tempêtes civiles, la raison sévère et calme a une voix trop faible pour lutter contre les cris de ceux qui, toujours prompts à servir, à exciter les passions populaires, toujours exagérant le danger

---

1. Voyez le chapitre précédent.

commun, leurs propres inquiétudes, et leurs sacrifices au bien public; accusant au hasard les hommes riches et puissans, qui sont toujours enviés, finissent par régner sur une multitude égarée; mais n'est-ce pas un noble et vertueux plaisir pour l'homme de bien de poursuivre, par des vérités mâles et courageuses, le triomphe de ces conquérans iniques; de justifier leur conscience, en leur apprenant tout le mépris qu'on a pour eux; de braver enfin, avec quelque danger peut-être, ceux qui peuvent braver impunément la justice et l'honnêteté?

Je ne veux point qu'aucun de mes écrits serve jamais à amuser la malignité des lecteurs oisifs, toujours avides spectateurs des combats de plume : c'est pour cette raison que je m'abstiens de nommer les personnes qui m'ont fait naître ces réflexions, et non par aucun désir de les ménager; car je déclare ici à quiconque se reconnaîtra dans mes peintures, que c'est en effet lui, lui-même, que j'avais en vue.

Entre les causes qui doivent nous faire souhaiter ardemment que l'Assemblée nationale, abandonnant aux législatures prochaines tout ce qui n'exige pas sa main, ne perde pas un instant pour achever la Constitution, et mettre un terme à son immense ouvrage, l'espoir de voir finir tous ces partis qui nous fatiguent, et détériorent l'es-

prit public, ne me semble pas devoir être compté pour une des moindres. Alors seulement nous en devons attendre la fin. Tant que l'Assemblée nationale durera, les peuples attentifs, voyant toujours agir la main qui a tout détruit et tout rebâti, demeureront toujours en suspens, et sembleront toujours prévoir quelque nouveauté. On n'habite la maison avec sécurité que lorsque les ouvriers n'y sont plus. Alors seulement, tous, patriotes et mécontents, seront bien convaincus que l'édifice est stable et ferme; et, comme ce sont les mouvemens intérieurs dont l'Assemblée est agitée qui vont au-delà agiter le corps entier de la Nation, alors seulement la concorde et la paix pourront renaître parmi nous, comme parmi nos législateurs.

L'Assemblée actuelle, composée de membres hétérogènes, réunis entre eux malgré eux, ne saurait aucunement être paisible : trop d'intérêts ennemis, trop de prétentions rivales, trop de passions aigries, la divisent, et forcent la raison même à être quelquefois oppressive. Il est évident que les assemblées futures n'auront pas les mêmes inconvéniens : leurs membres, tous élus par les mêmes commettans, au même titre, de la même manière, pour la même chose, ne seront plus partagés que par ces différences d'opinions qui ne font pas un schisme. Tous partiront des mêmes

principes : constitutionnels , parce qu'ils sont vrais ; et respectés de tous , parce qu'ils sont constitutionnels . Alors , aussi , s'évanouiront toutes ces dénominations qui rangent les citoyens en deux armées ; nul n'osera plus fouiller dans les pensées d'autrui ; chaque mortel , comme c'est son droit , aura l'opinion qu'il lui plaira , sans pouvoir être inquiété ; la loi punira les perturbateurs et les rebelles . Alors , aussi , l'Assemblée nationale jouira d'une véritable gloire et de la reconnaissance publique ; car l'aspect des scènes fâcheuses dont elle a trop souvent été le théâtre ne frappera plus nos yeux . Le souvenir des fautes , facilement réparées , où les circonstances dont j'ai parlé , et d'autres encore , l'ont précipitée quelquefois , sera comme effacé par l'éloignement . Nous aurons oublié jusqu'aux noms de ces audacieux despotes qui ; s'emparant tyranniquement de ses délibérations , l'ont quelquefois engagée , presque à son insu , dans des démarches inconsidérées , que , dans l'ivresse de leur pouvoir , ils dédaignent même de colorer par des sophismes ; tandis que , d'autre part , les principes humains , féconds , éternels , qu'elle a fait servir de base à notre Constitution , fructifiant de tous côtés en industrie , en richesse , en vertus nationales , nous attacheront à nos lois , et nous rappelleront sans cesse à la mémoire ces deux années , quelquefois amères par plus d'une

journée funeste, mais fertiles en bienfaits encore plus grands et plus nombreux, et remplies de travaux qui pourraient honorer deux siècles. Qu'il me soit donc permis de dire qu'après ce 14 juillet, et tant d'autres beaux jours que l'Assemblée nationale a donnés au peuple français, le plus beau jour qu'il lui reste à nous donner sera celui de son départ<sup>1</sup>.

Comme je n'ai jusqu'ici parlé que des excès d'un seul parti, on pourra m'accuser moi-même de cet esprit de parti que j'ai pris à tâche de peindre: qu'on observe toutefois que celui dont j'ai parlé jusqu'à ce moment étant de beaucoup le parti le plus fort, il est dans la nature des choses que ses erreurs soient plus nombreuses, ses injustices plus frappantes, ses égaremens plus dangereux pour la bonne cause; mais certes, les fureurs et les extravagances de leurs adversaires ne sont pas moindres.

Et, en effet, des hommes ennemis déclarés de cette véritable humanité qui veut que tous les hommes soient heureux et libres; des hommes que le nom seul d'égalité met en fureur; qui regardent l'espèce humaine comme un amas de vils trou-

---

1. C'est le 30 septembre 1791 que l'Assemblée nationale déclara sa mission remplie et ses séances terminées. (*Note de l'Éditeur.*)

peaux, créés pour appartenir à un petit nombre de maîtres; qui regardent la royauté comme une sorte de quatrième personne en Dieu; devant qui il faut se prosterner sans même oser ouvrir les yeux; en un mot, qui ont adopté, rhabillé toutes les maximes des tyrans : que pourraient-ils être que des tyrans, s'ils avaient le pouvoir entre les mains ?

Ainsi, nous voyons les antiques fléaux se renouveler de nos jours : les peuples, crédules, soulevés au nom de Dieu pour protéger la rapacité de quelques hommes, pour renouer la vieille ligue de la tyrannie et de la superstition : deux pestes souvent rivales lorsqu'elles n'ont plus rien à redouter, mais toujours unies lorsqu'il s'agit de combattre la raison; des personnages usés de vices et de débauches, criant qu'il n'y a plus de religion; et toujours l'intérêt du peuple mis en avant : car quelle sorte d'hypocrites n'emploie point ce langage de l'équité et de la vertu ? On en a vu plusieurs, après s'être engraisés vingt années du pillage du trésor public, poussés hors de leur patrie par la crainte, à l'époque de la révolution, s'attendrir, en partant, sur ce peuple infortuné qui méconnaissait leurs services, et assurer naïvement qu'il ne restait plus d'honnêtes gens en France.

Je n'ai pas besoin de redire combien je désapprouve les violences illégales exercées contre les

chefs de ce parti ; mais , quand je les entends se plaindre aussi avec amertume des précautions qu'emploie l'Assemblée nationale pour les empêcher de lui nuire , et de renverser l'édifice public , je ne reviens pas de mon étonnement. Qu'ils me disent quel État a jamais toléré des actes de rébellion ouverte et déclarée ; qu'ils me disent quel gouvernement serait plus méprisable que le nôtre , s'il trouvait bon que , de tous côtés , des sermens , des mandemens , des lettres pastorales , des réquisitoires , des déclamations sous toutes les formes , aillent semer le mensonge et la crainte , alarmer les consciences , inspirer la haine de la patrie et des lois , enseigner aux hommes simples et honnêtes ( car il y en a dans ce parti-là comme dans les autres ) à croire en effet qu'une constitution qui assure les droits de tous attente aux droits de quelqu'un , et que Dieu condamne des établissemens destinés à rendre heureux le genre humain ; à attribuer à la déclaration des droits de l'homme tous les excès qui attaquent le plus ces mêmes droits ; à faire un crime aux lois de tous les crimes qui sont faits contre elles : car voilà ce qu'on entend dire mille fois par jour ; et voilà l'unique doctrine qui résulte des fougueuses diatribes de ces gens qui semblent avoir fait serment de renoncer à toute idée d'humanité , de justice et de sens commun , pour soutenir l'honneur du corps.

C'est cet honneur de corps, l'éternel apanage de ceux qui trouvent trop difficile d'avoir un honneur qui soit à eux, c'est, dis-je, cet honneur de corps qui fait sortir des salles d'armes des essaims de héros, ou jadis nobles, ou devenus tels depuis qu'il n'y en a plus; armés pour le soutien du trône, qui certes n'a pas besoin d'eux; impudens et méprisables parasites, qui, en osant se nommer les défenseurs du Roi, ont pris le seul moyen qu'ils pussent avoir de lui faire tort. Ils rôdent, ils courent çà et là, tout prêts à chercher querelle à quiconque n'est pas des leurs, et ne désire pas la guerre civile, et déterminés à le tuer pour avoir raison contre lui; et les femmes, toujours aveuglément livrées à leurs passions du moment, toujours éprises de ce qui ressemble au courage, de tout tems admiratrices secrètes ou déclarées de ces assassinats chevaleresques appelés duels, semblent encourager par d'homicides applaudissemens cette férocité lâche et stupide.

C'est pour cet honneur de corps que des furieux, devenus implacables ennemis de leur patrie, se réjouissaient presque à la nouvelle des horreurs qui ont ensanglanté nos provinces méridionales, et, falsifiant les décrets, égarant le peuple des campagnes, semant la discorde, appelant le sang, emploient les mêmes armes que les plus vils brouillons qui aient déshonoré le parti

contraire, et semblent vouloir les justifier. Ils n'ont pas honte de maudire la France et tous les Français, d'invoquer, dans leurs vœux, toutes les puissances de la terre contre une nation qui ne connaît plus leur livrée; et ils se repaissent constamment de l'absurde et abominable espérance que l'univers entier se réunira pour venir exterminer un pays où ils ne sont plus marquis, et où on ne les encense plus dans l'église de leur village.

Tous ceux qui s'indignent qu'un grand peuple n'ait plus voulu être esclave, et qui appellent usurpateurs et rebelles les hommes qui reprennent leurs droits, n'ont rien où ils se complaisent davantage qu'en une peinture de la situation du Roi : ils ne tarissent pas en plaintes sur l'infortune d'un prince réduit à être le premier citoyen d'une nation libre, et qui, tout puissant encore pour faire le bien, borné seulement dans la faculté de nuire, ne se montrant aux hommes que pour leur dicter les lois faites par eux dans le but de leur félicité commune, n'en peut être haï que s'il le veut expressément, et n'a, pour être aimé d'eux, qu'à remplir à la lettre les augustes fonctions dont il est chargé.

Mais, ces déclamateurs pathétiques, aux yeux de qui un pareil destin est si déplorable, qui sont-ils? Ce sont (on ne peut se le rappeler sans rire), ce sont d'anciens pairs de France, d'anciens

magistrats, d'anciens courtisans, que nous avons entendus jadis, lors des oppositions du parlement contre la cour, tenir un bien autre langage. Ils désiraient alors, ils demandaient, ils appelaient une révolution plus favorable à leurs vues particulières; et, alors, ils ne cessaient de nous fatiguer les oreilles d'un méprisable amas d'anecdotes calomnieuses sur ce même Roi, sur toute sa famille, et ne savaient même pas se taire, quand un homme sage leur disait: « Tout ce que vous contez là est vrai ou faux, mais n'importe en aucune manière. Si les rois s'égarant, ceux qui les élèvent et qui les entourent sont plus coupables qu'eux; mais, quand même la conduite des rois serait irréprochable, il n'en faudrait pas moins établir une constitution libre et forte, qui rendît le sort des nations indépendant des vices ou des vertus d'un seul homme. »

J'observerai la même chose sur notre haut clergé, jadis si fier de sa résistance aux prétentions de la cour romaine, aujourd'hui si prompt à lui accorder plus qu'elle n'a jamais demandé. A Dieu ne plaise que je veuille accuser d'imposture et de mauvaise foi tous les ecclésiastiques à qui nos établissemens nouveaux semblent incompatibles avec leurs anciens sermens! Sans rien comprendre à leur manière de raisonner, je crois

à la conscience de tous ceux qui ont donné volontairement leur démission; mais la plupart de ceux qui se déclarent avec le plus d'emportement contre l'impiété de ces lois fondées seulement sur la raison humaine, qui nous traduisent les véhémentes apostrophes des Cyrille et des Grégoire de Naziance, qui veulent mourir pour la foi, qui implorent le martyre, qui sont-ils? Tout le monde le sait: des prélats perdus de luxe et de dettes, souvent héros d'histoires qu'on feignait de ne dire qu'à l'oreille, souvent livrés aux plus vils charlatans, et à de sottes superstitions que leurs propres lois punissent de mort; des abbés dont les bons-mots anti-religieux, les chansons et les contes, égayaient les sociétés de la capitale; en un mot, des hommes sans vertu comme sans talens, et dont l'existence ne fût jamais sortie d'une obscurité profonde, si les intrigues de toute espèce, et les noms des courtisanes, toujours cités dans les grandes villes, et toujours mêlés avec les leurs, ne leur eussent donné souvent une scandaleuse célébrité.

Tout cela fait-il quelque chose à leurs raisonnemens? me dira quelqu'un. Non: leurs raisonnemens étaient assez mauvais sans cela; mais cela sert à faire voir quel degré de confiance et d'estime on doit à des hommes qui, changeant tous les jours de principes, d'intérêts, d'amis et de

conscience, se montrent également indignes et incapables de rien discuter par la raison.

J'aurais voulu trouver l'occasion de dire aussi un mot de ces politiques illuminés, de ces rose-croix patriotes, qui, suivant l'éternel usage de leurs pareils, adaptant toujours aux idées de leur siècle tous ces amas d'antiques superstitions qui ont toujours infesté la terre, prêchent la liberté et l'égalité, comme les mystères d'Éleusis ou d'Éphèse, traduisent la déclaration des droits de l'homme en doctrine occulte et en jargon mythologique, et changent les législateurs en obscurs hiérophantes. Ceux-là pourraient n'être que ridicules, si pourtant il n'était pas toujours prudent de se méfier de ces gens à qui la franche et simple vérité ne suffit pas; à qui la raison ne saurait plaire, si elle n'emprunte les habits de la folie et du mensonge; et qui ont plus de plaisir à voir une aggrégation d'initiés fanatiques qu'une vaste société d'hommes libres, tranquilles et sages.

Voilà quelles querelles politiques, succédant aux querelles scholastiques et aux querelles théologiques, mais traitées de la même manière, dans le même esprit, avec les mêmes sophismes (car le caractère de l'espèce humaine ne change point), aigrissent aujourd'hui les sociétés, divisent les familles, et jettent de telles semences de haine et de calomnies que les plus absurdes accusa-

tions de vols , d'empoisonnemens , et d'assassinats secrets , sont familières à tous les partis , et n'étonnent plus personne. Chacun , dans sa puérile vanité , appelant vertu , sagesse , probité , son amour pour ses opinions , déclare malhonnête homme quiconque ne pense pas comme lui ; assure qu'il a tout fait , qu'il fait tout , que sans lui tout serait perdu ; crie , menace , cherche à intimider , et embrasse avidement ou repousse avec horreur des choses qu'il connaît mal , et des mots dont il a négligé de comprendre le sens.

J'en donnerai un exemple. Plusieurs partis se réunissent à proscrire le mot de *République*. Ils regardent d'un œil de colère celui qui ose s'en servir ; ils croient voir un sacrilège , un ennemi de l'État et du Roi ; comme si tout pays où la Nation fait ses lois , s'impose elle-même , demande compte aux agens publics , n'était pas une république , quel que soit d'ailleurs son mode de gouvernement ; et comme si celui qui veut parler avec précision et justesse devait se priver d'une expression qui rend bien une bonne idée , parce que beaucoup de gens parlent ou écoutent sans entendre ce qu'ils disent ou ce qu'on leur dit.

Une chose remarquable dans cette révolution , qui , sous tant de rapports , ne ressemble à aucune autre , et qui , malgré les fautes et les crimes dont elle a été l'occasion , a plus fait pour la justice et

pour la vérité qu'aucune autre révolution connue, c'est que les passions, irritées et enflammées à un si haut degré, n'aient produit encore aucun de ces écrits atroces, mais vraiment éloquens, que la postérité blâme, mais aime à relire; que les seuls bons ouvrages que nous voyons paraître soient aussi les seuls sages; et, surtout, que nos mécontents, qui certes n'ont pas épargné la presse, et à qui d'absurdes privilèges détruits, un fol orgueil humilié, et aussi, pour dire vrai, le ressentiment de plusieurs duretés trop voisines de l'injustice, avaient dû inspirer au moins cette véhémence qui développe les talens, ou en tient lieu quelquefois, n'aient mis au jour que de froides exagérations ou d'insipides railleries. Je sais bien que tout le parti se pâme de joie au sel de ces bouffonneries, ou tombe d'admiration devant ces foudres d'éloquence; mais je sais bien aussi qu'il suffit de quelques minutes de conversation avec les prôneurs de ces nobles ouvrages pour apercevoir qu'ils les vantent, les achètent, se les passent de main en main, nous en menacent comme d'un coup de tonnerre, mais n'ont pas pu en soutenir la lecture, et sont pris au dépourvu quand on les leur cite.

Entre mille exemples, on peut rappeler deux épaisses brochures, qui nous sont arrivées d'Angleterre l'année dernière. L'une, absolument vide

de sens, quoique dictée par une méchanceté turbulente et inquiète, est morte en naissant. L'autre, tout aussi peu lue, est encore connue, parce qu'elle est l'ouvrage d'un étranger, qui, ne s'occupant de nous qu'afin de nous poursuivre par des présages sinistres, a surpassé dans la violence et la rage de ses imprécations tous ceux de nos Français que leurs intérêts privés ont le plus animés contre nos institutions nouvelles. Comme l'auteur jouit dans sa patrie d'une certaine célébrité; comme son livre était depuis long-tems annoncé avec faste par ceux dont il flatte les passions; et comme ses sentimens sur notre révolution, manifestés dans le parlement d'Angleterre au commencement de l'année dernière, furent la cause d'une dissension très vive entre lui et un de ses amis politiques des plus distingués<sup>1</sup>, j'ai

---

1. Cette dissension privée dont parle André Chénier donna lieu dans le parlement de Londres, en 1790, à une scène extrêmement pathétique. Comme peu de personnes la connaissent, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de l'avoir rapportée ici. Nous l'empruntons à la *Notice* sur Fox, placée en tête de l'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, écrite par ce célèbre orateur anglais.

« A la discussion du *Quebec Bill*, ou acte pour le gouvernement futur de la province du Canada, la question de la révolution française se représenta tout naturellement. Les habitans du Canada sont des Français. « Gardons-nous, dit Burke, de les faire participer aux bienfaits de leurs anciens compa-

cru qu'il ne serait pas hors de propos de m'étendre un peu plus sur l'auteur et sur l'ouvrage.

Cet homme est un Irlandais, nommé Edmund-Burke, et, depuis trente années, membre du Parlement d'Angleterre. Associé dans la chambre des Communes à des hommes de beaucoup d'esprit et de talent, il n'a pas été inutile à son pays, en aidant à réprimer les excès de l'autorité royale : excès dont il se montre avec tant de zèle l'aveugle champion dans les pays étrangers. D'une extrême véhémence dans ses attaques contre le parti qui n'était pas le sien, il se rendait moins redoutable

---

tristes : la vieille constitution britannique, avec toutes ses imperfections prétendues, est une meilleure garantie de leur bonheur. » Fox s'emporta à ces allusions ironiques dirigées contre lui. (Ce bill avait été proposé par Fox.) Burke répliqua ; et la brèche déjà faite à leur amitié ne fit que s'agrandir. Burke enfin annonça hautement que toute liaison entre eux était désormais rompue. A cette déclaration, des larmes coulèrent des yeux de Fox ; et le silence solennel de la chambre ajoutait encore à l'effet de cette scène pathétique. »

« Long-tems après leur rupture, dit ailleurs le même biographe, Fox ne prononçait encore le nom de Burke qu'avec respect ; et, ayant fait en vain des démarches pour voir son ancien ami à ses derniers momens, il honora sa mort de larmes sincères. »

On sait, du reste, que Fox professait la plus grande vénération pour les talens de Burke ; qu'il se glorifiait tout haut d'être son élève, et qu'il l'appelait le plus beau génie des trois royaumes, pendant le dix-huitième siècle. (*Note de l'Éditeur.*)

par ses emportemens, ses exagérations hyperboliques, et son impuissance à se contenir dans les bornes de la raison. Il s'était fait une réputation d'éloquence par des descriptions étincelantes et quelquefois belles, toujours perdues dans un informe chaos d'idées incohérentes, d'expressions outrées et fausses, de métaphores basses, d'allusions obscures, de citations pompeuses : le tout

Cousu par intervalles

De proverbes traînés dans les ruisseaux des halles.

Toutes ces qualités réunies sautent aux yeux dans le gothique volume qu'il a publié sur les affaires de France. Les lecteurs y peuvent admirer, sinon son amour pour la vérité, au moins son talent pour les tableaux fantastiques, en considérant l'incroyable amas de chimères inouïes qu'il entasse, quand il peint et la France, et Paris, et l'Assemblée nationale, et l'état du Roi et de la Reine, et, en un mot, tout ce qu'il peint. Là se trouve bien développée la profession de foi que ses discours et sa conduite n'ont jamais dissimulée : c'est-à-dire, un profond dédain pour toute espèce de principes constans et immuables, et pour tous ces examens philosophiques destinés à ramener les hommes à des notions qui ne sont fondées que sur la vérité et sur la nature des choses. C'est là qu'en termes exprès il déclare

qu'il aime les préjugés, précisément parce que ce sont des préjugés.

Voici un échantillon de sa dialectique et de la manière dont il comprend les questions. L'égalité de droit parmi les hommes est une des choses qui le révoltent le plus : il en fait de violens reproches à l'Assemblée nationale ; car il croit que les hommes ne sont égaux en droits que depuis que l'Assemblée nationale l'a reconnu, et qu'auparavant cela n'était pas ; puis, il objecte que, tous les hommes étant égaux en droits, il suit évidemment que le gouvernement sera dans les mains des portefaix, des usuriers, etc. Il observe encore que, l'Assemblée nationale ayant reconnu cette éternelle égalité de droits entre les hommes, elle a certainement déclaré par là que Tacite, Montesquieu, Rousseau, n'avaient pas plus de capacité que leur cordonnier : sur quoi il cite l'*Ecclésiaste*, qui dit avec raison qu'il ne faut pas que les charpentiers fassent les lois. Il est vrai qu'en citant l'*Ecclésiaste* il ajoute modestement qu'il ne prend pas sur lui de décider si ce livre est apocryphe ou non, tant il apporte de prudence et de circonspection dans sa critique.

C'est ainsi, j'en atteste tous ceux qui ont eu la patience de lire son indigeste fatras, c'est ainsi qu'il raisonne, argumente, juge constamment et partout ; toujours sûr de lui-même, toujours triom-

phant, toujours émerveillé de la beauté de ses conceptions. Voilà à quel tribunal la France est citée! Voilà quel grotesque mélange de bizarreries bouffonnes et de sottises pédantesques remplit un énorme volume, qui serait assez divertissant par le ridicule, si, à tout moment, la plate grossièreté des injures ou l'atrocité des calomnies ne soulevait la nausée ou n'allumait l'indignation!

Quel moyen de répondre à un semblable écrit? Quel honnête homme peut vouloir se mesurer avec un auteur toujours ivre de mauvais sens et de colère, dont chaque page ne montre qu'incertitude et absurdité dans les principes, aveuglement ou honteuse mauvaise foi dans les raisonnemens, intrépide ignorance dans les faits; dont chaque assertion n'admet d'autre réponse qu'un démenti? Mais je ne crois pas inutile de faire connaître aux Français par un fait qui ne sera pas, comme ceux qu'il raconte, méchamment inventé ou follement exagéré, mais par un fait bien constant et bien notoire, quel est ce déclamateur qui s'érige en arbitre de leurs lois et de leurs actions. Cet homme qui vient ici calomnier auprès du Roi et de la Reine une nation mieux disposée à les respecter, depuis qu'elle n'est plus contrainte à les aduler; qui cherche à envenimer dans leurs cœurs le souvenir des peines que tous les bons

citoyens auraient voulu leur épargner, mais que nos inévitables circonstances leur ont fait partager avec tous les citoyens; qui ose imputer à toute la Nation les crimes de quelques bandits que la Nation abhorre et désavoue: il faut qu'on sache comment il a, lui, traité le roi d'Angleterre dans une occasion récente.

Le roi d'Angleterre, à la fin de 1788, fut attaqué d'une maladie affligeante pour l'orgueil de l'espèce humaine<sup>1</sup>, qui mit pour quelque tems sa tête hors d'état de soutenir une couronne. Une partie de la chambre des Communes pensa qu'il fallait revêtir le prince de Galles de l'autorité royale, avec le titre de régent. Edmund-Burke était de cette opinion. Dans son discours il n'eut pas honte de s'appesantir, avec son acrimonie ordinaire, sur le triste état du roi; il n'eut pas honte de peindre et de bien faire ressortir les déplorables symptômes d'une infirmité qui inspire, même aux ennemis honnêtes, une respectueuse commisération; il n'eut pas honte de terminer son tableau par ces propres expressions, qui rappe-

---

1. La démence. Ce n'est que vers la fin de l'année 1790 que le roi Georges III recouvra sa raison tout entière. Il dut sa guérison aux soins du fameux docteur Willis. Warren et le chevalier Baker, célèbres praticiens de ce tems, avaient, dit-on, déclaré le mal incurable. (*Note de l'Éditeur.*)

lèrent celles que Milton emploie en parlant de la chute de Satan : *Dieu a étendu sa main sur lui ; il l'a précipité du trône ; il l'a réduit plus bas que le dernier paysan de son royaume* <sup>1</sup>.

Cette ineptie, qui renfermait deux inhumanités à la fois, indigna tous les partis. Ses amis se virent dans la nécessité de renouveler souvent leurs inutiles efforts pour tâcher, par la subtilité des interprétations, d'affaiblir l'impression d'horreur que cette barbare extravagance de leur *honorabile ami* avait laissée dans les esprits ; et quiconque a connu l'Angleterre dans ces derniers tems peut attester qu'il les réduit souvent à cette nécessité ; et qu'avec une imagination vive, et une érudition assez étendue, ce rhéteur sans goût, sans jugement, sans aucune idée de critique et de ce qui est décent et honnête, semble ne plus ouvrir la bouche que pour embarrasser ses amis, et faire rire ses ennemis.

Aujourd'hui, c'est la Nation française, ses nouvelles lois, sa liberté, qui ont servi d'objet aux délires de son injurieuse démence. Aucune chose, aucune personne n'a été à l'abri de ce débordement de fiel ; et, comme j'ai un frère qui s'est aussi vu en butte à l'insolente imbécillité de ses

---

1. Voyez le *Paradis perdu*, liv. II et liv. VII. (*Note de l'Éditeur.*)

rêveries frénétiques, j'ai peur que quelques lecteurs et lui-même n'attribuent à cette cause, dont je ne rougirais pas, ma juste indignation contre son dégoûtant libelle; mais je le prie, ainsi que mes lecteurs, de croire qu'ayant demeuré trois années en Angleterre je n'avais nul besoin de son nouveau chef-d'œuvre pour connaître et apprécier l'intempérance désordonnée de sa bile, l'incurable perversité de son jugement, et surtout sa prodigieuse fécondité à inventer des accusations atroces, et à vomir de basses injures.

En prenant la plume pour lui rendre ici la justice qui lui est due, je me suis souvenu que, bien qu'il ne soit pas encore dans l'âge le plus avancé, j'ai souvent entendu ses amis l'excuser sur une vieillesse précoce, et le plaindre en assurant qu'il était parvenu plus tôt que les autres hommes à ce moment où les forces de l'entendement sont épuisées, et où la raison humaine en décrépitude ne fait plus que balbutier. Je sais combien les hommes doivent de respects et d'égards à cette dernière enfance de l'homme; mais j'ai pensé néanmoins que, lorsque la vieillesse est pétulante, inconsidérée et calomnieuse; qu'un présomptueux orgueil la rend semblable à une adolescence inepte et mal élevée, ce n'est pas alors qu'elle mérite quelque indulgence; et que ce n'est pas des mensonges et des outrages qu'il lui

est permis de bégayer. Et, si elle appuie ses prétentions sur le souvenir d'une renommée plus éclatante que solide, mais qui en impose aux sots, alors surtout il est bon de le faire rougir par la vérité; et, quoiqu'il faille mépriser ses insultes, il ne faut pas les mépriser en silence.

Cet arrogant sophiste, qui aime tant les citations, aimera sûrement beaucoup qu'en finissant je lui cite le portrait que le père des poètes nous a tracé de Thersite, le bouffon de l'armée grecque: *Parleur sans choix et sans mesure, dont l'esprit n'était plein que d'ignobles et intarissables bavardages*<sup>1</sup>.

---

1. Voyez l'Iliade, liv. II. (Note de l'Éditeur.)



## A THOMAS RAYNAL,

1<sup>er</sup> JUIN 1791.

---

L'ASSEMBLÉE NATIONALE venait de décerner des honneurs à la mémoire de Voltaire : c'est le lendemain de ce jour qu'on lui annonce une lettre de vous <sup>1</sup>. Ce moment inspira sans doute un vif

---

1. Le projet de décret sur les honneurs à décerner à la mémoire de Voltaire fut présenté par le député Gossin, rapporteur du comité de constitution, dans la séance du 30 mai 1791. L'Assemblée nationale le décréta à l'unanimité.

Le lendemain, 31 mai, M. Bureaux de Puzi, alors président, déclara que l'abbé Raynal était passé chez lui dans la matinée, et lui avait remis, en le priant de la présenter à l'Assemblée, une adresse, signée de lui : le président en proposa donc la lecture, qui fut faite par le député Ricard, secrétaire.

Cette adresse, dans laquelle l'abbé Raynal, tout en félicitant l'Assemblée sur ses travaux, s'attache spécialement à relever avec une certaine aigreur les fautes qu'il croit devoir lui reprocher, excita de violens murmures. La lecture en fut interrompue à plusieurs reprises par les réclamations d'une foule de membres de l'opposition. On prétendit que cette lettre n'était point de l'abbé Raynal, mais bien du député Malouët, qui, sous ce nom emprunté, avait voulu forcément faire connaître ses opinions à l'Assemblée ; il s'éleva même une

intérêt à tous ceux qui aiment la constitution, et qui ont étudié les causes de la révolution, à qui nous en sommes redevables. En vain tous les citoyens s'abstiennent d'interrompre les travaux de l'Assemblée, quand ils n'ont rien à lui demander : elle sentait, chacun sentait comme elle, que vous pouviez être excepté; qu'elle pouvait donner quelques instans à votre conversation; et il y eut à vous de la noblesse et de la dignité à vous reconnaître ce droit, et à savoir en user. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Mably, sont morts avant d'avoir vu fructifier les germes qu'ils avaient semés dans les esprits : vous vivez, vous qui avez avec eux préparé les voies de la liberté; et, comme dans ces associations ingénieuses où les vieillards qui survivent héritent de toute la fortune de leurs confrères morts, on se plaisait à voir accumuler sur votre tête le tribut de reconnaissance et d'hommages que l'on ne peut plus offrir qu'à leur cendre.

Vous promettiez à l'Assemblée de la juger sévèrement; et cette promesse, honorable pour vous

---

très-vive contestation entre le président et le député Rœderer, qui demanda son rappel à l'ordre, à cause, et de sa proposition, et des formes de sa proposition : ce qui ne fut point adopté. Enfin, la lecture de l'adresse terminée, l'Assemblée décida qu'il n'y avait point lieu à délibérer; et elle passa à l'ordre du jour. (*Note de l'Éditeur.*)

et pour elle, a excité encore plus de satisfaction et de confiance. Nul ne doutait de vos principes : c'eût été vous faire outrage. Ceux qui profitent de leurs lectures se rappelaient surtout dans le livre qui a fait votre gloire (t. II, p. 407<sup>1</sup>) cette adresse au roi, que la postérité pourrait prendre souvent pour une prophétie faite après l'évènement, et pour un tableau historique des travaux de l'Assemblée nationale, tant vous y indiquez avec précision toutes ses opérations et l'esprit qui les a guidées, et la nécessité absolue de faire ce qu'elle a fait ; mais, comme, au milieu de son vaste et rapide ouvrage, il est impossible qu'elle n'ait pas omis ou tronqué plus d'une chose importante, qui cependant peut n'avoir point frappé les yeux des spectateurs vulgaires, chacun attendait de vous, soit de nouvelles conséquences des principes reconnus par vous et par elle, soit de nouvelles vues sur l'organisation du corps politique, soit de nouveaux moyens d'exécution, en un mot, des leçons où tous les citoyens puiseraient le respect et l'obéissance aux lois ; et les législateurs, des lumières sur l'art de faire des lois dignes de l'obéissance.

---

1. Voyez l'Histoire philosophique et politique du commerce et des établissemens des Européens dans les deux Indes, édition de Genève, 1780, 10 volumes in-8°. (*Note de l'Éditeur.*)

Quel a donc été l'étonnement général, quand on a vu qu'un écrit présenté sous votre nom, sous le nom d'un homme qui conseillait jadis au Roi de faire le bien par des réformes totales et rigoureuses, sans avoir nul égard aux cris et aux murmures, ne renfermait que des plaintes vaines, que des déclamations vagues et communes, sans aucune réflexion profonde, sans aucune idée dont il soit possible de profiter ! Quel a été l'étonnement de vous voir prendre le ton de vos anciens persécuteurs, de vous voir regarder comme ami et comme allié par ceux qui jadis ne parlaient de vous qu'avec ces expressions injurieuses qu'eux et leurs pareils prodiguaient à quiconque haïssait le fanatisme et la tyrannie, et voulait le bonheur du genre humain ! Et cette alliance n'est pas venue d'eux : car ce n'est pas eux qui ont changé d'esprit et de langage.

Qui jamais eût pu s'attendre à vous compter parmi les détracteurs de la déclaration des droits ? Que des hommes qui ne réfléchissent point confondent sans cesse avec des principes toutes les détestables équivoques auxquelles on fait servir les principes ; qu'ils attribuent à la connaissance des droits de l'homme tous les excès qui blessent le plus ces droits, et qu'on ne punit qu'en vertu de ces mêmes droits ; mais vous ! vous ! regarder comme un système de désorganisation et

de désordre l'acte qui, pouvant seul assurer les droits et la liberté de tous, peut seul être la base d'une société durable! Car je ne pense pas que vous accusiez l'Assemblée d'avoir donné aux hommes des droits qu'ils n'avaient pas en effet. Et qu'avez-vous invoqué pour les Américains, si ce n'est les droits de l'homme? Et qu'avez-vous trouvé dans le livre de Peene (*le Sens-commun*), que vous avez extrait et loué, si ce n'est les droits de l'homme? Et qu'avez-vous cité aux nations européennes pour les faire rougir de l'esclavage des nègres, si ce n'est les droits de l'homme? Sur cette matière même vous vous êtes livré à des emportemens éloquens, mais pas assez prudents peut-être: vous avez appelé à grands cris un libérateur qui mît le fer à la main de ces malheureux opprimés; vous l'avez nommé d'avance un héros, un grand homme; vous avez tressailli de joie en prévoyant le jour où *les champs américains s'enivreraient avec transport du sang européen* (t. VI, p. 221). Que diriez-vous de l'Assemblée nationale, si elle eût tenu un pareil langage?

A la vérité, comme autrefois vous faisiez amende honorable d'avoir été prêtre, vous semblez, aujourd'hui vous excuser d'avoir professé les maximes de la philosophie, et faire entendre que les discours des philosophes ne doivent pas se prendre à la lettre; mais c'est là une chose qui doit faire

baisser les yeux à tous vos véritables amis : ils doivent gémir qu'à la fin d'une carrière que la philosophie seule a rendue illustre vous paraissiez abjurer d'aussi honorables succès, et prêter l'appui de votre autorité à l'ignorance ambitieuse et hautaine, toujours ennemie des hommes libres et studieux ; et qui ne manquera pas de dire suivant son usage : « Pourquoi écouter ces philosophes ? Leurs idées d'humanité, de liberté, de justice, sont des rêveries, dont eux-mêmes ne croient pas un mot. »

Les crimes de quelques brigands qui profitent de l'inévitable anarchie ont fait saigner tous les cœurs honnêtes ; mais était-ce vous qui deviez en accuser l'Assemblée nationale en corps ? Quoi ! quand vous avez chanté, invoqué la Liberté avec tant de force et de chaleur, ignoriez-vous que l'établissement de la Liberté, surtout chez une nation détériorée par un long esclavage, entraîne toujours des désordres et des malheurs d'un moment ? Et, si vos amis répondent que vous l'ignoriez, quelle pitoyable excuse pour un homme qui a passé sa vie à écrire, quoi ? l'histoire ! c'est-à-dire, de tous les ouvrages de l'esprit, celui qui exige, qui suppose le plus de maturité dans le jugement, la connaissance la plus approfondie de tous les évènements humains, de leurs causes, et de leurs effets. L'histoire n'est pas une décla-

mation de rhéteur. Le grand historien n'est que l'homme d'État, la plume à la main, surtout lorsque, sachant fort bien qu'il n'existe point d'histoire qui ne doive être *philosophique et politique*, il écrit néanmoins ces deux mots sur son frontispice, et, par le faste même de ce titre, promet spécialement au lecteur l'étude la plus consommée de toutes les bases de l'art social et de la félicité humaine.

L'église de France vous arrache aussi des larmes. Je fais gloire d'être de ceux qui, sans estimer aucun collège de prêtres, à quelque communion qu'ils appartiennent, auraient cependant voulu qu'on prît des moyens de changer les choses sans inquiéter les personnes; et qui ont vu avec bien de la joie l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'arrêté du département de Paris<sup>1</sup>, rentrer autant qu'elle a pu dans le sentier de l'immuable raison; mais, en envisageant cette affaire sous son point de vue le plus défavorable, qu'y verra-t-on? un clergé forcé de céder la place à un autre clergé, mais avec un traitement de retraite, dont un très-grand nombre a lieu d'être content. Je ne conçois pas en quoi ce destin peut vous paraître si lamentable, à vous qui nous traciez d'un style si amer l'origine des biens ecclésiastiques, à vous qui aviez

---

1. Cet arrêté concerne les édifices religieux. Voyez plus loin le chap. intitulé *Des dissensions des prêtres*. (Note de l'Édit.)

le courage de nous dire (t. VI, p. 203) : *si cette religion existait, n'en faudrait-il pas étouffer les ministres sous les débris de leurs autels?* et ailleurs (t. X, p. 145) : *s'il existait dans un recoin d'une contrée, soixante mille citoyens enchaînés par ces vœux (chasteté, pauvreté, obéissance), qu'aurait à faire de mieux le Souverain que de s'y transporter avec un nombre suffisant de satellites armés de fouets, et de leur dire : sortez! canaille fainéante, sortez! Aux champs! à l'agriculture! aux ateliers! à la milice!* On extrairait de votre livre vingt pages de ce ton, qui, suivant beaucoup de bons esprits, n'est ni celui de l'humanité, ni celui de l'histoire.

Tant et de si frappantes contradictions doivent embarrasser beaucoup les vrais amis de votre gloire; et je suis de ce nombre plus que vous ne pensez. Que pourront-ils répondre à celui qui jugera votre démarche d'après l'importance que votre renommée attache à tout ce qui vient de vous? Il observera que, pendant deux années entières, les plus grandes questions qui puissent occuper des hommes se sont succédé dans des discussions d'où dépendait le sort de l'empire, sans qu'une fois vous ayez présenté à la Patrie le fruit de vos veilles et de vos travaux; sans qu'une fois vous ayez offert votre aide à l'Assemblée nationale pour la diriger dans une difficulté, pour lui inspirer ou lui éclaircir un doute, pour

lui épargner une erreur, pour lui indiquer un écueil. Et c'est au moment où nous sommes près de donner de l'importance à de misérables querelles ecclésiastiques; c'est au moment où quelques méchans et quelques insensés affichent, follement à la vérité, des espérances parricides, et où des brouillons et des factieux de tous les partis n'épargnent rien pour ébranler l'édifice naissant, et discréditer les lois sous lesquelles nous devons vivre, que votre lettre paraît! Un tel ouvrage, dans de telles circonstances, ne semble-t-il pas arraché à votre vieillesse trompée, dans l'intention d'étayer de l'autorité de votre nom des projets sinistres, et d'entretenir par-là ce désordre et cette anarchie dont vous vous plaignez, ainsi que tous les gens de bien? Il est incontestable que votre lettre peut produire cet effet; et je vous demande si cette idée vous laisse tranquille, et si vous croyez un pareil succès capable d'honorer vos vieux jours.

Je n'ai pas la prétention extravagante de vous offrir mes conseils; mais je ne puis me refuser quelques réflexions sur la belle occasion qu'avait l'abbé Raynal de servir encore la liberté, et d'illustrer son retour dans une ville dont le despotisme superstitieux lui avait fermé l'entrée<sup>1</sup>. C'est

---

1. Le Parlement de Paris proscrivit, le 25 mai 1781, l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, et ordonna que cet ou-

ce qu'il eût fait, s'il eût exactement rempli la promesse donnée en son nom à l'Assemblée nationale; s'il eût soumis l'ouvrage de nos législateurs à un examen critique et judicieux, sans passion et sans flatterie, tel qu'on devait l'attendre de lui. Il n'aurait pas répété qu'on a tout détruit, au lieu de se borner à la réforme des abus; il aurait cherché si cela était possible; il aurait discuté si beaucoup de vieilles institutions, très-vicieuses, très-étroitement liées entre elles, et profondément enracinées dans les habitudes même et dans les opinions des hommes, peuvent être réformées l'une après l'autre; il aurait félicité le genre humain d'une déclaration des droits de l'homme, de cet acte vraiment authentique, de cette charte ineffaçable, qu'on ne peut plus déchirer dès qu'une fois elle est écrite; il aurait suivi, comparé les con-

---

vrage fût brûlé. Il décréta même l'auteur de prise de corps. L'abbé Raynal se vit donc forcé de s'enfuir précipitamment de France. Il parcourut l'Allemagne, fit un voyage à Berlin; et l'on sait combien il eut à se féliciter de l'accueil honorable que lui fit le grand Frédéric dans la capitale de ses États.

Le 15 août 1790, l'Assemblée nationale, sur la rédaction proposée par les députés Voidel et Malouet, annula, comme contraire aux droits naturels et imprescriptibles de l'homme, le décret lancé par le Parlement de Paris contre l'abbé Raynal et son *Histoire philosophique*.

Un mois après, l'abbé Raynal remercia l'Assemblée dans une lettre pleine de dignité, et lui adressa une rétractation des erreurs qui lui avaient échappé dans ses ouvrages. (*Note de l'Éd.*)

séquences que l'Assemblée nationale en a tirées, leurs rapports, leurs influences mutuelles; il aurait éclairci, réuni, rectifié; puis il aurait pesé les obstacles de toute espèce qu'elle a eus à vaincre; il l'aurait affermie, éveillée, encouragée. De là, il serait passé à l'examen de ses fautes; il en eût développé les causes et les remèdes; il eût tonné sur les passions privées qui ont quelquefois traversé l'intérêt général; il eût démasqué, et les hypocrites de royalisme, et les hypocrites de patriotisme, mêlant aux éloges et aux reproches de ces aperçus lumineux, de ces conseils d'une prudence fondée sur la connaissance des hommes et des choses : et tout cela énoncé avec cette simplicité noble, cette gravité majestueuse, digne du sujet, digne de la vérité.

Ou je suis bien trompé, ou une lettre écrite dans cet esprit n'eût pas été moins digne d'une âme forte et fière, et eût été plus utile à la chose publique et à votre gloire; et l'Assemblée nationale, qui n'a pu que supporter celle que vous lui avez adressée, l'Assemblée nationale, que certes on n'accusera pas d'avoir manqué de vénération pour les génies illustres, eût accueilli ces leçons de l'expérience et de l'étude avec la reconnaissance due au zèle, et le respect dû à l'âge et aux talens.

Voilà quelques-unes des réflexions que m'a fait naître votre lettre à l'Assemblée nationale. Plusieurs lecteurs trouveront mauvais que j'aie osé

vous les communiquer. Ils riront de voir au commencement mon nom obscur assis à côté de votre nom célèbre; et cette disparate ne manquera pas de leur inspirer beaucoup de bons mots. Ces sortes de remarques trouvent toujours quelqu'un qui s'en empare : car elles sont commodes pour l'amour-propre. Elles tiennent lieu de réponse aux yeux de beaucoup de gens; et il ne faut que peu ou point d'esprit pour les faire.

Vous avez agi en homme libre, en disant votre pensée à l'Assemblée nationale : j'agis de même en vous disant la mienne. Je ne vous ai point parlé un langage de parti : le peu de personnes qui me connaissent savent que je n'ai jamais été attaché à aucun parti, que je n'ai rien fait pour plaire à aucun, que je n'en servirai aveuglément aucun, et qu'un ardent désir du bonheur des hommes est la seule passion que je porte dans les discussions politiques. Ne voyez surtout dans ma franchise nul dessein de vous offenser. Quelles que soient vos opinions, quelles que soient les miennes, je n'oublie pas le précepte sage et humain d'un législateur antique : *Lève-toi devant la tête blanchie, et honore la présence du vieillard.* J'espère que l'auteur de la lettre à l'Assemblée nationale m'excusera d'oser citer Moïse à l'auteur de l'*Histoire philosophique.*

---

---

## OBSERVATIONS

SUR LA DIVISION DES POUVOIRS ET SUR LE TRAVAIL  
CONSTITUTIONNEL.

.....

Ce dimanche 7 août 1791.

**J**E vous prie, M. le Moniteur, de publier quelques réflexions qui me sont venues, en lisant l'acte constitutionnel, qui renferme notre destinée future<sup>1</sup>. La matière est assez importante pour que tout citoyen soit excusable et même louable de la discuter autant qu'il est en lui, et de manifester les idées qu'il croit pouvoir être utiles.

Cette lecture a dû montrer d'abord à tous les citoyens sages et éclairés quelle confiance méritaient tous ces écrivains ombrageux qui nous annonçaient les intentions les plus sinistres, ou les fai-

---

1. Cet acte, inséré en entier dans le *Moniteur* du 6 août 1791, fut lu à l'Assemblée nationale par le député Thouret, rapporteur du comité de constitution chargé de la rédaction du projet; et, le 5 septembre 1791, une députation de soixante membres fut nommée pour l'aller présenter au Roi dans la soirée du même jour. (*Note de l'Éditeur.*)

blesses les plus honteuses et les plus coupables, de la part de l'Assemblée nationale. Ils nous la dépeignaient vendue ou effrayée. Quoique plusieurs de ses membres se soient conduits de manière à ne laisser aucun doute sur leur malveillance, il était, certes, difficile d'imaginer que la majorité fût lâche et corrompue au point de vouloir rétablir des institutions gothiques, qu'elle avait renversées avec tant de peine et de gloire ; et il n'était pas plus vraisemblable que ceux qui avaient bravé et désarmé le despotisme de la Cour et celui des brouillons populaires se fussent laissé intimider par les ridicules menaces de quelques furieux énergumènes, qui promènent chez les étrangers leur imbécille et impuissante rage.

Au reste, une chose a toujours dû nous rassurer : c'est la connaissance des droits des hommes, qui a détruit chez nous la Noblesse, et qui la détruira partout. L'égalité de droits est bien plus qu'une loi constitutionnelle ; et, quand une fois cette connaissance, que les Grands ont tant d'intérêt à étouffer, est révélée, et généralement répandue, il n'est plus au pouvoir même d'une Assemblée nationale de ressusciter ces odieuses distinctions fondées sur la naissance et sur des privilèges.

Dans la *déclaration des droits*, qui commence et qui devait commencer cet ouvrage, la faiblesse

d'expression du 10<sup>e</sup> article est suffisamment réparée par un article du titre I<sup>er</sup>. Peut-être eût-il été mieux que quelques articles de ce titre I<sup>er</sup> eussent été fondus avec la déclaration des droits elle-même. Je suis du nombre de ceux qui auraient trouvé préférable de suivre celle que nous donna M. Syeyes en 1789. On la trouva trop métaphysique : c'est le reproche que font beaucoup de lecteurs à tout écrit qui renferme une série non interrompue de conséquences déduites des premiers principes. Quoi qu'il en soit, la *déclaration des droits*, adoptée par l'Assemblée nationale, contient toutes les vérités essentielles, et qui sont la base d'une société équitable et libre. Je vois des personnes alarmées du titre de *Représentant de la Nation* donné au Roi : je sais que l'on peut attaquer cette expression ; je crois qu'il est des rapports sous lesquels on peut aussi la défendre. Il me semble que, tous les pouvoirs émanant de la Nation, ceux à qui elle délègue son pouvoir de faire des lois, ceux à qui elle délègue son pouvoir d'exécuter les lois, peuvent tous s'appeler *ses Représentants*, puisqu'en effet ils la *représentent* dans des fonctions qui, originairement, n'appartiennent qu'à elle ; mais cette dénomination sera probablement la matière d'une discussion à l'Assemblée nationale.

Quant aux horribles dangers qu'on y voit, j'a-

voue qu'ils ne me frappent point. On nous effraie, en les comparant à un discours tenu par le Roi lui-même au mois de juin 1789<sup>1</sup> : s'il fallait proscrire toutes les expressions qui ont été employées tout de travers, les langues se réduiraient à peu de chose. Je crois que, lorsqu'un roi pourra oser tenir chez nous le langage qui fut tenu à cette époque, il se sera passé des évènements qui le dispenseront du soin d'abuser des mots et des syllabes; et j'espère qu'avant ce moment tous les citoyens français se seront fait égorger.

Dans plusieurs endroits de l'ouvrage des deux Comités, on semble fixer le nombre des départemens à 83<sup>2</sup>; l'on parle même du nombre des députés, fondé sur tel et tel calcul, etc. Il me semble nécessaire d'exprimer beaucoup plus clairement qu'on ne l'a fait que tous ces nombres positifs ne sont que des exemples tirés de ce qui a lieu aujourd'hui, et cités afin de mieux faire comprendre les bases de la division du royaume, de la représentation nationale, etc...; car tout cela

1. Ce discours est celui que Louis XVI prononça au commencement de la séance royale tenue à Versailles, le 23 juin 1789, dans la salle des États-Généraux. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Voyez l'article 1<sup>er</sup> du titre II de l'acte constitutionnel, et les divers articles des cinq sections du chapitre 1<sup>er</sup>. (*Note de l'Éditeur.*)

est fondé sur des rapports qui peuvent changer ; et il ne faut pas donner lieu à quelque sophiste à venir de prétendre que ceci est une affaire constitutionnelle où l'on ne peut rien altérer, et d'attribuer à ces nombres une vertu pythagorique, que ce soit un crime de méconnaître. Toute loi, et surtout un acte constitutionnel, doit être la clarté et la précision même.

Je trouve un manque de justesse plus frappant dans tous les endroits où les fonctions judiciaires sont appelées le *pouvoir judiciaire*. On conçoit clairement dans le Souverain, dans la Nation, deux opérations bien distinctes : celle de faire les lois, et celle de les mettre à exécution. De-là la division de la puissance nationale en pouvoir législatif et en pouvoir exécutif. Cette seule réflexion suffit, ce me semble, pour démontrer que, les fonctions judiciaires n'étant qu'un des moyens d'exécuter les lois, elles ne doivent point être envisagées comme un pouvoir séparé. Les a-t-on envisagées ainsi, parce que c'est le peuple, et non le roi, qui nomme les juges ? Mais le peuple nomme aussi ses prêtres. Ressuscitera-t-on le *pouvoir pontifical* ou *spirituel* ? Le peuple nomme ses administrateurs ; il nomme des municipaux. Y aura-t-il le *pouvoir administratif*, le *pouvoir municipal* ? Autant des distinctions vraies et fondées sur la nature des choses servent à éclaircir les questions,

autant ces distinctions factices et arbitraires embrouillent ce qui est clair et facile. Et qu'on ne cite pas Montesquieu, dont ce *pouvoir judiciaire* est emprunté; car l'autorité de la raison est plus forte que l'autorité d'un grand homme. N'oublions jamais que les juges ont fait chez nous un corps, un pouvoir à part. Comment aussi nous en sommes-nous trouvés? Je voudrais donc que l'on substituât partout dans cet acte les *fonctions judiciaires* au *pouvoir judiciaire*, et que l'on mît *tous les magistrats* au lieu *des juges* dans l'avant-dernier de tous les articles, qui, d'ailleurs, est d'une noblesse, d'une gravité, d'une simplicité bien dignes de législateurs et de sages. L'omission d'un article sur les conventions nationales a frappé tous les lecteurs; mais j'entends dire que les comités eux-mêmes se proposent de présenter leurs vues à l'Assemblée nationale sur cette matière.

Voici une autre omission importante. Un article est ainsi conçu :

« Les Colonies et possessions françaises dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, ne sont pas comprises dans la présente Constitution <sup>1</sup>. »

Il me semble impossible que l'Assemblée na-

---

1. Voyez le titre VI du chapitre V du même acte, où il est traité des rapports de la nation française avec les nations étrangères. (*Note de l'Éditeur.*)

tionale laisse passer cet article tel qu'il lui est présenté par les deux Comités. Elle veut sans doute, et le bon sens et la raison veulent que les Français qui habitent des pays si éloignés soient juges de ce qui convient le mieux à leur organisation intérieure et à leurs relations locales; mais elle ne peut pas vouloir renoncer aux conquêtes qu'elle a faites, au nom de la justice et de l'humanité, sur l'intérêt et l'avarice: c'est ce qu'elle aurait l'air de faire, si elle n'ajoutait ici aucune explication, aucun éclaircissement.

Ceux des colons qui n'approuvent pas les mesures qu'elle a prises ne manqueraient pas de voir dans son silence une espèce de rétractation: c'est ce qu'elle doit prévenir. Cela est absolument sans danger; puisqu'elle n'a qu'à répéter ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait plusieurs fois, et surtout lors du dernier décret sur cette matière<sup>1</sup>, dans lequel elle améliora le sort des gens de couleur, et prit des mesures d'après lesquelles il est permis aux gens de bien d'entrevoir le jour où ces riches et malheureuses contrées n'auront plus à rougir de tant d'outrages à la nature humaine. On ne fait pas évanouir les difficultés en les dissimulant. Il

1. Ce décret de l'Assemblée nationale, qui ordonne la mise en liberté de plusieurs colons, est daté du 28 juin 1791.

(*Note de l'Éditeur.*)

n'est pas digne des législateurs d'une nation libre de s'échapper par des subterfuges, et d'être contents s'ils peuvent soulager leurs épaules d'un pesant fardeau, en le glissant sur les épaules de leurs successeurs.

Quelques personnes se plaignent qu'on n'ait point parlé de *constitution civile du clergé*. Il est fâcheux que l'on puisse croire, ou feindre de croire, que les cultes et les religions peuvent être des objets constitutionnels. Plût au Ciel que tous les comités de l'Assemblée nationale s'en fussent aussi peu occupés que les deux comités de constitution et de révision !

Ainsi les Législateurs, au terme de leurs travaux, après avoir détruit et édifié, vont déposer le plus grand pouvoir que jamais des hommes aient exercé légitimement !

Ainsi la Nation, par de nouveaux choix, va montrer si elle est digne et capable de la liberté !

Ainsi, après deux années de fatigue et d'inquiétudes, la Loi va parler, pour ne plus se taire jamais !



---

AU MONITEUR,  
SUR LE CHOIX DES DÉPUTÉS

A LA PROCHAINE LÉGISLATURE<sup>1</sup>.

---

J'AI lu, monsieur le Moniteur, le 30 août 1791, dans plus d'une feuille publique des réflexions et des conseils sur le choix des personnes qu'il est utile d'élever à la dignité de membre du corps législatif, et sur les qualités qui doivent fixer les yeux des électeurs. Cette matière est aussi étendue que l'intérêt qu'elle inspire est puissant et universel.

Plusieurs, se jugeant dignes et capables d'obtenir cet honneur, ne demandent à un représentant de la Nation que les passions qu'ils sentent en eux-mêmes. Ils nous promettent le portrait d'un député; et ils ne nous donnent que le leur.

D'autres, sûrs de leurs talens et de leurs forces,

---

1. L'Assemblée nationale constituante tint sa dernière séance le vendredi 30 septembre 1791. Le samedi 1<sup>er</sup> octobre de la même année, les députés élus à la première législature se réunirent; et l'Assemblée nationale législative ouvrit sa première séance. (*Note de l'Éditeur.*)

ressemblent aux fondateurs du christianisme, qui ne cherchaient dans leurs adeptes que foi et qu'abnégation de soi-même. Ils ne veulent, eux, asseoir parmi les législateurs que ces hommes bons et ardents, sans jugement et sans critique, à qui les mots de *patriotisme* et de *liberté* n'inspirent que des contorsions, sans leur laisser aucune idée claire; sur qui des cris et le son de quelques syllabes sont tout puissans; et qu'on entraîne sans avoir besoin de les convaincre.

Une haine violente contre la *cour*, contre l'ancien régime, contre tous les ci-devant privilégiés, ne me semble pas suffire dans un représentant du Peuple : j'exigerais davantage. C'est d'abord une chose qu'il est très-aisé de feindre; c'est un voile sous lequel on peut facilement couvrir des inimitiés et des vengeances particulières; et, en outre, on peut, je crois, raisonnablement douter que ceux qui se sont le plus répandus en invectives contre les tyrans féodaux de la France, après leur destruction; qui ont applaudi aux rigueurs illégales, aux outrages, aux meurtres dont quelques insensés ont été les victimes; qui ont encouragé la partie peu éclairée du peuple à user de représailles, soient en effet ceux qui ont le mieux senti l'incalculable bienfait de l'égalité, sans laquelle il n'est point de justice.

Le législateur ne doit être *passionné* que pour

les lois et pour la justice; il ne doit *s'abandonner* qu'à la raison. J'ai toujours peur que ces hommes qui ont besoin de tant d'efforts pour s'élaner ne sachent que courir, et ne puissent pas marcher long-tems d'un pas égal et ferme. Je me défie du courage qui naît de l'ivresse.

Le législateur ne doit pas embrasser un, deux, trois principes: il faut qu'il les sente, qu'il les connaisse, qu'il les embrasse tous; il faut qu'il mesure les limites précises de tous, puisque c'est à lui de nous les marquer, puisque c'est lui que nous chargeons de montrer sans cesse à tous les citoyens, par ses discours, par ses exemples, à quel point fixe la volonté individuelle doit s'arrêter et se prosterner devant la loi.

Chacun dit: «les représentans du Peuple doivent être *indépendans*»; mais je les veux *entièrement indépendans*, c'est-à-dire, non seulement des grâces et des corruptions de la *Cour*, mais de toute espèce d'influence qui ne serait pas celle de la justice et de la raison.

« La flatterie sera toujours agenouillée devant le pouvoir suprême ». Le pouvoir suprême, où est-il maintenant? Est-il encore dans les mains de la *cour*? Le peuple nomme ses juges, tous ses magistrats, ses représentans. C'est son suffrage qui dispense les honneurs, le pouvoir, la renommée, la gloire.

« La *Cour* dispose de quelques emplois auxquels

on parvient par d'autres chemins»; mais ceux dont elle est seule maîtresse peuvent lui être arrachés comme de force, par de longs et éclatans succès dans des places populaires.

«La *Cour* a de plus de l'argent, et trop peut-être»; mais cet infâme genre de séduction ne peut tenter que les âmes les plus viles; au lieu que les récompenses qui sont dans les mains du Peuple, retraçant toujours des idées de gloire, d'utilité, de reconnaissance publique, flattent et irritent un orgueil qui, de sa nature est conforme à l'honnêteté, et semble toujours annoncer de l'élévation dans l'âme.

Ainsi, dans un État libre, avec un roi, les flatteurs de la *Cour* seront toujours des hommes abjects et au dessous du médiocre; au lieu que les flatteurs du Peuple seront des hypocrites de patriotisme et de vertu, des hommes sans principes et sans morale, mais souvent doués d'un génie puissant, et de ces talens qu'une ambition démesurée rend toujours funestes à la société.

Deux années d'expérience ont pu nous apprendre avec quelle facilité on fait croire à un peuple qu'une petite partie de lui-même, c'est lui tout entier. On lui persuade qu'on le venge, lorsqu'on ne venge que soi; on lui parle de sa toute-puissance, pour se rendre tou-puissant par lui; on lui désigne comme ennemis ceux qu'on n'aime pas, et dont on n'est pas aimé; et l'on intéresse la souveraineté nationale aux que-

relles et aux brouilleries de cinq ou six audacieux.

Une vérité incontestable, c'est que le droit et le devoir des citoyens est de surveiller les fonctionnaires publics. Qui aurait cru qu'il se trouverait des hommes assez effrontés pour justifier par ce principe les désordres honteux qui ont tourmenté et fatigué plusieurs provinces, plus encore que la capitale? Des citoyens nombreux, et qu'il est impossible de croire tous mal intentionnés, violent les asiles domestiques, forcent les prisons de la loi, outragent les magistrats, brûlent des procédures, menacent les tribunaux, appellent tout cela : *surveiller les fonctionnaires publics*. Qu'on imagine une Assemblée nationale composée de pareils hommes, ou seulement jalouse de plaire à de pareils hommes, et je demande ce que devient la France?

Ces mots tant répétés d'*exagérations de patriotisme* seront, si l'on veut, une excuse pour les autres citoyens, pourvu que l'on convienne qu'elle serait inadmissible pour un représentant de la Nation. S'il ne se sent pas une force calme et sage, et si son patriotisme n'est pas de la raison, qu'il s'éloigne : le fardeau est trop pesant pour lui.

Nous ne manquerons, et aucun État libre ne manquera jamais d'hommes parleurs et rusés, toujours prêts à réveiller, à prévenir, à attiser les passions de cette classe de citoyens, mécon-

tente et facile à égarer, parce qu'elle est pauvre et ignorante. Ils lui feront envisager l'obéissance aux lois comme un insupportable esclavage; ils lui diront que sa volonté seule est la loi; ils flatteront sa jalousie, trop naturelle, par des dénominations vagues et atroces. Quiconque refusera de fléchir devant eux sera flétri par eux de l'épithète la plus formidable que les calomniateurs du moment auront mise en vogue. C'était jadis *hérétique, janséniste, déiste*; aujourd'hui c'est *aristocrate, modéré, impartial, républicain*. Ils s'appelleront insolemment les *défenseurs du Peuple*; et, si leurs violences et leurs injustices attirent sur eux l'animadversion des lois, ils copieront le langage de ce vil Cléon, le boute-feu de la république d'Athènes, qui, dans une comédie antique<sup>1</sup>, est représenté disant au peuple: *Je souffre pour toi; on me hait, parce que je t'aime, et que je ne vis que pour toi.*

Mais plaise au Ciel qu'il s'élève aussi parmi nous beaucoup de ces hommes vraiment grands et honorables, ardens pour le bien, passionnés pour la vérité et pour la justice, d'une raison sévère, et d'une indulgente humanité; de ces esprits inaltérables, toujours prêts à l'examen, toujours

---

1. Cette comédie, intitulée *Les Chevaliers*, est d'Aristophane. (Note de l'Éditeur.)

ouverts à acquérir des connaissances nettes et précises; de ces âmes incorruptibles, qui ne veulent de la gloire et des honneurs que lorsqu'ils sont unis avec la vertu, et qui méprisent la popularité, lorsque la popularité et l'estime publique ne sont pas la même chose!

Puisse la prochaine législature renfermer beaucoup de membres de ce caractère; et la patrie est hors de danger!

Et que de grandes choses restent encore à faire à cette prochaine législature! Commencer enfin le règne de la Constitution et de la Loi; renfermer chaque citoyen dans les bornes de ses droits et de ses devoirs; affermir les autorités légitimes; réprimer des régimens livrés à une effrayante indisciplinè, et enhardis dans le vice et dans le crime par la plus scandaleuse impunité; établir enfin le gouvernement, et terminer cette lente anarchie qui nous fatigue; braver pour cela les injures et les clameurs de tous ces brouillons qui ne vivent que de désordre; parcourir et éclaircir le dédale des lois civiles; achever de détruire tout l'art si vanté de la *finance*, et n'admettre dans les comptes de deniers publics qu'évidence et que simplicité; supporter peut-être une guerre, et avoir à contenir une grande nation dans ses succès, ou à l'encourager contre des revers; maintenir, soit dans les armes, soit dans

les négociations, la dignité nationale trop négligée : voilà quels pénibles et dangereux travaux sont confiés aux nouveaux Représentans que le Peuple va se nommer. C'est d'eux qu'il dépend que les travaux des deux années qui viennent de s'écouler soient éternellement bénis ; c'est à eux de montrer que la Nation qui les envoie n'a pas fait de si grandes choses par un enthousiasme aveugle et momentané ; et cette glorieuse carrière, s'ils la remplissent dignement, les placera dans la mémoire de la Postérité presque au niveau de leurs prédécesseurs , qui ont fait sortir la justice et la raison d'un amas de décombres , qui ont ressuscité les Français en hommes , et qui ont rendu à l'espèce humaine les plus solides et les plus éclatans services dont l'histoire des hommes ait gardé le souvenir.



## AU MONITEUR,

SUR LES DISSENSIONS DES PRÊTRES.

Paris, ce 19 octobre 1791.

Tous ceux qui font quelque usage de la raison, et en qui le patriotisme n'est pas un violent désir de dominer, voient avec beaucoup de chagrin que les dissensions des prêtres aient pu occuper les premiers momens de l'Assemblée nationale, et surtout que l'on ait fait prendre à cette question une tournure aussi alarmante pour la tranquillité de l'Empire. Il serait tems enfin que l'esprit public commençât à s'éclairer sur cette matière, comme il a déjà fait sur d'autres; et l'Assemblée constituante semble avoir assez travaillé pour cela, puisqu'elle-même nous a donné l'exemple qu'il faut éviter, et l'exemple qu'il faut suivre. Le zèle véritablement religieux de quelques-uns et l'indifférence des autres la précipitèrent dans l'idée de faire une *Constitution civile du clergé*<sup>1</sup>, c'est-

---

1. Dans la séance du 6 février 1790, le député Treilhard demanda que le comité ecclésiastique fût chargé de présenter

à-dire, de créer un clergé, après en avoir détruit sagement un autre. Ce travail, si minutieux dans son objet, eut immédiatement après les conséquences funestes dont nous sommes témoins encore. La forte et éloquente raison de MM. Talleyrand et Sièyes, dans une des plus belles séances du Corps constituant<sup>1</sup>, ramena l'Assemblée au seul parti sage qui lui restât alors. Tous les gens de bien respiraient, sentant parfaitement que cette conduite seule pouvait ramener la paix ; et voilà qu'on propose aujourd'hui de retourner en arrière, et de rentrer dans le labyrinthe d'où l'on était sorti.

Qui aurait pu croire que ce fût de nos jours que de pareilles matières inspireraient des haines assez aveugles pour éteindre dans de certaines têtes toute idée de justice et d'humanité ? Car que peut-on dire autre chose du projet d'envelopper

---

incessamment un plan constitutionnel sur l'organisation du clergé : cette motion fut décrétée. Le 29 mai 1790, on ouvrit la discussion sur ce projet, dont les différens articles furent décrétés successivement ; et, le 21 juillet de la même année, le projet fut définitivement accepté. (*Note de l'Éditeur.*)

1. La séance du 7 mai 1791. Voyez dans le *Moniteur* du tems le rapport de M. Talleyrand et le discours de l'abbé Sièyes relativement à l'arrêté du département de Paris concernant les édifices religieux : arrêté qui fut pris le 11 avril 1791. (*Note de l'Éditeur.*)

dans une espèce de proscription générale tous les prêtres qui n'ont point prêté serment à la *Constitution civile du clergé*, sans examen, sans distinction, soit que leur retraite ait été paisible ou séditieuse?

Mais cette injustice, impossible à exécuter, à moins qu'on ne veuille les exterminer par le fer et par le feu, n'est pas moins contraire à la politique et à la tranquillité du gouvernement; et nous en avons la preuve dans ce que nous voyons. On a dénoncé à l'Assemblée nationale plusieurs des prêtres dissidens, comme cherchant à égarer les esprits, et semant le trouble et le désordre par des écrits, par des discours, et par mille manœuvres perfides : pourquoi des délits aussi criminels ne sont-ils point punis ou prévenus? précisément parce que l'on a trop suivi un plan semblable à ce qu'on propose encore; précisément parce qu'on a tracé une grande ligne de démarcation, qui a créé des prêtres dissidens, qui leur a appris à faire un corps et une secte; et que par-là on leur a fourni une belle occasion de mettre en œuvre cet antique usage sacerdotal qui consiste à se tenir tous par la main pour confondre en eux l'homme avec le prêtre; à faire envisager tous leurs discours comme une partie de la doctrine, toutes leurs actions comme des fonctions du ministère; tous leurs attentats comme de pieux dé-

vouemens, les châtimens comme des persécutions, les supplices comme des martyres.

Est-ce en adoptant ces mesures générales, qui confondent innocens et coupables, que l'on espère détruire cet esprit fanatique et pernicieux? Est-ce en créant un corps de prêtres qui pourront se dire persécutés, que l'on espère les rendre peu redoutables? Un châtiment commun et indistinct ne fait-il pas une ligue, au lieu de la dissiper? Est-ce en donnant par une loi une sorte d'approbation à ces brutalités infâmes dont Paris fut encore témoin il y a peu de jours<sup>1</sup>, et qui font la honte d'un peuple civilisé, que l'on espère élever toutes les classes de la Nation à cet esprit d'équité et de respect pour les droits d'autrui, sans lequel il n'y a point de liberté; et faut-il laisser dire aux malveillans qu'en France toutes les religions sont permises, excepté une? Car il est clair que l'on ne peut considérer les prêtres dissidens, et leurs sectateurs, que comme des gens d'une religion qui leur est propre. Qu'im-

---

1. Le dimanche 9 octobre 1791, des femmes, sortant d'une église située près du jardin des Plantes, furent insultées et traitées publiquement avec une indécence cruelle par une troupe de forcenés. Une proclamation du Roi, tendant à réprimer ces scènes scandaleuses, qui déjà avaient eu lieu, venait cependant d'être rendue depuis peu de jours. (*Note de l'Éditeur.*)

porte qu'au fond cette religion diffère d'une autre, ou non? Est-ce à l'Assemblée nationale à réunir les sectes, et à peser leurs différends? Ces distinctions subtiles ne servent jamais qu'à introduire cette intolérance à laquelle les hommes sont très-enclins. Je sais bien qu'elles furent faites dans l'Assemblée constituante; mais, sans manquer au respect que tout honnête citoyen lui doit, on peut dire que ceux de ses membres qui firent de telles remarques se montrèrent en cette occasion plus propres à être théologiens que législateurs.

La classe du peuple la moins éclairée n'a peut-être pas tort, quand elle pense que plusieurs de ces prêtres dissidens ne sont que des hypocrites, à qui les intérêts de leur religion sont très-indifférens; et qui n'ont d'autre but que d'embarrasser les établissemens nouveaux par des obstacles et des désordres; mais elle a grand tort quand elle croit prévenir leurs desseins sinistres par la violence et les mauvais traitemens. Et c'est sur quoi elle devrait être instruite par les nouveaux prêtres, en qui elle a confiance; malheureusement, plusieurs d'entre eux ne sont eux-mêmes que des ambitieux, haineux et turbulens, qui, s'appuyant toujours de l'Évangile, livre où l'on trouve tout ce qu'on y cherche, ne voient dans toutes ces querelles que l'occasion de s'élever, en faisant retentir la chaire et la tribune des bruyantes déclamations

d'une loquacité apostolique ; toujours soutenus en cela par de soi-disant patriotes, dont tout le patriotisme consiste à épier les passions populaires, pour, au moment de leur explosion, les soutenir et les justifier par de durs sophismes ou des convulsions d'énergumènes.

Nous ne serons délivrés de l'influence de pareils hommes que quand l'Assemblée nationale aura maintenu à chacun liberté entière de suivre et d'inventer telle religion qui lui plaira ; quand chacun paiera le culte qu'il voudra suivre, ou n'en paiera point d'autre ; et quand les tribunaux puniront avec rigueur les persécuteurs et les séditieux de tous les partis.

Que si des membres de l'Assemblée nationale disent encore que tout le peuple français n'est pas assez mûr pour cette doctrine, il faut leur répondre : cela se peut ; mais c'est à vous à nous mûrir par votre conduite, par vos discours, et par les lois.

En un mot, les prêtres ne troublent point les États, quand on ne s'y occupe point d'eux ; et ils les troublent toujours, quand on s'en occupe, de quelque manière que ce soit.

Souvenons-nous que dix-huit siècles ont vu toutes les sociétés chrétiennes déchirées et ensanglantées pour des inepties théologiques, et les inimitiés sacerdotales finir toujours par s'armer

de la puissance publique. Toujours les mêmes passions ont parlé le même langage. Jadis les sectes triomphantes se disaient les plus attachées à l'État, aux rois, aux empereurs; aujourd'hui les haines, les ambitions, les vengeances, se déguisent sous le beau titre de *constitutionnel*. Je ne connais d'amis de la Constitution que ceux qui observent les lois; je ne connais de prêtres constitutionnels que ceux qui sont humains, modestes, bienfaisans, amis de la justice et de la retraite.

On dit que les prêtres nouveaux sont abandonnés, et que la foule va trouver leurs adversaires. Je demande en quoi il importe à la Nation, et par conséquent à ses Représentans, de savoir si ce fait est vrai ou faux; et je demande encore si un pareil motif de considération ne décele pas un honteux esprit de parti.

On dit que, beaucoup de citoyens ayant obstinément recours à des prêtres non assermentés pour tous les actes civils auxquels le ministère ecclésiastique est nécessaire, il en résulte des incertitudes embarrassantes, soit pour les sociétés, soit pour les familles. Cet inconvénient, qui est très-grave, ne sert qu'à prouver combien il est urgent de faire une loi par laquelle aucun acte civil n'ait rien de commun avec le ministère ecclésiastique; et il n'en reste pas moins évident que des querelles de prêtres ne peuvent qu'être ali-

mentées par l'attention qu'on y fera; qu'elles ne peuvent que cesser dès qu'elles n'intéresseront personne; et que le devoir de l'Assemblée nationale est de les étouffer par l'indifférence, et non pas d'y prendre part.



## LETTRES

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

## I.

Ce 12 février 1792.

IL vient de paraître une volumineuse collection de lettres de Mirabeau à sa maîtresse et à d'autres personnes <sup>1</sup>. L'intérêt du sujet, l'horreur si légitime qu'inspirera toujours le souvenir de ces donjons d'où elles sont écrites, et un grand nombre de morceaux dignes du nom de l'auteur, inspi-

---

1. Ce recueil, composé de 4 vol. in-8°, est ainsi intitulé : *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes, pendant les années 1777, 78, 79 et 80; contenant tous les détails sur sa vie privée, ses malheurs, et ses amours avec Sophie Ruffei, marquise de Monnier, recueillies par P. Manuel, citoyen français.*

Ce P. Manuel est le même qui, en 1789, fut mis à la tête de l'administration de la Police de Paris, et, en 1791, élu président de la Commune. On connaît de lui beaucoup d'écrits, entr'autres, sa *Bastille dévoilée* et ses *Lettres sur la Révolution*. (Note de l'Éditeur.)

reront pour ce recueil une juste curiosité. L'éditeur, M. Pierre Manuel, l'a fait précéder d'un pompeux discours préliminaire, que je regarde comme une des pièces les plus propres à montrer un jour l'esprit du moment où nous vivons. C'est donc sur ce discours préliminaire uniquement que je crois utile de publier quelques remarques; car les talens, la vie et le caractère de l'auteur des *Lettres* seront connus par assez de monumens pour que la Postérité puisse le juger. Ici, c'est l'éditeur surtout qu'on aura lieu d'apprécier.

Je commencerai par l'endroit où il admire son héros d'avoir *secoué tous les despotismes, jusqu'à celui des langues*. Les hommes qui jugent avant de louer, et chez qui l'admiration n'est pas l'ennemie de la raison, avaient en effet remarqué dans ses écrits, étincelant d'ailleurs de grandes beautés, une affectation pénible à forger des mots nouveaux, entièrement inutiles. Cette ruse produit toujours son effet : elle persuade au plus grand nombre des auditeurs que des phrases si obscurément entortillées doivent cacher un sens bien profond, et que les pensées qu'on leur débite doivent être bien neuves, puisque la langue n'a pas pu fournir de quoi les exprimer. Mira beau n'était pas l'auteur de ce charlatanisme, qu'il a beaucoup perfectionné, quoiqu'il n'en eût pas

besoin; mais c'est ce qu'on semble vouloir le plus imiter chez lui. Aujourd'hui, surtout, que les plus ignorans se mettent en avant pour instruire les autres, tous prennent un ton prophétique; tous pensent comme l'Éditeur (*page 4*) que c'est la justice éternelle qui les a choisis pour leur mission; tous, prêchant sur les toits les choses les plus triviales, croient les révéler au genre humain.

Par exemple, l'Éditeur s'écrie, *page 18*: « Si je  
« faisais jamais l'histoire philosophique de l'élo-  
« quence, je trouverais, j'en suis sûr, qu'il n'y  
« eut jamais d'hommes vraiment éloquens que  
« ceux qui furent honnêtes et sensibles. »

Si, dans les recherches que lui coûtera la composition de cet ouvrage, il daigne jeter les yeux sur les écrits que tous les âges ont admirés, il y trouvera, j'en suis sûr, que tous les philosophes, les orateurs, les rhéteurs, grecs ou romains, anciens ou modernes, sans s'élever, j'en conviens, à la sublimité de ce ton d'oracle, lui avaient cependant ravi l'honneur d'une si profonde découverte. Je ne veux citer qu'un mot de Caton qui définissait l'orateur *un homme de bien qui sait parler*. Je souhaite qu'on ne trouve point à appliquer chez nous la parodie que fit de ce mot un des plus vertueux citoyens de Rome contre un de ces misérables qui vivaient de délations et de calomnies sous Domitien: *cet orateur*, disait-il,

*est un méchant homme qui ne sait point parler.* Je doute, de plus, que si M. Manuel se livre à cette étude que je lui conseille, il *trouve* que Démosthène, ou Eschine, ou Cicéron, eussent *secoué* le despotisme de leur langage.

Nous apprenons cependant plus loin que Mirabeau *était persuadé qu'il est impossible d'écrire correctement une langue qui n'est pas apprise par principes, et qu'il réduit à vingt-cinq pages toutes les règles essentielles du français.* Il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours eu ces vingt-cinq pages sous les yeux, et surtout qu'il ne les ait point transmises à l'éditeur de ses *Lettres*. Sans doute, alors, on ne nous eût point parlé de la méchanceté de sa femme, qui *l'illuminait de crimes*; les lecteurs n'eussent pas été *écrasés de ses sublimes qualités*; on ne nous l'eût pas montré *se roulant par terre, mais comme les Achille et les Priam*; nous ne saurions pas que *Sophie était presque belle, mais que Gabriel ne s'était rendu qu'à ses vertus, et qu'il tenait encore plus à son âme de fer qu'à son corps d'albâtre.* Bien différente de ces prudes ennuyeuses qui *déguisent de leur mieux leurs aventures, elle était cependant toujours décente, même lorsqu'il l'entraînait vers le trône de l'amour.* Elle avait sans cesse quelque malice à lui faire; et rien n'est plus piquant que l'ingénieux détail de ces malices qu'elle *lui faisait, jusqu'à ce que l'envie de*

lui en faire se passât peu à peu, comme il est dit agréablement page 15.

Mais quoi de plus touchant que le récit de la mort de cette Sophie, qui descendit au tombeau, lorsque Mirabeau montait à la tribune, d'où il devait tomber sur le lit de mort, qui fut pour lui celui de la gloire? Sophie, suicide, trouva, sur le sofa même des Grâces, dans la vapeur du charbon, le sommeil éternel de Pauline, etc.

Ces morceaux, d'un goût si exquis, ne sont qu'un léger échantillon de la prodigieuse richesse de l'auteur en expressions inattendues, en allusions historiques ou mythologiques, en plaisanteries délicates : ainsi, tantôt il appelle son héros *le Messie de la Révolution*, tantôt il nous le représente promené par le Sort, qui lui donne partout des rois et des femmes pour ses menus plaisirs. Ailleurs, nous racontant comme Mirabeau fut arrêté en Hollande, où il avait pris le nom de saint Mathieu, il ajoute ingénieusement que *Mirabeau avait pourtant cru être bien déguisé sous le nom d'un apôtre*.

Rien ne fait plus d'honneur et au saint et au panégyriste que la vénération de ce dernier pour les vertus de l'autre; mais, de toutes ces vertus, celle qui le touche le plus est *l'amour de Gabriel pour Sophie*. Aussi fait-il voir avec quelle complaisante humanité il s'intéresse à leurs plaisirs;

comme il les partage, comme il les regrette. Il est au fait de tout : leurs discours, leurs moindres entretiens, leur silence, ce que la nuit ou les voûtes des prisons ont caché : il a tout vu, tout entendu. Il gémit de voir qu'ils ne peuvent *se consoler que par ce commerce enchanteur qui ne contente pas deux amans. Une plume de feu ne suffit pas à leurs âmes.*

J'ai regret de ne pouvoir le suivre dans le voluptueux délire où le jettent de si belles imaginations ; mais je suis contraint ici de supprimer les citations : car ceux qui ont perdu quelques instans de leur jeunesse à feuilleter ces honteuses productions de la débauche et de la cupidité qui inondent aujourd'hui nos places publiques, assurent retrouver dans cette préface le ton, l'esprit, le sel, l'urbanité, qui distinguent ces nobles ouvrages, et croient lire un écrit composé dans et pour un de ces lieux que l'auteur nomme à la *page 17.*

Au reste, ces sortes de livres ne sont pas aussi vils ni aussi odieux qu'on le croit communément, comme le montre fort bien l'Éditeur, qui en cite deux des plus infâmes, en nous apprenant que Mirabeau n'avait pas eu honte de les écrire, à la vérité, pour gagner de l'argent. Dans l'un de ces deux chefs-d'œuvre, il admire toute *l'érudition de l'Académie des Sciences.* L'autre, tissu de

ce que les prostituées et les grossiers portefaix ont de plus dégoûtant dans leur langage, lui semble un monument de *la philanthropie* de Mirabeau, *qui voyait un but moral à travers des sentiers fangeux.*

Tant d'admirables réflexions sont relevées par un patriotisme dont tous les élans ne sont pas aussi sublimes ni aussi naïfs que celui de la page 25. On y lit qu'un inspecteur de police trouva dans le corset de Sophie une dose de poison. *Je l'ai en main*, ajoute l'Éditeur; et *elle pourrait encore servir à purger la terre d'un tyran.*

N'était-ce pas une chose digne de fixer l'attention d'un lecteur qu'un ouvrage rempli de tels sentimens et de telles pensées, et écrit dans un jargon digne de ces pensées et de ces sentimens? J'ignore si l'Éditeur fut l'ami de Mirabeau. Des hommes qui ont beaucoup vécu avec Mirabeau n'ont jamais rencontré M. Manuel chez lui. Quoiqu'il en soit, je conviens que l'amitié est une excuse même pour un enthousiasme excessif. Je pense, toutefois, qu'un cœur honnête, aveuglé par l'amitié, ne cherche pas à justifier des vices et de mauvaises actions qu'il ne nie pas, mais qu'il s'obstine au contraire à ne pas les croire. Je ne sais rien de si puéril et de si misérable que cette politesse fausse et apprêtée, cette mignardise fine et intelligible, et ces épigrammes sentimentales que

l'on appelait autrefois *le bon ton*. Mais n'existe-t-il pas un véritable bon ton? Tout homme qui a une âme bonne et franche n'a-t-il pas en soi une justesse de sentiment et de pensées, une dignité d'expressions, une gaieté facile et décente, un respect pour les vraies bienséances, qui est en effet *le bon ton*, puisque l'honnêteté n'en aura jamais d'autre? Et ce fastidieux mélange de déclamations amphigouriques, d'équivoques impures, de cynisme et d'impertinent orgueil, n'est-il pas un essentiellement *mauvais ton*, je ne dis pas aux yeux de ce qu'on nommait *le beau monde*, je dis au tribunal de la saine et universelle morale? Certes, la lecture d'un pareil écrit repousse toute âme bien née, et semble l'avertir, par le dégoût qu'elle lui inspire, qu'un honnête homme n'écrit pas ainsi.

Si le nom de Mirabeau fait durer ce recueil jusqu'au tems, qui arrivera peut-être, où, notre aveugle effervescence s'étant calmée, nous saurons vivre en paix sous l'empire de la Raison et de la Liberté, et juger sainement les hommes et les choses, je me figure que ceux qui trouveront dans la liste des magistrats de cette capitale de la France le même nom qu'ils auront vu à la tête de ce discours préliminaire ne voudront pas croire que ce puisse être la même personne.

Et déjà grâces soient rendues à ce premier

essai de notre indépendance, qui, relevant toutes les têtes, et inspirant aux uns une honnête fierté, aux autres une imperturbable audace, a du moins banni l'hypocrisie en même tems que la pudeur, et fait que nul ne craint ou ne rougit plus de se montrer tel qu'il est!

Ainsi, au lieu de nous indigner, nous devons faire notre profit et mûrir notre expérience, en voyant cette nuée d'orateurs des halles qui, pour faire foi de leur patriotisme, justifient toutes les turpitudes, conseillent tous les désordres, avec un ton d'assurance et d'autorité que les hommes vertueux oseraient prendre à peine en faisant une bonne action.

Quelques hommes redoutent trop pour les mœurs et pour les lettres ce torrent d'inepties que la presse vomit tous les jours; ils ne veulent pas voir que, cette partie d'industrie humaine ayant long-tems été comprimée sous des entraves sans nombre, dès que la barrière a été levée, une foule immense a dû se précipiter pour goûter à la hâte le plaisir de tout imprimer; et que, nécessairement, le plus grand nombre de ces nouveaux écrivains avait négligé jusque-là de savoir lire et de savoir penser: préliminaires indispensables de l'art d'écrire. Mais, lorsque le tems, la tranquillité publique et la risée générale, auront lassé cette fécondité stérile, alors, sans doute, l'étude

et la méditation, jointes à la liberté, produiront des ouvrages véritablement utiles et glorieux. Quand les liqueurs ont long-tems fermenté dans la cuve, tout ce qui s'amoncèle à la surface n'est qu'une bourbeuse écume; la boisson claire et saine ne vient qu'après.

L'illustre Editeur et sa nombreuse cohorte ne manqueront pas de dire que cet extrait est l'ouvrage d'un aristocrate, notoirement stipendié par la liste civile, et en relation évidente avec les émigrés de Coblenz : car,

Qui siffle Manuel est un valet du Roi,  
Et n'a, dit Manuel, ni Dieu, ni foi, ni loi.



## II.

De la cause des désordres qui troublent la France et arrêtent  
l'établissement de la Liberté<sup>1</sup>.

26 février 1792.

LA Société des *Amis de la Constitution*, séante aux Jacobins, s'est souvent occupée, comme on le voit par le journal de ses séances<sup>2</sup>, des moyens de ramener et d'assurer le calme dans Paris et dans le royaume. Quoique je n'aie jamais été membre de cette Société, et que je ne l'aie même jamais vue, je me joins cette fois à elle du fond du cœur pour adhérer à ce vœu qu'elle prononce, et qui est celui de tout bon citoyen; et, comme il faut connaître la véritable source des maux pour en découvrir le remède, je vais, sans m'arrêter à quelques causes particulières et momentanées

---

1. Le sujet de cet écrit fut la cause de la dissension politique qui éloigna pendant quelques mois André Chénier de son frère, ainsi qu'il est dit dans la *Notice* de M. de Latouche. Nous renvoyons le lecteur à la réfutation que M. J. Chénier a faite de cet écrit d'André. Elle est imprimée dans le tome V des *OEuvres anciennes*. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Ce journal parut, pour la première fois, le 1<sup>er</sup> juin 1791. (*Idem.*)

de dissensions, inséparables de tout nouvel ordre de choses, indiquer ce que je crois être la cause féconde et universelle des troubles et des discordes qui nous agitent, à la suite d'une révolution pour laquelle le génie humain votera un jour des remerciemens à la France.

Il existe au milieu de Paris une association nombreuse, qui s'assemble fréquemment, ouverte à tous ceux qui sont ou passent pour être patriotes, toujours gouvernée par des chefs visibles ou invisibles, qui changent souvent, et se détruisent mutuellement; mais qui ont tous le même but : de régner; et le même esprit : de régner par tous les moyens. Cette société, s'étant formée dans un moment où la Liberté n'était pourtant pas encore affermie, quoique sa victoire ne fût plus incertaine, attira nécessairement un grand nombre de citoyens alarmés et pleins d'un ardent amour pour la bonne cause. Plusieurs avaient plus de zèle que de lumières. Beaucoup d'hypocrites s'y glissèrent avec eux, ainsi que beaucoup de personnages endettés, sans industrie, pauvres par fainéantise, et qui voyaient de quoi espérer dans un changement quelconque. Plusieurs hommes justes et sages, qui savent que dans un État bien administré tous les citoyens ne font pas les affaires publiques, mais que tous doivent faire leurs affaires domestiques, s'en sont retirés depuis :

d'où il suit que cette association doit être en grande partie composée de quelques joueurs adroits qui préparent les hasards, et qui en profitent; d'intrigans subalternes à qui l'avidité et l'habitude de mal faire tiennent lieu d'esprit; et d'un grand nombre d'oisifs honnêtes, mais ignorans et bornés, incapables d'aucune mauvaise intention, mais très-capables de servir, sans le savoir, les mauvaises intentions d'autrui.

Cette Société en a produit une infinité d'autres : villes, bourgs, villages, en sont pleins. Ces sociétés sont, presque toutes, soumises aux ordres de la société-mère, et entretiennent avec elle une correspondance très-active. Cette dernière est un corps dans Paris; et elle est la tête d'un corps plus vaste, qui s'étend sur la France. C'est ainsi que l'église de Rome *plantait la foi*, et gouvernait le monde par des congrégations de moines.

Cette congrégation fut imaginée et exécutée, il y a deux ans, par des hommes très-populaires, qui virent fort bien que c'était un moyen d'augmenter leur pouvoir, et de tirer un grand parti de leur popularité, mais qui ne virent pas combien un pareil instrument était redoutable et dangereux. Tant qu'ils gouvernèrent ces sociétés, toutes les erreurs qu'on y commettait leur parurent admirables; depuis qu'ils ont eux-mêmes été détruits par cette mine qu'ils avaient allumée,

ils détestent des excès qui ne sont plus à leur profit; et, disant plus vrai, sans être plus sages, ils se réunissent aux gens de bien pour maudire leur ancien chef-d'œuvre; mais les gens de bien ne se réunissent point à eux.

Ces sociétés délibèrent devant un auditoire qui fait leur force; et, si l'on considère que les hommes occupés ne négligent point leurs affaires pour être témoins des débats d'un club, et que les hommes éclairés cherchent le silence du cabinet, ou les conversations paisibles, et non le tumulte et les clameurs de ces bruyantes mêlées, on jugera facilement quels doivent être les habitués qui composent cet auditoire. On jugera de même quel langage doit être propre à s'assurer leur bienveillance. Une simple équivoque a suffi à tout : la Constitution étant fondée sur cette éternelle vérité, *la souveraineté du Peuple*, il n'a fallu que persuader aux tribunes du club qu'elles sont le *Peuple*.

Cette définition est presque généralement adoptée par les publicistes, facteurs de journaux. Quelques centaines d'oisifs réunis dans un jardin ou dans un spectacle, ou quelques troupes de bandits qui pillent des boutiques, sont effrontément appelés le *Peuple*; et les plus insolens despotes n'ont jamais reçu des courtisans les plus avides un encens aussi vil et aussi fastidieux que

l'adulation impure dont deux ou trois mille usurpateurs de la souveraineté nationale sont enivrés chaque jour par les écrivains et les orateurs de ces sociétés qui agitent la France.

Comme l'apparence du patriotisme est la seule vertu qui leur soit utile, quelques hommes qu'une vie honteuse a flétris courent y faire foi de patriotisme par l'emportement de leurs discours, fondant l'oubli du passé et l'espérance de l'avenir sur des déclamations turbulentes, sur les passions de la multitude, et se rachetant de l'opprobre par l'impudence. Là se manifestent journellement des sentimens et même des principes qui menacent toutes les fortunes et toutes les propriétés. Sous le nom d'*accaparemens*, de *monopoles*, l'industrie et le commerce sont représentés comme des délits. Tout homme riche y passe pour un ennemi public. L'ambition et l'avarice n'épargnant ni honneur, ni réputation, les soupçons les plus odieux, la diffamation effrénée s'appellent *liberté d'opinions*. Qui demande des preuves d'une accusation est un homme suspect, un ennemi du peuple. Là, toute absurdité est admirée, pourvu qu'elle soit homicide; tout mensonge est accueilli, pourvu qu'il soit atroce. Des femmes y font faire applaudir les convulsions d'une démence sanguinaire.

La doctrine que toute délation vraie ou fausse

est toujours une chose louable et utile y est non-seulement pratiquée, mais enseignée au moins comme ce que les Jésuites appelaient une *opinion probable*. Un homme fait un discours rempli d'invectives et d'imputations diffamantes : dans l'allégresse générale on en décide l'impression ; puis, interrogé pourquoi il ne l'a pas publié tel qu'il l'avait prononcé, et pourquoi il a supprimé quelques-unes de ces brillantes délations qui en avaient fait le succès, il répond, avec une franchise qui ne l'honore pas moins que ceux dont il était alors le président, qu'au fond il n'était pas sûr que tout ce qu'il avait dit fût bien vrai, et qu'il a mieux aimé ne pas s'exposer à un procès criminel.

On y attaque aussi quelquefois des coupables ; et on les y attaque avec une férocité, un acharnement, une mauvaise foi, qui les font paraître innocens. Là, se distribuent les brevets de patriotisme. Tous les membres, tous les amis de ces congrégations sont de bons citoyens ; tous les autres sont des perfides. La seule admission dans ce corps, comme le baptême de Constantin, lave tous les crimes, efface le sang et les meurtres. Les monstres d'Avignon ont trouvé là des amis, des défenseurs, des jaloux.

Ces sociétés, se tenant toutes par la main, for-

ment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant, dans tous les recoins de l'Empire, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvemens, qu'elles n'avaient certes pas grand'peine à prédire d'avance.

Leur turbulente activité a plongé le gouvernement dans une effrayante inertie. Dans les assemblées primaires ou électorales, leurs intrigues, leurs trames obscures, leurs tumultes scandaleux, ont fait fuir beaucoup de gens de bien, dont toutefois la faiblesse est très-condamnable, et ont sali de noms infâmes quelques listes de magistrats populaires. Partout les juges, les administrateurs, tous les officiers publics qui ne sont point leurs agens et leurs créatures, sont leurs ennemis, et en butte à leurs persécutions. Usurpateurs même des formes de la puissance publique, ici, ils se transportent à un tribunal, et en suspendent l'action; là, ils forcent des municipalités à venir chez eux recevoir leurs ordres. Dans plus d'un lieu, ils ont osé entrer de force chez les citoyens, les fouiller, les juger, les condamner, les absoudre. La rébellion aux autorités légitimes trouve chez eux protection et appui. Tout homme se disant patriote, et qui a outragé les lois et leurs organes, vient s'en vanter parmi eux. On en a vu se faire gloire non-seulement de leurs délits,

mais des actes judiciaires qui les avaient justement flétris. Tout subalterne renvoyé et calomniateur est une victime de son patriotisme; tout soldat séditieux et révolté peut leur demander la couronne civique; tout chef insulté ou assassiné a eu tort. Au moment où une horde de rebelles fugitifs, secondée de la malveillance des étrangers, semble nous annoncer la guerre, ils désignent les généraux à l'armée comme des traîtres, dont elle doit se méfier. Quiconque veut exécuter les lois est dénoncé chez eux et par eux dans les places publiques, et par eux à la barre même de l'Assemblée nationale, comme mauvais citoyen et contre-révolutionnaire. Ils ne laissent pas de se plaindre aussi eux-mêmes de l'inexécution des lois. Ce gouvernement, dont chaque jour ils embarrassent la marche, ils l'accusent chaque jour de ne point marcher. Chaque jour ils invoquent la *Constitution*; et chaque jour leurs discours et leur conduite l'outragent; chaque jour enfin s'élançant, du milieu d'eux, des essaims de pétitionnaires, qui vont faire retentir de violentes inepties contre la Constitution les voûtes même sous lesquelles la *Constitution* a été faite.

Ils reçoivent, à la face de la France entière, des députations, qui, comme s'il n'existait ni assemblée législative, ni tribunaux, ni pouvoir exécutif, s'adressent à eux pour obtenir, ou une

loi, ou la réparation de quelque tort, ou un changement d'officiers publics; et, quand l'indignation et la douleur soulèvent tous les esprits, ils crient eux-mêmes plus que personne contre les désordres qu'ils ont faits et qu'ils entretiennent; ils accusent de leur ouvrage tous ceux qu'ils oppriment; et, levant tout à fait le masque, ils arment au milieu de Paris, sans dissimuler leurs préparatifs de guerre. Enfin, au midi de la France, ils ont osé se promettre, d'une ville à l'autre, l'appui d'une force armée, dans le cas où la puissance publique essaierait de les faire rentrer dans le devoir des sujets de la Loi.

Les procès-verbaux de toutes les administrations, ceux de l'Assemblée nationale, tous les journaux, et ceux principalement qui sortent du sein même de ces sociétés, la notoriété publique, les yeux et la conscience de la France entière, attesteront que ce tableau hideux n'est que fidèle. Voilà dans quel chaos ils ont jeté cet Empire, qui a une *Constitution*; voilà comment, soit par la terreur, soit par le découragement, ils ont réduit les talens et la probité au silence; et l'homme dont le cœur est juste et droit (car celui-là seul est libre), étonné entre ce qu'on lui annonçait et ce qu'il voit, entre la Constitution et ceux qui se nomment ses amis, entre la Loi qui lui promet protection et des hommes qui parlent plus haut

que la Loi, rentre en gémissant dans sa retraite, et s'efforce d'espérer encore que le règne des lois et de la raison viendra enfin réjouir une terre où l'on opprime au nom de l'*Égalité*, et où l'effigie de la Liberté n'est qu'une empreinte employée à sceller les volontés de quelques tyrans.

Il est, certes, bien étonnant que toutes ces choses fussent assez inconnues à un membre de l'Assemblée nationale <sup>1</sup>, pour qu'il ait pu demander hautement, il y a peu de jours, qu'on lui citât quelques-uns des excès de ces sociétés, si mal nommées *patriotiques*; et il faut en effet que cet incroyable défi ait frappé l'Assemblée d'un grand étonnement, puisqu'elle ne s'est pas levée tout entière pour lui répondre, d'une manière trop satisfaisante, par la triste énumération que je viens de faire.

Il a paru sous le nom d'un magistrat une lettre qui m'a semblé bien naïve; d'autres l'ont jugée pernicieuse. Ils ont cru y voir le désir de servir les factions les plus ennemies du bien public, de justifier les passions les plus iniques et les plus anti-sociales, et d'armer tous ceux qui n'ont rien contre tous ceux qui ont quelque chose; mais, quoique je ne connaisse point ce magistrat, et

---

1. Le député Guadet. *Voyez*, dans le *Moniteur* du 21 février 1792, la séance du 20 du même mois. (*Note de l'Éditeur.*)

que je l'entende prôner par des gens que je n'aime point, et pour qui je n'ai aucune estime, je n'ai rien vu dans sa conduite ni dans son écrit qui m'autorise à adopter de pareils soupçons. Quoi qu'il en soit, cette lettre assure, en différens endroits et de différentes manières, *que la Bourgeoisie n'est plus aussi attachée à la Révolution*. Si ce fait important est vrai, il me semble qu'il aurait dû inspirer à ce magistrat d'autres réflexions que celle qu'on lit dans sa lettre. Il aurait dû considérer que cette classe, qu'il désigne par ce mot de *Bourgeoisie*, étant celle qui est placée, à distance égale, entre les vices de l'opulence et ceux de la misère, entre les prodigalités du luxe et les extrêmes besoins, fait essentiellement la masse du vrai *peuple*, dans tous les lieux et dans tous les tems où l'on donne un sens aux mots qu'on emploie; que cette classe est la plus sobre, la plus sage, la mieux active, la plus remplie de tout ce qu'une honnête industrie enfante de louable et de bon; que, lorsque cette classe entière est mécontente, il en faut accuser quelque vice secret dans les lois et dans le gouvernement. Des lois qui rétablissent l'*Égalité* parmi les hommes; des lois qui ouvrent le champ le plus vaste et le plus libre à toute espèce de travaux; des lois qui, malgré les imperfections dont nul ouvrage humain n'est exempt, sont au moins évi-

demment destinées à fonder la concorde et le bonheur de tous sur les intérêts de tous, ne peuvent assurément pas être la cause de leur mécontentement : il faut donc, ou que le gouvernement contrarie les lois, ou que le gouvernement n'ait point de force. Si, ensuite, ce magistrat eût regardé autour de lui ; s'il eût vu les tribunaux sans force, les administrateurs sans pouvoir et sans modération, la France entière alarmée sur l'état de ses finances, sur celui de sa dette, sur les contributions, sur la fortune publique, et, par conséquent, les particuliers inquiets sur leur fortune privée; la défiance et l'effroi arrêtant ou précipitant les transactions commerciales; les spéculations les plus légitimes devenues dangereuses; vingt tentatives pour taxer le prix des denrées; le discrédit de nos papiers, effet infaillible de toutes ces causes; il n'aurait pas été embarrassé de rendre raison de ce grand nombre de mécontents qui se grossit tous les jours. Il eût ensuite cherché d'où peut naître un relâchement si incroyable dans toutes les parties du gouvernement, et cette terreur des bons, et cette audace des méchants. Je doute que ses yeux eussent trouvé à se fixer ailleurs que sur ces sociétés, où un infiniment petit nombre de Français paraissent un grand nombre, parce qu'ils sont réunis et qu'ils erient. Alors, comparant leur action et leur orga-

nisation avec les idées qu'il doit s'être faites d'un État libre et bien ordonné, il aurait, je pense, conclu avec moi, et avec tout lecteur qui n'est pas ou un des fripons intéressés à tant de désordres, ou d'une imbécillité à qui tout raisonnement soit interdit, qu'il est absolument impossible d'établir et d'affermir un gouvernement à côté de sociétés pareilles; que ces clubs sont et seront funestes à la *Liberté*; qu'ils anéantiront la *Constitution*; que la horde énergumène de Coblenz n'a pas de plus sûrs auxiliaires; que leur destruction est le seul remède aux maux de la France; et que le jour de leur mort sera un jour de fête et d'allégresse publique. Ils crient partout que la Patrie est en danger : cela est malheureusement bien vrai; et cela sera vrai tant qu'ils existeront.

*P. S.* Je vous prie, MM. les Rédacteurs, de suppléer à une omission qui a eu lieu contre mon gré. Comme je crois que, dans la situation où nous sommes, tout bon citoyen doit se faire un devoir d'attaquer de front tout ce qu'il croit pernicieux, je ne veux point, en gardant l'anonyme, feindre de redouter le ressentiment de ceux dont la Patrie doit redouter les mauvais conseils ou les mauvais exemples : je désire donc faire connaître que c'est moi qui suis l'auteur des réflexions que vous avez publiées, dans votre Sup-

plément du 12 de ce mois, sur le discours préliminaire des lettres de Mirabeau <sup>1</sup>. Ces réflexions, ne renfermant que les vérités les plus exactes et les plus évidentes, n'auraient pas dû être qualifiées de *satire amère*, par un homme d'esprit, qui, dans votre Supplément du 19, se déclare le *défenseur officieux* de M. Manuel <sup>2</sup>.

J'ajouterai que j'ai dessein de vous adresser de tems en tems quelques articles, que je signerai, et dans lesquels, me présentant sans ménagement et sans crainte à l'honorable inimitié des brigands à talons rouges et des brigands à piques, je tâcherai, autant qu'il sera en moi, de venger la justice, l'humanité, l'honnêteté publique, des outrages journaliers qu'elles reçoivent de cet abominable amas de brouillons qui vivent de la liberté, comme les chenilles vivent des arbres fruitiers qu'elles tuent.

1. Voyez présent volume, page 147, la première lettre adressée aux auteurs du Journal de Paris. (*Note de l'Éditeur.*)

2. L'écrit dont parle André Chénier est intitulé : *Apologie de P. Manuel contre ses détracteurs*. Il est signé J. B. A. Ces trois lettres sont les initiales d'un nom placé au bas d'un grand nombre d'articles insérés dans le Journal de Paris.

(*Note de l'Éditeur.*)



## III.

Le 4 mars 1792.

N'AYANT sacrifié mon repos et mon obscurité qu'au seul désir de concourir, selon mes forces, à l'établissement du bon ordre et du gouvernement, en fixant l'attention générale sur des choses d'un intérêt général, je n'ai pas dessein de perdre mon tems et celui de mes lecteurs à les occuper de moi. Cependant, comme l'estime des hommes de bien est une justice et une récompense à laquelle un homme de bien ne renonce pas, il doit m'être permis une fois de leur adresser quelques mots dont je suis l'objet, mais devenus nécessaires par les différens effets qu'ont produits mes *Réflexions* sur les sociétés qui s'appellent, et que je n'appelle point patriotiques.

Je crois fermement dans ma conscience que ce que j'ai écrit sur cette matière est aussi vrai qu'utile à la chose publique<sup>1</sup>. Je suis convaincu, autant qu'on pourrait l'être d'une démonstration mathématique, que l'organisation de ces sociétés

---

1. Voyez la lettre précédente. (*Note de l'Éditeur.*)

est le système le plus complet de désorganisation sociale qu'il y ait jamais eu sur la terre. J'en réserve de nouvelles preuves pour un moment qui ne me paraît pas éloigné; car je vois qu'on m'annonce de toute part, et même quelquefois avec un air de triomphe et de menace, des réfutations de l'opinion que j'ai exposée. Je les attends avec une véritable impatience. Je n'ai porté à tout ceci, ni animosité, ni esprit de parti, ni aucune espèce de passions privées; je n'y ai mis que la chaleur qui naît d'une persuasion forte; et, si mes adversaires y apportent les mêmes dispositions, l'esprit public ne peut que gagner à des discussions pareilles. Si donc, au lieu d'injures, et même si, outre des injures, leurs écrits renferment des raisons et des argumens, je répondrai aux raisons et aux argumens.

On m'a accusé d'avoir confondu tous les membres de ces sociétés dans une satire indistincte, et de ne leur avoir laissé que le choix de passer pour manquer de probité ou de lumières<sup>1</sup>. J'observerai d'abord que manquer de lumières n'a rien de déshonorant. Au surplus, ce n'était point là ma pensée; et, s'il y a quelque passage de mon écrit qui puisse s'interpréter d'une ma-

---

1. Voyez la réfutation de Marie-Joseph Chénier, dans le tome V de ses *OEuvres anciennes*. (Note de l'Éditeur.)

nière *en son honneur*, je le désavoue *dans ce sens*, et j'en demande pardon à *qui il appartiendra*. Mais je crois n'avoir rien dit de semblable: j'ai, au contraire, dit vers le commencement que « cette association doit être, *en grande partie*, composée de, etc. » Il est clair que ces mots *en grande partie* ne comprennent pas la totalité; et, lorsque je les ai écrits, j'avais en vue nombre de citoyens qu'un désir d'observation, ou l'espoir de tempérer par leur présence et par leurs conseils l'impétuosité du plus grand nombre, ou d'autres causes honnêtes, attirent dans ces assemblées; et, parmi ces hommes, il en est plusieurs que je sais être des hommes probes et sages, qui m'honorent de leur amitié, et qui mettent du prix à la mienne.

Cette simple réflexion suffirait pour me justifier auprès de mon frère, qui, toutefois, connaît depuis trop long-tems et mon caractère et mes opinions pour que j'aie besoin de me justifier auprès de lui, et qui n'a jamais trouvé, et ne trouvera jamais en moi que l'amitié qu'on doit à un frère, et les égards qu'on doit aux talens, quoique je sois prêt à défendre mon sentiment même contre lui. Mais je ne conçois guère pourquoi ces diversités d'opinions, entre des frères, sur des questions qui assurément ne sont pas indifférentes, paraissent à ces messieurs un si grand crime

de ma part. Ne sont-ils pas membres d'une société où ont été reçus, avec acclamations, des hommes qui avaient fait un long voyage pour venir dénoncer leur frère comme ennemis de l'État<sup>1</sup> ?

Je ne veux pas, au reste, qu'on entende par là que, si mon frère avait eu le malheur de donner lieu, ou d'être en butte à quelques soupçons, je me fusse chargé de venir le dénoncer moi-même, en m'autorisant d'un si bel exemple; car j'avoue, et même sans honte, que mon patriotisme ne s'est pas encore élevé à cette hauteur.

C'est pourtant sur ce fondement qu'un homme a eu le bon sens de me traiter de *fratricide*, et de laver la tête à M. Roederer pour m'avoir mis au nombre des jurés<sup>2</sup>. Cependant ce magistrat

1. Dans la séance du 20 février 1792, une députation de la commune de Marseille, composée de quelques membres d'une société agrégée à celle qu'attaque André Chénier, vint informer l'Assemblée nationale des troubles excités dans le Midi, et spécialement dans le département des Bouches-du-Rhône. Entr'autres dépositions faites par l'orateur de la Députation, on remarqua cette phrase, par laquelle il termina son discours : « Quant à moi, né dans la ville d'Arles, appelé par la ville « d'Arles aux fonctions administratives, c'est la ville d'Arles, « c'est le maire d'Arles, mon propre frère, que le péril de la « Patrie me force de vous dénoncer. »

Ces paroles révoltèrent une grande partie de l'Assemblée; et l'on rapporte que le député Crestin, cédant à son indignation, s'écria : « Il est d'une immoralité profonde qu'un frère « vienne ici dénoncer son frère. » (*Note de l'Éditeur.*)

2. Cette liste, composée de deux cents membres choisis par

n'est pas abandonné sans défense à une inculpation aussi grave. Car il trouve un défenseur qui observe que les choix de M. de Røederer étaient publiés avant mon ouvrage. Cela est vrai ; mais je ne crois pas que, même aujourd'hui, M. le Procureur général se repente au fond de son cœur de m'avoir compris dans cette honorable liste. Quoi qu'il en soit, j'oserai dire que la Patrie n'aura pas à se plaindre, si, comme je l'espère, tous ceux qui seront jamais inscrits parmi les jurés portent à ces pénibles fonctions un cœur aussi pénétré que le mien de tout ce qu'elles ont de grand et d'auguste, un zèle aussi ardent pour la Constitution et pour la Vérité, un aussi inaltérable amour de l'Humanité et de la Justice, et une aussi scrupuleuse *impartialité* ; car, au moins en matière de juré, ce mot odieux pourra sans doute trouver grâce.

Je n'aurais pas fait mention de ces extravagances, si elles ne fournissaient pas, à quiconque réfléchit, un nouvel exemple du délire de haine que produit nécessairement cet esprit de corps, que tout gouvernement sage doit détruire, et que beaucoup d'hommes, qui ne savent pas regarder autour d'eux, croient détruit en France.

---

M. Røederer, procureur général syndic, pour former le juré du jugement du tribunal criminel, fut présentée au Directoire le 14 février 1792, et approuvée par lui dans la même journée.

(Note de l'Éditeur.)

Cette première fois sera aussi la dernière où je relèverai de telles absurdités. Je n'ignorais pas, quand j'ai pris la plume, à quelles inimitiés je m'exposais ; et le petit nombre de personnes dont je suis connu attestera qu'il n'y a que la conviction la plus intime du danger dont ces sociétés, que j'ai attaquées, menacent la France qui ait pu me résoudre à interrompre une vie studieuse et retirée, pour me présenter aux regards, et me lancer dans cette carrière polémique, que je savais être semée de dégoûts et d'amertumes. Ainsi, que tous ces écrivains pour qui la calomnie et le patriotisme sont la même chose, emploient, les uns, des réflexions fines et entortillées, accompagnées d'allusions demi-obscurcs ; les autres, des grossièretés sublimes, pour m'accuser d'être complice des ennemis de la Liberté et de l'Égalité ; qu'ils me mêlent dans tous leurs cris et de *coalition ministérielle*, et de *château des Tuileries*, et de *liste civile*, et de tous ces sots propos avec lesquels plus d'un homme crédule est dupé par des intrigans, qui affectent de croire que, pour les mépriser, et pour le leur dire, il faut absolument être payé ; je ne descendrai pas jusqu'à répondre : ne conservant au fond de mon âme que beaucoup de pitié pour ceux qui croiront ces inepties, parce qu'on les leur dira, et beaucoup de mépris pour ceux qui les diront sans les croire.

Mais je veux faire savoir à tous les lecteurs qui ne sont pas aveuglés par leurs passions, ou par celles d'autrui, que je n'ai, et que je n'eus jamais aucun rapport politique direct ou indirect avec aucun ministre; que je n'en connais particulièrement aucun; que je ne vais à aucun club; que je n'appartiens à aucune société, à aucune personne, à aucun parti; et que je défie qui que ce puisse être de prouver que, non seulement depuis la révolution, mais en aucun tems de ma vie, j'aie fait, dit, ou écrit une chose dont un honnête homme libre, un *vrai citoyen* doive rougir.



## IV.

Ce 16 mars 1792.

J'AI lu dans un supplément du *Journal de Paris* l'extrait d'un ouvrage imprimé, il y a douze ans, sous le nom du sieur *Brissot*<sup>1</sup>, et où toutes les turpitudes de l'ancien régime sont encensées avec la lâcheté la plus méprisable et la plus barbare. Je vois aujourd'hui, dans le *Patriote français*, que le sang de ce *Brissot bouillonne*, etc. Il défie l'auteur de l'extrait de prouver *qu'il ait été au service de l'ancienne police*. L'auteur de l'extrait n'a point dit cela. Il a dit que la lecture du livre du sieur *Brissot* rendait plus vraisemblable ce bruit, vrai ou faux; et il a dit une chose évidente. Et puis, *M. Brissot*, sans nier qu'il ait écrit cet ouvrage, s'emporte en de belles injures, bien

---

1. Cet extrait, inséré dans le supplément au *Journal de Paris* du 6 mars 1792, est intitulé : *De la Doctrine de J. P. Brissot sur les droits de l'homme*. L'auteur a gardé l'anonyme.

Quelques jours plus tard, M. F. de Pange fit une analyse plus détaillée de ce même ouvrage, l'imprima dans le même *Journal*, et la signa des initiales de son nom, F. D. P. (*Note de l'Éditeur.*)

dignes de lui et de ses pareils; et il dit que l'on fait de ses écrits des *dissections ministérielles*. Que signifie *ministérielles*? Cela veut-il dire qu'elles sont infidèles et fausses? Voilà ce qu'il faudrait prouver. Et puis il crie à la calomnie, au libelle, etc., etc. Il est vraiment bizarre de voir de tels personnages prendre avec les hommes justes et courageux, qui osent leur dire leurs affreuses vérités, le ton que Socrate ou Phocion dédaignait de se permettre avec les *Brissot* de leurs tems. Mais, au nom de Dieu, *M. Brissot*, avez-vous, ou n'avez-vous pas écrit les infamies que l'on vous attribue, oui, ou non? Si vous ne les avez pas écrites, alors vous avez raison de vous plaindre; et ceux qui vous attaquent sont en effet des *calomniateurs*. Si vous les avez écrites, alors vous *mentez effrontément* quand vous assurez que *de tout tems vous écriviez contre les despotes avec la même énergie qu'à présent; et vous seul êtes un calomniateur*. De grâce, *M. Brissot*, un mot de réponse à ce dilemme, et ne faites *plus bouillonner* votre sang. Cessez de nous importuner de votre éloge, auquel personne ne répond que par le silence du mépris et de l'indignation; et épargnez-vous tout ce plat pathos, qui vous rend aussi ridicule que vous vous êtes déjà rendu odieux.



## V.

Le 27 mars 1792.

L'AMNISTIE, absolument nécessaire à la suite des troubles d'une révolution, où toutes les passions agitées ne peuvent guère se contenir dans les bornes du devoir, et font une foule de coupables qui ne sont pas tous des criminels, vient de rendre la liberté aux soldats suisses du régiment de Châteaueux; et, par une conséquence admirable, la ville de Paris les reçoit dans son sein avec une pompe triomphale<sup>1</sup>.

Les Romains gravaient sur l'airain les exploits des généraux à qui l'on accordait le triomphe, et leurs titres à ces grands honneurs qui faisaient de la gloire la récompense de la vertu, et échauffaient le cœur des citoyens d'une émulation toute au profit de la chose publique. J'imagine que la ville de Paris suivra cet exemple, et que ceux qui seront témoins de cette superbe entrée liront sur le char de la Victoire :

---

1. Cette amnistie fut décrétée par l'Assemblée nationale, dans la séance du 8 février 1792. Voyez, dans le *Moniteur* du 28 mars 1792, la pétition adressée au citoyen Pétion, maire de Paris, au sujet de cette fête, et signée par *M. J. Chénier, David*, etc. (*Note de l'Éditeur.*)

« Pour s'être révoltés à main armée, et avoir  
« répondu à la lecture des décrets de l'Assemblée  
« nationale, qui les rappelaient à leur devoir,  
« qu'ils persistaient dans leur révolte ;

« Pour avoir été déclarés criminels de *lèse-na-*  
« *tion* au premier chef par un décret de l'Assem-  
« blée nationale du lundi 16 août 1790 ;

« Pour avoir pillé la caisse du régiment ;

« Pour avoir dit ces mémorables paroles : *Nous*  
« *ne sommes pas Français : nous sommes Suisses ;*  
« *il nous faut de l'argent ;*

« Pour avoir fait feu sur les gardes nationales  
« de Metz et autres lieux, qui marchaient vers  
« Nancy, d'après les décrets de l'Assemblée na-  
« tionale. »

Le général Bouillé avait trompé toute la France et ses Représentans. Très-peu croyaient à son amour pour l'Égalité et pour les nouvelles lois ; mais tous lui croyaient assez de courage pour se refuser à un serment qu'il ne voulait pas tenir. Il n'y eut que ces soldats suisses qui pénétrèrent ses mauvais desseins : ils jugèrent qu'il ne tarderait pas à devenir traître et parjure. En conséquence, ils s'armèrent contre lui, lorsqu'il exécutait la loi, et ils s'emparèrent de la caisse du régiment, de peur que cet argent, tombé dans ses mains moins patriotiques, ne servît à la contre-révolution.

Puisque le général Bouillé s'est montré un lâche et perfide ennemi de la patrie, il est clair que ceux qui ont fait feu sur lui et sur les citoyens français qui marchaient sous ses ordres, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, ne peuvent être que d'excellens patriotes.

Dans tout procès, dans tout délit, il ne peut y avoir qu'une des parties de condamnable. Par exemple, quand un homme assassiné se trouve avoir été un scélérat, il est évident que son assassin ne peut plus être qu'un honnête homme.

Ces soldats ont été remis en liberté par un décret qui les comprend dans l'amnistie. Or *amnistie* signifie *oubli*; or, il est palpable que, lorsqu'on déclare oublier les fautes d'un homme, on entend par là que cet homme n'a point commis de faute, et qu'il mérite récompense.

Quand les esprits plus calmes jugeront de loin les événemens passés, ce triomphe des Suisses de Châteaueux ne peut manquer d'acquérir une véritable gloire à la ville et à la municipalité de Paris<sup>1</sup>, et d'expier les honneurs funèbres rendus dans cette même ville à la mémoire du jeune De-

---

1. L'ironie qui distingue ce paragraphe et le suivant est trop sensible pour qu'il soit nécessaire de la faire remarquer.

Voyez au surplus, dans le tome des *OEuvres posthumes* d'André Chénier, l'iambe composé à l'occasion de cette fête: la même figure est employée d'un bout à l'autre de la pièce.

(Note de l'Éditeur.)

silles et des gardes nationaux tués par ces triomphateurs patriotes.

Ce jour sera vraiment un jour de fête pour tous les citoyens qui croient que, s'il doit y avoir une proportion entre les délits et les peines, il doit y en avoir une entre le mérite et la récompense, et que les honneurs éclatans sont le juste prix des éclatantes vertus civiques. Ils attendront aussi de ces honneurs prodigués à des soldats qui n'ont été convaincus que de rébellion armée une merveilleuse facilité à rétablir la discipline dans les troupes.

Les piques et les bonnets n'avaient pu rien produire : il a bien fallu essayer une plus grande machine pour attrouper les oisifs, et réchauffer cette ville de Paris, qui, quoi qu'on fasse, manifeste un étrange dégoût pour l'anarchie et une tendance au bon ordre qui est vraiment désespérante.

Quelques personnes demandent à quoi bon écrire si souvent contre des partis puissans et audacieux, qu'on ne leur fait *aucun mal*, *qu'on se fait passer pour Aristocrate*, etc. Je réponds qu'en effet une immense multitude d'hommes parlent et décident d'après leurs passions aveugles, et croient juger, mais que ceux qui le savent ne mettent aucun prix à leurs louanges, et ne sont point blessés de leurs injures.

J'ajoute qu'il est bon , qu'il est honorable , qu'il est doux de se présenter, par des vérités sévères, à la haine des despotes insolens, qui tyrannisent la Liberté au nom de la Liberté même.

Quand des brouillons tout puissans, ivres d'avarice et d'orgueil, tombent détruits par leurs propres excès, alors leurs complices, leurs amis, leurs pareils, les foulent aux pieds; et l'homme de bien, en applaudissant à leur chute, ne se mêle point à la foule qui les outrage. Mais, jusque là, même en supposant que l'exemple d'une courageuse franchise ne soit d'aucune utilité, démasquer sans aucun ménagement des factieux avides et injustes est un plaisir qui n'est pas indigne d'un honnête homme.



## VI.

Ce 2 avril 1792.

QUELQUES hommes toujours habiles à prouver que qui peut tout a raison, même sans nier tous les faits que l'on allègue contre la fête triomphale des soldats de Châteaueux, ne l'attribuent qu'à un enthousiasme général auquel, selon eux, l'honneur de la Nation ou de la ville de Paris n'est nullement intéressé<sup>1</sup>.

D'abord, j'avoue que cet enthousiasme général ne m'a point frappé : j'ai même été frappé du contraire. J'ai vu un petit nombre d'hommes s'agiter, se démener, et déclamer de pompeuses amplifications. Tout le reste des citoyens m'a semblé regarder ce projet, les uns avec une juste aversion, les autres, et c'est le plus grand nombre, avec la plus froide indifférence. Quant à ce que l'honneur de la ville de Paris est entièrement désintéressé dans cette affaire, j'ai quelque peine à le concevoir ; car il est bien évident que, ou la garde nationale de Metz, ou le régiment de Châteaueux, ont été des

---

1. Cette fête fut célébrée le 9 avril 1792 ; les journaux du tems renferment les détails de cette cérémonie. (*Note de l'Éd.*)

meurtriers et des ennemis publics. Si c'est la garde nationale de Metz, alors on ne fait pas assez pour les soldats de Châteaueux ; mais si, au contraire, la garde nationale de Metz, commandée, au nom de la Loi et en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, par un général qui, depuis, s'est avili comme parjure et traître<sup>1</sup>, s'est montrée elle-même aussi patriote que courageuse et intrépide, alors les soldats de Châteaueux ont été des rebelles et des meurtriers ; et je ne comprends guère comment la ville de Paris ne se déshonorerait pas un peu, lorsque ses citoyens, sa municipalité, ses magistrats, se réunissent à fêter des rebelles et des meurtriers.

D'autres profonds politiques vous disent, d'un ton capable, que l'on veut, par le triomphe de ces soldats, humilier et faire rougir ceux qui voulurent jadis se servir d'eux pour tenir ou remettre la Nation dans les fers. Certes, l'on n'a jamais entendu rien d'aussi insensé qu'un pareil raisonnement. Pour *faire pièce* à un mauvais Gou-

---

1. En cherchant à favoriser la fuite de Louis XVI et de la reine : action qui provoqua son arrestation et sa condamnation par contumace devant la Haute Cour nationale séante à Orléans. Voyez, dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> juillet 1791, la lettre menaçante de ce Général à l'Assemblée nationale. Elle fut lue par Alexandre Beauharnais, alors président de l'Assemblée.

(Note de l'Éditeur.)

vernement qui est détruit, inventer des extravagances capables de détruire toute espèce de gouvernement; récompenser l'insurrection contre la tyrannie par des honneurs accordés à la rébellion contre les Lois; et célébrer le refus que firent des soldats de fusiller des citoyens de Paris, en couronnant ces mêmes soldats qui ont fusillé les citoyens français de Metz! Je ne crois pas que la folie elle-même puisse atteindre à un plus haut degré de déraison, d'absurdité, de délire.

On dit que, dans toutes les places publiques où passera cette pompe, les statues seront voilées. Sans m'arrêter à demander de quel droit des particuliers qui donnent une fête à leurs amis s'avisent de voiler les monumens publics, je dirai que, si, en effet, cette misérable orgie a lieu, ce ne sont point les images des despotes qui doivent être couvertes d'un crêpe funèbre, mais bien le visage de tous les hommes de bien, de tous les Français soumis aux lois, insultés par les succès de soldats qui s'arment contre les décrets, et pillent leur caisse militaire; que c'est à toute la jeunesse du Royaume, à toutes les gardes nationales de prendre les couleurs du deuil, lorsque l'assassinat de leurs frères est parmi nous un titre de gloire pour des étrangers. Ce sont les yeux de l'armée qu'il faut voiler, pour qu'elle ne voie point quel prix obtiennent l'indiscipline et la révolte. C'est à l'As-

semblée nationale, c'est au Roi, c'est à tous les administrateurs, c'est à la Patrie entière à s'envelopper la tête, pour n'être pas de complaisans ou de silencieux témoins d'un outrage fait à toutes les autorités et à la Patrie entière. C'est le livre de la Loi qu'il faut couvrir, lorsque ceux qui en ont déchiré les pages à coups de fusil reçoivent des honneurs civiques.

On dit que cette procession ira *purifier* le Champ-de-Mars, où le sang des patriotes a coulé <sup>1</sup>. Il est vrai que le sang des patriotes a coulé au Champ-de-Mars; il est vrai que de braves citoyens, se rendant à leur poste et à leurs drapeaux pour faire triompher la Loi, et défendre la liberté de Paris et de l'Assemblée nationale, furent lâchement assassinés par des scélérats furieux. Si c'est à ce sang qu'on offre des sacrifices expiatoires, je n'y vois de répréhensible que le choix des sacrificeurs; et la mémoire des gardes-nationaux

---

1. Dans la journée du 17 juillet 1791, vers les six heures du soir, Bailly, maire de Paris, informé qu'un grand nombre de citoyens mal intentionnés s'étaient réunis au Champ de la Fédération dans le but d'y rédiger une pétition contre le Roi, sortit de la Maison commune avec plusieurs officiers municipaux et une forte escorte de garde nationale, pour dissiper ce rassemblement. A peine furent-ils entrés dans le Champ-de-Mars, qu'on les assaillit à coups de pierres. La garde nationale, commandée par le général Lafayette, riposta par des coups de fusil; et plusieurs personnes furent tuées dans le combat.

(Note de l'Éditeur.)

parisiens, tués au Champ-de-Mars, sera mal honorée par la présence de ceux qui ont tué les gardes-nationaux de Metz. Mais ce sont ces gardes nationaux parisiens eux-mêmes que l'on nous représente ici comme des ennemis et des meurtriers, pour avoir retardé au moins de quelques mois le règne des fanatiques et des fripons; pour avoir, au nom de la Loi, appelés par leurs chefs et par les magistrats, repoussé les violences d'énergumènes, qui, le matin, s'étaient souillés de deux meurtres<sup>1</sup>, et qui, interprètes des volontés d'un Brissot et d'autres personnages semblables, avaient affiché avec menace le dessein de changer la Constitution et la forme du gouvernement, et de soumettre l'Assemblée nationale et la France à l'empire des clubs et de cinq ou six Démosthènes de halle. Quel est le citoyen assez imbécille pour avoir oublié tout cela?

Si c'était véritablement une juste et louable horreur pour l'effusion du sang humain qui excitât cet enthousiasme, d'autres soldats suisses offriraient une occasion de le manifester d'une ma-

---

1. Dans la matinée du même jour, deux citoyens furent victimes de leur zèle patriotique. Confondus parmi les rebelles rassemblés au Champ de la Fédération, ils voulurent prêcher l'exécution de la Loi : on les pendit sur-le-champ. (*Note de l'Éditeur.*)

nière non équivoque. Les soldats de Châteaueux, révoltés contre leur chef, rebelles à toutes les lois, ont fait feu sur les citoyens français armés par et pour la Loi. Les soldats de Bouillé ont été observateurs de la discipline et soumis à leurs chefs, jusqu'à déposer leurs armes, dès qu'ils en ont reçu l'ordre, devant des agresseurs armés malgré la Loi. N'eût-il pas été plus sage et plus utile de consoler ces braves militaires d'un injuste affront, et de récompenser leur civique et douloureuse obéissance par des honneurs qui seraient, à la fois, un hommage à l'humanité, et une leçon à tous les citoyens armés, de savoir quelquefois sacrifier même une sorte de gloire, pour en chercher une plus belle dans la soumission aux Lois?

Citoyens de Paris, qui formez le plus grand nombre; hommes honnêtes, mais faibles; il n'en est pas un de vous qui, interrogeant son âme et sa raison, ne sente la force de ces vérités, ne sente combien la Patrie, combien lui-même, son fils, son frère, sont insultés par ces outrages faits aux lois, à ceux qui les exécutent, et à ceux qui meurent pour elles! Comment donc ne rougissez-vous pas qu'une poignée d'hommes turbulents, qui semblent nombreux parce qu'ils sont unis et qu'ils crient, vous fassent faire leur volonté, en vous disant que c'est la vôtre, et en

amusant par d'indignes spectacles cette curiosité puérile et vaine qu'on vous reproche justement?

Dans une ville où un patriotisme sage et un véritable esprit public auraient donné aux citoyens le juste sentiment de leur dignité, une pareille fête ne trouverait partout devant elle que silence et que solitude; partout les rues et les places publiques abandonnées, les maisons fermées, les fenêtres désertes; partout le mépris et la fuite des passans feraient du moins connaître à l'histoire quelle part les hommes de bien auraient prise à cette scandaleuse bacchanale.

En lisant ou écoutant quelques-unes des apologies de cette fête, je n'ai pu m'empêcher de plaindre leurs auteurs, et de me dire à moi-même : Heureux l'homme droit et sage, qui, méprisant tout esprit de corps, repoussant toute association à un parti quelconque, ne connaît d'autre lien parmi les hommes que la Justice et les Lois ! Ne voulant arriver aux emplois et aux honneurs que par l'étude et la vertu, il n'aura jamais à servir l'ambition de personne pour satisfaire la sienne. La reconnaissance ou l'espoir ne lui imposeront jamais le sacrifice de sa conscience, et la nécessité de soutenir des absurdités par des mensonges, et des turpitudes par des sophismes.



## VII.

Ce 8 avril 1792.

PLUSIEURS de ces auteurs qui, depuis quatre années, salissent le titre de *Patriote* en l'associant à leur nom, et qui traitent de mauvais citoyen quiconque les déteste et les méprise, c'est-à-dire, tout ce qu'il y a sur la terre d'hommes vertueux qui font usage du sens-commun, me prodiguent, depuis quelque tems, le seul suffrage qui puisse me flatter de leur part, je veux dire leurs injures. Ce qui m'a surtout attiré ce débordement de leur bile, c'est la franchise avec laquelle je me suis élevé contre l'odieux triomphe préparé à des soldats qu'une justice sévère avait placés aux galères<sup>1</sup>, et qu'une justice indulgente et miséricordieuse en a retirés. De tous ces auteurs, celui qui signe *Collot-d'Herbois* est l'homme dont le mécontentement s'est exprimé avec le plus de rage et de fiel, et qui a le mieux prouvé que ce n'est pas en vain que l'on appelle vulgai-

---

1. Voyez les articles précédens, et notamment l'iambe imprimé dans les poésies de l'auteur, *OEuvres posthumes*, p. 303.  
(Note de l'Éditeur.)

rement les injures des *sottises*. Je n'essaierai pas d'être son rival dans cette éloquence, qui est la sienne. Mais il me menace *de m'attaquer devant les tribunaux, comme un lâche calomniateur*: je répons que je le somme de cette promesse, dont j'attends l'effet avec tranquillité, ou, pour mieux dire, avec impatience. On verra de quelles *calomnies* il me prouvera coupable; et l'on verra si je serai regardé comme un *lâche*, pour avoir, seul, et sans soutien, démasqué et dénoncé à la France entière une poignée d'effrontés saltimbanques, qui envahissent l'Empire au nom de la Liberté, et qui osent décorer du nom de *vœu du Peuple* leurs insolens caprices et leurs fantaisies tyranniques.

Il dit que je suis un hypocrite, qui ne pense pas un mot de ce qu'il dit; que j'appartiens à un parti; que je suis l'agent et l'instrument d'intrigues et de manœuvres, etc. Toutes ces imputations n'admettent d'autre réponse que celle-ci: *M. Collot-d'Herbois a menti*. Mais pour cette calomnie, je ne le citerai devant aucun tribunal; car, et lui, et ses pareils, sont jugés depuis long-tems au tribunal de tous les hommes dont l'opinion vaut quelque chose.

Au reste, M. Collot-d'Herbois et tous ses admirateurs, et toutes les sociétés qui les applaudissent,

auront beau s'irriter de ce que j'écris et crois utile d'écrire; je n'ai à leur répondre que ceci : c'est que, en prenant la plume, je n'ai pas eu dessein d'écrire jamais des choses qui pussent leur plaire.



## VIII.

Ce 9 avril 1792.

IL est sans doute inutile de parler encore des Suisses de Châteaueux. Tous les hommes qui examinent avant de décider regardent ce procès comme suffisamment instruit par les attaques des citoyens, au nombre desquels je m'honore d'être compté, qui ont combattu cette idée de fête, dès qu'elle a été rendue publique, et par les réponses de ceux qui l'ont défendue de manière à bien faire connaître qu'ils voient là leur propre triomphe beaucoup plus que celui des soldats qu'ils mettent en scène. Cependant, la part que j'ai prise à cette querelle, et surtout l'autorité de M. le Maire de Paris, font que j'ai cru ne pouvoir mieux finir qu'en répondant par quelques réflexions à une *lettre* qu'il adresse à *ses concitoyens*<sup>1</sup>, et que, moi non plus, je ne jugerais digne d'aucune attention, si elle portait un autre nom.

Je ne m'arrêterai pas à toutes ces belles phrases :

---

1. Cette lettre, datée du 6 avril et imprimée dans le *Moniteur* du tems, est signée Pétion. (*Note de l'Éditeur.*)

*qu'on veut changer un jour de fête en un jour de deuil; et que les ennemis du bien public s'applaudissent; et qu'on souffle le feu de la discorde, etc.;* car il n'est personne qui ne sache que c'est là le protocole de toutes les chancelleries de club, et que ceux qui répondent à des raisons par ces insignifiants bavardages n'y attachent eux-mêmes que fort peu de sens.

Voici comment M. le Maire expose le sujet de la dispute : « De quoi s'agit-il? Des soldats qui, « les premiers avec les gardes-françaises, ont « brisé nos fers, et qui, ensuite, en ont été sur-  
« chargés, arrivent dans nos murs, etc. » D'abord un magistrat, estimé pour sa probité et son patriotisme, a nié absolument que les soldats dont il est question fussent du nombre de ceux qui aidèrent les Parisiens à briser leurs fers<sup>1</sup>; mais, quand même le fait serait vrai, les deux époques désignées par cette phrase sont-elles consécutives dans l'histoire comme dans la lettre de M. le Maire? Ne sont-elles pas, au contraire, séparées par un intervalle qui renferme précisément l'objet de la discussion? Il est bien de rappeler en faveur de ces soldats une gloire qu'on leur conteste; mais fallait-il passer sous silence d'autres actions qu'on ne leur conteste pas, et sur lesquelles

---

1. M. Røederer. (*Note de l'Éditeur.*)

sont fondées la plupart des réclamations qui déplaisent si fort à M. le Maire? N'était-ce pas la peine de nier ou de justifier les rébellions, les meurtres dont on les accuse? Car c'est pour cela qu'ils ont été chargés, non pas de *nos fers*, mais de ceux des malfaiteurs. N'est-il pas plaisant d'exprimer tout cela par le mot *ensuite*? Il est assurément fâcheux pour M. le Maire que sa prudence ait exigé de lui cette lacune chronologique, qui doit avoir coûté beaucoup à sa bonne foi.

« Ce n'est pas l'autorité qui la provoque (cette « fête ). »

Les hommes qui ne connaissent aucun parti, et qui méprisent les subterfuges et les sophismes, raisonnent : ainsi ils disent : voilà une fête où les monumens publics, le Champ-de-Mars, l'autel de la Patrie, sont employés à quelques cérémonies ; où la gendarmerie, la garde nationale, sont commandées pour marcher dans une procession, etc. Or, dans un pays qui est témoin d'une telle fête, de deux choses l'une : ou c'est l'autorité qui la donne, ou il n'y a point d'autorité dans ce pays-là.

« C'est le vœu des citoyens qui la donne. » De quels citoyens? De combien de citoyens?

« Si personne n'eût vu que ce qui est, tout se « serait passé sans bruit. »

Si tout le monde eût vu ce *qui est*, une pareille infamie n'eût jamais eu lieu.

« Des esprits sombres ont rêvé des malheurs. »

Dans un tems où la Constitution est chaque jour violée par ceux qui s'en disent les amis; quand les lois sont impuissantes, par l'audace de ceux qui doivent leur être soumis, et par l'ineptie ou la connivence de ceux qui doivent y soumettre tout le monde; lorsque tous les principes de la morale et de l'humanité sont corrompus par des déclamations atroces et homicides; lorsque plusieurs propriétés sont envahies, et que toutes sont menacées; lorsqu'on élève des trophées à l'assassinat et au brigandage, et que le meurtre des magistrats qui meurent pour la Loi excite à peine quelques stériles regrets, et s'ensevelit bientôt dans l'indifférence et dans l'oubli; lorsque tous les hommes qui plaident pour la justice, pour l'humanité, pour les lois, sont traités comme des ennemis publics; que toutes les autorités légitimes sont livrées à la dérision et à l'insulte; que des confréries privées gouvernent la France, et que ces magistrats demeurent les valets des clubs qui les ont faits; alors ce ne sont point des *réveurs* ni des *esprits sombres*, ce sont les esprits justes et les cœurs droits qui appréhendent des malheurs, et qui voudraient les prévenir, en

apprenant à tous les citoyens qu'il faut s'instruire et examiner, en ôtant le masque à toutes les passions et à tous les vices, en arrachant le sceptre aux usurpateurs qui tyrannisent au nom de l'Égalité, et en rendant les imbécilles à leur nullité, et les méchans à leur fange.

M. le Maire dit ensuite que ceux qui ont parlé du plan de cette fête ont attribué à ses auteurs des projets auxquels ils n'avaient point pensé; et il cite quelques-unes de ces idées qu'on leur impute, en assurant que ce sont autant de *mensonges et de perfidies*. Quant à moi, je n'ai rien qui me porte à en juger autrement, lorsque je me rappelle dans quels journaux nous avons tous vu publier et approuver ces mêmes idées et d'autres semblables; mais je m'étonne que les rédacteurs de ces journaux ne soient point de *bons Patriotes* aux yeux de M. le Maire; ou bien je m'étonne que M. le Maire n'ait pas lu ces journaux, au moins après qu'ils ont été imprimés.

« Des libelles, des placards incendiaires, ont  
« paru. »

Il est vrai qu'il en paraît beaucoup tous les jours, sans compter les *lettres* qu'on écrit à ses *concitoyens*, qu'on affiche partout, et qui, ne respirant que les préventions les plus aveugles, le dévouement à un parti, et la haine de quiconque hait les partis, ne sont propres qu'à ir-

riter et encourager les passions de la multitude contre ceux qui ne veulent ni la servir ni se servir d'elle. Quand ces lettres sont l'ouvrage d'un magistrat public, elles forment assurément le placard le plus incendiaire dont on se puisse faire l'idée.

M. le Maire parle ensuite avec une juste indignation de ceux qui désirent voir la désunion entre la Municipalité et le Département de Paris : il les appelle des *hommes qui ne respirent que le trouble*. Tous les bons citoyens sont, en cela, de son avis ; et c'est ainsi qu'ils ont tous jugé de ces discussions qui furent portées, il n'y a pas long-tems, à l'Assemblée nationale, et qui eurent du moins cet avantage, de faire entendre au public une doctrine saine et vraie, éloquemment développée par le Procureur-général, syndic du département<sup>1</sup>, c'est-à-dire, par un magistrat qui méritera l'estime de ceux même qui ne seraient pas en tout d'accord avec lui ; par l'ardeur, l'intelligence et la ténacité qu'il met à remplir son devoir, et à faire prospérer la portion de la chose publique qui lui a été confiée.

« Si cette fête n'eût rencontré aucun obstacle, « il était impossible qu'il en résultât aucun mal. »

---

1. M. Rœderer. (*Note de l'Éditeur.*)

En effet, laissez-nous faire, ne résistez à aucune de nos volontés, soumettez-vous, taisez-vous, et vous verrez que nous serons fort contents, qu'il n'y aura point de bruit. La cour de Rome, ou les lits de justice, auraient-ils un autre langage ?

« Il en résulterait, au contraire, un avantage sensible : c'est que l'esprit public s'élève, et prend un nouveau degré d'énergie au milieu des fêtes civiques. »

Je ne pense pas qu'il y ait sur la terre beaucoup d'hommes assez idiots pour méconnaître cette vérité-là. Or ce principe lui-même ne suffit-il pas pour démontrer que de pareils honneurs ne doivent point être prodigués, surtout à des hommes indignes, à des hommes à qui la patrie a dû *faire grâce* ? Est-ce par le triomphe de la rébellion que l'on forme l'esprit public ? Est-ce par les récompenses du crime que l'on excite les hommes à la vertu ? Voilà certes un admirable raisonnement ! Ainsi, quand les monstres qui ont ensanglanté Avignon viendront recevoir des couronnes à Paris, si quelques hommes de bien, avant d'être assassinés par eux, les dévouent à l'exécration publique, on répondra avec une astuce niaise, et une bénignité captieuse : *de quoi s'agit-il ?* Des patriotes ont tué des aristocrates ; on les reçoit avec des fêtes : *il n'y a rien là que de*

*simple, et que d'innocent; l'esprit public s'élève au milieu des fêtes civiques.*

M. le Maire termine sa lettre en *espérant qu'il ne restera aux ennemis de la Liberté et de l'Ordre que la honte de voir échouer leurs sinistres projets.* C'est ce que j'espère aussi un jour, malgré les clubs et leurs créatures.

J'aurais tort d'oublier, en finissant, l'affectation qui règne dans cette lettre, comme dans tous *leurs écrits*, à désigner quiconque s'est soulevé contre la turpitude de cette fête comme un artisan de manœuvres et un *intrigant*. M. Pétion, les *intrigans* sont ceux qui se dévouent aux intérêts d'un parti, pour obtenir des applaudissemens et des dignités; les *intrigans* sont ceux qui, étant magistrats publics, flattent lâchement les passions de la multitude, qui règne et les fait régner; qui injurient, outragent, et appellent *intrigans* les citoyens courageux qui ne veulent ni régner, ni obéir à d'autres lois que les lois mêmes. Voilà quels sont les *intrigans*; et ceux qui, détachés de tous les partis, seuls, éloignés de toute société tumultueuse, s'élèvent sans ménagement contre ces hommes avides et injustes, les font connaître, bravent leur haine, et méprisent leur inimitié; ceux-là, M. Pétion, ne sont pas des *intrigans*: ils sont des hommes probes et libres, estimés et honorés par tous les hommes probes,

qui sont capables d'être libres. Ils pourront bien, malgré leurs efforts, ne pas réussir à ramener leurs contemporains vers la justice et la vraie liberté; ils pourront bien être livrés à la risée de ces hommes, ou vils, ou sans caractère, qui ne jugent que d'après les succès, et qui ne doutent pas que le plus fort ait raison; mais ils se consolent avec le sentiment qu'ils font ce qui est bien, comme avec l'espérance que leur nom et leurs travaux attesteront un jour qu'un même joug et qu'un même vertige n'avaient point abattu toutes les âmes et perverti tous les esprits; et ils s'encouragent eux-mêmes, en pensant que, quel que soit leur sort, ils ne feront point rougir leur patrie devant la postérité, qui rend enfin justice à tous. Ceux-là seuls qui ne respectent pas leur propre conscience ne sont pas faits pour savoir craindre les jugemens de la postérité.



## IX.

Ce 27 avril 1792.

LORSQUE des citoyens, étrangers à tout parti, à toute faction, et méprisant également la haine et l'amitié des méchants, ont appelé la sollicitude générale sur les excès de ces sociétés où des fanatiques obéissent à des fripons, et qui, déchirant leur Patrie de mille manières, ont le front de se nommer *patriotiques*, une foule de réfutations furent annoncées avec le faste le plus menaçant, et avec ce ton de triomphe qu'il serait sage de ne prendre qu'après la victoire. Cependant, malgré de si hautes promesses, quelques injures bien viles et quelques atrocités bien stupides sont les seules réponses par lesquelles on ait essayé jusqu'ici de détruire les faits imputés à ces corporations tyranniques, et les raisonnemens par lesquels il a été prouvé qu'il est de leur nature de faire tous les maux qu'elles font. En attendant qu'il paraisse quelque réponse plus solide, tous les hommes qui savent lire, ce qui n'est pas à beaucoup près aussi commun qu'on le pense, sont priés de réfléchir sur quelques faits récents, auxquels l'agitation du moment et la foule in-

nombrable de faits pareils qui arrivent chaque jour empêchent qu'on ne donne toute l'attention qu'ils méritent.

Un membre estimé de l'Assemblée constituante adresse au Maire de Paris une lettre éloquente et vraie, dont tous les bons citoyens lui ont su gré : on propose dans un club de le traduire devant les tribunaux. Cette cent-millième ineptie ne serait pas remarquable, si elle n'était sortie de la bouche d'un homme qui, je ne sais comment, se trouve siéger à l'Assemblée nationale. Or, rappelons-nous, je vous prie, avec quels cris ces mêmes gens-là invoquaient la liberté de la presse, lorsque tous les bons citoyens demandaient qu'une loi réprimât la licence calomniatrice des conseillers de meurtre et de pillage. Sans doute la liberté de la presse consiste, selon eux, à protéger l'audace du crime, et à punir le courage de la probité.

Un magistrat est dénoncé par des membres de ces mêmes confréries, pour avoir dîné chez un homme qui ne leur plaît pas. Cette incroyable dénonciation est discutée, vérifiée ; elle donne lieu à une espèce de cause judiciaire où ce magistrat, homme recommandable d'ailleurs, descend jusqu'à plaider lui-même, et ne craint pas d'avilir la dignité dont il est revêtu, non par un club, comme il leur permet de le croire, mais par les

électeurs représentans du peuple du département de Paris, en employant un discours étudié pour se justifier d'une pareille accusation devant un pareil tribunal. Or, quelle autre raison peut engager à une telle démarche un magistrat de cette capacité, si ce n'est l'idée qu'il se forme du crédit et de l'influence de ces sociétés à qui il parlait? je demande maintenant si ce témoignage ne dépose pas contre ces sociétés; je demande si la liberté peut exister là où les particuliers ont un tel crédit et une telle influence; je demande si l'on ne croit pas lire l'histoire des sénats de Tibère et de Domitien; si l'on ne croit pas entendre Tigellin ou Narcisse dénonçant à Néron qu'un tel a dormi pendant qu'il chantait, ou n'a pas juré par sa voix divine.

On me répondra qu'au fond tous ces discours, toutes ces dénonciations, tous ces plaidoyers, se réduisent à un vain bruit de paroles; que ces clubs, quelque importance qu'ils se donnent, parviennent, après bien des efforts, à produire l'ignominieuse bambochade des soldats de Châteauvieux, ou telle autre comédie semblable, mais qu'ils n'acquièrent aucun pouvoir sur la réputation, sur la vie, sur la liberté des citoyens: c'est ce qu'ont le courage de nous répéter encore aujourd'hui beaucoup de personnes, qui, sans doute, ignorent l'état de la ville d'Arles et de toutes nos pro-

vinces du Midi. Mais, quand même j'accorderais cette réponse, elle prouverait seulement l'impuissance de ces clubs; et mon observation n'en révélerait pas moins leur esprit, leur but, leurs prétentions; et, si la vengeance et le châtement ne se mesurent que sur le mal qu'on a fait, la haine et le mépris se mesurent fort bien sur celui qu'on a voulu faire.

La guerre où nous entrons, et que plus de sagesse, de dignité, de prudence, auraient sans doute évitée, mais qui, de quelque prétexte que nos ennemis la colorent, n'est que la continuation de l'antique guerre des Nobles et des Rois contre les hommes, va ouvrir un nouveau champ aux intrigues, à l'activité, aux fureurs, peut-être à l'agrandissement de cette ligue de confréries qui possèdent la France.

Quand de pareilles congrégations existent, les opinions de leurs chefs sont abandonnées comme opinions particulières si elles ne réussissent pas; mais, en cas de réussite, fussent-elles contradictoires, elles passent toutes pour les opinions de la société. Ainsi, ne doutons pas que, quoi qu'il arrive, ils en profiteront pour leurs intérêts. Ils feront en sorte de trouver leurs propres succès dans les succès ou dans les revers communs. Nos biens ou nos maux augmenteront, ou leur

force, ou leur crédit; et ils continueront à s'appeler insolemment le Peuple français.

Si la guerre est malheureuse, ils diront : nous l'avions prévu; nous ne voulions pas de guerre; et ils citeront quelque bavardage de quelqu'un de leurs docteurs.

Si elle est heureuse, ils diront : c'est nous qui avons fait la guerre; et ils citeront encore.

Si la guerre est heureuse; si l'impétuosité française, animée par l'enthousiasme naturel à des hommes qui combattent pour la Liberté de leur pays, nous procure d'abord des succès : alors que de cris! que de soupçons! que de conspirations découvertes! Cette victoire n'aura pas été remportée sur les ennemis, mais sur la Constitution; M. La Fayette sera en chemin contre Paris à la tête de son armée; et César et le Rubicon rempliront les pages de mille éloquens pamphlets.

Si, au contraire, l'indiscipline de nos troupes, la mésintelligence, et d'autres causes, nous attirent d'abord des revers : alors d'autres cris, d'autres craintes; des délations chaque jour : nos soldats auront été trahis; nos généraux seront des perfides, vendus aux ennemis, vendus à la Cour; il faudra s'assurer de ceux-ci, emprisonner ceux-là, etc.

Observez que, dans ce moment, où la guerre

n'est pas encore commencée, la plupart de ces choses ont déjà été dites.

Les Carthaginois avaient presque pour usage de mettre en croix leurs généraux malheureux; et les Romains consolait un de leurs généraux qui, par sa faute, avait mis la république près de sa ruine : c'est que les premiers savaient qu'ils pouvaient devenir esclaves, et que les autres sentaient qu'ils pouvaient être battus, mais non vaincus; et que, tant qu'il existerait quelques Romains, la république vivrait encore.

« De deux factions qui régnaient à Carthage, « dit un grand homme, peu estimé dans les clubs, « l'une voulait toujours la paix, l'autre toujours « la guerre, *de façon qu'il était impossible d'y « jouir de l'une, et d'y bien faire l'autre* <sup>1</sup>. »

Un parleur, connu par sa féroce démenche et par une inexplicable haine contre un général dont on ne saurait le soupçonner d'être jaloux, a fait, depuis quelque tems, de beaux sermons sur la Providence, et assure qu'il compte beaucoup sur son secours. Il faut qu'il la prie de nous conduire de manière qu'on ne puisse nous appliquer ce passage de Montesquieu. C'est elle aussi qu'il faut charger d'empêcher que nous ayons fait une im-

---

1. Montesquieu, *Grandeur et Décadence de l'Empire romain*. (Note de l'Éditeur.)

prudence funeste, en provoquant de mille manières le mécontentement des Suisses : ce qui peut découvrir soixante lieues de nos frontières à un Roi qui a des terres chez eux, et qui est notre ennemi.

Puisse aussi la Providence décréter que nous faisons sagement de n'avoir aucune défiance, et de compter même sur l'amitié d'une nation avide, entreprenante, calculatrice, et constante dans ses projets ; qui n'a jamais fait un pas que vers l'empire absolu de la mer ; dont toute la prospérité est fondée sur le commerce ; qui n'a jamais vu qu'avec un œil d'envie celui que nous faisons dans les deux Mondes ; et à qui nos belles colonies des îles de France et de Bourbon semblent être le seul point d'où nous puissions encore songer à nous lancer sur ce qui fut à nous dans le continent de l'Inde, et d'où nos voiles puissent encore être connues sur les mers asiatiques, où ces colonies ne se défendent point par des arrêtés de club ! Cette nation est riche ; et elle possède une marine immense et florissante, c'est-à-dire, où la discipline, sans laquelle il n'existe point de force, est sévèrement observée ; où les équipages rebelles sont poursuivis par la puissance publique à quatre mille lieues de l'Europe ; où un Jury, composé souvent des complices des accusés, n'est point chargé de décider de leurs

crimes! Cette nation n'appelle point patriotisme les pompeuses amplifications de rhétorique qui nuiraient à ses intérêts; et cette nation nous hait, précisément comme si ses clubs n'entretenaient aucune correspondance avec les nôtres.

Lorsqu'on réfléchit sur l'effrayante anarchie qui agite principalement nos plus beaux ports, et qui, si elle continue, nous réduit sur mer à une telle impuissance de repousser les outrages que trente victoires ne seraient pas plus avantageuses à nos ennemis; et, lorsqu'ensuite on rapproche cela des discours de beaucoup d'orateurs qui se sont emparés de nos affaires, et qui, nous excitant par de grands mots vides de sens aux plus aveugles défiances sur tous les objets, ne nous endorment et ne nous rassurent que sur celui-là, dont le danger est si évident, il semble qu'on serait excusable de leur rendre ce soupçon de trahison et de vénalité, qu'ils répandent si bêtement sur tous ceux qui ne parlent pas comme eux. Du moins est-il certain que, s'ils étaient payés par les Puissances ennemies de la France, ils ne pourraient pas les servir d'une manière plus sûre et plus efficace; mais il faut leur laisser les accusations sans preuves; et je ne suis pas de ceux qui attribuent au crime ce que l'ignorance et la stupidité présomptueuses expliquent suffisamment.

Hommes libres et droits, qui ne vous êtes inscrits sur aucune liste; qui n'avez d'autre bannière que la Constitution et les Lois, la Justice et l'Humanité, sans lesquelles il n'est point de lois durables, ne vous découragez point! C'est à vous qu'il appartient de détruire tant de germes de maux et d'afflictions. C'est à vous qu'il appartient de démêler les trames des brouillons; de les épier, de les poursuivre, de les démasquer, de les flétrir, sans ménagement et sans relâche. L'intrépide Vérité, parlant par votre bouche, réchauffera tous les cœurs. Cette immense majorité de la Nation, qui est vraiment le Peuple français, se reconnaîtra et parlera enfin; et les pervers, épouvantés de leur petit nombre, rentreront dans leur boue après vous avoir honorés de leurs outrages.

Quand un pays est dans l'état où nous sommes, rien ne peut égaler l'effronterie des hommes de parti à nier ce qui est, et à soutenir ce qui n'est pas. Quelque chose qu'ils disent ou qu'ils fassent, ils sont toujours sûrs que tout le parti élèvera la voix pour crier qu'ils ont eu raison, sans examiner ce que c'est qu'ils ont fait ou dit, et même sans le savoir.

Vous serez accusés de vénalité par cette foule de misérables qui n'attendent qu'un acheteur; et qui, étrangers à tout sentiment honnête, ne con-

çoivent pas qu'on aime sa patrie assez pour les haïr par cette seule raison. Ils diront qu'en prêchant les lois et la paix vous ne cherchez qu'à semer le trouble, puisque vous cherchez à soulever tous les citoyens contre leur tyrannie, et que vous ne les laissez point régner en paix. Ils appelleront vos écrits des écrits *infâmes*, comme si la raison, le courage, l'amour des lois et de la liberté, l'horreur pour les tyrans, et surtout pour la pire espèce de tyrans, je veux dire ceux qui tyrannisent au nom de la Liberté, pouvaient être des choses *infâmes*; mais ces messieurs se sont promis d'altérer toute la langue, comme ils ont déjà perverti le sens des mots *Patriotisme, Civisme, Liberté, Égalité, Républicque*, etc., et, dans leur nouveau jargon, un ouvrage est *infâme*, lorsqu'il dévoile des *infâmies*. Enfin des législateurs journalistes, que des lâchetés mal calculées ont perdus, et qui n'emploient désormais beaucoup d'esprit, de lumières et de renommée, qu'à déguiser ce qu'un vil mensonge a de plus absurde, pour envenimer ce qu'il a de nuisible et d'atroce, ne manqueront pas de vous dire en cent manières différentes que vous êtes pensionnaires de la Liste civile, que vous voulez rétablir la Noblesse; que vous êtes des intrigans, puisque vous abhorrez leurs basses intrigues. Ils vous harcèleront chaque jour de cent autres

impertinences aussi ingénieuses, qu'ils savent assaisonner d'un fiel à travers lequel perce la rage de s'être avilis sans ressource et surtout sans profit : duperie qui est la seule chose dont ils soient humiliés. Vous ne ferez aucune attention à toutes ces turpitudes, persuadés que tôt ou tard la Raison, la Justice, la Vertu, l'emportent sur les clameurs des sycophantes; que les calomnies périssent avec les calomniateurs; que la Vérité demeure; et que les fourbes ambitieux et menteurs finissent toujours par être aussi méprisés que méprisables.



## X.

Ce 3 mai 1792.

CITOYENS français ! aujourd'hui qu'un événement déplorable et honteux, au commencement de la guerre<sup>1</sup>, vient de nous avertir sévèrement de quel prix est la sagesse et la raison, gardons-nous de cette mobilité d'esprit qui a toujours semblé le caractère de notre nation. Le moindre succès élève nos espérances jusqu'à un degré qui tient à la folie. Le moindre revers nous plonge dans l'abattement. Mais, si, au milieu d'une juste douleur, nous voulons enfin mûrement examiner les causes des malheurs qui viennent de nous affliger, et prendre fortement les remèdes sûrs que ces malheurs nous indiquent, nous n'avons point lieu de nous décourager. Ouvrons

---

1. Il est ici question de l'assassinat de Théobald Dillon, général à l'armée du Nord, massacré par ses propres soldats sous les murs de Lille, le 27 avril 1792, dans l'affaire désastreuse de Saint-Amand, dont les Autrichiens payèrent si chèrement l'avantage à Jemmapes, quelques mois après. *Voyez*, pour plus amples détails, tous les journaux du tems, et spécialement le Recueil des séances de l'Assemblée nationale.

(Note de l'Éditeur.)

seulement les yeux; souvenons-nous que fortune, hasard, bonheur, ne sont que de vains mots; que le succès est la récompense de la bonne conduite; que les revers sont les châtimens de l'imprudence. Puisque nous avons négligé les conseils de la sagesse, mettons au moins à profit les fautes qu'elle nous avait prédites. Que le passé corrige l'avenir; et, alors, non-seulement les tristes scènes dont nous gémissons ne seront point un augure sinistre; mais plutôt elles auront été comme un épouvantail placé à l'entrée d'une route dangereuse, pour nous apprendre à la quitter au plus vite.

Jusqu'ici les hommes qui voyaient avec effroi le relâchement de toute discipline dans nos armées, l'insubordination et la révolte réduites en système, et devenues notre code militaire; les soldats encouragés à aller puiser dans les clubs les principes les plus détestables, ou les conséquences les plus pernicieuses et les plus fausses de principes vrais; les chefs dégoûtés de mille manières, outragés, chassés, frappés, assassinés impunément, et toujours condamnés sans être entendus; les soldats toujours excusés, justifiés sans examen, applaudis, récompensés, quand on eût dû les punir: ceux qui voyaient avec effroi toutes ces choses et mille autres semblables, qui en gémissaient hautement, et qui voulaient

nous en faire envisager les funestes suites, passaient, sinon pour des traîtres et des perfides, au moins, aux yeux des plus modérés, pour des hommes imbus de vieux préjugés, incapables d'ouvrir leur esprit à des institutions nouvelles, *et de s'élever à la hauteur de la Révolution*. Mais, bien loin de là, ces hommes, injuriés chaque jour par une foule de scélérats mercenaires, étaient et seront toujours des amis de la Patrie, des amis de l'humanité et des lois, qui, au lieu d'aller, par des déclamations furieuses, caresser les passions d'une multitude oisive et ignorante, emploient leurs loisirs et leurs réflexions à étudier l'histoire et la nature des choses. Ils savent que, lorsque des hommes armés et réunis ne sont point contenus dans les règles et dans les limites d'une exacte discipline, la débauche, l'insouciance, une fainéantise contagieuse, ne tardent pas à énerver leurs âmes et leurs corps; ils savent que l'insubordination dans les armées est de l'essence des empires despotiques, où les soldats au moins vengent quelquefois les maux de tous, mais toujours par des maux encore plus grands; et que les peuples libres, qui ont fait de plus grandes choses que les autres dans la guerre, ne l'emportent sur leurs rivaux que par la rigide austérité de leur discipline. On croit citer en exemple contraire les ennemis mêmes contre lesquels

nous combattons; mais, ces Allemands, sont-ce leurs pères qui leur ont transmis leur art militaire, ou s'ils l'ont emprunté d'ailleurs? Leurs armées ressemblent-elles à celles de ces antiques hordes septentrionales, ou sont-elles gouvernées par des règles semblables à celles des armées romaines? Qu'on ne traite donc plus avec une dérision aussi insensée qu'orgueilleuse la discipline allemande ou prussienne; et qu'on sache imiter les despotes dans les choses où les despotes ont imité les peuples libres.

Jetons même, puisqu'il le faut, un coup d'œil sur l'horrible et honteux évènement dont nous avons souillé le commencement de cette guerre. Je ne remarque point que des soldats français ont fui; car les choses qui suivirent furent telles qu'on ne songe point à reprocher leur fuite à des soldats français. Ils ont assassiné leurs chefs; ils ont massacré des prisonniers désarmés. De pareilles horreurs composent-elles l'histoire des peuples libres, ou celle des tyrannies orientales? C'est là que les armées ressemblent à ces animaux féroces que l'on apprivoise dans les mêmes pays pour les dresser à la chasse, mais qui, lorsqu'ils manquent leur proie, reviennent furieux, et font trembler leurs conducteurs <sup>1</sup>. C'est là que les gé-

---

1. Ce fait est rapporté par Chardin dans le Recueil de ses *Voyages en Perse*. (*Note de l'Éditeur.*)

néraux sont égorgés, que les prisonniers sont mis en pièce, que les prisons et les châteaux-forts sont le seul asile où l'on puisse soustraire les ambassadeurs et les étrangers paisibles aux emportemens d'une populace forcenée. Est-ce là que nous voulons choisir nos exemples; et les troupes françaises vont-elles devenir des janissaires?

Si quelque chose pouvait encore aigrir la douleur de tous les cœurs vraiment patriotiques, ce serait le ton et les discours de tous ces fanatiques odieux, de tous ces vils brouillons qui peuplent les clubs, et que le mauvais génie de la France a suscités et entretient contre elle. De là sont partis tous nos maux; là, s'est fomentée l'indiscipline, la sédition; là, s'est déclarée la rébellion contre toutes les autorités légitimes, la haine pour tous les hommes vertueux, la protection pour tous les malfaiteurs. Ils ont déjà vomi sur la tombe du malheureux Théobald Dillon et des compagnons de son infortune les calomnies atroces et lâches qui, depuis quatre ans, sont les seuls honneurs, les seules expiations qui aient suivi les meurtres de tant de victimes: ne doutons pas que les auteurs de tant de désordres ne mettent tout en œuvre pour les faire durer; ne doutons pas qu'ils ne combattent pour la révolte et le brigandage, comme pour leurs autels et leurs foyers; ne doutons pas qu'ils n'intéressent

les droits de l'homme à l'impunité de ceux qui abandonnent et massacrent leurs généraux; ne doutons pas que ces plumes mensongères et féroces, qui font à la Patrie l'insulte de se nommer *patriotiques*, ne travaillent maintenant et ne s'évertuent pour venir, quand la première douleur sera passée, nous intéresser au sort de soldats qui n'ont su manier leurs armes que pour des assassinats; nous dire qu'à la vérité ils ont été *égarés*, mais que les chefs étaient des *Aristocrates*; qu'ils étaient vendus; et il ne tiendra pas aux efforts de ces misérables que nous n'entendions quelque bouffon, qui n'aura fait que changer de tréteaux, nous proposer de décerner le triomphe à ces fuyards meurtriers.

O vous tous, dont l'âme sait sentir ce qui est honnête et bon! Vous tous, qui avez une patrie; qui savez ce que c'est qu'une patrie; qui saviez ce que vous disiez, quand vous jurâtes de la défendre; et pour qui *vivre libre ou mourir* signifie quelque chose! Citoyens français, vous tous qui avez des fils, des femmes, des parens, des frères, des amis, avec qui et pour qui vous voulez vaincre, avec qui ou avant qui vous êtes résolus de mourir! jusques à quand parlerons-nous de notre liberté pour rester esclaves de factions impies! Élevez donc la voix, montrez-vous; que la Nation paraisse, et fasse rentrer dans le néant

tous ces attroupeemens d'idiots qui usurpent son nom, et qui, commandés par des fripons, vont nous perdre si vous n'y mettez tous la main! Ce moment est le seul qui nous reste : c'est le moment précis où nous allons décider de notre avenir. Malheur à nous si nous fermons l'oreille au premier avis que la guerre vient de nous donner! Si notre conduite est courageuse et sage; si nos Représentans savent déployer en cette occasion ce grand caractère d'équité, de constance, de vigueur, qui est digne d'eux et de nous; si ceux des régimens de ligne qui ont montré un courage français, si ce bataillon de braves gardes-nationales que la ville de Paris doit éternellement s'honorer d'avoir vu naître; en un mot, si tous les guerriers qui ont agi en bons soldats, en bons citoyens, en hommes libres, sont loués et récompensés comme ils le méritent; si ceux qui ont abandonné leur général sont chassés avec ignominie, et interdits pour jamais de l'usage des armes et des droits du citoyen; si les meurtriers de leurs chefs sont punis du dernier supplice<sup>1</sup>; si les lâches qui massacrent les prisonniers sans

---

1. On lit dans le *Moniteur* du 25 mai 1792 qu'un des assassins du général Dillon, nommé Vasseur, fut condamné à mort par le Jury du jugement de la ville de Douay. (*Note de l'Éditeur.*)

défense sont livrés à la nation ennemie, afin que toute l'Europe sache que la Nation française désavoue ce droit des gens emprunté des Cannibales, et qu'elle n'est pas devenue libre pour faire la guerre comme les Barbares; si la Loi investit les généraux de tout le pouvoir nécessaire pour contenir leur armée dans une discipline exacte, et les punit de leur mollesse plutôt que de leur rigueur; si la Justice est toujours présente, et suit immédiatement le crime; si l'intolérable audace des confréries usurpatrices est réprimée; si les projets des généraux, la marche des armées, les plans d'attaques, ne sont plus, avant leur exécution, l'objet de discussions de clubs, le mal peut se réparer facilement; nos généraux peuvent reprendre confiance; et nos troupes regagner leur propre estime et celle des étrangers. La perte d'un poste est peu de chose; mais l'honneur de la France a été plus compromis par de détestables actions qu'il ne l'avait été depuis des siècles.

Si, au lieu de tout cela, on n'apporte qu'indolence et que faiblesse là où justice et fermeté peuvent seules nous sauver, quel officier, ayant de l'âme et des talens, voudrait rester dans une telle armée! Quel général voudrait commander des troupes capables de l'assassiner après l'avoir déshonoré! Quel citoyen ne frémirait pas

de faire la guerre à des ennemis à qui le massacre impuni de leurs prisonniers donnerait, ou un droit de représailles atroces, ou l'occasion bien honteuse pour nous de nous pardonner, et de nous vaincre en générosité et en vertu ! Et quel peuple ne se croirait pas juste en méprisant un peuple qui ne serait devenu libre que pour oublier sa civilisation, et se dépouiller de l'humanité !

Et vous, à qui le vœu de vos concitoyens a confié les destinées de l'Empire, il est tems enfin de voir et de mesurer le précipice où nous courons à grands pas. Vous avez trop long-tems écouté ceux qui appellent *patriotisme* la haine de toute subordination ; *liberté*, l'impunité de tous les crimes ; qui n'ont des entrailles fraternelles que pour les brigands et les meurtriers, et qui cherchent une réputation d'humanité dans une pitié insolente pour des scélérats. Souvenez-vous que rien n'est plus humain, plus indulgent, plus doux que la sévère inflexibilité des lois justes ; que rien n'est plus cruel, plus impitoyable que la clémence pour le crime ; qu'il n'est point d'autre liberté que l'asservissement aux lois ; que rien n'est aussi despotique, aussi sanguinaire que l'anarchie. Législateurs ! la France a entrepris avec courage et même avec joie une guerre dont le succès assurera sa liberté et celle de l'Europe entière.

C'est à la France à fournir son armée; mais c'est à vous à la faire; et pour cela vous avez à créer et à réparer. Vous êtes chargés d'empêcher que les Français, en jurant de défendre leur liberté contre tous leurs ennemis, n'aient fait un serment frivole et vain. Des despotes étrangers, tout en disant qu'ils ne veulent point nous faire la guerre, osent nous dicter la Constitution sous laquelle il leur plaît que nous vivions : Législateurs! c'est vous qui déciderez si ces outrageantes propositions sont des ordres à redouter, ou si elles ne sont que des bravades ridicules. Souvenez-vous enfin qu'une armée indisciplinée n'est redoutable qu'à son pays.



## XI.

Ce 11 mai 1792.

UN citoyen de Lille me demande, dans une lettre que j'ai reçue aujourd'hui, « par quelle inconcevable et incompréhensible singularité les meilleurs amis de la Constitution et ses ennemis les plus acharnés ont à-peu-près la même façon de penser et la même aversion pour le *parti des Jacobins* : ce qui, ajoute-t-il, lui paraît un paradoxe, qu'il serait charmé de me voir résoudre dans le Journal de Paris. » C'est ce que je puis faire très-aisément, en admettant la vérité du fait sur lequel il m'interroge, et en prévenant que par ces mots : *le parti des Jacobins* je n'entends point tous les individus qui se sont rassemblés jusqu'ici dans l'église de ce nom, mais ceux qui forment véritablement un *parti*, qui président à toutes les opérations de ces sociétés, qui ont des plans et une administration, et qui, entretenant une vaste correspondance avec une multitude de sociétés semblables, éparpillées sur la France, ont composé et font vivre cette corporation, la plus destructive, la plus anti-sociale qu'il y ait jamais eu sur la terre, et que je ne

cesserai de poursuivre tant qu'elle existera, ou tant que j'existerai.

Si, comme vraisemblablement il n'en doute pas, et comme aucun homme clairvoyant ne peut en douter, c'est à ce parti-là seul qu'il faut attribuer l'anarchie qui nous tourmente, et la désorganisation complète vers laquelle la France s'achemine à grands pas; si c'est ce parti-là qui, en affectant de se nommer *Amis de la Constitution*, ne s'est encore signalé que par des attaques ouvertes ou cachées, et par des déclamations violentes contre la Constitution; qui, en parlant toujours des Lois, s'est mis au-dessus des Lois, fait les Lois, protège quiconque se dit patriote et désobéit aux Lois; qui, en parlant toujours de la Liberté, attaque violemment, dans les assemblées, dans les places publiques, dans les spectacles, dans les églises, et jusque dans les domiciles, la liberté de tout le monde; qui applaudit chaque jour de fougueuses inepties, menaçantes pour les propriétés, et défend ou excuse toutes les hordes de brigands par qui les propriétés sont ravagées; si c'est ce parti-là qui a semé partout la terreur, les soupçons, les défiances; qui hait et dénonce tout corps, tout magistrat, tout général, tout citoyen fidèle à son serment, et exécuteur des Lois; qui arme et soulève les soldats contre leurs chefs, appelle *civisme*

une ignominieuse indiscipline, et a seul causé, et déjà pallié, et vantera dans peu les atrocités, honteuses pour le nom français, dont la ville de Lille vient d'être le théâtre<sup>1</sup>; si c'est ce parti-là qui fait tout cela, on ne peut nier qu'il n'inspire une juste haine à tous les vrais amis de la Constitution, c'est-à-dire à tous les amis de la justice, de l'humanité, des lois et de l'honneur national. Si, d'autre part, tous ceux à qui le nouvel ordre de choses déplaît, et que la Loi seule doit punir lorsque leur mécontentement ose aller jusqu'à la révolte; si beaucoup d'autres encore, qu'on n'a accusés de mécontentement que parce qu'ils étaient riches ou d'un nom illustre, ont été en butte à mille fantaisies tyranniques de ce même parti; si ce parti-là a inventé exprès pour eux une jurisprudence autre que celle de la Constitution et de la Justice; s'il les a poussés au désespoir, à la fuite, au crime; si des troupes d'assassins ont incendié, pillé, dévasté leurs maisons; si, en beaucoup d'endroits, ils ont été frappés, massacrés, déchirés, et quelquefois mangés, et leurs femmes et leurs filles injuriées, fouettées, violées, et quelquefois égorgées; et si ce parti-là, lorsqu'il n'a pas osé approuver entièrement toutes ces actions, a du moins tâché d'inspirer de l'in-

---

1. Voyez le chapitre précédent. (*Note de l'Éditeur.*)

dulgence pour les scélérats qui les avaient commises, en les appelant *le Peuple*, et en disant que *le Peuple était égaré*; et si, ensuite, quand la première impression a été un peu affaiblie, il a nié ces crimes avec l'impudence la plus dérisoire; et, lorsqu'aujourd'hui de bons citoyens, des hommes qui ont une âme et des entrailles, qui aiment leur patrie, mais qui n'aiment pas les hypocrites diseurs de grands mots et fauteurs d'actions détestables, veulent ramener leurs concitoyens au joug des Lois, à un gouvernement équitable et ferme, c'est-à-dire à la Liberté, et leur rappellent avec amertume et avec douleur tous ces amas d'horreurs dont un petit nombre de Cannibales ont souillé le nom français, si ce même parti-là dénonce ces hommes à l'inimitié publique, les accuse de haïr la Liberté, la Constitution, de *calomnier le Peuple*, il n'est certes pas étrange que les victimes, ou que les parens et les amis des victimes de tant d'excès impunis, détestent le parti qui les a tous causés, tous justifiés; et que les ennemis de la Constitution haïssent par crainte ou par vengeance ceux que les bons citoyens haïssent par amour pour la Constitution et pour l'Humanité.

Mais la seconde partie de la question qui m'a été faite mérite bien quelques éclaircissemens. Il n'est pas exactement vrai que les ennemis de la

Constitution, et surtout que *ses ennemis les plus acharnés* haïssent si fort ce parti qui menace de ruiner et la Constitution et la France elle-même; et, si l'on veut se rappeler les discours échappés à des généraux ennemis, ou à des Français peu dignes de l'être, qui disaient : « ce parti-là périra « par lui-même; c'est des Constitutionnels que « l'on viendra difficilement à bout; » et, si l'on veut jeter les yeux sur un misérable pamphlet publié cette année par un ex-ministre <sup>1</sup>, qui, soit au contrôle général, soit dans ses écrits, soit dans ses projets contre-révolutionnaires, semble avoir toujours pensé qu'une fatuité semillante et présomptueuse tenait lieu de talent, on s'assurera que parmi nos ennemis il en est plusieurs à qui leur instinct dit fort bien qu'ils doivent beaucoup plus compter, pour nous détruire, sur les secourables folies de cette faction que sur les armes étrangères. Certes, si quelque jour on venait à découvrir que plus d'un orateur de ces bruyantes colues entretient une correspondance lucrative avec les ennemis de la France, je ne serais pas du

---

1. M. de Calonne. Ce pamphlet, intitulé : *Lettre d'un Publiciste de France à un Publiciste d'Allemagne*, fut publié dans le mois d'octobre 1791. M. de Calonne en avait fait imprimer un précédemment sous le titre de *Lettre des Princes*, dans lequel il avait organisé un plan de contre-révolution en France.

(Note de l'Éditeur.)

nombre de ceux qui s'en étonneraient. L'un dit qu'il faut appeler au trône de France un des fils du Roi d'Angleterre. L'autre veut qu'on fasse une armée de tous les soldats chassés de leurs corps avec des cartouches jaunes. Cent infamies et cent extravagances pareilles y sont débitées tous les jours. Je ne conteste pas que la sottise, exaltée par des passions turbulentes, ne puisse atteindre à ce degré de démence; mais il ne serait pas impossible non plus que les hommes qui se dévouent ainsi de gaieté de cœur à l'exécration et à l'opprobre ressemblassent à ce Zopyre qui se coupait le nez et les oreilles pour gagner une ville à son maître <sup>1</sup>. En un mot, comme nos ennemis n'ont pas beaucoup à craindre de ce parti, et peuvent lui devoir beaucoup, il n'est pas bien assuré qu'ils le haïssent; et ceux d'entre eux qui le haïssent n'ont besoin pour cela que des raisons que j'ai indiquées.

Quelques citoyens honnêtes gémissent de voir une aversion insurmontable diviser ceux qui aiment leur patrie, et ceux qui la déchirent en disant l'aimer. Ces citoyens veulent des choses impossibles : car quelle alliance peut-il y avoir entre la franchise, l'industrie, les mœurs publiques,

---

1. Darius, roi des Perses. Voyez, dans Justin, liv. I, chap. X, l'histoire de ce Zopyre. (*Note de l'Éditeur.*)

et l'hypocrisie, la fainéantise, et tous les vices qu'elle entraîne? Quel lien peut rapprocher ceux qui ne veulent obéir qu'aux Lois et ceux qui veulent que les Lois leur obéissent; ceux qui ne veulent point de maîtres et ceux qui crient à l'esclavage, s'ils ne sont pas maîtres? Ce n'est point de ce que les hommes de bien ne sont pas réunis aux brouillons qu'il faut gémir, mais de ce qu'ils ne le sont pas entre eux; car alors les brouillons seraient étouffés ou réduits au silence; et la France n'aurait plus d'ennemis.

Je prie le citoyen de Lille à la demande duquel je crois avoir satisfait d'agréer mes remerciemens pour les choses obligeantes qu'il a bien voulu me dire. Plus il y réfléchira, plus il restera persuadé que notre Patrie sera heureuse et libre, seulement lorsque tous les citoyens seront comme lui, *et qu'ils* ne feront partie d'aucun club, d'aucune société politique, parce qu'ils haïront tout esprit *de corps et de parti*, pour me servir des judicieuses expressions de sa lettre.



## XII.

## RÉPONSE

A UNE LETTRE DE MARIE JOSEPH CHÉNIER,

DATÉE DU 7 MARS 1792, ET INSÉRÉE

DANS LE MONITEUR DU VENDREDI 11 MAI DE LA MÊME ANNÉE<sup>1</sup>.

---

Ce samedi 12 mai 1792.

IL a paru hier une réponse de mon frère à ce que j'écrivis il y a deux mois sur et contre les sociétés qui s'appellent Patriotiques. Quoique plusieurs morceaux, que j'ai publiés depuis, me semblent avoir prévenu les objections qu'on me fait dans cet ouvrage, écrit et annoncé dès longtemps, je ne laisserai pas échapper cette occasion d'étayer encore, par de nouveaux développemens, une opinion que je crois utile. Pour les éloges qui me sont donnés en quelques endroits, et qui devraient flatter l'amour-propre d'auteur, surtout venant d'un homme dont le public accueille les productions, je dirai seulement que je les attribue

---

1. Voyez le tome V des *OEuvres anciennes* de M. J. Chénier.  
(*Note de l'Éditeur.*)

à une amitié de frère, et que je souhaiterais les mériter mieux que divers reproches qui me sont faits par la suite.

Puisque *c'est surtout à moi* qu'on voulait *répondre*, il était, ce me semble, bien inutile de parler si souvent de *Clubs constituans*, de *Coalitions*, de *Prêtres*, d'*Empereurs*, et d'*adresse* et de *maladresse* et de *manœuvres savantes*. Ceux qui ont en effet quelque *connaissance de mon caractère moral* savent fort bien que je n'ai rien à mêler avec tout cela; que, la plupart du tems, j'en ignore l'évidence; que je n'ai jamais fait secte, même avec les gens que j'estime; et que nul esprit de parti ne peut opérer en moi cette *conviction intime*, que l'on reconnaît pouvoir seule me porter à énoncer une opinion.

Le hasard a fait que le même jour où cette réponse a paru je publiais dans un autre journal un écrit<sup>1</sup> dans lequel je crois avoir suffisamment expliqué pourquoi tant d'hommes qui diffèrent d'opinion et de sentimens sur tout le reste se réunissent sur ce point-là seul, sans avoir assisté à la conférence de Pilnitz. Ceux aux yeux de qui *la dénonciation diplomatique de Léopold semblait réfuter suffisamment toutes les autres* ne croient

---

1. Voyez plus haut la lettre datée du 4 mars 1792 : *Note de l'Éditeur.*)

pas, sans doute, que jamais les passions aient intérêt à embrasser l'avis de la raison. Selon eux, une chose doit être innocente, dès qu'elle déplaît à ceux dont on a lieu de se défier; et les dénonciations d'Octave ou de Tibère leur auraient fait prendre Antoine ou Séjan pour des hommes vertueux. Au reste, cette manière d'argumenter, étant facile et à la portée de tous, sera toujours fort en usage : elle n'exige point de bon sens ni d'examen; elle flatte la paresse de l'esprit et l'activité des passions; elle est fort utile à ceux qui savent en tirer parti. Mais c'est aux *hommes qui ont cultivé leur raison* à détruire de pareils sophismes, et à rappeler à ceux par qui et à ceux pour qui ces sophismes sont employés *que les passions sont toujours absurdes dans leurs jugemens.*

Cette haine de Léopold pour les clubs français revient très-souvent<sup>1.</sup> Dans un autre endroit, après avoir cité cet Empereur avec plusieurs au-

---

1. Dans la conférence tenue à Pilnitz, vers le mois de septembre 1791, Léopold s'était engagé solennellement avec le Roi de Prusse et l'Empereur d'Allemagne à travailler au rétablissement de la royauté absolue en France. C'est cette protestation formelle qui donna lieu au fameux décret rendu par l'Assemblée nationale, le 25 janvier 1792, dans le but de demander positivement à Léopold s'il voulait demeurer l'ami de la Nation française, et de lui déclarer que, passé le 15 février de la même année, toute réponse dilatoire serait regardée comme une déclaration de guerre. (*Note de l'Éditeur.*)

tres personnes, on dit : *Voilà de grandes autorités!* Mais ces autorités, grandes ou petites, je ne les ai point citées; et citer des autorités n'est pas ma coutume. Je n'appuie pas mes opinions sur des noms, mais sur des raisonnemens. Ils vous paraissent des *déclamations*, des *amplifications de rhétorique*: soit; voyons comment vous les réfuterez. En attendant, observons que c'est la réfutation, et non pas moi, qui ne perd pas une occasion de faire sonner bien haut des noms célèbres et propres à éblouir les esprits. Je ne dirai pas : *Voilà de grandes autorités!* mais je dirai que parmi ces protecteurs des clubs, qu'on nous cite avec tant de pompe, il en est plusieurs que j'ai vus, il y a un et deux ans, ne pas contenir leur colère au seul nom de ces mêmes clubs. Que si l'on me dit que c'étaient les chefs qu'ils haïssaient : je le sais fort bien; je n'ignore pas que ces gens ne détestent la tyrannie que lorsqu'elle n'est pas dans leurs mains; qu'ils voyaient avec un œil d'envie des rivaux qui avaient inventé un excellent instrument de domination, dont ils ne voulaient point leur faire part. Ils poursuivirent ces rivaux avec un acharnement utile à la chose publique, bien qu'ils n'eussent d'autre motif que de leur succéder, comme ils y sont parvenus. Ils les ont suivis sur le faite; et ils ne tarderont pas à les suivre dans leur chute. Mais

comment les attaquaient-ils, ces chefs? Uniquement en attaquant l'instrument de leur puissance; en dévoilant, comme moi, et de la même manière que moi, le caractère de ces sociétés anti-patriotiques; en montrant leur esprit d'invasion, de turbulence, de révolte; en citant des faits que l'on comptait alors, et qui, depuis, sont devenus innombrables; en prédisant une partie, et une bien faible partie de ce qui est arrivé. Et on les accusait d'exagérer! Ils ont changé de langage: tant pis pour eux. Les choses ont-elles changé de nature? Je prie les lecteurs d'examiner ce qui était alors, et ce qui est aujourd'hui; si ces sociétés étaient plus pernicieuses qu'elles ne sont; si elles l'étaient autant; et je les prie, après cet examen, de décider de quel poids doit être l'autorité des hommes que l'on allègue.

Si l'on voulait suivre cette méthode de raisonner, on opposerait au dénombrement de ceux qui attaquent les confréries dont il est question l'énumération de ceux qui les approuvent, et qui combattent pour elles. Il se trouverait que leurs défenseurs sont seulement leurs propres membres; ceux qui les servent, et qui se servent d'elles; ceux qui les font vivre, et qui vivent par elles. Et combien sont-ils? L'auteur les fait monter à quatre cent mille citoyens. Sans vouloir contester cette évaluation, est-ce là ce que dans le début de son ou-

vrage il appelle *l'immense majorité de la Nation*?

Toutes mes dénonciations sont d'abord accusées d'in vraisemblance, parce qu'elles attaquent des *assemblées composées de députés, de magistrats, de juges, de philosophes, d'hommes de lettres, de commerçans, d'artistes, d'ouvriers, de cultivateurs*. J'observerai premièrement que, si, comme je le prétends, ces sociétés ont usurpé tout le pouvoir qui existe en France, parmi le petit nombre *de magistrats, de juges* qui s'y rendent, il peut en exister dont les motifs soient excusables et même louables. Ayant dessein de faire leur devoir, et voyant, par de tristes exemples, que cela n'est pas sans danger, et n'est pas même toujours possible, ils peuvent avoir pensé qu'il fallait être ou détruit, ou appuyé par ces sociétés; et, en conséquence, ils ont, pour servir la chose publique, cherché la force là où elle est effectivement, quoiqu'elle ne doive pas y être. J'observe, en second lieu, que ces corporations se plaignent tous les jours de renfermer des membres qu'elles appellent intrus, et qui, disent-elles, *étant des modérés, des amis de l'ordre et de la paix, des honnêtes gens, etc., etc.*, sont, par ces raisons, jugés indignes de s'asseoir au milieu d'elles. Quant aux commerçans, ceux dont la fortune est assez considérable et assez solide pour qu'ils puissent donner plusieurs heures par jour à des discus-

sions de club : ceux-là y sont traités d'*agioteurs*, d'*accapareurs*, d'*aristocrates*, etc. Si l'on parle des *commerçans en détail*, dont la fortune n'est bien établie qu'après de longues années de constance et d'économie, je doute que l'attrait des clubs puisse détourner de ses occupations cette classe industrielle et active, à qui les soins de mari, de père de famille, et le travail réglé de chaque jour, font regarder comme de véritables jours de fêtes ceux où ils peuvent se reposer et se réjouir en famille, avec leurs parens et leurs amis. J'en dis autant des *cultivateurs*, qui, d'ailleurs, habitent peu les villes; et, quant aux *ouvriers*, n'est-ce pas une moquerie de les citer en pareille occasion? Des hommes qui ne peuvent vivre et songer à quelque établissement que par un travail pénible et assidu vont-ils perdre le tems de l'ouvrage, ou celui du repos, à écouter des discussions que le manque d'éducation ne leur permettrait pas d'entendre, si elles étaient décentes et sages; si elles parlaient à l'esprit au lieu d'attiser les passions; si, en flattant la fainéantise, elles ne faisaient compter sur des moyens de subsistance, moins honnêtes peut-être, mais plus doux et plus abondans. Et n'a-t-on pas, dans tous les tems, et dans tous les pays de la terre, reconnu des ambitieux, haletans vers le pouvoir et la tyrannie, dans tous ceux autour desquels on

voyait s'attrouper cette classe d'hommes simples et robustes que l'on mène facilement, d'abord par l'intérêt, et ensuite en leur persuadant qu'il s'agit de la liberté, que le cœur de l'homme chérit; en aiguisant mille captieuses subtilités, pour leur faire chercher dans le mot d'*égalité* le remède à leur indigence; en ne leur parlant jamais de justice et d'équité, mais toujours de vengeance et de pouvoir; en n'épargnant ni délations, ni machines, ni découvertes de dangers et de complots, afin de leur procurer ces émotions fortes, dont tous les hommes sont avides. Enfin, pour que cette liste fût exacte, il n'aurait pas fallu oublier les farceurs et bouffons de tréteaux, les chevaliers d'industrie, les déserteurs, les hommes flétris par des décrets de prise de corps, repris de justice, condamnés comme voleurs effractaires, etc; et, alors, la France et l'Europe auraient demandé ce que font là des *philosophes*, *des hommes de lettres*. Ils disaient jadis qu'ils y allaient dans l'espoir de tempérer par leur sagesse l'effervescence naturelle à ces sociétés naissantes: fort bien; mais qu'y font-ils maintenant qu'ils n'ont assurément plus cet espoir; maintenant que cette partie de l'association, que l'auteur avait passée sous silence, semble s'être exclusivement emparée des délibérations? Et, si Caton fut blâmé pour être sorti d'un théâtre obscène, où l'on ju-

geait qu'il n'aurait pas dû entrer, mais où sa présence avait empêché un spectacle de prostitution d'oser se produire, quel blâme ne méritent pas des hommes de bien qui s'obstinent à paraître assidûment à ces assemblées, où leur présence n'empêche rien, et où ils ne restent que pour être témoins de si tristes infamies ?

On croit me bien confondre en me citant la Constitution, qui « garantit à tout homme la liberté de parler, d'écrire, et aux citoyens, la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes. » Eh bien ? ai-je attaqué aucun de ces droits-là ? *Mais que font de plus les sociétés dont il s'agit ?* Tout homme qui n'aura pas tenu les yeux fermés depuis trois ans répondra : « Voici ce qu'elles ont fait ; et ce qui n'a jamais été ni pu être garanti par aucune constitution quelconque, à moins que les auteurs n'aient voulu la voir périr le lendemain de sa naissance, et n'aient été dignes des *petites-maisons* ; » et, alors, il répétera précisément la même énumération que j'ai faite, par laquelle il montrera les infatigables efforts de ces sociétés pour s'emparer du gouvernement de la France, pour faire trembler tour à tour et le Roi, et le Corps législatif ; leur tentative pour subjuguier ou dissoudre l'Assemblée nationale au mois de juillet, l'année dernière ; leur ligue offensive et défensive ; *leurs commissaires* envoyés

aux tribunaux, aux administrations, pour demander compte de leurs travaux ; envoyés sur les vaisseaux dont les équipages se soulevaient à l'instant même ; envoyés aux régimens, aux garnisons, etc. ; les prisons ouvertes ou fermées pour elles ; enfin tout ce qui peut convaincre un homme capable d'être convaincu, qu'il y a un *État dans l'État*. Voilà ce que ne permet pas la Constitution, que j'ai, en effet, *bien lue*, et à laquelle nulle considération ne m'eût fait prêter serment d'amour et de fidélité, si elle avait institué de pareilles choses. Ainsi, quand je demande au nom de la Constitution et au nom du sens commun que l'on détruise cette ligue puissante qui menace de détruire l'État, que l'on ne feigne donc plus d'entendre que je veux empêcher les citoyens de s'assembler dans une salle pour causer ensemble sur les affaires publiques.

On dit partout dans cette réfutation que je n'ai cité aucune preuve de tous les faits que j'avance : en preuve de ces faits, j'ai attesté la conscience de tous les Français, et, de plus, les procès-verbaux de toutes les administrations, ceux de l'Assemblée nationale, et surtout les journaux mêmes de ces sociétés que j'attaque. J'avais bien prévu, en l'écrivant, que l'aveu que je fais, de ne les avoir *jamais vues*, fournirait la matière d'un argument. Je les ai vues dans leurs journaux ;

je les ai vues dans le récit de leurs débats; je les ai vues dans leurs correspondances; et ces choses sont telles qu'il faut que les contemporains assurent à la Postérité, qui les lira, que ces écrits sont authentiques, qu'ils sont publiés par les sociétés elles-mêmes, et non supposés ou falsifiés par leurs ennemis.

Mais, dit-on, si ces sociétés sont coupables, punissez-les, réprimez-les. Et, si elles sont plus fortes que les Lois? Je me souviens d'avoir lu l'écrit d'un rhéteur qui prétendait que Brutus et Cassius, au lieu de tuer César, devaient le citer devant un tribunal.

*Avec de la justice et de la logique, on ne jugera point une société entière, encore moins huit cents sociétés d'après l'opinion d'un de leurs membres.*

*Avec de la justice et de la logique, on examinera les débats, les écrits, les actions de huit cents sociétés; et, si tout cela, ou presque tout cela porte un même caractère, un même esprit, avec de la justice et de la logique, on décidera que le caractère et l'esprit de ces sociétés est tel.*

*Est-ce bien sérieusement qu'on les accuse d'avoir l'air de penser que leurs tribunes forment le Peuple, dans le sens où ce mot veut dire la Nation, le Souverain? Oui, c'est très-sérieusement. Mais, est-ce sérieusement qu'on le nie? Où a-t-on employé son tems assez mal pour avoir daigné lire*

toutes les rapsodies qui se débitent dans ces confréries ? Je n'en ai ici, à la campagne, aucune sous la main <sup>1</sup>; mais je prie tout lecteur attentif d'ouvrir au hasard quelque journal de quelque'un des clubs dont il s'agit; et, s'il peut en achever une feuille sans y trouver énoncé ou supposé que le club, ou les tribunes, ou les groupes du Palais-royal, ou les piques, sont le peuple, dans le sens où ce mot veut dire la *Nation*, le *Souverain*, je me tiens pour battu.

On me renvoie à De Lolme <sup>2</sup> pour connaître l'influence politique des clubs anglais. Je lis fort peu De Lolme, parce que je n'aime point les livres où des pensées communes et indigestes sont ensevelies dans un langage plus confus encore que les pensées; mais j'ai vu l'Angleterre pendant trois ans; j'y ai assisté non-seulement à des séances de clubs, dont le plus grand nombre ne sont pas *délibérans*, et sont composés d'hommes d'une éducation soignée, mais encore à des débats où le premier venu entre pour une modique somme, et peut parler sur les questions proposées: je puis assurer que je n'ai rien vu de plus calme et

1. André Chénier était à Passy lorsqu'il composait cet écrit.

(*Note de l'Éditeur.*)

2. Ce De Lolme est auteur d'un ouvrage intitulé: *Sur la Constitution de l'Angleterre.* (*Note de l'Éditeur.*)

de plus décent; rien où le respect pour les lois du pays et pour l'honnêteté publique soit plus scrupuleusement observé. On cite M. Fox. Je voudrais qu'il fût à Paris, et qu'il voulût jeter les yeux sur les journaux jacobins, sur leur correspondance : je ne craindrais pas qu'il me démentît, quand j'affirmerais devant lui que, si pareille chose existait en Angleterre, il la dénoncerait au Parlement. J'ai fréquenté un peu le docteur Price; je n'ai point connu personnellement le docteur Priestley, ni M. Willberforce; mais j'affirmerai, sans aucun doute, qu'aucun de ces philanthropes sages, et de mœurs graves et austères, ne resterait trois minutes dans un lieu où plus d'une fois des femmes ont accueilli avec une joie et des hurlemens de sauvages des infamies énoncées en style de portefaix.

On me parle *des immenses services que les Jacobins ont rendus et rendent tous les jours à la Liberté*. J'ai toujours bien vu jusqu'ici le mal qu'ils lui ont fait; mais *les immenses services*, je ne les ai pas encore aperçus. J'en entends, il est vrai, parler sans cesse, et je supplie ceux qui sont dans cette opinion de vouloir bien nous les indiquer, et nous les exprimer clairement : car je désirerais fort d'entrer là-dessus dans une discussion qui me paraît devoir être intéressante et utile.

Oui, je le répète, les monstres d'Avignon *ont trouvé là des amis, des défenseurs, des jaloux.* Oui, c'est là qu'avec une dérision impie de tout ce qu'il y a de sacré sur la terre ils ont été nommés les *braves brigands d'Avignon.* Oui, c'est de là que sont partis les hommes qui les ont arrachés à la prison et à la Loi. Oui, c'est de là que sont sorties les armées qui les ont fait entrer comme des triomphateurs dans Arles et dans Avignon <sup>1</sup>. Oui, c'est là que les auteurs, complices, amis de ces voleurs et de ces homicides, la lie de l'espèce humaine, étaient appelés les Patriotes, et que les victimes de tels scélérats étaient désignées comme des ennemis publics. L'Assemblée nationale n'a pas voulu accepter les apologies qu'on essayait de faire d'une amnistie, où on ne peut croire, sans l'outrager, qu'elle ait prétendu comprendre de tels coupables : elle vient, par une justice solennelle, de les remettre sous le pouvoir de la Loi. Au récit de ces atrocités, qui font baisser les yeux à la race humaine, l'ordre du jour était réclamé par des hommes pour qui,

---

1. Les journaux du tems renferment tous les documens qu'il est possible de désirer sur les massacres et brigandages qui furent commis à Avignon dans le courant des années 1791 et 1792. Le décret de l'Assemblée nationale qui réunit ce comtat à la France en fut l'origine. (*Note de l'Éditeur.*)

sans doute, l'Humanité, l'Honnêteté, la Justice, ne seront jamais à l'ordre du jour. Ils riaient de la puérile faiblesse de ceux à qui le nom de ces monstres *crispe les nerfs*; et des rhéteurs pompeux, des prédicateurs verbeux, qui, pour perdre un ministre<sup>1</sup> à qui il leur plaisait d'attribuer toutes ces horreurs, ont essayé d'agiter l'Assemblée nationale, en lui faisant entendre les cris des malheureux entassés dans la glacière du meurtre, n'ont trouvé rien à dire en cette occasion! Quoi! l'image de ces cadavres ne troublait plus leur repos? Sans doute ces infortunés, massacrés au moment où ils devenaient Français, haïssaient plus M. Delessart que Jourdan. Sans doute ils étaient plus indignés de le voir ministre que de voir triompher dans leur ville les infâmes qui l'avaient remplie de deuil, qui les avaient précipités dans des gouffres de mort, qui leur avaient promis des successeurs. Ou plutôt n'est-ce point que ces grands évocateurs de mânes n'avaient plus besoin de la voix des morts; et que leur commerce avec les ombres se borne à les faire sortir du tombeau pour qu'elles épouvantent et mettent en fuite les gens qui ne leur plaisent pas, et les con-

---

1. M. Delessart, qui fut nommé Ministre de l'intérieur en 1791. *Voyez* les journaux du tems, relativement à son accusation. (*Note de l'Éditeur.*)

traignent à leur laisser vider les places où ils puissent asseoir leurs amis et leurs créatures?

On dit et on répète partout que *l'inertie du Gouvernement cessera, quand il voudra prendre de l'activité*. Je ne saurais comprendre ce que c'est qu'un gouvernement qui ne veut point agir lorsqu'il le peut, c'est-à-dire, qui ne veut pas être. Si je ne le comprends pas, c'est que je ne borne point le sens du mot *gouvernement* autant que le fait l'auteur, qui me semble ne désigner par-là que le Pouvoir exécutif et ses agens. Mais je ne dispute pas sur les termes : si c'est le Pouvoir exécutif qui invente et met en œuvre toutes les entraves qui se sont jusqu'ici opposées à son action ; si c'est le Pouvoir exécutif qui se fait dénoncer à toute heure par des discours turbulens dans les clubs, par de féroces placards affichés au coin des rues, et par des feuilles sanguinaires proclamées dans les jardins publics ; qui sème partout, contre tous ses agens, contre tous ceux qui ont quelque emploi, des soupçons et des défiances qui font craindre au citoyen ignorant et simple que le texte même des lois, lorsqu'il sort de bouches qu'on lui peint si corrompues, ne soit un piège qu'on lui tend ; si c'est le Pouvoir exécutif qui a préparé et qui, dans un moment de guerre, entretient, par d'infâmes apologies, l'indiscipline des troupes ; si c'est lui qui appelle

aux discussions des clubs les soldats et les matelots, et leur désigne leurs chefs comme des traîtres; si c'est lui qui a décerné le triomphe aux galériens de Châteaueux; si c'est lui qui calomnie et qui outrage les généraux assassinés ou abandonnés par leurs soldats; si c'est le Pouvoir exécutif qui fait tout cela, et tout ce qui y ressemble; il n'est pas douteux qu'il ne soit coupable de la plus noire conspiration qui fut jamais, et qu'il ne faille l'accuser seul de l'inertie du Gouvernement; à moins qu'il ne se trouve quelqu'un sur la terre qui nie que ce soient là des causes de cette inertie.

On se plaint qu'il est des hommes qui décrient l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale doit s'attendre à être jugée par la Raison et par les Passions : il n'est rien sous le Ciel qui ne soit applaudi par quelques-uns, et décrié par d'autres. Mais quel individu ou quel corps a plus de moyens qu'une Assemblée nationale de justifier la louange, et de détruire le blâme? Elle est présente à tous les yeux; elle a sa conduite, ses lois, ses œuvres, qui ne sauraient être inconnues, et qui, seules, feront taire tous les jugemens des Passions, pour rendre immortel celui de la Raison.

Plusieurs membres de l'Assemblée nationale crient qu'on la méprise, lorsqu'on ne méprise qu'eux. Plusieurs ont décrié tour-à-tour beaucoup

de membres de l'Assemblée constituante; je ne les en blâme pas : ils pensaient que c'étaient des hommes dangereux pour la Liberté et pour la prospérité publique. Eh bien ! beaucoup de bons citoyens ont d'eux la même opinion.

On ne veut plus que des *membres d'un Directoire exécutif* se présentent entre le *Corps législatif* et le *Roi*, pour *protéger des prêtres conspirateurs*. Avant de condamner cette démarche, qui, pour imiter le langage de mes adversaires, a tant irrité un certain parti, il aurait fallu montrer deux choses : d'abord, qu'elle était illégale ; et, ensuite, qu'elle n'a pas été utile à la chose publique, et que la Loi qu'elle a prévenue était bonne et sage.

*Des Prêtres conspirateurs !* Je crois, depuis long-tems, que tous les collèges de prêtres ont conspiré contre le bonheur et la tranquillité humaine ; mais il serait digne d'un écrivain clairvoyant et impartial ( je demande pardon aux grands Patriotes d'oser exiger une qualité aussi odieuse ), je voudrais, dis-je, qu'un écrivain impartial nous mît à portée, par un parallèle exact, de juger lesquels, de nos prêtres dits *constitutionnels*, ou de nos prêtres dits *réfractaires*, ont opposé le plus d'obstacles à la paix publique, et au règne de la Justice et des Lois ; lesquels ont employé le plus de ruse, d'hypocrisie, et de menaces célestes, pour se perdre mutuellement, et animer à des violences

les hommes crédules; lesquels ont, avec le plus d'effronterie, appuyé leur ambition, leurs haines, leurs vengeances, sur l'Évangile ou sur la Constitution; lesquels ont le mieux profité de nos antiques passions ou de nos passions nouvelles; lesquels ont apporté plus d'acharnement et de fureur à retenir un injuste pouvoir que la Constitution leur ôte, ou à usurper un injuste pouvoir que la Constitution ne leur donne pas.

J'avais dessein de dire un mot des louanges données aux ministres actuels; mais je change de pensée. Si les revers, et surtout la honte dont nous leur sommes redevables jusqu'ici, les rendent plus circonspects et plus sages, s'ils ont la volonté et la capacité de faire exécuter les Lois, et de se soustraire au joug de tous les partis, je me joindrai fort volontiers à ceux qui les loueront.

Puissent-ils réparer leurs fautes, et la gloire du nom français, et ne pas faire dire que de bons ministres ne sortent pas plus de la tribune d'un club que des boudoirs des catins!

En finissant, on me presse de nouveau *d'adopter cette conséquence*: que, puisque les *ennemis de la Liberté et de la Constitution haïssent les Jacobins, il est démontré, par cela seul*, que les Jacobins sont amis de la *Constitution et de la Liberté*. J'ai suffisamment répondu à cela plus haut et dans un autre écrit.

On termine en me conseillant de ne pas *aimer mieux écouter ma haine que ma raison*. Je ne nie point cette haine; et je dis qu'en la suivant je ne suis que ma raison. Je hais ces hommes, parce qu'au nom de l'Égalité ils veulent être maîtres, et qu'ils le sont. Je les hais fortement, parce que j'aime fortement la Liberté, qui ne peut exister auprès d'eux, et que je n'ai point pour elle ce *zèle modéré* qu'on suppose à quiconque ne les aime pas. Je les hais, parce qu'ils sont un parti, et qu'ils dénigrent tout ce qui n'est pas eux. Ceci est un fait que l'on me nie; et, dans le même écrit où on le nie, tous les ennemis de la domination des clubs sont désignés en vingt endroits comme *des gens à chambre haute*, qui attaquent *l'Égalité politique et la Souveraineté du Peuple*, et qui regardent ces principes comme *une partie accessoire de la Constitution*. Il n'est pas possible que mon frère, avec qui j'ai passé une partie de ma vie, prétende m'adresser de telles inculpations: si quelques lecteurs affectaient de me reconnaître dans cette peinture, c'est à lui que je les enverrais pour qu'il leur apprît que l'égalité de droits entre les hommes, la souveraineté du peuple, et tous ces principes éternels d'une société heureuse et libre, étaient dans mon cœur et sur ma bouche long-tems avant qu'ils fussent devenus la sainte base de nos Lois; long-tems avant qu'ils eussent

servi de thème aux absurdités atroces d'un tas de pervers, qui ne sont point parvenus à les déshonorer par les fausses conséquences qu'ils en ont tirées, et par les exécrables applications qu'ils en ont faites.

Quel intérêt particulier puis-je avoir à cette haine qu'on me reproche? Ai-je trouvé quelque part sur mon chemin les hommes dont il s'agit? Ai-je demandé, désiré, cherché quelque poste, quelque emploi? Ai-je été leur rival à quelque tribune, dans quelque assemblée primaire ou électorale, dans quelque cabinet ministériel? Je n'ai paru même à ma section que lorsque des affaires vraiment publiques et ma qualité de citoyen exigeaient de moi un vœu. Inconnu et pauvre, et content de l'être, je vivais dans la retraite, dans l'étude et dans l'amitié. La seule vue des maux dont ces corporations sont la cause, et le silence de beaucoup d'hommes, trop timides, qui le voyaient et qui n'osaient le dire, m'ont pu faire renoncer sitôt à ma paisible obscurité. Aucun de mes désirs, aucun de mes projets, n'avait besoin de l'appui, ou ne redoutait l'opposition de la ligue que j'ai attaquée. Je ne veux exciter aucune méfiance sur les motifs de ceux qui défendent cette ligue; mais, enfin, si leurs ennemis voulaient révoquer en doute leur bonne foi, seraient-ils en peine de donner à ce soupçon quelque ombre de

vraisemblance, et de découvrir à quels intérêts particuliers de telles associations peuvent rendre d'assez grands services, pour s'assurer la reconnaissance et les suffrages d'hommes plus ambitieux que sincères? Certes, un parti bruyant et puissant, qui jette une immense quantité de rameaux, qui soutient tous ses amis, qui dispose, au moins pour un tems, des places, du crédit, de la faveur, de la réputation, et même de cette partie des succès littéraires dont la nature est d'avoir besoin des applaudissemens de la multitude, sera toujours beaucoup loué, même par plusieurs dont il ne sera pas beaucoup aimé.

Je finirai cet écrit, qu'il ne m'a pas été possible de faire plus court, par une observation sur l'amertume de style qu'on me reproche. Ce procès-là se réduit à deux mots: si ces faits sur lesquels je me suis fondé ne sont pas vrais, ou s'ils ne présentent point les conséquences que j'en ai tirées, il est incontestable que cette véhémence de style n'est qu'outrage et qu'injure, et que je suis très-répréhensible; mais, si le contraire est la vérité, alors, si l'on pouvait trouver des expressions plus dures, plus amères, c'est de celles-là qu'il faudrait faire usage. Les pièces du procès existent: l'histoire jugera. On peut, en attendant, continuer à m'inscrire parmi les ennemis de l'Égalité, de la Souveraineté du Peuple, etc. Il faudrait ce-

pendant tâcher de ne pas trop ressembler au jésuite Hardouin, qui, dans ses *grands Athées découverts*, comptait Arnaud, Pascal et tout le Port-Royal parmi ses athées<sup>1</sup>.

---

1. Marie Joseph Chénier ne fut pas convaincu par cette lettre; et, ne voulant point laisser sans réplique les nouveaux argumens de son frère, il y répondit fortement dans le *Moniteur* du 19 juin. On conçoit facilement qu'entre de tels hommes la querelle ne dut pas s'arrêter là. André Chénier reprit la plume; et une vigoureuse repartie suivit immédiatement la réplique. Voyez, plus bas, la lettre XV. (*Note de l'Éditeur.*)



## XIII.

Le 30 mai 1792.

OUI, sans doute, nous sommes trahis, et nous vivons environnés de traîtres et de perfides. Nous voulons les lois et un gouvernement; et la foule des énergumènes, qui ne veulent ni l'un ni l'autre, sert avec tant de zèle toutes les puissances armées contre notre liberté que, salariés ou non, nous pouvons bien les regarder comme les plus redoutables auxiliaires de nos ennemis. Si, contre toute apparence, nous résistons avec succès à tant de formidables attaques, c'est moins des étrangers que la France triomphera que d'un nombre immense de ses indignes enfans, qui se la partagent en lambeaux.

Oui, sans doute, nous sommes trahis. Jamais l'oreille des tyrans les plus enivrés d'opulence et de gloire ne fut aussi fermée à toute vérité utile et sévère, ne fut aussi avide d'adulation et de mensonges serviles, que le sont aujourd'hui les oreilles de la multitude toute puissante, et dont chaque groupe isolé s'appelle fièrement la *Nation*, le *Souverain*. Ces courtisans surpassent en fausseté et en effronterie tout ce que les cours des despotes ont jamais vu ramper de plus vil.

Cacher au maître ce qui est, lui attester ce qui est faux, le louer des vertus qu'il n'a pas, ou les déprécier comme indignes de lui; justifier tous ses succès; vanter sa clémence, lorsqu'il n'a pas été aussi injuste qu'il pouvait l'être, est un art qui n'a fait que passer des antichambres de Versailles à la tribune des clubs.

Nous faisons la guerre; mais, quelles que puissent être les suites de l'ignorance ou de l'indifférence générale sur l'état de nos troupes, il faut bien se garder de dire au hasard *toute la vérité*. Il est permis de couvrir de tout l'opprobre qu'ils méritent ces officiers qui ont dissimulé jusqu'après le paiement d'une gratification, pour devenir ensuite de vils transfuges; mais, si les soldats de l'armée du Nord vivent dans l'indiscipline la plus scrupuleuse; s'ils sont la risée de l'ennemi, et la terreur du citoyen honnête; s'ils pillent, violent, insultent; s'ils commettent dans leur pays des horreurs que les nations civilisées ne se permettent pas chez des ennemis; il faut se taire là-dessus; il faut le nier, ou l'approuver : car un saltimbanque<sup>1</sup>, défenseur officieux de tous les soldats qui ont été aux galères, ou qui sont dignes d'y aller, a promis de dénoncer comme calomniateurs quiconque ne parlerait pas d'eux avec respect, quiconque sommerait les lois de

---

1. Collot d'Herbois. (*Note de l'Éditeur.*)

punir tous ces crimes, de laver la tache faite au nom français, et quiconque appréhenderait que de pareilles troupes fussent propres seulement à ajouter une nouvelle preuve au chapitre de Montaigne, que *couardise est compagne de la cruauté*.

D'autres disent qu'il ne faut pas révéler ces turpitudes, de peur d'offrir au reste des troupes un exemple contagieux : comme si on pouvait tenir secrètes les actions d'une armée ! De plus, l'exemple du crime n'est contagieux que lorsqu'il n'est pas accompagné de l'exemple du châtiment ; et alors il ne faut attendre de la guerre que honte et que revers. Et comment la voix publique pourrait-elle demander justice de ces horribles fureurs, si on parvenait à les lui cacher ! Ainsi les uns nous trahissent par méchanceté ; les autres, par des craintes pusillanimes. Les hommes du 10 mars sont mécontents du ministère : ils le renvoient. En un jour, leurs parens, leurs amis, occupent un grand nombre de places lucratives ; et voilà enfin un *ministère patriote*. Mais ce ministère, que fait-il ? Il commence par nous précipiter dans une guerre qu'on pouvait éviter. S'est-il du moins assuré les moyens de la bien faire ? Comme les ministres de Louis XIV, il a l'extravagante prétention de diriger des armées du fond de son cabinet. Ses premiers plans n'ont d'autre base que la prétendue certitude que les troupes allemandes

désertent en foule à notre approche, et que les villes se rendront sans coup férir : comme si des soldats français devaient fonder l'espérance de leur victoire sur la lâcheté de l'ennemi ! Les premiers revers, en montrant combien ces espérances étaient futiles, font rougir ceux qui ne rougissent des choses que quand elles n'ont pas réussi. Des millions sont accordés pour des *dépenses secrètes* ; et ces dépenses sont si secrètes qu'il est impossible de concevoir à quoi ces millions ont été employés : car nous ne sommes instruits, ni des projets, ni des marches, ni des dispositions, ni du nombre de nos ennemis, qu'après les évènements. Nos ennemis, au contraire, connaissent d'avance tout ce que nous méditons. On dit que c'est le conseil secret, que c'est la Reine, qui nous trahissent ainsi : cela doit être, car les mille et un clubs où nos soldats et nos officiers, quelquefois aussi nos généraux, *vont chercher des lumières*, discuter les plans et les opérations d'un siège, d'une campagne, et rendre compte de l'état de nos villes, de nos armées, sont trop discrets pour que leurs augustes délibérations laissent rien transpirer au dehors ; et ils sont composés d'hommes trop sûrs pour qu'on puisse croire que nos ennemis aient parmi eux des amis.

Une armée française, après une marche longue et rapide, est oubliée, avec une insouciance inexplicable, dans un dénuement complet de plu-

sieurs choses nécessaires ; et cette circonstance , jointe à beaucoup d'autres , et à des torrens de calomnies vomies dans les clubs contre le général qui la commande , ne suffit pas pour soupçonner les *enfants des clubs* d'avoir indignement sacrifié l'intérêt et la gloire de la Patrie à des rivalités et à des vengeances , et d'avoir cru qu'on pouvait abandonner à la Fortune un général qu'elle a toujours assez favorisé , et qui a trop bien mérité de la Liberté pour n'être pas haï de ceux qui n'ont vu dans la révolution qu'un moyen de n'être plus obscurs , ni pauvres. Un autre ministre , quand le Midi est en feu , propose d'en retirer les troupes de ligne. Un autre écrit à l'Assemblée nationale qu'elle apprendra sans doute avec plaisir la fuite des assassins d'Avignon , de ces monstres dont le supplice , trop attendu , pourrait seul apaiser les cris de la Justice et de l'Humanité , si horriblement outragées , et réparer un peu l'honneur national , si avili par l'ignominieuse impunité de tant de forfaits. Ces infâmes ont pris la fuite ; ils se sont dérobés à des châtimens qui ne pouvaient qu'être doux , comparés à l'énormité de leurs crimes. Ils ont été chercher quelque autre recoin de la France où ils puissent brûler , égorger , violer , et boire du sang humain plus tranquillement. Et voilà ce dont le ministre de la justice exhorte l'Assemblée à se réjouir ! Or , maintenant , que faut-

il croire? Les Décemvirs de la Gironde ont-ils livré un ministère à un homme assez inepte et assez borné pour écrire sérieusement une absurdité pareille? ou cette lettre à l'Assemblée n'est-elle qu'une insolente dérision?

Sur tout cela, et sur toutes les conséquences qu'entraînent de tels discours et une telle conduite, les grands scrutateurs des prévarications ministérielles, les hommes du 10 mars, ne disent rien; mais, pour qu'on ne soit point frappé de leur silence, et pour que l'attention publique n'ait pas le tems d'examiner les actions ou l'inaction de leurs protégés, il faut l'occuper à d'autres objets; et, alors, tous les grands mots, tous les grands moyens sont mis en œuvre. Des conspirations! des trames! des contre-révolutions! Un comité, vendu à l'Autriche, creuse sourdement notre ruine; il est découvert: deux ex-ministres sont à la tête de la conjuration<sup>1</sup>. Les preuves les plus évidentes sont annoncées, sont promises solennellement. Tous les bons citoyens attendent avec impatience et avec effroi; tous appellent la loi sur les coupables; le grand jour arrive: l'importance de la matière fait que l'Assemblée nationale surmonte la fatigue et l'ennui d'écouter jusqu'au bout deux im-

---

1. Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, et Bertrand, ex-ministre de la marine. (*Note de l'Éditeur.*)

menses discours <sup>1</sup>, où, à travers des volumes de citations tronquées, d'interprétations et de rapprochemens faux et perfides, d'assertions appuyées sur des assertions, d'injures et de grossiers sophismes, on tombe enfin dans cette admirable conclusion que, « puisqu'on a démontré l'existence « d'un comité autrichien et la complicité des deux « accusés, il faut ouvrir un tronc pour toutes les « délations secrètes et anonymes, afin que l'exi- « stence d'un comité autrichien et la complicité « des deux accusés soient démontrées. » Voilà quels sont les cinq ou six hommes qui commercent entre eux de la vie, de l'honneur, de la tranquillité des citoyens! Voilà quelle morale, voilà quelle logique gouverne le pays qui a vu naître l'Hôpital, Bayle, Montesquieu!

Je ne puis rien ajouter à l'excellent écrit publié il y a peu de jours dans ce journal <sup>2</sup>, et où l'incroyable série de déraisonnemens, de mensonges et d'atrocités qui composent les discours des deux accusateurs est si nettement analysée avec toute l'éloquence et le dédain qu'inspiraient les hommes et les choses; mais je veux observer que ces discours, si méprisés, ont pu cependant n'être pas écoutés sans quelque fruit. Les deux

---

1. Ces deux discours sont de Guadet et de Brissot.

2. Cet écrit, signé J. B. A. S., est intitulé : *Observations sur le Comité autrichien et les Dénonciateurs*. Voyez le supplément au Journal de Paris du 27 mai 1792. (*Notes de l'Éditeur.*)

orateurs se sont réunis à dire que les deux ex-ministres ne sont pas moins coupables que M. Delessart; et, dans cet aveu, ils ont donné une grande leçon à l'Assemblée nationale et à tous les hommes capables de réfléchir. Ils leur ont bien montré la vérité de cette maxime, *qu'une chute toujours attire une autre chute*; ils ont bien dévoilé cet art des ambitieux intrigans qui savent que, pour conduire les hommes à son gré, il faut d'abord en obtenir un premier pas éclatant, et qui paraisse les engager à un certain genre de démarche; que la confiance qu'on obtient dans une occasion est comme les arrhes d'une égale confiance pour des occasions pareilles; et qu'il est facile d'intéresser l'amour-propre à soutenir une action par d'autres actions semblables.

Est-ce tout? Non : on s'était couché tranquille; on se réveille en alarme. Qu'y a-t-il donc eu de nouveau pendant la nuit? Dix Suisses ont pris, dit-on, la cocarde blanche. Sont-ils arrêtés? oui. Des gardes du Roi, ivres, ont tenu quelques mauvais propos. Ces évènemens sont-ils donc la véritable cause de tant d'inquiétudes, et de tout cet étalage de crainte, d'activité et de force, qui est le signal des extrêmes périls? Chacun, ignorant où est précisément le nouveau danger, le cherche dans ses préjugés, dans ses haines, dans ses ouï-dires : l'un prétend qu'il faut changer de dynastie; l'autre ne veut plus que les Lois soient

soumises à la sanction royale. Le peu de faibles barrières qui semblent s'opposer encore au parti dominant sont menacées. On propose d'interrompre tout le cours ordinaire des choses, et de confier une magistrature universelle et dictatoriale à des hommes dont la nullité artificieuse peut s'élever quelquefois jusqu'à une cruauté niaise, et qu'on a eu soin de faire passer pour vertueux, parce qu'on leur a reconnu une soumission parfaite aux volontés du parti qui daigne les employer : car, aux yeux d'un parti, il n'existe pas d'autre vertu. Partout la terreur, la défiance, la dissimulation, le silence, l'espionnage, en un mot, tous les symptômes de la tyrannie et tous ceux de la servitude. Qui peut nier que nous ne soyons trahis ! Et des hommes qui pensent, parlent, agissent ainsi, accusent ceux qui les méprisent de vouloir avilir l'Assemblée nationale ! Des hommes qui, chaque jour, emploient toutes les violences et tous les outrages pour réduire au silence leurs collègues courageux, révoltés contre leur oppression, crient qu'on avilit l'Assemblée nationale ! Des hommes qui attendent à la liberté des individus par des lettres fausement écrites au nom d'un comité ; des hommes qui, dans l'Assemblée nationale, se déclarent les auteurs de diffamations dont ils avouent n'avoir point de preuves, et se vantent de communiquer ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas à des folliculaires à qui il

ne manque aucun genre d'infamie; des hommes qui, à force d'effronterie, de mensonges et de tumulte, contraignent le Corps législatif à épouser leurs querelles privées, et à devenir le champion et le vengeur de ces folliculaires, leurs amis; des hommes qui aveuglent la loi au point de l'armer contre elle-même, en dirigeant son glaive sur la tête d'un juge de paix intrépide<sup>1</sup> qui n'a fait qu'exécuter la loi: ces hommes-là se plaignent qu'on avilit l'Assemblée nationale! Les Patriotes de club, réunis aux héros de Coblenz, pour se réjouir de ces évènements, accusent ceux qui s'en affligent de vouloir avilir l'Assemblée nationale;

---

1. Le vendredi 18 mai 1792, les deux ex-ministres Bertrand et Montmorin, dont il est question plus haut, se présentèrent devant M. Larivière, juge de paix de la section d'Henri IV; et se plaignirent que, dans un journal, rédigé par un nommé Carra, et intitulé : *Annales politiques et littéraires*, ils étaient accusés de faire partie d'un comité autrichien, conspirant contre la tranquillité de la France. Interpellé par le juge de paix, le journaliste déclara tenir ce fait des députés Merlin, Bazire et Chabot. M. Larivière crut alors devoir décerner un mandat d'amener contre les trois députés, qui obéirent, mais dénoncèrent le lendemain à l'Assemblée la conduite du juge de paix comme attentatoire à la dignité des Représentans de la Nation.— Voyez, dans le Moniteur du 22 mai de la même année, le Discours *ad hoc* du député Guadet, et les numéros suivans, où cette affaire est longuement et vivement débattue. — M. Larivière fut décrété d'accusation sur le rapport de Guadet, et emprisonné à Orléans avec les malheureux qui furent impitoyablement égorgés à Versailles, le 9 septembre 1792. (*Note de l'Éditeur.*)

et, sous peine de passer pour contre-révolutionnaires, il faut voir avec satisfaction la vérité étouffée par mille manœuvres impures; tous les gens de bien diffamés; la calomnie la plus lâche professée, applaudie, récompensée; les hurlemens des tribunes devenant les lois de l'Empire; l'impartialité sévère des tribunaux traitée de conspiration contre les Patriotes; et les plus vils d'entre les vils barbouilleurs de bêtises atroces cités au corps législatif comme des *Patriotes* et comme des *Publicistes* par des hommes qui tiennent parmi les orateurs précisément le même rang que leurs protégés parmi les écrivains, et qui, depuis huit mois, ne s'étant jamais souvenus qu'ils sont Représentans du Peuple français que pour couvrir de ce titre des actions qui les ont montrés aussi indignes qu'incapables de l'être, semblent au moins vouloir servir la Patrie en une chose, je veux dire : en inspirant par leur conduite une honte et un repentir salutaires, et peut-être un peu de prudence pour l'avenir, à tout citoyen dont le suffrage les a élevés à ce poste qu'ils occupent, et qu'ils ne remplissent pas!

Mais tout cet appareil menaçant, ce pouvoir immense, ces dictatures, ce talent de faire soi-même du tumulte pour pouvoir dire qu'il y en a, cet art d'entretenir la multitude dans les obscurités d'une agitation dont elle ignore la cause, et dont, par conséquent, il devient facile de diriger

les effets; et les prisons d'Orléans prêtes à s'ouvrir; et les tables de proscription qui tapissent nos murailles : tout cela ne fermera point la bouche aux vrais citoyens déterminés à périr plutôt que de continuer à voir la France gémir dans l'agonie qui la tourmente. Ils n'en poursuivront pas moins leur noble tâche; ils n'en mettront même que plus de force et d'amertume dans leurs cris contre les usurpateurs qui nous foulent aux pieds, et dans leur appel à la Constitution et aux Lois. C'est surtout quand les sacrifices qu'il faut faire à la Vérité, à la Liberté, à la Patrie sont dangereux et difficiles qu'ils sont accompagnés aussi d'inappréciables délices. C'est au milieu des délations, des outrages, des proscriptions; c'est dans les cachots, c'est sur les échafauds que la Vertu, la Probité, la Constance, savourent la volupté d'une conscience orgueilleuse et pure. Leur supplice est même à leurs yeux un véritable succès : car, outre que la mort délivre les bons du tourment de voir prospérer les méchans, ils pensent encore que, si, en attaquant la tyrannie sous le dais, ils n'ont pu parvenir à la renverser, ils l'ont au moins forcée à multiplier ces actes de fureur et de vengeance qui ne tardent pas à la perdre, et à dessiller les yeux des moins clairvoyans, en leur montrant ce qu'elle peut, ce qu'elle veut, ce qu'elle ose, et combien son joug est honteux et pesant.

---

## XIV.

10 juin 1792.

ON lit dans un journal d'hier un morceau ironique destiné à confondre ceux qui n'approuvent pas le plan de dictature municipale proposé, il y a quelques jours, au Corps législatif. On veut y démontrer que, si ce plan n'est pas adopté, il est impossible de punir les ennemis de l'État; et, pour le prouver, on met dans la bouche d'un *homme à cocarde blanche*, d'un *Autrichien*, les paroles suivantes : « Vous ne pouvez pas même  
« me dénoncer, *car il faut des preuves*; et je n'en  
« laisse aucune après moi; et, si vous osez nous  
« accuser, ou écouter les accusations contre nous,  
« nous vous appellerons Tibère. »

Mais, vraiment, il me semble que, si Tacite vivait parmi nous, il serait de ceux qui flétriraient du nom de Tibère tout homme aux yeux de qui les accusations sans preuves, et les dépositions de témoins qui cachent leurs noms, ne sont pas des choses méprisables et infâmes. De toutes les inconséquences que renferme cet article, intitulé les *Inconséquences*, la plus originale, à mon gré, est ce sincère aveu que ce projet, dont on veut

bien faire sentir les avantages, est commode surtout pour dispenser les délateurs de fournir des preuves. Je ne crois pas être le premier à observer que, pour bien connaître combien une chose est mauvaise, il ne faut pas négliger d'examiner de quelle manière on la loue. On a oublié dans cet article un exemple, qui, selon moi, aurait embelli cette énumération d'*inconséquences*, et qui me semble présenter un merveilleux phénomène de confiance extrême soit à faire, soit à souffrir.

Les derniers hommes de France, que l'hypocrisie et l'intrigue ont, pour la honte de la France, élevés au plus haut poste où un citoyen français puisse atteindre, dénoncent à l'Assemblée nationale et à tout l'Empire des conspirations, des contre-révolutions, une affluence énorme d'ennemis déguisés, des conciliabules nocturnes à Paris, à Saint-Denis, à Auteuil; en un mot, tous les dangers que l'imbécillité, l'inhumanité, l'injustice des héros de Coblenz et des héros jacobins ont rendus possibles et vraisemblables. La terreur et l'agitation générale, les cris, l'emphase, la venimeuse violence des dénonciateurs, n'empêchent pas que tous leurs faits ne soient niés par des démentis nombreux, leurs raisonnemens sifflés, leurs conclusions bafouées, leurs plans rejetés par la risée ou l'indignation universelle. Dans le même instant, on propose de former à la hâte une

armée de volontaires sous les murs de Paris. Ceux qui voient fort bien en quoi cela peut être mauvais, et qui ne voient pas en quoi cela peut être bon à la chose publique, demandent où est la nécessité d'une telle mesure : on leur répond, en la motivant sur les conspirations, les contre-révolutions, les assemblées nocturnes à Paris, Saint-Denis, Auteuil, etc. ; et cette proposition est accueillie, adoptée, admirée au même instant par les mêmes personnes qui avaient nié, sifflé, rejeté ces faits et ces raisonnemens sur lesquels seuls elle est appuyée.

Cette mesure, qui n'a pas eu le tems d'être examinée, est décrétée. La sanction pourra ne pas tarder. L'examen alors sera inutile ; il ne restera qu'à souhaiter, suivant la formule romaine, *que les Dieux le tournent à bien.*

On dira peut-être que, voulant avoir cette armée prête pour la solennité du 14 juillet, il n'était pas possible de perdre plusieurs jours en discussions : j'en conviendrai ; et ce sera une nouvelle occasion de rendre justice aux auteurs de cette mesure, en admirant leur discernement et leur sagacité à bien choisir le moment.

Mais les citoyens qui, en disant qu'ils veulent être libres, ont quelque intelligence de ce qu'ils disent, feront sagement de comparer l'idée de la dictature municipale à celle de l'armée sous les

murs de Paris ; d'examiner si ces deux propositions ne se correspondent pas avec exactitude ; si elles ne vont pas droit au même but ; si elles n'ont pas l'air des deux moitiés très-précises d'un seul et unique plan. Si, d'un côté, les inventeurs de la dictature nous en montrent la nécessité, en nous rappelant à grands cris que Paris est plein de *capitalistes et de riches propriétaires* ; d'autre part, les inventeurs de la nouvelle armée s'expriment avec la même franchise, sinon dans l'Assemblée nationale, où ils ont encore des ménagemens à garder, au moins dans ces clubs si patriotiques où ils tiennent leur cour-plénière. C'est là qu'on nous avoue sans détour qu'il faut enfin *châtier l'insolence de quelques gardes nationaux de Paris*. Il est en effet plus que probable que ces citoyens de Paris, armés pour la Liberté, armés pour la Constitution, auraient l'insolence de défendre leur liberté, de défendre leurs domiciles, de croire que les droits des hommes ne doivent pas seulement servir de thème à de plats bavardages, mais doivent être la base des lois et du gouvernement ; de croire que la Liberté, l'Égalité, la Justice, ne sont pas de vains noms, imaginés pour donner de l'argent et des places à quelques intrigans ; de croire, enfin, que les éternelles lois qui font un devoir à tout homme véritablement homme de résister à l'oppression les autoriseraient à repous-

ser, le fer d'une main et la Constitution de l'autre, l'aveugle tyrannie de cinq ou six brouillons que leurs amis honnêtes et trompés assurent être encore plus bêtes que méchants. Mais c'est une erreur; ces messieurs ont une méthode ingénieuse pour déshonorer un homme : c'est de lui attribuer tout ce qu'ils font, et de raconter leur histoire en parlant de lui.

Ils se plaignent qu'on s'efforce de faire un corps de la garde nationale, de lui donner un esprit de corps, de la séparer du reste du peuple. En effet, ce n'est pas eux qui établissent chaque jour cette distinction; ce n'est pas eux qui, dans leurs conciliabules, déclament chaque jour contre ce qu'ils appellent les *uniformes*; ce n'est pas eux qui ont inventé l'armée des piques, en la proclamant l'*armée du Peuple*; ce n'est pas eux qui viennent de témoigner d'injurieuses défiances sur cette partie de l'Armée nationale qui compose la ville de Paris; ce n'est pas eux qui l'ont désarmée, quand ils ont voulu se divertir avec quarante galériens de leurs amis<sup>1</sup>; enfin, ce n'est pas eux qui ont employé tour-à-tour le tumulte pour la fatiguer, les adulations pour la séduire, et qui, désespérant de réussir à l'un ni à l'autre, l'accusent aujourd'hui de partialité, parce qu'elle

---

1. Allusion à la fête donnée aux soldats de Châteaueux, dont il est parlé dans les lettres V, VI et VII. (*Note de l'Édit.*)

ne sert aucun parti, et qu'elle sait que c'est elle et tous ses frères d'armes répandus sur la France qui font la Nation française.

Ils font de patriotiques doléances sur la division qui règne entre les citoyens; et, en effet, ce n'est pas eux qui sèment cette division; ce n'est pas eux qui, partageant la Nation en *peuple* et en *bourgeois*, appellent *peuple* tous ceux qui n'ont rien, et ajoutent que ceux-là seuls sont patriotes. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous donner la paix; et, s'il arrive que tous les citoyens se réunissent pour tomber à leurs pieds, et leur abandonner crédit, argent, places, honneurs, tout ce qu'ils veulent, ils pleureront de joie de voir tant de concorde parmi les citoyens.

Dans leurs véridiques attaques contre des ministres, contre des généraux, ils ne manquent jamais de leur reprocher l'indiscipline des troupes. En effet, comme des troupes sans discipline sont toujours fatales à la gloire, et très-souvent à la vie de leurs chefs, ces chefs ont évidemment un grand intérêt à les tenir dans cet état. Bien des gens accusent les accusateurs eux-mêmes; mais quoi! ce n'est pas eux qui ont ouvert les clubs aux soldats; ce n'est pas eux qui ont établi des clubs au sein même des régimens; ce n'est pas eux qui ont démontré que les soldats ne doivent pas obéir à un ordre, sans l'avoir approuvé après une mûre délibération; ce n'est pas eux qui ont

applaudi aux dégoûts, aux outrages, aux meurtres dont tant d'officiers ont été victimes. Ce n'est pas eux qui ont décerné le triomphe à tous les soldats que *leur patriotisme* a rendus ou déserteurs, ou voleurs, ou assassins; ou bien, si c'est eux qui ont fait tout cela, avouons-leur du moins que ce n'est pas là ce qui introduit dans une armée l'insubordination et le désordre.

Sur cet article, ils ont une double réponse: si les généraux se plaignent de l'indiscipline de l'armée, alors il est faux que l'armée soit indisciplinée; mais, si des excès déplorables et honteux, et trop bien prouvés, ne permettent plus la consolation du doute, alors c'est aux généraux eux-mêmes qu'il faut s'en prendre.

Ceux d'entre leurs coryphées dont l'esprit et les talents peuvent inspirer des regrets et donner du poids aux mensonges tracent des portraits brillans et fidèles des ambitieuses fureurs de la Maison d'Autriche; puis, ils déclarent que tout homme qui n'est pas de leur parti, qui n'a point pensé comme eux, qui aurait voulu qu'on évitât la guerre, est un ami de la Maison d'Autriche.

Ils se vantent avec faste d'être ses ennemis, de *s'offrir à sa vengeance*. Certes, malgré leur sinistre démence, et malgré toutes nos fautes, je ne crois pas encore que nous soyons réduits à voir la Maison d'Autriche exercer ses vengeances parmi

nous; mais, si cet avenir nous menaçait; si nous leur devions encore cette honte et ce malheur, et si la Maison d'Autriche portait dans ses vengeances le discernement que les despotes n'ont pas toujours, de qui devrait-elle se venger? Serait-ce de ceux qui, satisfaits de lui avoir prodigué les injures, ne permettant aucun examen, n'employant que les déclamations et les bravades, nous aveuglant sur tous nos dangers, ne nous parlant que de nos forces, qu'eux-mêmes détruisaient chaque jour, auraient, par une guerre imprudemment provoquée, offert de nouveaux succès à son ambition; ou de ceux qui voulaient que la Liberté fût consolidée, les lois bien établies, le gouvernement bien fixe, l'armée bien organisée, avant de déclarer la guerre, afin que le glaive d'un peuple libre ne sortît pas inutilement du fourreau, et que, si l'Autriche ne se fût pas contentée de haïr la liberté d'un tel peuple, et eût essayé de la détruire, elle vît enfin réprimer cette ambition, qui pendant plusieurs siècles, l'a rendue odieuse et formidable à l'Europe.

Lâches et cruels imposteurs! bourreaux de votre patrie! il vous sied bien d'imputer les maux que vous lui avez faits, et les maux que vous lui faites, et les maux que vous lui préparez, aux hommes qui ont voulu les prévenir! Il vous sied bien d'affecter ce courage et cette innocence

d'hommes opprimés avec ceux qui, pour faire entendre à leurs concitoyens la voix de la Vérité, de l'Humanité, sont contraints de lutter chaque jour contre vos calomnies et contre votre oppression! Vous, ennemis secrets de la Constitution, que vous n'exécutez pas, que vous empêchez d'exécuter! ennemis déclarés de toute constitution, parce que vous n'avez d'autres lois que votre intérêt, et d'autre justice que vos passions! il vous sied bien de les accuser d'incivisme: eux toujours fidèles à la Constitution et aux Lois, toujours fidèles au devoir d'hommes libres, qui est d'être équitable et vrai, quoi qu'il en puisse arriver; eux, enfin, qui, s'ils n'étaient pas assez justifiés par le nom seul de leurs accusateurs, et s'ils avaient besoin de citer leurs preuves de civisme, mettraient avec raison au premier rang la courageuse haine qui les arme contre vous!

Et ces gens-là, dans l'ivresse de leur vanité et de leurs succès, vont cherchant dans toutes les histoires à quels personnages respectés ils pourront faire l'outrage de les dénoncer à l'indignation du genre humain, en les accusant de leur avoir servi de modèle. Ils se comparent à Caton. Caton avait-il réduit le vol et le brigandage en principes de droit? Caton avait-il tour-à-tour fatigué le dédain des rois par les adulations les plus stupides, et irrité

les passions d'une multitude ignorante par des applaudissemens sanguinaires? Avait-il aiguillonné le génie des bourreaux à inventer de nouvelles tortures pour les régicides? Avait-il, ensuite, amenté au Champ-de-Mars des bandes de prolétaires, *et les collèges des musiciens de place, vendeurs d'orviétan, mendiants, baladins, bateleurs?* Avait-il enseigné à ce grave cortège qu'ils étaient *le Peuple romain?* Les avait-il, enfin, excités à des violences contre les lois et contre les chefs de l'État? Caton, grand général, grand orateur, le premier homme de son tems dans la philosophie et dans les lettres, implacable ennemi de tout parti, de toute faction, de quiconque voulait faire de la chose publique sa chose privée, dut la plus grande part de sa renommée et de sa gloire à la persévérance de ses poursuites contre les hommes semblables en talens et en probité à ceux qui osent aujourd'hui écrire leur nom à côté du sien.

Ils se comparent, ils comparent leurs complices à Phocion. Phocion, homme constant et irréprochable en conduite et en amitié, homme inébranlable dans les maximes de la morale et de la vertu, est ravalé au niveau d'hommes qui ont changé de conduite et d'amis dès qu'ils ont changé d'intérêts, et qui n'ont employé leur esprit et leurs talens qu'à faire plier toute morale à leurs vues et à leurs projets! Phocion boit la ciguë pré-

parée par les délateurs et les sycophantes; et ces gens-là font métier et marchandise de mensonge et de calomnie contre tous les gens de bien! Phocion, après avoir dissuadé la guerre, la fait lui-même avec autant d'intelligence que de courage; et ces gens-là, après nous avoir précipités dans la guerre, prennent, du fond de leur cabinet, toutes les mesures propres à la mal faire! Ces gens-là ont sacrifié honneur, pudeur, vérité, patrie, aux applaudissemens d'une multitude insensée; et Phocion, applaudi par une multitude pareille, quoique moins méprisable, puisqu'elle n'était pas ameutée d'avance pour l'applaudir, s'interrompt, et demande s'il a dit quelque sottise. Voilà comment on cherche à en imposer par des rapprochemens brillans et absurdes; et, ne pouvant s'associer à la gloire des grands noms, on s'efforce de les associer à son infamie.

C'est ici le lieu de désabuser plusieurs citoyens qui m'ont adressé tantôt des éloges, tantôt des objections, tantôt des injures, sur des choses qu'ils ont, disent-ils, lues dans le *Journal de Paris*, mais qu'ils n'ont pas lues dans les articles qui sont de moi, et qui sont tous signés. Je les prie de se souvenir que je ne suis point rédacteur de ce journal; que je n'en connais même point les rédacteurs; que plusieurs des personnes qui insèrent, comme moi, des articles dans le supplé-

ment me sont pareillement inconnues; que chacun est maître d'y publier ses réflexions à ses frais; que chacun ne doit répondre que de son ouvrage; et que nul n'y est solidaire pour la louange ou pour le blâme des ouvrages d'autrui. Je sais que la plupart des hommes ne sauraient comprendre qu'on ne tienne à aucun parti, à aucune secte, et qu'on ose penser tout seul; mais, sans nous arrêter à ce qu'ils peuvent ou ne peuvent point comprendre, tout lecteur qui se soucie d'être juste doit bien se persuader que, si mes amis et moi nous avons les mêmes principes et le même but, nous n'en conservons pas moins la plus entière franchise d'opinion sur les moyens d'atteindre ce but, et de développer ces principes; que ni eux ni moi ne voudrions de ces amitiés qui imposent le sacrifice de l'âme et de la pensée; que nous laissons de telles liaisons aux brouillons et aux intrigans que nous attaquerons jusqu'à leur destruction ou jusqu'à la nôtre; et qu'il n'existe entre nous d'association que du genre de celles qui arment vingt villages contre une bande de voleurs.

Ce que je dis est uniquement pour attester ce qui est vrai, et non pour me justifier, comme d'un crime, d'une association qu'on nous impute comme un crime : car, s'il existe sous le Ciel des sociétés dont l'esprit et l'unique vœu soit de poursuivre,

de flétrir, d'exterminer la friponnerie, l'hypocrisie, l'imposture, l'ambition cruelle et lâche, je m'inscris hautement dans toutes ces sociétés; et je promets de les servir de tout mon pouvoir dans cette honorable entreprise. Il faut, certes, que les clubs, nos maîtres nouveaux, nous aient bien familiarisés au spectacle de l'impudence, puisque nul ne s'étonne de les voir reprocher à ceux contre qui ils se réunissent pour la violence, l'usurpation et la tyrannie, de se réunir à leur tour pour l'équité, la propriété et les lois.

Du reste, que les législateurs journalistes, que les philosophes libellistes, et qu'avec eux tous les histrions, galériens, voleurs avec effraction, harangueurs de clubs ou de halles, continuent à me traiter d'*Aristocrate*, de *Courtisan*, d'*Autrichien*, d'ennemi du Peuple, etc.; je ne leur réponds qu'une chose: c'est que je serai volontiers pour eux tout ce qu'il leur plaira, pourvu que leurs cris et leurs injures attestent bien que je ne suis pas ce qu'ils sont. Je n'imagine pas d'aussi grand déshonneur que de leur ressembler; et, quelque nom qu'ils me donnent, s'ils ne le partagent point avec moi, je le trouverai assez honorable.



## XV.

Ce 21 juin 1792.

LORSQUE dans un pays qui se dit libre il existe une faction qui ose avancer et soutenir les extravagances les plus atroces, et que les citoyens qui ne sont pas de cette faction, indignés et épouvantés, se contentent de gémir en secret, et n'osent pas élever une voix forte et terrible en faveur de la justice et de l'honnêteté publique, quand surtout ils n'osent pas louer hautement de bonnes actions dans les personnes qui sont l'objet de la haine et des violences de cette faction effrontée, il n'en faut pas davantage pour s'assurer que l'Empire est entre les mains d'un petit nombre de maîtres, et que ce pays ne connaît la Liberté que de nom.

Un magistrat, dont la *cruauté naïve* est passée en proverbe, n'a pas eu honte de se montrer, par son *approbation*, complice des barbares insolences de quelques milliers de tyrans qui forcèrent à main armée, il y a peu de jours, l'asyle du Représentant héréditaire de la Nation <sup>1</sup>. Il n'a pas

---

1. Ce magistrat est Pétion, maire de Paris. Par *son approbation*, Chénier entend le rapport que ce même Pétion est venu faire à l'Assemblée nationale, dans la séance extraordinaire tenue le soir même du mercredi 20 juin 1792. Voyez le *moniteur* du tems. (*Note de l'Éditeur.*)

eu honte d'applaudir à leur abominable victoire sur le lieu même qui venait d'en être souillé, devant ce même Roi dont ces furieux imbécilles avaient long-tems menacé la vie; dont l'épouse, dont la famille avait long-tems partagé avec lui leurs menaces, leurs dérisions lâches, et leurs viles injures. Ce magistrat a eu la courageuse bassesse de leur dire qu'ils se sont conduits avec *la fierté et la dignité d'hommes libres*. Les hurlemens favorables des clubs qui l'ont fait magistrat, et qui voulaient le faire maître, joints aux subtilités platement malignes de quelques sophistes, aujourd'hui ses amis, n'ont pas empêché les cris de l'indignation universelle de parvenir jusqu'à son oreille : il les a entendus; ils lui ont causé, sinon des remords, au moins de l'embarras. Il a affecté l'espérance qu'un jour on lui rendra ce qu'il appelle justice; et tous les bons citoyens voient avec joie qu'une véritable justice a commencé à lui être rendue.

Mais cette journée, mémorable de bien des manières, ne réveillera pas seulement des souvenirs douloureux, puisqu'elle a montré aux Français le premier des fonctionnaires publics, chargé de l'exécution des lois, remplissant dignement et au péril de sa tête le poste où ils l'ont placé. Tous les Français, qui n'ont pas perdu toute idée de justice, d'équité, d'humanité; qui chérissent en

effet et veulent observer cette Constitution tant invoquée par les bons citoyens et par les hypocrites; qui gémissent de la voir journellement outragée par ses prétendus amis, et méconnue par ceux dont le devoir est de l'exécuter et de la faire exécuter aux autres; qui voient avec effroi la loi de la sanction royale attaquée, et avec douleur l'Assemblée nationale justifier trop souvent, par une conduite inconsidérée et par des mesures inexcusables, la sagesse de cette même loi; enfin, tous les Français qui veulent et qui savent être libres n'ont pu qu'éprouver une satisfaction vraiment patriotique, en apprenant la conduite mâle et ferme du Roi dans cette occasion, et en lisant cette proclamation <sup>1</sup> où, sans se plaindre des attentats commis sur sa personne, il s'enchaîne à ses devoirs avec le dévouement le plus noble et le plus civique.

Je ne crois pas qu'il existe beaucoup d'esprits assez bornés, et d'âmes assez dures pour ne pas sentir et pour ne pas reconnaître le bel et touchant spectacle qu'a donné le Roi à tous les fonctionnaires, à tous les magistrats, d'exposer même leur vie pour justifier la confiance publique, de re-

---

1. La proclamation de Louis XVI sur les événements du 20 juin 1792 est datée du 22 du même mois. Elle est insérée dans le *moniteur* du 24 juin 1792. (*Note de l'Éditeur.*)

pousser par une constance inaltérable les fureurs de ceux qui veulent commander aux lois, et de ne plus alléguer en excuse de leur condescendance à des volontés iniques les menaces qu'on leur a faites, et les dangers qu'ils ont courus. Et, si tous les citoyens veulent se tenir par la main pour que cet exemple ne soit pas perdu, et encourager, par une obéissance éclairée et prompte, les magistrats à s'acquitter aussi bien de leurs fonctions, et intimider ainsi les brouillons qui vivent de désordres et de crimes, la fin de l'anarchie et l'établissement du Gouvernement et des Lois pourront dater du 20 juin 1792.

Il est fort peu de personnes qui ne sentent ces vérités; mais tant pis pour ceux qui les sentent, et qui, redoutant les clameurs d'*Aristocratie*, de *Royalisme*, de *Liste civile*, et tout cet amas de calomnies bêtes lancées au hasard par les fripons qui feignent de croire qu'il faut être payé pour les reconnaître, étouffent leur conscience et la vérité dans un silence pusillanime.

Pour moi, citoyen obscur, mais intègre et fidèle aux lois, j'élèverai la voix en leur nom et au nom de la Patrie; et je remercierai le Roi du service signalé qu'il vient de leur rendre. Je le remercierai d'avoir fait un usage prudent et judicieux du pouvoir que la Constitution lui donne, et de

n'avoir point cédé cette partie de la Constitution, par conséquent la Constitution entière et le salut de l'Empire à des menaces sanguinaires, à des clameurs, et à des intrigues puissantes. Je le remercierai de s'être souvenu qu'il est un de ceux à la vigilance duquel la Constitution se recommande dans les dernières lignes du livre où elle est écrite; je le remercierai de nous avoir appris comment on exécute les lois; et je le remercierai encore d'avoir rendu justice à la Nation française, quand il a jugé qu'elle n'apprendrait pas sans honte et sans douleur les outrages indignes auxquels il a opposé tant de calme et de franchise, et l'insolence de vils brigands qui osent s'appeler la *Nation*, pour tâcher de flétrir la Nation elle-même de leur bassesse et de leur ignominie.

Si la persévérance du Roi, dans une conduite aussi sage, aussi belle; si sa fermeté à son poste, et si la constance et l'union de tous les bons citoyens, parviennent à repousser les ennemis étrangers, et à étouffer les ennemis plus dangereux qui serpentent au milieu de nous; si la Nation française se repose enfin à l'ombre de ses Lois, de la vraie Égalité, et d'un bon gouvernement, qui est la Liberté, le Roi devra se compter parmi les causes principales de ce bonheur. Il se rappellera alors avec joie la journée du 20 juin; il

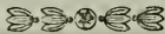
se rappellera que, ce jour-là, de toutes les autorités qui commandaient, lui seul, avec le département de Paris, fut rigoureusement fidèle à la Constitution, la protégea lorsqu'elle semblait ne pouvoir plus le protéger, et empêcha, autant qu'il fut en lui, quelques forcenés, et surtout leurs chefs visibles ou invisibles, d'usurper la Souveraineté nationale, et d'opprimer sous la tyrannie d'une faction le Roi légitime d'un peuple souverain qui doit être libre. Il se rappellera que la Constitution n'avait pas essuyé de choc aussi violent que cette attaque dirigée contre elle dans sa personne; il se rappellera le danger qu'il a bravé pour être fidèle à son serment, et pour soutenir les lois expirantes; et ce souvenir, mêlé aux bénédictions de tous les vrais citoyens français, viendra réjouir sa vieillesse, et lui fera regarder comme un bonheur d'avoir régné.

Puisse-t-il lire avec quelque plaisir ces expressions d'une respectueuse estime de la part d'un homme sans intérêts comme sans désirs; qui n'a jamais écrit que sous la dictée de sa conscience; à qui le langage des courtisans sera toujours inconnu; aussi passionné que personne pour la véritable Égalité, mais qui rougirait de lui-même s'il refusait un éclatant hommage à des actions vertueuses, par lesquelles un roi s'efforce d'expier les maux que tant d'autres rois ont faits aux

hommes ! Puisse ce témoignage sincère , bientôt répété par tout ce que la France a de citoyens honnêtes, effacer dans son cœur la mémoire des outrages de quelques misérables, et se joindre, pour sa consolation, à la satisfaction intérieure d'avoir rempli avec candeur et avec courage son devoir d'homme, de citoyen, et de roi !

Mais que tous les citoyens dont les sentimens sont conformes à ceux que contient cet écrit (et il n'est pas douteux que ce ne soit la France presque entière), rompent enfin le silence. Ce n'est pas le tems de se taire : l'honneur français est compromis par toutes ces turpitudes, et par les infâmes qui les approuvent. Élevons enfin tous ensemble une forte clameur d'indignation et de vérité. Apprenons à la Postérité, apprenons aux Nations étrangères que la Nation française n'est point complice de ces honteuses débauches de licence que l'on ose appeler la Liberté. Apprenons-leur que, si le Maire de Paris trouve que *nul excès n'a été commis, que la personne du Roi a été respectée* le jour où le domicile du Roi a été forcé à main armée, où sa personne s'est vue entourée de furieux qui ont dirigé sur lui leurs injures, leurs menaces et même leurs armes, où ses jardins ont été remplis d'espèces de bêtes féroces, qui, sous ses fenêtres, vomissaient contre lui des chansons impures et outrageantes, des impréca-

tions, des vœux sinistres, cette opinion est particulière au Maire de Paris, et que la France n'adopte pas plus ses opinions, qu'elle n'approuve ses actions; que la France approuve la conduite, honore la probité du respectable *Acloque*, et des autres braves gardes nationales qui, dans cette occasion où tous les hommes de bien ont envié leur poste, manifestèrent des entrailles d'hommes et le courage de citoyens libres. Apprenons-leur enfin que, si des législateurs libellistes affectent de parler des actions de cette journée comme de choses de peu d'importance, et de ne voir dans tout cela qu'une visite *faite au Roi et quelques vitres cassées*; que si, sans aucune pudeur, ils assurent qu'on a traité le Roi *comme un autre homme*, lorsqu'il s'est vu en butte à un traitement dont tout le monde aurait été révolté, quand même il se serait adressé à eux; que s'ils ajoutent à de si belles réflexions des railleries qui ne les déparent point, ce n'est pas que la Nation presque entière n'abhorre et ne déteste un pareil langage; c'est uniquement que ces messieurs usent avec intrépidité du privilège que le mépris public leur a donné de tout dire, et de l'impossibilité où ils se sont mis depuis long-tems de s'avilir davantage.



## XVI.

Ce 1<sup>er</sup> juillet 1792.

QUELLES QUE soient l'audace et l'assurance vraie ou simulée des ennemis de la chose publique, l'âme des bons citoyens ne doit pas être entièrement fermée à l'espoir. La tentative faite le 20 du mois de juin <sup>1</sup>, pour soumettre le Représentant héréditaire de la Nation au joug des clubs et des tavernes, et renverser par là une Constitution qui n'existera plus dès l'instant que la sanction du Roi ne sera plus libre, a dessillé les yeux de ceux même qui, jusqu'ici, s'étaient montrés les plus aveugles sur les projets sinistres des bandits, qui veulent que l'unique fruit de quatre années de travaux et d'inquiétudes soit de leur livrer la Patrie au pillage. Honneur et actions de grâces à tous ces administrateurs d'un grand nombre de départemens qui, par des adresses pleines d'une liberté courageuse et de cette éloquence qu'inspire le profond sentiment du devoir, nous ont hautement rappelé à tous que l'on n'est pas digne du nom de citoyen et d'homme libre, si l'on n'est

---

1. Voyez la lettre précédente. (*Note de l'Éditeur.*)

pas toujours prêt à s'élever contre toute espèce de domination injuste ; à repousser toute espèce d'usurpation ; à périr, s'il le faut, pour être fidèle aux lois et à ses sermens. Ce concert vraiment civique des administrateurs, des magistrats, des armées, de tout citoyen qui joint quelque probité à quelque lumière, en faveur d'un roi menacé, outragé pour avoir fait son devoir ; cette indignation générale du véritable Peuple français, de voir sa souveraineté insolemment usurpée par une horde de brigands, dont les chefs crurent en cette occasion n'avoir plus besoin d'être hypocrites ; ce mépris public versé à pleines mains sur les infâmes apologistes de ces infamies : tout cela semble permettre de présager enfin la chute de ces tyrans, qui oppriment au nom de l'Égalité, qui déchirent la Patrie au nom du patriotisme, et qui foulent aux pieds tous les droits des hommes, en citant la déclaration des droits.

Mais, dans une lutte aussi opiniâtre des intérêts particuliers contre l'intérêt de tous, de la violence contre la force légitime, l'État est perdu et dissous, si l'indignation générale ne se manifeste que dans les discours des citoyens, si elle n'est pas justifiée ou condamnée par les sentences des tribunaux. Le silence des lois, en pareil cas, n'est qu'un signe de leur défaite, un aveu de leur im-

puissance, et de leur soumission à des volontés tyranniques.

En effet, les adresses de félicitations, d'adhésion, de dévouement, abondent dans l'un et l'autre parti. Il est bien vrai que les personnes qui réfléchissent, qui jugent, et pour qui les cris ne sont pas des raisons, ne se laissent pas duper par cette ressemblance. Ils voient, d'une part, des centaines d'oisifs attroupés dans le recoin d'une ville, et s'intitulant *les citoyens* de cette ville; une poignée d'habitans de quelque section de Paris se rassemblant à l'insu de tous les autres habitans de cette section, et s'appelant avec intrépidité *les citoyens de telle section*; les questions les plus épineuses décidées avec arrogance par des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, et leurs décisions soutenues avec des piques, avec des insultes, avec des menaces; les mêmes atrocités répétées dans toute la France, au même instant, avec le même bruit, par les mêmes hommes, tous, ou presque tous, gens sans aveu, sans propriété, sans famille, sans aucun intérêt à quelque gouvernement que ce puisse être; et tout cela s'appelant le vœu national. De l'autre part, ils voient une foule de magistrats, d'administrateurs, de pères de famille, de citoyens actifs, vingt mille à Rouen, quarante mille à Paris, inconnus les uns aux autres, ne formant jamais d'attroupe mens

séditieux, n'assistant jamais à des prédications frénétiques; mais tous réunis de sentimens et de vœux; tous déposant paisiblement leurs signatures chez des officiers publics; tous, au nom de la Constitution et de la Liberté, demandant et voulant justice, réparation, respect aux autorités légitimes, force aux lois, fidélité aux sermens. Après une comparaison du fond et de la forme de ces différentes pétitions, et des moyens mis en œuvre pour les obtenir, il n'est assurément pas difficile de discerner de quel côté sont la justice, la raison, la loi, le véritable vœu national et la véritable opinion publique.

Mais le nombre des personnes qui réfléchissent et qui jugent est infiniment petit. La plupart, incertains de leurs sentimens, mal affermis dans ce qu'ils appellent leurs pensées, toujours prêts à reculer devant les emportemens injurieux de ceux qui feignent l'enthousiasme, finissent toujours par croire que celui qui crie le plus fort a raison.

Les discussions judiciaires et les éclatantes décisions des tribunaux peuvent seules diriger les esprits faibles dans la voie de la vérité, et, se joignant au cri de toutes les âmes honnêtes, peuvent seules réparer et conserver l'honneur national, en montrant aux étrangers et à la postérité qu'à travers l'esprit de vertige et d'ivresse où l'on s'efforce de nous plonger de plus en plus, le fond de

la Nation française n'a point perdu le sentiment de ce qui est bon et juste, l'amour de l'ordre, et la haine des méchants.

On connaîtra alors si, quand des magistrats, accusés, ou de séduction, ou de connivence, trouvent quelques amis qui les louent, les exaltent, les remercient, ils en imposent à tout le monde; ou bien si l'on sait ne voir en eux que les généraux qui se font décerner le triomphe par leur propre armée.

On connaîtra, de plus, si c'est en vain que tous les Français répètent ces paroles des administrateurs du département de la Seine-Inférieure: *Nous n'avons pas brisé nos chaînes pour en porter de nouvelles.*

On connaîtra, en un mot, si les bons citoyens, les hommes industrieux et paisibles, peuvent enfin compter sur l'appui que les lois et le gouvernement leur doivent; ou s'il ne leur reste que les ressources du désespoir.

Citoyens! jamais instant ne fut plus décisif; jamais l'union et la courageuse fidélité aux lois constitutionnelles ne furent plus nécessaires; jamais votre patience ne fut plus poussée à bout; jamais la tyrannie des brouillons ne fut aussi active, aussi effrontée. Écoutez-les accuser leurs adversaires de vouloir allumer la guerre civile. Et, par cette insolente menace, que font-ils autre chose que nous pré-

venir qu'ils sont déterminés à couvrir la France de ruines, plutôt que de fléchir sous le joug de cette Égalité qu'ils nomment sans cesse ?

Citoyens ! les lois, pour s'établir, ont besoin de notre secours ; c'est à nous de les protéger aujourd'hui, pour qu'elles acquièrent la force de nous protéger à jamais.

Citoyens français ! vous tous qui voulez que votre patrie soit libre et heureuse, que votre asyle soit sûr, que votre propriété soit inviolable, que votre femme, que votre fille dorme sans crainte sous la garde de la Loi, et qui savez que tous ces biens ne se trouvent pas au milieu des factions et de l'anarchie ! réunissons-nous tous à ces dignes administrateurs dont Paris et une foule d'autres départemens doivent s'honorer. Que chacun fasse son affaire privée de démasquer les fripons publics. Si chacun ne peut pas, comme le brave La Fayette, servir la patrie à la tête des armées, et près de l'Assemblée nationale <sup>1</sup>, chacun peut, dans le poste où il est placé, porter des coups plus ou

---

1. A cette époque, M. de La Fayette commandait le camp retranché de Maubeuge. C'est de là que ce guerrier citoyen, sans cesse occupé du salut de son pays, rendait compte de sa mission à l'Assemblée nationale, et, se transportant en idée à la tribune, confiait à sa plume le soin d'y défendre avec éloquence cette même liberté qu'il faisait triompher avec son épée sur le territoire ennemi. (*Note de l'Éditeur.*)

moins forts aux ennemis qui nous menacent tous. Que chacun épie, attaque, dévoile ce qu'ils osent, ce qu'ils préparent, ce qu'ils disent, ce qu'ils dissimulent. Le cri unanime de la France les renversera; et le courage de ceux qui, les premiers, les ont désignés comme des pestes publiques aura enfin une autre utilité que le noble mais vain plaisir de braver de vils tyrans sous le dais, de les accabler de l'opprobre de leur triomphe, et de se faire le représentant de leur conscience, en leur rappelant quelquefois qu'ils sont la lie et la honte de l'espèce humaine.

*P. S.* Je ne tarderai pas à faire paraître ma réponse aux nouvelles observations que mon frère a publiées sur les sociétés qui se disent Patriotiques <sup>1</sup>.

---

1. Ces réflexions de Marie Joseph Chénier parurent dans le *Moniteur* le 19 juin 1792. Voyez le tome V des *OEuvres anciennes*. (*Note de l'Éditeur.*)



## XVII.

Ce 6 juillet 1792.

BEAUCOUP de citoyens, au nombre desquels je suis, n'ont pas trop compris pourquoi l'Assemblée nationale a mis, il y a peu de jours, tant de chaleur à s'informer si le Ministre de l'Intérieur avait fait réimprimer l'arrêté du département de la Somme<sup>1</sup>, et s'il l'avait envoyé dans les autres départemens. Ils demandaient si, dans le cas où ce ministre aurait fait ce dont on l'accusait, il aurait commis quelque délit : le Ministre a répondu qu'il n'avait point envoyé cet arrêté dans les départemens. Soit ; mais je dis que, s'il l'y avait envoyé, il aurait fait une chose très-louable, quoique inutile, puisque, d'un bout de l'Empire à l'autre, le même sentiment de justice et d'humana-

---

1. Cet arrêté du Directoire du département de la Somme, au sujet des évènements du 20 juin 1792, est daté du 22 juin de la même année. Il est ainsi conçu : « Le Roi sera remercié « de la fermeté qu'il a montrée lors de l'attroupement séditieux « du 20 du présent mois, etc. » Voyez le *Moniteur* du 27 juin 1792. (*Note de l'Éditeur.*)

nité s'est exprimé avec la même indignation, avec le même courage, et a produit subitement ce concert unanime et spontané qui aigrit la rage des misérables affamés de puissance et d'ignominie, mais qui ne parvient pas à les faire rougir.

On assure, et, à dire vrai, bien des circonstances permettent de croire qu'il existe en effet au sein même de l'Assemblée nationale un parti de furieux qui veulent renverser les barrières que la Constitution oppose à l'ambition et à l'avarice, et, s'ils trouvaient à Paris quelques obstacles, transporter violemment l'Assemblée nationale et le Roi dans des lieux qu'ils jugent plus favorables, en abandonnant les Parisiens *récalcitrans* à la vengeance et au glaive. Tous n'ont pas l'indiscrete folie d'avouer de tels projets, comme certain prêtre jadis connu, m'a-t-on dit, pour avoir mêlé les adulations de la plus abjecte servitude à l'insignifiant bavardage qui, de tout tems, a fait retentir les chaires ecclésiastiques. Le comité autrichien, tant dénoncé, et jamais prouvé, n'était pas aussi vraisemblable ni aussi redoutable que ce nouveau complot. Et ce sont des hommes dont les discours et la conduite ne démentent pas le soupçon de complicité à ces détestables trames qui répètent hautement que l'arrêté du département de la Somme est inconstitutionnel ! Il est vrai que, suivant leur usage, ils se conten-

tent de le dire; car ils ne doutent pas que ce ne soit eux que l'on choisisse pour leur donner le privilège d'être crus sur parole. Il est fâcheux qu'ils n'aient pas au moins tenté de balbutier quelque preuve : ils auraient prouvé en même tems qu'à la réserve des clubs, des groupes du Palais-Royal et des brigands du 20 juin, toute la France est inconstitutionnelle, puisque toute la France admire et partage le courageux patriotisme de tous ces dignes administrateurs qui, traités d'*hommes corrompus* et de *contre-révolutionnaires* par tous les ennemis de l'honnêteté et des lois, ont déjà goûté une des récompenses de la vertu, je veux dire : la haine et les outrages des fripons.

Allons, cruels Imposteurs ! injuriez bien tous ceux qui, pour le salut et l'honneur de leur patrie, élèvent encore une voix véridique et pure; font encore entendre les noms de prudence, d'équité, de commisération; appellent tous leurs concitoyens à la liberté, et s'efforcent de prouver que la France n'est point entièrement peuplée de frénétiques. Mais vous aurez beau faire : ils périront, ou ils arracheront leur pays à votre tyrannie insolente; ils feront triompher la Constitution et les Lois, malgré votre amas d'écrits perfides et féroces, qui vont partout éteindre la morale, réveiller les passions, offrir au crime l'impunité et même la gloire.

Si le Ministre de l'Intérieur<sup>1</sup> avait fait circuler dans les provinces quelqu'un de ces pamphlets qui irritent l'orgueil et l'envie, enhardissent les vengeances; montrent des richesses à la fainéantise avide, nourrissent de poisons le noir enthousiasme des fanatiques atrabilaires; s'il eût envoyé aux départemens quelques-unes de ces adresses convulsives, toutes fabriquées aux mêmes ateliers, toujours applaudies par leurs propres auteurs en présence du Corps législatif, où une poignée de bandits et d'imbécilles est appelée le *Peuple*, et où ce *peuple* est excité à la révolte et aux armes; s'il eût envoyé ces déclamations dirigées contre un des Pouvoirs que la Constitution a créés, souvent écoutées dans le lieu même où la Constitution a été faite; s'il eût envoyé ces nuées de dénonciations vagues et homicides, dépourvues de toute espèce de preuve; s'il eût envoyé des libelles niaisement atroces où des magistrats disent *que le spectacle du 20 juin était beau*, et où *ils rendent grâces à l'Être-Suprême*<sup>2</sup>; s'il eût envoyé une

1. M. Mourgues. Il fut nommé ministre de l'intérieur le 6 juin 1792, en remplacement de M. Roland. (*Note de l'Édit.*)

2. Voyez les deux lettres précédentes et le rapport fait à l'Assemblée nationale par Pétion, maire de Paris, sur la journée du 20 juin 1792. Il est inséré tout entier dans le *Moniteur* du tems. (*Note de l'Éditeur.*)

lettre de son prédécesseur Roland<sup>1</sup>, où la désobéissance du Roi aux volontés de quelques intrigans est présentée comme un attentat à la Souveraineté nationale, où le Roi est menacé d'incendies et de massacres au nom de la Constitution; si le Ministre de l'Intérieur eût aidé à répandre toutes ces feuilles contagieuses; c'est alors que la Constitution, la Justice, la Morale éternelle, eussent prononcé sa condamnation; mais c'est alors qu'il n'eût pas été accusé.

Il est impossible qu'un bon Français ne gémisses pas et n'ait pas quelque honte pour la France et pour ses Représentans, quand la partialité, l'inconstance, la versatilité de plusieurs délibérations législatives lui montrent avec quel aveuglement l'Assemblée nationale s'abandonne à quelques brouillons, qui la font servir d'instrument à leurs haines et à leurs projets. J'en veux citer deux ou trois exemples, auxquels tous les citoyens qui n'ont pas été endormis pendant cent ans, comme le héros d'un conte oriental, pourront malheureusement en ajouter beaucoup d'autres.

On demande à rassembler une armée de dix mille hommes dans les murs de Paris. Ce plan, la manière inconstitutionnelle dont il est pré-

---

1. Cette lettre est imprimée dans le *Moniteur* du 15 juin 1792. (*Note de l'Éditeur.*)

senté, les moyens indiqués pour le mettre à exécution, et plus encore le nom de ses auteurs et de ses défenseurs, excitent des alarmes générales : on répond qu'il faut avoir une armée de réserve en seconde ligne, dans le cas où les ennemis du dehors obtiendraient des succès inquiétans pour la Capitale. Cette vue est prudente et sage. Le Pouvoir exécutif, en rejetant un projet, d'ailleurs détestable, conserve, étend, perfectionne la seule bonne chose qu'on eût présentée pour l'appuyer. D'après les formes que les Lois prescrivent, il propose à l'Assemblée nationale de camper trente-trois mille hommes de troupes dans un lieu beaucoup plus convenable; et l'Assemblée nationale a laissé écouler plusieurs semaines sans avoir encore délibéré sur cette proposition, c'est-à-dire : sur la seule idée d'utilité publique que renfermait une mesure qu'on lui avait fait décréter comme *urgente*. Ces maîtres de l'Assemblée nationale et de la France ne veulent pas même nous permettre de croire qu'ils ont besoin de se déguiser; ils ne veulent pas nous cacher que ce prétexte d'utilité publique n'était qu'un appât éblouissant, et qu'au fond ils prétendent avoir une armée contre leurs ennemis, c'est-à-dire, contre tous les gens de bien; et, pour nous le bien prouver, en même tems qu'ils laissent à l'écart la proposition des trente-trois mille hommes, ils poursui-

vent leur plan de rassemblement. Ils en ont d'abord commencé l'exécution avec éclat par le moyen de leurs cavernes affiliées; puis, ils ont fait justifier par des décrets des démarches violentes, illégales, contraires à toute espèce de bon gouvernement. Ils osent se flatter d'un triomphe sanglant pour le 14 juillet, jour qui ne devrait rappeler aux Français que des idées de concorde et de gloire! et leurs amis, et des infâmes, que l'indolence parisienne doit éternellement rougir d'avoir laissé élever aux magistratures municipales, n'ont pas dissimulé leurs espérances d'être ce jour-là les chefs d'une fédération cimentée par des meurtres, et de se rassasier à plaisir du sang de tout honnête homme qui affiche pour eux le mépris et l'exécration qu'ils méritent.

Au reste, de tels propos ne sont pas moins dans ceux qui les tiennent une marque de terreur que d'insolence; et il ne faut pas croire que la France entière se soit donné le mot pour se choisir de pareils chefs, et pour ne nous envoyer ici que des hommes dignes des certificats de patriotisme de M. Lasource<sup>1</sup>.

---

1. Dans la séance du 7 juin 1792, le député Lasource avait fait décréter une liste d'inscription de 20,000 hommes pour l'augmentation des armées; et il avait voté pour une fédération générale, attendu le danger de la Patrie. (*Note de l'Éditeur.*)

Des ex-ministres, enfans des clubs, sont accusés, devant l'Assemblée nationale, d'avoir fait sciemment et à dessein des marchés désavantageux au Trésor public; d'avoir mis obstacle à l'approvisionnement d'une armée pour perdre son général; d'avoir fait des reproches à des administrateurs qui ont détourné les effets de leur perfidie. Je n'ai aucune preuve que ces accusations soient fondées : je ne les connais point; je n'ai contre ces ex-ministres d'autre présomption que leur conduite, jointe au nom de leurs ennemis, et à celui de leurs amis. Mais n'est-il pas étonnant qu'une Assemblée si souvent agitée au-delà de toute mesure par mille délations absurdes, quelquefois saisie de coups de foudre aussi difficiles à prévoir qu'à justifier, soit si indifférente et si calme sur les accusations les plus graves et les mieux appuyées qui aient encore été faites contre aucun agent public? Ce qui n'est pas étonnant, c'est que des hommes faits pour trouver *du talent et de la vertu* dans ces actions continuent de louer le talent et la vertu de ces ministres.

Une faction de Paris, ou, pour mieux dire, une centaine d'oisifs tumultueux, agissant et parlant dans une section au nom de leurs voisins qui n'en savent rien, s'arrogent le pouvoir d'inviter tous les départemens, par une lettre circulaire, à telles et telles mesures, que nulle section de

l'Empire n'aurait le droit de provoquer, même si elles étaient conformes aux lois et au bon ordre. Le département de la Seine-Inférieure dénonce cette usurpation d'un si dangereux exemple; et l'Assemblée nationale, à qui l'on fait croire que le Ministre de l'Intérieur est un contre-révolutionnaire, s'il a envoyé partout l'excellent arrêté du département de la Somme, ne fait pas la plus légère attention à cette lettre du département de la Seine-Inférieure.

Des séditeux armés sont vingt fois venus insulter par leurs menaces et par leurs éloges l'Assemblée nationale à la barre, et outrager avec elle le Roi, la Constitution, les Lois; et ils ont reçu des honneurs; et dans cette même Assemblée, les fougueux ennemis d'un général cher à la Liberté<sup>1</sup> ont voulu le dévouer aux supplices et aux poignards pour être venu, dans une pétition civile et légale, rappeler à nos représentans et à tous les citoyens la fidélité scrupuleuse que nous avons tous jurée à la Constitution. Oui, il a eu raison de s'en vanter, en dénonçant au châtement des magistrats indignes, en éveillant toutes nos

---

1. M. de La Fayette. Voyez sa Lettre lue à l'Assemblée nationale dans la séance du 18 juin 1792. Le *Moniteur* du 20 juin de la même année la rapporte tout entière. (*Note de l'Éditeur.*)

craintes sur les projets et les fureurs de l'hydre jacobine. Il n'a fait que revêtir de l'éclat que donnent à ses paroles quinze ans d'une renommée acquise par le courage et par la vertu ; il n'a fait que proclamer, avec une solennité trop nécessaire, le langage constamment tenu par tous les honnêtes gens, et long-tems imité par ceux qui depuis trop long-tems feignent de l'être. Certes, pour nous faire mesurer l'abîme où nous précipite cette horde de tyrans impunis et d'énergumènes sans frein, il n'avait pas besoin d'emprunter d'autres lumières que les siennes, d'autre témoignage que le sens commun et que la conscience de tous les Français ; et, s'il en avait eu besoin, ce n'est pas, comme l'a prétendu un journal que d'ingénieuses noirceurs et de tristes bouffonneries rendent piquant au goût de ceux qui ne sont point révoltés par l'imposture et la mauvaise foi la plus basse, ce n'est pas aux manifestes de Léopold et de Kaunitz qu'il eût été obligé de recourir : il eût allégué des autorités d'un plus grand poids sur les vrais citoyens et sur les sages. Il eût, par exemple, cité l'éloge de Francklin et une foule d'autres excellens écrits de ce même M. Condorcet, jadis son admirateur et son ami, quand cet homme, alors illustre, n'avait point encore cherché le profit et trouvé la honte à devenir l'ami, le compagnon, l'émule de Brissot et de Marat ; quand il

ne s'était pas encore condamné à rougir devant ses anciens écrits, et à souhaiter, pour réussir, que tous ces hommes oublient ses anciens titres à leur estime, comme il les a oubliés lui-même.

*P. S.* Les réflexions qu'on vient de lire n'étaient pas encore imprimées, lorsqu'on apprit la nouvelle de la prétendue réconciliation des deux partis de l'Assemblée nationale<sup>1</sup>. Je crus devoir en suspendre la publication, afin qu'on ne pût point m'accuser de vouloir perpétuer des querelles dont on paraissait chercher à éteindre le souvenir; non que j'aie jamais partagé cette espérance, ou que j'aie jamais cru, avec quelques personnes, qu'il puisse exister une paix sincère et durable entre l'ambition démasquée et la fidélité constitutionnelle; ni que des factieux, après avoir sacrifié toute pudeur et toute renommée, puissent pardonner à ceux qui les ont dévoilés et flétris; ni que des hommes qui ont tant de sujets de se haïr deviennent amis dès qu'ils s'embrassent. Au

---

1. On touchait à l'anniversaire de la mémorable journée du 14 juillet 1790, et l'on venait d'agiter avec force la question du salut de la patrie sourdement menacée par des complots tramés au-dedans et au-dehors. Voyez, dans les journaux du tems, la proclamation du Roi et les longs et importans discours prononcés à l'Assemblée Nationale, à l'occasion de ces deux événemens. (*Note de l'Éditeur.*)

reste, la trêve n'a pas duré long-tems; elle était d'hier; et aujourd'hui les discours des coryphées du jacobinisme, leurs journaux rédigés par eux-mêmes, nous ont appris ce que c'est que l'olivier présenté par leurs mains, et quelle valeur ces messieurs attachent eux-mêmes à leurs embrassemens et à leurs agapes.

---

## XVIII.

Ce 19 juillet 1792.

ON prétend, mais cela n'est pas possible, que le ministère va de nouveau être abandonné à *Roland*, *Clavière* et *Servant*<sup>1</sup>. Ah! Sire, voudriez-vous gâter le 20 juin?

---

1. Ils furent en effet rappelés au ministère le 10 août 1792.  
(*Note de l'Éditeur.*)



## XIX.

Ce 26 juillet 1792.

LE libelliste qui barbouille avec de la fange et du sang les premières pages du *Patriote français*<sup>1</sup> a pris aujourd'hui un ton de victoire et de menace très-remarquable, et plus digne de réponse, quoique non moins digne de mépris que ses autres bêtises et insolences journalières. Il promet de *pulvériser la doctrine parricide des supplémens*. Il est bien clair que cet homme n'entend point par *pulvériser* réfuter avec des raisonnemens et avec des preuves : si c'était là ce qu'il entend, il aurait au moins essayé de *pulvériser* les argumens de ceux qui, ayant dévoré l'ennui de lire ses fastidieux bavardages, et le dégoût de les citer, l'ont sans cesse opposé à lui-même, ses adulations pour les despotes à ses adulations pour la populace, sa férocité royaliste à sa férocité démagogique, et, à l'aide de ce parallèle, lui ont assuré une place parmi les imposteurs les plus lâches et les plus versatiles qui aient jamais rampé autour de la puissance, et tra-

---

1. Le député Brissot. (*Note de l'Éditeur.*)

fiqué de leur plume et de leur infamie. Les piques, les assassinats, les violences de toute sorte, sont les seuls moyens de *pulvériser* qui soient à l'usage de cette espèce de raisonneurs. L'espoir d'une domination sans bornes perce aujourd'hui plus que jamais dans l'arrogance de sa joie. Jadis, en rappelant à quiconque essayait de le faire rougir qu'il était *homme du 10 mars*, il semblait promettre le séjour d'Orléans à tous ceux qui le haïssent et qui le méprisent; et cette promesse, si elle eût eu son effet, faisait d'Orléans la ville la plus peuplée qu'il y eût jamais eu sous le ciel. Aujourd'hui, des projets plus vastes. Aujourd'hui qu'il est bien démontré à l'Assemblée nationale que tous les juges de Paix, tous les tribunaux, tous les corps administratifs de l'Empire, sont contre-révolutionnaires, il n'est d'asile que dans la dictature de M. Genoude. Que les visites inquisitoriales, les saisies de papiers, les emprisonnements, fassent une prompte justice de tous ces *parricides* qui ont conspiré contre l'orgueil, contre l'ambition, contre l'avidité des décemvirs d'Auteuil et de la Gironde; contre tous ces ennemis publics qui abhorrent également la tyrannie de la Bastille et celle des clubs. L'auteur du *Patriote* ne doute pas de son succès. J'ai le malheur d'être en cela de son avis; et, comme il faut que chacun reste fidèle à son caractère, puisqu'il a choisi ce

moment de sa toute-puissance pour nous menacer du glaive, il faut de notre côté choisir ce même moment pour le poursuivre plus que jamais de ses affreuses vérités. Ainsi, pour le repos de sa conscience, et pour l'encourager, s'il en est besoin, lorsqu'il écrira ses tablettes de proscription, je veux qu'il sache que, parmi les auteurs des *Supplémens*, il en est sans doute plusieurs, mais au moins un dont les méchans heureux n'intimideront jamais ni le cœur ni la bouche; qui, dans les cachots et sous le fer des bourreaux, ne cesserait pas d'en appeler aux lois, aux autorités légitimes, à la justice, à l'humanité, et de dévoiler à l'exécration publique les tyrans déguisés sous le nom de Patriotes; qui est prêt à mourir pour cette doctrine impudemment traitée de *parricide*; et qui mourra content de n'avoir plus sous les yeux l'avilissement d'une grande Nation, réduite par ses fautes à choisir entre Coblenz et les Jacobins, entre les Autrichiens et Brissot.



---

LETTRE  
DE LOUIS XVI

AUX  
DÉPUTÉS A LA CONVENTION<sup>1</sup>.

---

Le 17 janvier 1793.

MESSIEURS,

J'AI paru sans murmure devant votre tribunal ; j'ai répondu à toutes vos questions avec candeur et simplicité. Je n'ai fait aucune réflexion sur la nature de plusieurs de ces questions, les regardant toutes comme également propres à manifester ma droiture et mon innocence, et ne croyant

---

1. On sait que le Roi, lorsque la sentence de sa mort fut prononcée, demanda à l'Assemblée, par une lettre pleine de calme et de dignité, le droit d'appeler au peuple du jugement qui le condamnait. Cette lettre, écrite dans la nuit du 17 au 18 janvier 1793, est d'André Chénier. Elle est imprimée sur la minute écrite de sa propre main, et corrigée en plusieurs passages sur les avis de M. de Malesherbes. (*Extrait de la Notice historique sur André Chénier*, par M. de Latouche.)

pas que des explications entre moi et ceux que le peuple français reconnaît pour ses Représentans, pussent jamais m'avilir, de quelque manière que fût fait l'interrogatoire. Je ne me suis servi, ni des maximes éternelles du droit des gens, ni des observations publiées par plusieurs même d'entre vous, pour élever des doutes sur votre compétence, et pour réclamer en ma faveur toutes ces formes, bases indispensables de toute jurisprudence, puisqu'elles seules peuvent protéger le faible; puisqu'elles seules peuvent prouver, ou du moins rendre probable, qu'un jugement n'a été dicté que par la conviction intime, et qu'une sentence est en effet un vœu de la justice, et non un déguisement de la violence. Il était pourtant visible que ces formes, si nécessaires à observer dans toutes les causes ordinaires, l'étaient peut-être plus encore dans celle-ci; car elles n'ont été inventées que comme une digue à la toute-puissance et aux passions. Et n'est-il pas évident que le procès que vous venez de juger n'a pu être amené que par des circonstances extraordinaires, qui, renversant toutes les idées et toutes les institutions de plusieurs siècles, et donnant à tout de nouveaux commencemens, ont dû nécessairement réveiller l'activité de toutes les passions humaines? Les argumens employés pour justifier ces défauts de formes se réduisent à dire qu'en cela, comme

en tout le reste, vous n'êtes que les mandataires du Peuple français; que c'est lui qui m'a jugé; et que vous n'avez fait que prononcer son jugement. Je veux admettre, sans contestation, ces raisonnemens; et je crois qu'en me déclarant digne de mort vous pensiez ne prononcer, en effet, que l'opinion du Peuple français; mais je dis que vous vous êtes trompés, et que l'opinion du Peuple français n'est point celle-là. Les mêmes raisons qui exigeaient dans cette affaire la plus rigide observation des formes judiciaires ne permettent assurément pas qu'elle soit jugée en première instance, sans appel. A qui donc en appeler de la sentence des mandataires du Peuple, jugeant en son nom? Au Peuple lui-même.

Messieurs, j'en appelle au Peuple français, dont j'ai reconnu la souveraineté, en acceptant la Constitution. Je demande qu'il soit consulté; je demande à discuter par écrit devant lui l'acte d'accusation que vous avez dressé contre moi. Je demande qu'à une époque fixée par vous tous les citoyens français, réunis en assemblées primaires, confirment ou annulent votre sentence par *oui* ou par *non*, et que leurs vœux soient recueillis par la voie des scrutins secrets: car il serait dérisoire de prétendre que leurs vœux pourraient être libres, s'ils étaient recueillis autrement. Je le répète, j'en appelle au Peuple français du jugement porté en son nom.

Ce n'est point le désir de conserver des jours bien malheureux qui m'engage à cette démarche; quoique je ne fusse point insensible au plaisir de montrer aux Français dans une vie privée que le trône ne m'avait point corrompu autant qu'on a voulu le leur persuader; mais je pense qu'outre l'éternelle équité, qui l'exige, l'honneur de la Nation, le vôtre, est intéressé au succès de cet appel. Alors seulement, et la Nation elle-même, et vous, et moi, et le monde entier, et la postérité, pourront savoir avec certitude s'il est vrai que les Français en veulent aux jours d'un homme qui fut leur roi, qui a pu se tromper souvent, mais qui n'a jamais voulu que le bonheur de ses concitoyens, et qui, loin de mériter qu'on lui impute des projets sinistres et des ordres sangui- naires, ne serait peut-être pas réduit à l'état où il se trouve aujourd'hui, s'il n'avait pas toujours eu horreur de verser du sang. Je pense enfin, Messieurs, que le refus d'une demande aussi juste et aussi simple pourrait inspirer aux autres plus de doutes que je n'en ai moi-même sur l'impartialité de votre jugement.



LETTRES  
DE M<sup>ME</sup> CHÉNIER

A M. GUYS,

AUTEUR DU VOYAGE LITTÉRAIRE DE LA GRÈCE,  
ET NOMMÉ, EN 1793, CONSUL-GÉNÉRAL DE FRANCE AUPRÈS DU PACHA  
DE TRIPOLI.

## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

---

Le génie, rarement héréditaire dans les familles, semble s'être de préférence transmis de père en fils dans celle des Chénier. Marie Joseph et André sont désormais assez connus pour qu'il soit nécessaire de les louer; la Postérité même est arrivée pour leurs œuvres; mais, avant eux, leur père, après avoir honorablement rempli de hautes fonctions diplomatiques, s'était fait connaître par deux ouvrages fort estimables: l'un sur l'*Histoire des Maures*, et l'autre sur les *Révolutions de l'Empire ottoman*. Il n'est point jusqu'à leur mère, qui, née comme eux sous le beau ciel de la Grèce, et comme eux digne d'une telle patrie, n'ait voulu payer aussi son tribut aux lettres, qui devaient illustrer à jamais le nom d'une famille déjà si recommandable par ses vertus privées. Madame Chénier, d'une beauté rare, dit-on, et d'un esprit très-cultivé, inséra dans le *Voyage littéraire* de Guys deux lettres sur la Grèce moderne. C'est sur ces deux lettres pleines d'érudition et d'intérêt, mais généralement peu connues, que nous appelons toute l'attention des lecteurs. Nous nous appuyerons même, s'il le faut, d'une autorité irrévocable, de celle de M. Guys, qui termine ainsi la préface de son ouvrage :

« Je n'ai pas moins profité des remarques de M<sup>me</sup> et de  
« M. Chénier, consul de France à Maroc, que j'avais connus  
« à Constantinople : ces derniers connaissent les Grecs mo-  
« dernes aussi bien que M. et M<sup>me</sup> Dacier connaissaient les  
« anciens. »

---

---

LETTRE  
DE M<sup>ME</sup> CHÉNIER

A M. GUYS.

---

SUR LES DANSES GRECQUES.

JE relis toujours avec un nouveau plaisir, Monsieur, ce que vous avez écrit sur les Grecs. Le parallèle que vous faites de cette nation parvenue à la célébrité avec les Grecs modernes asservis et subjugués par un peuple barbare est de la plus grande justesse. La Grèce ancienne, peuplée de cette foule de héros que la fable a divinisés, arrosée par les eaux fécondes de l'Hippocrène, illustrée par la naissance des Muses, ressemblait à un jardin toujours paré des seules mains de la Nature. La Grèce moderne, ayant perdu sa liberté, n'a plus les mêmes ornemens; mais la Nature, qui n'est point marâtre, lui a conservé son génie; et l'on ne peut disconvenir, d'après vous, que les Grecs, tout défigurés qu'ils sont, ne soient encore reconnaissables. Quoique Athènes et Lacédémone n'aient plus de législateurs, de philosophes, ni de guerriers; quoique la Grèce n'ait plus d'Homère, elle ne laisse pas, comme vous l'ob-

servez très-judicieusement, de conserver son caractère et son génie, qui, aidés de la Liberté, feraient encore renaître de ses cendres les mêmes hommes et les mêmes vertus <sup>1</sup>. Telles sont, Monsieur, les réflexions que j'ai faites à la lecture de votre livre, dont je voudrais pouvoir vous dire tout le bien qu'il mérite, et tout celui que j'en pense; mais comme mon suffrage pourrait paraître intéressé, je me borne à vous faire, au nom de la Grèce moderne, le plus juste hommage de notre reconnaissance, puisqu'en remuant les cendres de nos pères, vous tirez les Grecs de l'oubli où le tems, les préjugés, et la barbarie de leurs conquérans les avaient ensevelis.

Encouragée par votre exemple, Monsieur, autant que par vos conseils, je me suis hasardée à ajouter quelques observations à celles que vous avez vous-même faites sur les danses grecques, dans votre treizième lettre. Les remarques savantes dont vous avez embelli cette partie des amusemens de la Grèce rendent vos recherches d'autant plus intéressantes qu'elles ne permettent pas

---

1. Que Madame Chénier connaissait bien le génie de ses compatriotes! Que n'est-elle aujourd'hui témoin de leurs héroïques efforts pour recouvrer leur antique indépendance! Oui sans doute, aidé de la Liberté, un peuple illustre par ses aïeux s'indigne bientôt des chaînes que lui impose un conquérant vil et barbare. La Liberté, ce premier besoin des hommes, reçut du ciel la Grèce pour berceau : la Liberté sauvera la Grèce.

(Note de l'Éditeur.)

même de douter que les Grecs n'ont rien fait au hasard, et qu'ils ont voulu apprendre à la Postérité que, jusqu'aux amusemens les plus simples, tout doit concourir au bien de la société et à son avantage. Ce n'est pas seulement sur des monumens périssables, exposés à la rigueur des tems et à la barbarie des hommes, que les Grecs ont voulu nous conserver le souvenir de leurs goûts, de leurs usages, et du rapport qu'ils avaient avec les événemens : des tableaux vivans qui se reproduisent sans cesse ; les danses, dont les mères, dans le sein de leur famille, ont soin de donner la leçon et l'exemple à leurs enfans, retracent encore aujourd'hui aux yeux clairvoyans ce que la Grèce a eu de remarquable dans les siècles les plus reculés.

La danse appelée *la Candiote*, moins intéressante par elle-même que par son origine et par les grâces dont vous la peignez, s'est conservée telle qu'elle a dû être dans les siècles fabuleux ; et j'y trouve avec vous une partie de l'histoire de Dédale, de Thésée et d'Ariadne. « De la Candiote, « dites-vous <sup>1</sup>, est venue la danse grecque que les « Insulaires ont conservée. Pour vérifier la com- « paraison, il reste à voir comment cette danse « de Dédale en a produit une autre qui n'était

---

1. *Voyage littéraire*, pag. 175, édition de 1783, 4 vol. in-8°

(Note de l'Éditeur.)

« que l'imitation plus composée du même dessin. »

Voici, Monsieur, quelle serait mon opinion sur les variations de cette danse, qui, quoique toujours la même quant au fond, ne diffère que par les circonstances. Dédale composa sa danse pour conserver la mémoire de son ingénieux édifice, et pour que la belle Ariadne pût en connaître tous les détours : alors, la candiote se danse sans rien tenir à la main, parce qu'il ne s'agit que de désigner les détours du labyrinthe.

Quand on danse la *Candiote* avec un cordon, je croirais assez que c'est en mémoire du peloton de fil qu'Ariadne avait donné à Thésée, et par le secours duquel ce héros, après avoir vaincu le Minotaure, sortit triomphant du labyrinthe.

Si l'on danse plus souvent encore la *Candiote* avec un mouchoir à la main (et alors elle exige plus de vivacité), il est vraisemblable que c'est pour rappeler et peindre la douleur d'Ariadne, quand elle fut abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos (Naxie). On croit voir cette princesse désolée, entourée de ses femmes, les cheveux épars, sa robe négligemment traînante, son voile déchiré, dont elle tient une partie dans sa main, tantôt pour essuyer ses larmes, tantôt pour faire un signal à Thésée, qui est emporté par son vaisseau. Agitée entre la crainte, l'espérance et l'amour, elle aime encore trop Thésée pour vouloir l'ac-

cuser, elle accuse les élémens : « Non, doit-elle  
 « dire, Thésée n'est point infidèle: un héros aussi  
 « grand que lui ne saurait ternir par une trahison  
 « l'éclat de ses actions. Non, Thésée n'est point  
 « assez ingrat pour oublier une princesse qui  
 « l'a tant aimé, qui, pour le suivre, a aban-  
 « donné son père et son pays. C'est toi, onde fu-  
 « gitive, qui, par ta nature, n'es jamais stable,  
 « qui seule emportes mon cher Thésée! » Cette  
 apostrophe m'a paru nécessaire pour donner à  
 cette circonstance de la danse la liaison historique  
 qu'elle doit avoir; puisque Ariadne, s'adressant  
 ensuite au vaisseau même de Thésée, lui dit :  
 Καραβι, όπου έμίσεψες κ' έπῆρες τόν καλόν μου, τὰ μάτια  
 και τὸ φῶς μου, διὰ στρέψου, φέρε μέ τονα, για ἔλα, πάρε  
 κ' έμένα.

« Navire, qui êtes parti et qui m'enlevez mon  
 « bien-aimé, la lumière de mes yeux, revenez ou  
 « pour me le rendre ou pour m'emmener aussi. »

Vous vous rappellerez peut-être, Monsieur, d'a-  
 voir entendu cette chanson <sup>1</sup> quand on danse la  
*Candiote*, que l'on appelle plus communément  
 aujourd'hui la danse grecque : le chœur répond  
 sur le même air :

Καραβοκύρι, αὐθέντη μου, και ναύκληρε, ψυχή μου,

---

1. On appelle cette chanson, et l'air même, le *karavino* :  
 mot composé des deux premiers mots grecs de la chanson.

(Note de M. Guys.)

τί θέλω τὴν ζοή μου; διὰ στρέψου, φέρε μέ τονα, γιὰ ἔλα, πάρε κ' ἐμένα.

« Maître du navire, mon seigneur; et vous, no-  
« cher, mon âme, que ferai-je de ma vie? Reve-  
« nez, ou pour me le rendre, ou pour m'emme-  
« ner aussi? »

C'est donc dans la différence des positions de Dédale, de Thésée et d'Ariadne, que je crois avoir trouvé les différences que vous observez dans la façon de danser la *Candiote*, d'autant plus que le mouvement même de ces danses doit exprimer la diversité des circonstances; et je serais infiniment flattée si je me rencontrais, à cet égard, de même opinion avec vous.

Je vais vous parler de l'*Arnaoute*. C'est avec raison, Monsieur, que vous mettez cette danse au nombre des danses militaires: elle en a tous les caractères; et je ne l'ai jamais vu danser telle que les Grecs la dansent publiquement à leurs fêtes de Pâques<sup>1</sup> que je ne me sois représenté la

---

1. Autant que le grand Visir leur en donne la permission, que l'on demande en vertu de la Capitulation par laquelle Mahomet II accorda aux Grecs la conservation de leurs usages et de leur culte, dont la danse, dans cette occasion, semble faire une partie; car, parmi les Grecs, aussi fidèles observateurs du carême qu'avides de danses, le commun ne croit pas participer au mérite de la résurrection, quand il ne danse pas à Pâques. (*Note de M. Guys.*)

marche et les mouvemens de la phalange macédonienne, ayant à sa tête Alexandre-le-Grand.

Cette danse a reçu son nom des *Arnaouts*, peuples qui habitent l'ancienne Macédoine, et qui paraissent conserver dans leur figure ainsi que dans leurs habits ce caractère militaire qui a toujours distingué les Macédoniens, et qui, dans les différentes confédérations de la Grèce, les a mis au-dessus du reste des Grecs.

L'*Arnaoute*, que vous auriez décrite bien mieux que moi, Monsieur, se danse à Péra, et plus communément encore à la place de l'Hippodrome à Constantinople, par deux ou trois cents Kassab-Oglan, et quelquefois davantage. Ils sont rangés l'un à côté de l'autre, et se tiennent par la ceinture, pour être serrés de plus près; ils font le même pas, et semblent ne former qu'un corps. Ils ont à leur tête deux danseurs détachés, qui ont un long couteau à la main : l'un des deux est distingué par la richesse de ses habits, et par une houpe sur son bonnet, qui représente un panache. Quinze autres danseurs, détachés aussi de cette file, et figurant avec elle, sont également armés, les uns avec des couteaux, les autres avec des bâtons ou des camchicks <sup>1</sup>. Ne reconnaissez-vous pas

---

1. Sorte de fouet avec un manche un peu long : c'était anciennement une marque de commandement, que les Turcs

dans les deux premiers Alexandre avec Éphestion, et ne croyez-vous pas voir dans les autres Parménion, Séleucus, Antigone, Ptolémée, Cassandre, et autres capitaines d'Alexandre? Ces capitaines, dans la mesure et le mouvement de la danse, viennent successivement faire une gémflexion devant leur général, qui, de son arme ou de sa main, leur fait un signe, pour porter ses ordres dans tous les rangs. Ces capitaines, après ce signal, parcourent cette file en diligence. En se partageant dans le centre et les extrémités, ils frappent vivement du pied et du camchik contre terre; et cette milice dansante fait alors un mouvement en arrière. Ensuite, on la remet au pas ferme; et, pendant qu'elle semble s'ébranler, ou qu'elle danse sans bouger de sa place, le général et son second, suivis de quinze capitaines, parcourent encore la file en cadence, et en font le tour. Le général, alors, a les mains derrière le dos; il regarde fièrement, et avec un air de confiance, chacun des danseurs, qui font des gémflexions, à mesure qu'il passe devant eux. Lorsque le chef revient à son poste, après avoir fait la revue de sa troupe, on voit approcher une autre danse,

---

eux-mêmes ont conservée. Les janissaires ne connaissent de police que celle de leur corps: ils seraient déshonorés s'ils étaient châtiés par d'autres officiers que les leurs, qui, dans ce cas, ne peuvent se servir que du camchick.

(*Note de M. Guys.*)

qui représente sans doute l'armée de Darius. Alors le général, avec les quinze capitaines, font un instant une danse en rond, qui semble figurer un conseil de guerre; après cela, les instrumens jouent plus vite; les capitaines partent en diligence pour hâter la marche de l'armée; et la danse, qui en est l'image, s'avance elle-même à grands pas. L'air des instrumens change ensuite tout-à-coup<sup>1</sup>: les danseurs se divisent en pelotons, qui ont chacun à leur tête un coryphée; et ils s'avancent en sautillant. Je ne sais, Monsieur, si l'on ne serait pas fondé à croire que cette position représente le passage du Granique<sup>2</sup>; les danseurs, qui sont ici les soldats d'Alexandre, vont en sautillant, pour marquer, ou la vivacité d'une action, ou plus vraisemblablement les obstacles que le terrain ou l'impétuosité des eaux opposent à leur passage<sup>3</sup>. Après que la première danse a

---

1. On appelle ce changement d'air *kata-koptos*, tout coupé: ce qui paraît signifier le signal de division.

(*Note de madame Chénier.*)

2. La danse divisée en pelotons représente autant de détachemens, parce qu'il n'était pas praticable que la phalange pût passer le Granique sur sa longueur.

(*Note de madame Chénier.*)

3. Cette danse n'ayant d'autre objet que de peindre quelques actions d'Alexandre, on ne la cite pas comme un mouvement qui doive être assujéti à toute l'exacritude de l'histoire. Cependant, quoique, au passage du Granique, Alexandre ait attaqué les Perses avec sa cavalerie, on voit dans le Supplé-

peint ces difficultés, le premier air recommence; la danse reprend sa première figure, et ne forme qu'une ligne qui se trouve en face de la troupe qui vient lui disputer le terrain. Les deux danses, opposées l'une à l'autre dans une sorte d'agitation, représentent le choc de deux armées; et l'image d'une attaque, qui n'est que de pure convention, dégénère ordinairement en un combat réel entre ces jeunes gens, parce que, échauffés par le vin, ils s'emportent insensiblement<sup>1</sup>, et représentent au naturel l'acharnement d'une mêlée, dont la danse ne devait être qu'une légère imitation<sup>2</sup>.

ment de J. Freinshémius à l'Histoire de Quinte-Curce, livre II, que la cavalerie des Perses ne prit la fuite qu'à la vue de la phalange macédonienne, qui, ayant aussi passé le fleuve, attaqua le corps de l'armée, et le défit. (*Note de M. Guys.*)

1. A la suite de la danse, il y a quelques jeunes gens qui, comme les vivandiers, portent des cruches pleines de vin, destiné à leurs camarades, indépendamment de celui que les dames leur font distribuer, pour retenir long-tems la danse sous leurs fenêtres. (*Note de madame Chénier.*)

2. Dans ces combats qui ressemblent à celui des Lapithes, il est resté quelquefois quinze et vingt hommes sur la place. C'est à ces excès qu'il faut attribuer l'interdiction des danses publiques, défendues depuis quelque tems à Constantinople. Les janissaires marquaient aussi quelque jalousie de voir les Infidèles armés, quand eux, vrais croyans, n'ont pas la liberté de l'être.

Les danses publiques, aux fêtes de Pâques, étaient chez les

Il semble donc, Monsieur, que nous pouvons annoncer avec quelque fondement que l'*Arnaoute* est non-seulement une danse militaire, mais encore que, semblable aux fameux tableaux de le Brun, elle sert à retracer aux yeux observateurs une partie des exploits d'Alexandre. Indépendamment des preuves que la description de la danse peut m'en avoir fournies, il s'en trouve une qui paraît convaincante dans la chanson que les joueurs de lyre chantent pendant l'*Arnaoute* ; elle commence par ces mots :

---

Grecs une marque éclatante de réjouissance. Il peut se faire que la dispense appartint au Patriarche, qui, n'ayant plus aujourd'hui la même autorité, va, au nom de la Nation, demander par un placet au grand Visir la liberté des danses ; mais il a soin de faire prévenir par un autre placet, pour qu'elle ne soit point accordée. Il concilie en apparence, par ce moyen, ce qu'il doit au vœu du peuple, ainsi qu'au maintien des privilèges nationaux ; et il prévient le mauvais effet qui résulte de cette tolérance.

Il est à craindre que la conduite que les Grecs ont tenue dans la guerre de Turquie ne soit pour eux une dernière révolution, et n'opère la consommation de leur esclavage. Cette ombre d'autorité, qui du trône des Constantins avait été transportée en Valachie et en Moldavie, paraît être à son terme ; et on ne verra peut-être plus dans la capitale ces danses publiques, qui, en conservant l'image de la gaîté et du génie de la nation, nous rapprochaient des tems fabuleux de la Grèce. Cette révolution, si elle a lieu, ajoutera un nouveau prix à vos recherches, puisqu'elles nous retraceront toujours le souvenir des Grecs et les vestiges de leurs usages.

(*Note de madame Chénier.*)

Ποῦ εἶν' ὁ Ἀλέξανδρος ὁ Μακεδόνης, ποῦ ὄρισεν τὴν οἰκουμένην ὅλην;

« Où est Alexandre le Macédonien, qui a com-  
« mandé à tout l'Univers ? »

Si l'*Arnaoute* nous rappelle les souvenirs d'Alexandre, comme je le crois, elle a le mérite de ces médailles antiques qu'on a quelque peine à déchiffrer; elle a même sur elle l'avantage de nous amuser en nous instruisant.

Je crois, Monsieur, pouvoir mettre comme vous la danse valaque au nombre des danses bachiques. Elle est peu intéressante, et son mouvement, assez lent, exige beaucoup de précision. Dans cette danse, les danseurs ne sont jamais en grand nombre; ils se tiennent par la main, éloignés les uns des autres; enfin tout consiste à battre du pied droit. On bat une fois, puis deux; on se quitte, et on bat des mains; le mouvement alors est plus vif: on bat en cadence des mains, et trois fois de chaque pied. Cette danse paraît être la figure des vendangeurs qui foulent le raisin, chacun dans son cuvier, ainsi que cela se pratique dans la Grèce. Il peut se faire que les Valaques aient reçu cette danse des Daces, comme vous l'observez; mais, par le rapport que je lui trouve avec les vendanges des Grecs, je suis portée à croire qu'elle leur appartient, et que l'on ne l'appelle valaque que parce que les Grecs, libres dans la

Valachie, auront pu y conserver plus facilement qu'ailleurs une danse purement bachique. Mahomet et Bacchus ne se concilient guère; et ce n'est que par contravention qu'on les trouve ensemble.

« La danse, comme vous l'observez vous-même, « Monsieur, était chez les Grecs une imitation figurée des actions et des mœurs. »

Par conséquent, chaque divinité, chaque saison, avait des danses qui lui étaient consacrées. Outre la danse bachique que je viens de vous décrire sur ce que j'en ai vu moi-même, c'est encore un usage commun à tous les villages grecs que les familles entières aillent, au mois de septembre, passer les dimanches et les fêtes dans leurs vignes à boire et à manger, et reviennent le soir chez eux en dansant avec cette même gâité qui rappelle l'idée des Bacchanales: car, dans ce moment de liberté ou de tolérance, un peuple esclave se livre à la joie avec moins de réserve qu'une nation indépendante.

Vous connaissez, Monsieur, les danses champêtres en l'honneur de Flore; vous aurez souvent vu, le premier de mai, à Belgrade, à l'île des Princes et ailleurs, les femmes et les filles de village aller danser dans la prairie, cueillir et répandre des fleurs, et s'en orner de la tête aux pieds. Celle qui conduit la danse, toujours mieux parée que les autres, représente Flore et le Prin-

tems, dont l'hymne qu'on chante annonce le retour <sup>1</sup>. Une des danseuses chante :

Καλῶς ἦλθεν ἡ νύμφη μας, ἡ μάϊα, ἡ μάϊα.

« Soyez la bien venue, nymphe, déesse du mois « de mai » ; et le chœur à chaque couplet répète : « Déesse du mois de mai, déesse du mois de mai. » L'air de l'hymne est tendre, plein d'expression et de sentiment; tout dans cette danse peint les charmes de Flore et les douceurs du printems <sup>2</sup>.

Dans les villages grecs, ainsi que chez les Bulgares, on observe encore les fêtes de Cérés. Quand la moisson approche de sa maturité, on va, en dansant au son de la lyre, visiter les champs; on en revient de même, la tête ornée de quelques épis

1. Quoique, dans les capitales, on connaisse moins les plaisirs consacrés aux saisons, les dames ne laissent pas d'en rappeler le souvenir dans leurs ornemens; elles ont en pierres et en émail des fleurs de toutes les saisons, comme aussi de petits raisins et des épis d'or dont elles ornent leur tête.

(*Note de madame Chénier.*)

2. Les Marseillais, descendans des Grecs, ont eux-mêmes conservé l'idée de cette fête. Dans les quartiers de la vieille ville, où l'on voit ces anciens monumens consacrés aux divinités payennes, la Major et les Accoules, et qu'un culte plus pur rend aujourd'hui plus respectables, on trouve, le premier de mai, de jeunes filles bien parées sur des autels garnis de fleurs à la Mayo, qui représentent Flore et le retour du Printems. (*Note de M. Guys.*)

entrelacés dans les cheveux; et le plus ou le moins de gaité est un présage d'une abondante récolte. Le jour marqué pour la moisson, on va aux champs, en dansant avec la faux pendue à l'épaule. Le joueur de lyre chante un air auquel on répond en chœur; et, jusqu'au bruit que fait la faux en sciant le blé, tout concourt à l'harmonie de cette musique champêtre. Le chant chez les gens de la campagne, ainsi que chez les ouvriers, est partout un aiguillon et un délassement du travail.

La danse *Ionienne* et le pas de deux dont vous parlez, Monsieur, sont, sans contredit, une danse nuptiale; j'oserais presque mettre dans le même rang toutes les danses à deux usitées partout, qui ont conservé plus de liberté, suivant le goût, les mœurs ou même les progrès de l'éducation chez les nations qui ont retenu l'usage des danses. L'*Ionienne* ne serait-elle pas ce qu'on appelle dans l'Archipel le *Balaristo*? On le danse beaucoup à Smyrne; mais, tel qu'on l'exécute, il ne fait qu'une partie de la danse nuptiale qu'on danse encore aujourd'hui chez les Grecs. Cette danse, comme toutes les danses grecques, se forme par un *choro* ou une file, qui est conduite par le marié. Tous les parens et les convives en sont: ils se tiennent sous le bras; et l'on observe avec soin qu'il y ait alternativement une femme à côté d'un homme. Le marié présente son bras gauche à la mariée,

qui lui donne son bras droit, en tenant un mouchoir à sa main; elle est soutenue du bras gauche par la paranymphe <sup>1</sup>; et de la même main elle s'appuie sur sa ceinture. Les convives viennent en file dans l'ordre de la parenté. Cette marche nuptiale fait quelques tours dans la salle; puis elle s'arrête. Le marié, et la mariée, soutenue de la paranymphe, continuent la danse, à laquelle le marié met beaucoup plus de gaîté; mais la *nymphi* (la mariée), les yeux toujours baissés, fait en

---

1. Quoique ce mot soit masculin en français, j'ai osé hasarder de l'employer pour les deux genres. Les Grecs appellent *ἡ παράνυμφη* celle qui conduit la mariée, et *ὁ παράνυμφος* celui qui accompagne le marié : la Paranymphe et le Paranymphe offrent la même idée. Du reste, c'est toujours une parente ou une personne mariée qui fait l'office de Paranymphe, et qui est chargée des détails de la fête. Cette agréable cérémonie semble exiger plus d'appréts dans les pays où les filles se marient jeunes, et sans avoir participé à la société, que dans ceux où l'on ne suit pas les mêmes usages. En général, chez les nations orientales, la noce se faisait et se fait encore dans la maison de la mariée. Les Juifs, qui, malgré leur dispersion, ont conservé religieusement leurs usages, et qui, par leur ancienneté, doivent servir de modèle, pratiquent la même chose : ils se marient fort jeunes; et leurs Paranymphe sont des femmes. Il en est de même chez les Arabes orientaux et occidentaux. Il est surprenant que, chez les Romains, ce fussent toujours trois garçons qui conduisaient la mariée chez son époux. (*Voyez le Dictionnaire de l'Académie, au mot Paranymphe.*)

(*Note de madame Chénier.*)

dansant de très-petits pas, sans oser regarder le cavalier à qui elle présente le mouchoir, à mesure que celui-ci s'empresse de lui prendre la main. Le marié, toujours en cadence, mêle quelques génuflexions à toutes les expressions de son empressement. Enfin la paranymphe se retire; alors la danse, réduite au pas de deux, sous l'expression d'une vivacité réciproque, représente un nouvel intérêt. Il est naturel que cette danse ait été ou soit encore susceptible de plus ou de moins de liberté, suivant le tems, le goût et toutes les nuances qu'il y a dans les façons de penser.

Sans en donner précisément la raison, Monsieur, je mets au nombre des danses nuptiales le *Menuet*, l'*Aimable Vainqueur*, le *Rigodon*, la *Bourrée*, l'*Allemande*, le *Fandango*, et tant d'autres danses à deux que je ne connais pas; car chaque pays et chaque province a les siennes; et le plus ou le moins de liberté peut tenir au climat, ou dépendre, comme je viens de dire, du goût, et de l'éducation. L'*Aimable Vainqueur* et le *Menuet*, par leur décence et leur majesté, semblent avoir été consacrés à peindre le mariage de héros. Les autres danses à deux n'ont pas la même noblesse; mais, en général, tous les pas-de-deux semblent avoir eu le même esprit et la même origine. La *Polonoise* me paraît être une imitation naturelle de la promenade.

Vous l'avez dit, et cela est vrai, Monsieur : les danses ont été chez les Grecs une image vivante des actions et des mœurs ; elles le sont encore. Le labyrinthe de Crète n'existe plus ; mais Dédale , Thésée et Ariadne , qui dansent encore chez les Grecs , semblent , par les charmes de la danse , se reproduire à nos yeux. Nous voyons par le même secours les marches d'Alexandre et la tactique de Pyrrhus. Le peuple , qui agit en tout machinalement , et qui ne voit dans ce qu'il fait que ce qui flatte son goût , se livre aveuglément à ses usages ; il n'appartient qu'à l'œil observateur d'en pénétrer les raisons.

Il peut se faire que toutes les nations aient célébré par des danses historiques les événemens qui les intéressaient ; mais ces danses ne se sont point conservées comme celles des Grecs. Je n'en chercherai pas la raison : cette recherche est au-dessus de moi , et n'est pas , d'ailleurs , de mon sujet. Je croirais cependant que la danse perfectionnée , et devenue un art comme elle l'est en Europe , peut avoir fait négliger ces danses simples , qui , faites pour tout le monde , pouvaient bien plus aisément perpétuer le souvenir des faits mémorables.

Il n'y a point de maîtres à danser chez les Grecs : une disposition , plus particulière peut-être , y rend les maîtres de danse moins néces-

saires. Une mère, au sein de sa famille, apprend à ses enfans la même danse que sa mère lui a apprise; elle la danse avec eux, et leur chante, tout en dansant, l'histoire dont la danse exprime le sujet. En Europe, au contraire, les maîtres de danse, à l'envi les uns des autres, étudient sans cesse de nouvelles variations; et, comme c'est le goût de la nouveauté qui décide la préférence, les danses n'y ont rien conservé de leur origine; elles n'y ont plus le même esprit. Peut-être ai-je trop consulté mon inclination dans les remarques que je viens de faire sur la danse; permettez-moi d'y ajouter encore quelques réflexions.

Il me paraît que les Français, qui ont adopté tout ce que l'antiquité leur a présenté de grand et de solide, qui ont perfectionné tout ce qu'il y avait d'agréable, ont une grande conformité avec les Athéniens. Ils conservent dans l'Europe la supériorité que cette célèbre république avait sur les États de la Grèce. Avec l'esprit, les connaissances, les talens, la bravoure et la politesse des Athéniens, ils en ont la gâité et le même goût pour les modes, pour les galanteries et pour les spectacles; mais, bien loin de leur ressembler par le goût pour la danse, ils ont répandu du ridicule sur les personnes qui, passé trente ans, oseraient encore danser. Il est surprenant que le beau sexe,

qui a tant de pouvoir sur cette nation aimable et sensible, n'ait pas réclamé contre une décision si rigoureuse. Les dames ont oublié que la danse fait une partie des agrémens de leur sexe. Pourquoi donc y renoncer? Pourquoi en faire le seul attribut de la jeunesse? La danse est inséparable des grâces; or les grâces sont de tous les âges: ainsi l'a voulu le maître des Dieux. On dit que, lorsque Jupiter assignait à chaque Divinité ses attributs et sa puissance, les Grâces arrivèrent trop tard; et, comme elles ne purent obtenir aucun culte particulier, Jupiter, pour les en dédommager, leur donna le pouvoir de se trouver partout. Depuis ce tems, on trouve les Grâces dans tous les pays; elles sont de tout âge et de tout sexe. Si, d'après cette description, les grâces sont le partage de tous les âges de l'homme, la danse et le chant, qui servent à les faire briller, pourraient être aussi de tous les âges.

Que nos usages, Monsieur, sont différens de ceux du reste de l'Europe! On multiplie chez nous les visites pour multiplier les occasions de se voir; chaque visite est une petite fête dont la danse fait tous les frais. On défère poliment à la personne la plus apparente, sans aucune distinction d'âge, l'honneur de commencer la danse, si elle veut; et nous avons vu quelquefois, vous et moi, la grand'

mère danser avec sa petite-fille. A Paris, au contraire, on ne danse plus à trente ans. S'il est un âge pour renoncer aux agrémens de la société, je voudrais savoir qui a eu le droit d'en fixer le terme : car, enfin, les grâces, la santé, une constitution heureuse, sont des dons de la nature contre lesquels personne, ce me semble, n'a droit de réclamer. Est-ce une convention ? qui l'a établie ? Serait-ce la jeunesse ? elle y perd assurément la première, puisque chaque instant la rapproche elle-même du terme si court qu'elle avait mis à ses amusemens ; car, on l'a déjà dit, et l'expérience ne le confirme que trop, on a peu de tems à être jeune, et long-tems à ne l'être pas. Sont-ce les personnes de l'âge mûr qui ont établi cette convention ? elles y perdent encore davantage. S'il y en a dans le nombre qui n'ont aucun goût pour la danse, ne craignent-elles pas qu'on leur fasse l'application du renard de La Fontaine, qui propose à ses confrères de se couper la queue, parce que lui-même n'en avait pas. Au reste, je ne prétends pas, à beaucoup près, que tout le monde doive danser sans être obligé de produire son extrait baptistaire. La comparaison des usages des deux pays auxquels je tiens par les mêmes sentimens m'a fait naître ces réflexions. D'ailleurs, en parlant en faveur de la danse, je ne fais que

revendiquer, au nom de la société, le droit qu'elle a sur les talens agréables, sans exclusion d'âge ; parce que, tout bien pesé, l'automne a ses agréments, comme le printems a les siens.

M. Balesser, de Genève, auteur estimé, a prouvé dans son *Éducation physique* que la gâité contribue beaucoup à la santé. Les sages, parmi les Anciens, pensaient la même chose de la danse. Socrate, que vous citez, disait qu'elle empêche l'esprit de s'appesantir. Ces philosophes, qui trouvent dans la danse un moyen de conserver la santé, n'ont fait aucune exception, parce que la santé est nécessaire à tous les âges. Socrate lui-même, qui fut reconnu pour le plus sage des hommes, dansait à soixante ans, et conseillait à ses disciples d'en faire de même. Voilà bien des autorités en faveur de la danse, qui, considérée dans les rapports qu'elle peut avoir avec la santé, devrait être, ce me semble, d'un usage plus général dans les pays où l'on fait peu d'exercice. Je vous avoue que, si j'avais l'honneur d'être de la faculté, j'ordonnerais de préférence l'usage de la danse ; mais vous me direz peut-être que je ressemblerais à ce médecin qui, parce qu'il aimait le café, l'ordonnait à tous ses malades.

Vous me trouverez bien téméraire, Monsieur, d'avoir hasardé mes observations sur les danses

grecques dans une langue qui m'est étrangère. Pour m'y encourager, il ne fallait pas moins que vos sollicitations et la confiance particulière que j'ai de votre indulgence et de votre amitié.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, janvier 1774.



---

LETTRE  
DE M<sup>ME</sup> CHÉNIÈRE  
AU MÊME.

---

SUR LES ENTERREMENTS GRECS.

APRÈS m'être entretenue des danses avec vous, Monsieur, je vais, comme vous, passer à un objet plus triste : je vais ajouter quelque chose à ce que vous avez dit des enterremens. Je suis extrêmement attendrie par le portrait que vous faites de cette mère qui suit le convoi de sa fille, et qui, par la force de ses expressions, par l'agitation de son âme et l'excès de sa douleur, n'appartient qu'aux Grecs, comme vous l'avez très-bien, de peindre aussi fortement ce qu'ils sentent. Une imagination très-vive, avec une

---

1. Voyez la dix-huitième lettre du *Voyage littéraire de la Grèce* de M. Guys. Elle est intitulée : *Enterremens des Grecs*.  
(Note de l'Éditeur.)

langage fort expressive, leur donne peut-être plus de moyens de rendre les mouvemens de la nature; et les usages de leurs pères, qu'ils ont fidèlement conservés, donnent à ces mouvemens plus de liberté. Les descriptions que vous faites sont vraies qu'elles mettent les objets sous les yeux. En lisant le détail de l'enterrement dont vous nous faites le récit, j'ai cru me trouver à Constantinople, où j'ai été témoin d'un spectacle tout aussi touchant, dans une occasion à-peu-près semblable.

Une dame grecque, que vous connaissez, Monsieur, aussi distinguée par son état que par la beauté de son âme, et qui joignait à tous les agrémens de son sexe ceux d'une belle éducation, vivait avec un frère cadet, qui, par excès de vertu, avait renoncé aux honneurs et aux places auxquels son état et ses alliances lui donnaient droit d'aspirer<sup>1</sup>. Il avait pour sa sœur toute la tendresse d'un père, et toute l'amitié d'un ami vertueux. Ce frère chéri fut attaqué d'une fièvre maligne à Buyrodéré<sup>2</sup>; et il mourut après quatre jours de maladie, malgré tous les secours que lui prodia-

---

<sup>1</sup> C'est T...y, dont un des frères avait été interprète de la Porte, plusieurs fois agent des princes de Valachie et de Moldavie, auxquels cette famille était alliée. (*N. de M. Guys.*)

<sup>2</sup> C'est un village sur le canal de la mer Noire, et vis-à-vis de son

---

LETTRE  
DE M<sup>ME</sup> CHÉNIER  
AU MÊME.

---

SUR LES ENTERREMENS GRECS.

APRÈS m'être entretenue des danses avec vous, Monsieur, je vais, comme vous, passer à un objet plus triste: je vais ajouter quelque chose à ce que vous avez dit des enterremens. J'ai été extrêmement attendrie par le portrait que vous faites de cette mère qui suit le convoi de sa fille, et qui, par la force de ses expressions, peint l'agitation de son âme et l'excès de sa douleur<sup>1</sup>. Il n'appartient qu'aux Grecs, comme vous l'observez très-bien, de peindre aussi fortement ce qu'ils sentent. Une imagination très-vive, avec une

---

1. Voyez la dix-huitième lettre du *Voyage littéraire de la Grèce* de M. Guys. Elle est intitulée: *Enterremens grecs*.

(Note de l'Éditeur.)

langue fort expressive, leur donne peut-être plus de moyens de rendre les mouvemens de la nature; et les usages de leurs pères, qu'ils ont fidèlement conservés, donnent à ces mouvemens plus de liberté. Les descriptions que vous faites sont si vraies qu'elles mettent les objets sous les yeux. En lisant le détail de l'enterrement dont vous nous faites le récit, j'ai cru me trouver à Constantinople, où j'ai été témoin d'un spectacle tout aussi touchant, dans une occasion à-peu-près semblable.

Une dame grecque, que vous connaissez, Monsieur, aussi distinguée par son état que par la beauté de son âme, et qui joignait à tous les agrémens de son sexe ceux d'une belle éducation, vivait avec un frère cadet, qui, par excès de vertu, avait renoncé aux honneurs et aux places auxquels son état et ses alliances lui donnaient droit d'aspirer<sup>1</sup>. Il avait pour sa sœur toute la tendresse d'un frère, et toute l'amitié d'un ami vertueux. Ce frère chéri fut attaqué d'une fièvre maligne à Buyuk-déré<sup>2</sup>; et il mourut après quatre jours de maladie, malgré tous les secours que lui prod-

1. M. T...y, dont un des frères avait été interprète de la Porte, et plusieurs fois agent des princes de Valachie et de Moldavie, auxquels cette famille était alliée. (*N. de M. Guys.*)

2. Village sur le canal de la mer Noire, et vis-à-vis de son

guaient l'aisance et l'amitié. Sa sœur, suivant l'usage du pays, accompagna le convoi, précédée et suivie d'une partie de la noblesse grecque. Tout annonçait l'abattement de cette âme sensible; le désordre de son voile et de ses habits, la négligence de sa coiffure, ajoutaient de nouveaux traits à toutes les marques de sa douleur. Le corps fut reçu à la porte de l'église par le patriarche de Constantinople. Après les prières d'usage, il fit la cérémonie que les Grecs ont conservée et qu'on nomme *ὁ ὑστερος ἀσπασμός*, le dernier adieu. Après que le patriarche eut embrassé le corps<sup>1</sup>, les parens, et ceux qui formaient le convoi, en firent de même. Cette scène, que l'idée d'un éternel adieu ne rend que trop attendrissante, le devint encore plus quand cette sœur éplorée, qui n'écoutait que les mouvemens de sa douleur, déchira ses habits, et arracha ses cheveux, pour en couvrir le cercueil d'un frère qu'elle voit encore, et qu'elle ne doit bientôt plus voir. On fit des efforts pour abrégier cette

---

embouchure; sa position est très-agréable. Les ministres et plusieurs particuliers y ont des maisons de campagne. Ce village est à huit milles de Constantinople. (*Note de M. Guys.*)

1. Les Grecs ont conservé l'usage d'habiller les morts de leurs plus beaux habits, et de les porter au tombeau avec le visage découvert. (*Idem.*)

scène lugubre, et pour ramener sa sœur affligée dans sa maison. Ses sens alors étaient moins agités, et sa douleur un peu plus calme. Comme les circonstances du tableau que je veux vous faire dépendent beaucoup de la disposition de cette maison, je suspends ici votre sensibilité pour vous en donner une idée.

Cette maison, située sur le bord du canal de la mer Noire, a son entrée par un jardin, d'où l'on découvre tout ce que le canal a de plus beau et de plus magnifique. Ce jardin était orné de belles fleurs, et de quelques arbres fruitiers. Il y avait d'un côté une volière pleine d'oiseaux de toute espèce; et, de l'autre, un réservoir, rafraîchi par les eaux de la mer, renfermait toutes sortes de poissons. Ce jardin, ces oiseaux, ces poissons, faisaient tout l'amusement du sage<sup>1</sup> que la mort venait de ravir à sa sœur et à ses amis. Vous sentez déjà, Monsieur, combien le fond de ce tableau peut intéresser la scène. « Où est mon frère? » disait cette sœur accablée, en parcourant le jardin de ses yeux... Il n'est plus... Il a passé comme une ombre... Vous, fleurs, qu'il cultivait avec tant de plaisir! vous n'avez déjà plus cette fraî-

---

1. Il méritait ce nom à juste titre. Il avait appris la médecine pour pouvoir secourir les pauvres; et il refusait d'aller chez les riches, en disant qu'il n'était pas assez savant pour eux.

(*Note de M. Guys.*)

« cheur que vous deviez à ses soins... périssez avec  
 « lui... Courbez-vous, séchez jusqu'à la racine...  
 « Vous, poissons! puisque vous n'avez plus de  
 « maître ni d'ami qui veille à votre conservation...  
 « retournez dans les grandes eaux... allez courir  
 « après une vie incertaine... Et vous, petits oi-  
 « seaux! si vous survivez à votre tristesse... que  
 « ce ne soit que pour accompagner mes soupirs  
 « de vos chants lugubres... Mer tranquille <sup>1</sup>! vos  
 « flots à présent sont agités... seriez-vous, aussi,  
 « sensible à ma peine? » Jugez, Monsieur, de  
 l'effet que faisait sur les spectateurs cette tou-  
 chante apostrophe, faite avec cette tranquillité  
 que la douleur ne permet qu'aux grandes âmes.  
 Cette dame, se tournant ensuite vers ses esclaves:  
 « Pleurez, mes enfans! leur dit-elle... vous n'avez  
 « plus de père... Mon frère n'est plus... la mort  
 « cruelle nous l'a enlevé... Il a disparu comme  
 « l'ombre... et nous ne le verrons plus... Ces lieux  
 « que sa présence rendait agréables ne doivent  
 « être pour nous qu'un séjour de tristesse et  
 « d'affliction. » Il n'est pas possible, Monsieur, de  
 donner à la Nature plus d'expression, plus de

---

1. La mer est presque toujours tranquille le matin et le soir dans le canal; elle ne commence à être agitée que vers les dix heures, jusqu'aux approches du coucher du soleil. C'est ce moment qui justifie l'allégorie.

(Note de madame Chénier.)

force, plus de naïveté. J'ai cru que vous verriez avec plaisir ce petit échantillon de l'éloquence grecque dans ces momens de délire où une imagination féconde peint si vivement tous les sentimens de l'âme.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, 20 février 1774.





---

# TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

## MÉLANGES.

### POLITIQUE.

LE JEU DE PAUME (1791).....	Page 3
AVIS aux Français sur leurs véritables ennemis (1790)..	23
RÉFLEXIONS sur l'Esprit de parti. (1791).....	73
LETTRE à Thomas Raynal (1791).....	111
OBSERVATIONS sur la division des Pouvoirs et sur le travail constitutionnel (1791).....	123
AU <i>Moniteur</i> , sur le Choix des Députés à l'Assemblée nationale législative (1791).....	131
AU <i>même</i> , sur les Dissensions des Prêtres (1791).....	139

## LETTRES

### AU JOURNAL DE PARIS (1792).

I. Sur les <i>Lettres à Sophie</i> , par Mirabeau.....	147
II. Sur la Société des <i>Amis de la Constitution</i> .....	157
III.....	171
IV.....	178
V.....	180
VI.....	185
VII.....	192
VIII.....	195
IX.....	204

X. ....	215
XI. ....	225
XII. Réponse à une <i>lettre</i> de M. J. Chénier .....	232
XIII. ....	255
XIV. ....	267
XV. ....	280
XVI. ....	288
XVII. ....	295
XVIII. ....	306
XIX. ....	307
LETTRE de Louis XVI à la Convention (1793).....	310

## LETTRES

DE M<sup>ME</sup> CHÉNIER, LA MÈRE, A M. GUYS.

I. Sur les Danses grecques.....	317
II. Sur les Enterremens grecs.....	340

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



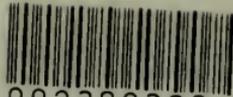
**La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance**

**The Library  
University of Ottawa  
Date due**

--	--	--	--



a39003



002380383b

CE PQ 1965  
.A1 1826 V001  
COO CHENIER, AND CEUVRES ANCI  
ACC# 1216854

